

Pour une information et un Internet libres

Journalistes indépendants, médias associatifs
et hacktivistes s'engagent

Pour une information et un Internet libres :

Journalistes indépendants,
médias associatifs,
et hacktivistes s'engagent

La Collection *Passerelle*

La Collection *Passerelle* réalisée dans le cadre de la Coredem (Communauté des sites de Ressources documentaire pour une Démocratie Mondiale) a pour objectif de traiter des sujets d'actualité qui font débat, à travers des analyses, des réflexions et des propositions issues de travail de terrain et de recherche. Chaque numéro rassemble et fait dialoguer des contributions issues d'associations et d'ONG, de médias, de syndicats, de citoyens, de chercheurs, etc.

Chaque numéro de la Collection *Passerelle* est habituellement publiée à l'occasion de rencontres appelées « Mercredis de la Coredem », qui poursuivent la même finalité : la création d'espaces libres de débats, de convergences et de propositions.

Tous les numéros sont téléchargeables gratuitement sur le site www.coredem.info

La Coredem, une initiative collective

La Coredem (Communauté des sites de Ressources documentaires pour une Démocratie Mondiale), est un espace de partage de savoirs et de pratiques par et pour les acteurs de changement.

Plus de trente organisations et réseaux militants mutualisent en ligne leurs informations et analyses autour du moteur de recherche Scrutari. La Coredem est ouverte aux organisations, réseaux, mouvements et médias qui font de leurs expériences, de leurs propositions et de leurs analyses, des outils au service des sociétés solidaires, durables et responsables.

Ritimo

L'association Ritimo anime la Coredem et est éditeur de la Collection *Passerelle*. Ritimo est un réseau d'information et de documentation pour la solidarité internationale et le développement durable. Dans 90 lieux en France, Ritimo accueille le public, relaie des campagnes citoyennes, propose des animations, et des formations. Ritimo s'engage dans la production et la diffusion d'une information plurielle et critique sur le Web : www.ritimo.org

La plateforme e-change

La plateforme e-change est un projet collectif qui propose des outils et des méthodes pour une utilisation citoyenne des technologies de l'information et de la communication.

Site : www.plateforme-echange.org

Sommaire

INTRODUCTION

Médias et internet citoyens : un enjeu social et démocratique majeur	8
ERIKA CAMPELO	

LE DROIT À LA COMMUNICATION : UN CONCEPT AUX RÉALITÉS ET ENJEUX MULTIPLES

La communication comme un droit	12
LAURA DAUDÉN	
Les nouvelles réglementations pour le droit à la communication en Amérique latine	16
TEREZINHA VICENTE	
La communication, prisonnière de guerre	22
RITA FREIRE	
La souveraineté technologique, une nécessité, un défi	29
PATRICE RIEMENS	
Internet libre et réseaux maillés	34
BENJAMIN CADON	
Neutralité d'Internet, ou Internet comme bien commun	42
STÉPHANE COUTURE	
Plaidoyer pour une protection légale de la liberté d'expression en ligne	48
MARIE DUPONCHELLE ET SIMON DESCARPENTRIES	
Le logiciel libre comme fer de lance des biens communs numériques	54
STÉPHANE COUTURE	
Le logiciel libre est encore plus essentiel maintenant	60
RICHARD STALLMAN	

**MOBILISATIONS CITOYENNES :
POUR DES MÉDIAS GARANTS DU DROIT À LA COMMUNICATION**

Forum mondial des médias libres : un espace pour élaborer de nouvelles formes communes d'engagement	68
ERIKA CAMPELO ET RITA FREIRE	
Travailler en réseau pour l'alter-information et contre la répression	72
ANDREA PLÖGER	
La lutte de la société civile pour des médias démocratiques et pluriels au Brésil	79
BIA BARBOSA	
L'Amérique latine veut à nouveau faire parler d'elle	85
MAGALÍ RICCIARDI YAKÍN	
Deux mobilisations pour un journalisme libre et de qualité en Europe	91
ALLIANCE INTERNATIONALE DE JOURNALISTES	
Situation de la radio communautaire en Afrique en 2014 : état des lieux et perspectives	97
ALYMANA BATHILY	
Les médias communautaires autochtones en Amérique latine	105
SOPHIE GERGAUD	
« Nos caméras sont des armes, les reportages, des balles »	114
JEAN-BAPTISTE MOUTTET	
Mobilisation 2.0 : les défis pour une action collective à travers le Web	118
LAURA DAUDÉN	
Nawaat, le site qui réinvente le journalisme dans le monde arabe	124
AGNÈS ROUSSEAU	

**DES TICS QUI RÉVOLUTIONNENT NOS PRATIQUES :
PROPOSITIONS CRÉATIVES ET ALTERNATIVES**

Pour une écologie de réseaux	128
MARCO ANTONIO KONOPACKI ET MICHELE TORINELLI	
La construction brésilienne d'un cadre civil pour l'Internet	134
DEBORAH MOREIRA	
Décentralisation et réseaux sociaux	140
HELLEKIN	
Jetez votre box, connectez-vous à l'Internet associatif !	150
MATHIEU LAPPRAND	
Piratebox, ou comment échapper au Big Brother de l'Internet	154
MATHIEU LAPPRAND	
Hacklabs et Hackerspaces : ateliers partagés de mécanique	157
MAXIGAS	
Les données ouvertes : un bien commun ?	167
SAMUEL GOËTA	
Le travail en informatique comme bien commun : le cas de Koumbit	173
ANNE GOLDENBERG	
La souveraineté technologique	179
ALEX HACHÉ	
FILMOGRAPHIE	184
SITOGRAPHIE	187

INTRODUCTION

Médias et Internet citoyens : un enjeu social et démocratique majeur

ERIKA CAMPELO

Nos façons de communiquer ont radicalement changé ces dernières années avec les progrès réalisés dans les technologies de l'information et de la communication (TIC), et principalement internet. Il faut pouvoir comprendre ce paysage technologique pour prendre la mesure des relations de pouvoir actuelles dans le domaine de l'information.

Les usages des TIC bousculent en effet les médias traditionnels, de la production jusqu'à la diffusion de l'information : « *Ils forcent à redéfinir les règles de fonctionnement des médias de masse autant que leur place et leur rôle* »¹. Les évolutions technologiques dans le domaine du numérique et l'instantanéité de l'information dessinent un nouveau modèle de médias pour le XXI^e siècle.

Dans ce chamboulement, les activistes des médias libres s'organisent pour promouvoir l'émancipation citoyenne à travers la mise en place d'une information différente et critique vis-à-vis du « système » dominant, et par le développement de médias (télévision, journaux, radios, sites internet, vidéos) considérés comme des vecteurs d'éducation populaire. Car la production et l'accès à l'information restent une condition *sine qua non* pour la construction et le fonctionnement de sociétés démocratiques. C'est pourquoi il faut continuer de questionner la place des médias (nouveaux autant que traditionnels) et de l'information dans nos sociétés.

Le droit à la communication est le droit de toute personne d'avoir accès à des moyens de production et de diffusion d'information, d'avoir les moyens tech-

[1] ALEGRE Alain, PEUGEOT Valérie et PIMIENTA Daniel (dir.). *Enjeux de mots : regards multiculturels sur les sociétés de l'information*, Paris : C&F Éditions, 2005.



niques et matériels de se faire entendre et d'écouter, d'avoir les connaissances nécessaires pour être autonome et indépendant dans sa relation avec les médias. Le droit à la communication est donc plus large que le droit à l'information et que la liberté d'expression. C'est un droit universel, indissociable des autres droits fondamentaux, qui prend plus de sens à l'ère d'Internet. En effet, grâce aux technologies, les individus et les groupes sociaux peuvent plus facilement produire et diffuser de l'information sur leurs actions et leurs engagements. Ils peuvent également accéder plus simplement aux informations émises par d'autres acteurs, dont les préoccupations sont similaires.

Mais cette évolution de la technologie porte en elle-même un potentiel de concentration de puissance qui pourrait être utilisée pour renforcer des pouvoirs ou des relations inégalitaires déjà existants. Car s'il est vrai que les impacts des TIC dans les relations sociales sont incontestables, et si leur potentiel pour le développement de l'humanité est évident, ces outils sont déjà appropriés par des grands acteurs du système néolibéral, qui utilisent ces technologies pour maximiser leurs bénéfices. Les TIC, comme les autres secteurs économiques, sont l'objet de tentatives de constitution de monopoles par des multinationales, que ce soit pour proposer des contenus (Google, Apple), des réseaux sociaux (Facebook) ou commercer en ligne (Amazon, Alibaba...). Les TIC ne sont pas exemptes des logiques financières présentes partout ailleurs. Elles restent exposées au risque d'uniformisation des informations proposées qui touche depuis longtemps les grands médias. Elles ouvrent des possibilités techniques nouvelles en termes de surveillances de contrôle des utilisateurs ou d'espionnage des lecteurs-clients.

Cependant, l'émergence de processus de production coopératifs, de création de nouveaux médias, de logiciels et de protocoles libres mettent en lumière le fait que la créativité et l'innovation échappent en partie aux intérêts économiques et redonnent de la force à l'imagination créatrice comme maître d'œuvre d'un avenir à construire.

Depuis les années 2000, le réseau Ritimo a élargi son action de solidarité internationale à un engagement dans la diffusion d'une information citoyenne à un public francophone, à travers la création de liens et d'outils de coopération dans le champ de l'information avec des mouvements sociaux, des médias alternatifs, et des ONG dans le monde entier. Son rôle est de faciliter la diffusion d'analyses et d'idées issues de la société civile, des groupes minoritaires, socialement affaiblis ou économiquement précaires, porteurs de revendications et/ou d'alternatives, pour qu'elles soient mieux entendues par l'opinion et mieux prises en compte par les décideurs et les gouvernants.

L'objectif de ce numéro de la collection Passerelle, éditée par Ritimo avec l'appui de la Fondation Charles Léopold Mayer, est de présenter les nombreuses initiatives innovantes mises en œuvre dans le champ du droit à la communication

mais également dans le champ du réseau des réseaux. Ce numéro réunit des journalistes, des militants, des universitaires, des activistes de la communication et des hacktivistes, amoureux et amoureuses des technologies et du code issus de différentes régions du monde. La trentaine d'articles recueillis dans ce numéro présente de nouvelles formes de conception de l'information en tant que bien commun, afin de lutter contre sa marchandisation par le pouvoir économique, ainsi que des exemples concrets d'un Internet libre, décentralisé et neutre, créé et porté par les utilisateurs eux-mêmes.

Cependant, il est important de rappeler que ce n'est pas la technologie en soi qui conduit au changement social. Pour que le changement ait lieu, il faut que la technologie soit appropriée par chacun et chacune et ancrée dans la connaissance locale, favorisant la participation collective. Ce sont les personnes qui décident pourquoi et comment utiliser telle ou telle technologie, et ce sont encore les personnes qui l'adaptent en fonction du contexte politique et socio-économique dans lequel elles vivent.

Face à cette réalité multiforme de l'ère informationnelle, des activistes de la communication des médias libres (notamment dans le cadre du Forum mondial des médias libres), ainsi que des développeurs, des militants associatifs et des défenseurs de la liberté d'expression partout dans le monde tentent à la fois de prévenir des risques, d'étudier et de proposer des alternatives pour promouvoir la diversité en refusant les logiques d'enfermement dans une conception uniforme et à sens unique. Autant des défis pour les sociétés de demain...

Un grand merci aux auteurs et à toutes les personnes qui ont contribué à la construction de ce numéro de la Collection Passerelle.



LE DROIT À LA COMMUNICATION : UN CONCEPT AUX RÉALITÉS ET ENJEUX MULTIPLES

Sites d'information grands et petits, blogs, commentaires, tweets, chats, vidéos, liens hypertextes, contenus « open source », plateformes, web-documentaires ou webradios..., il n'est pas facile de se repérer dans la galaxie internet. Des informations et des opinions y circulent chaque jour par millions. Par ailleurs, cette galaxie est l'objet de nombreuses pressions, d'une surveillance qui s'intensifie ou même de censures de la part de certains États ou de grands groupes de communication. L'affaire Snowden en est une illustration. Tout comme les tentatives de certaines dictatures pour couper l'accès à Internet lors des mobilisations du Printemps arabe. Certains géants du Web, comme Apple, Google ou Facebook, ainsi que certains fournisseurs d'accès à Internet ont la possibilité de discriminer tels ou tels contenus pour des raisons commerciales, économiques ou politiques.

Dans ce contexte où le trop-plein d'informations le dispute à la possibilité de censure dans certaines situations, il est un droit fondamental à défendre : le droit à l'information et à la communication. Ce droit doit garantir la liberté d'informer ou d'exprimer une opinion, ainsi que le droit pour n'importe quel citoyen d'y accéder sans discrimination autre que les lois qui encadrent l'exercice de cette liberté, contre les atteintes à la vie privée ou les injures racistes par exemple. Dans l'exercice de ce droit, plus ou moins reconnu selon les États, journalistes indépendants, médias associatifs, hacktivistes et techniciens de l'Internet « libre » jouent un rôle majeur.

La communication comme un droit

LAURA DAUDÉN

Consultante en communication de l'ONG Conectas. Elle est journaliste et diplômée en relations internationales et études africaines. Elle est également co-auteure de l'ouvrage *Nem paz, nem guerra: três décadas de conflito no Saara Ocidental*. (2011)

« *La Déclaration universelle des droits qui, il y a vingt et un ans, pour la première fois, établissait en son article 19 le droit de l'homme à l'information aura un jour à reconnaître un droit plus large : le droit de l'homme à la communication. C'est la perspective à partir de laquelle tout développement futur de la communication doit être compris.* »
Jean d'Arcy (1969 : 14)

La communication est un domaine qui fait débat. Il en va de même avec les droits qui y sont rattachés. Même si cela n'est pas une nouveauté à proprement parler – les dimensions politiques et idéologiques du débat sont dans tous les agendas de toutes les sphères depuis au moins quatre décennies, la phrase prononcée en 1969 par le directeur de la Radio et des Services visuels d'alors à l'ONU et son impact dans la discussion sur les limites du droit à la liberté d'expression prouvent qu'il n'y a pas d'évaluation possible qui ne parte pas de la reconnaissance de cette difficulté fondamentale.

Depuis sa consécration dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), dans le Pacte international des droits civils et politiques (1966) et dans divers autres instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme, tels que la Convention américaine des droits de l'homme, la liberté d'expression a été évoquée de manière limitée, en la rendant insuffisante pour rendre compte des défis de la société de l'information et de la connaissance – comme le conçoit l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).



Affiche à la station de métro Saint Augustin, août 2012.

Cette constatation, il est important de le souligner, ne cherche pas à minorer l'importance du concept essentiel de liberté d'expression pour la consolidation de la démocratie et pour la consécration d'autres droits des individus. Au contraire : cet effort qui se fait ici n'est pas seulement un effort de redéfinition de cette constatation, mais surtout de revalorisation des nombreux sens et droits qu'elle traîne dans son sillage.

Les limites du droit à la liberté d'expression, tel qu'il était traité, commencent à devenir évidentes au cours des années 1960 et 1970 avec la dissémination et la consolidation des moyens de communication de masse (surtout la télévision), qui ont modifié les dimensions du phénomène communicationnel et ont mis en évidence sa vocation multidirectionnelle : nous sommes non seulement libres d'émettre des informations mais aussi d'en chercher, d'en recevoir et de les partager. Nous commençons à comprendre que seul un respect des lois plus important peut englober l'importance de la communication pour la construction du sujet social et des sens collectifs, la formation de l'État démocratique et, surtout, la réduction des inégalités et la transformation sociale.

Un avis consultatif de 1985 émis par la Cour interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) illustre cette tendance :

« Lorsque la liberté d'expression d'un individu est illégalement restreinte, ce n'est pas seulement le droit de cet individu qui est violé, mais aussi le droit de tous les autres de 'recevoir' des informations et des idées. Le droit protégé par l'article 13 a, par conséquent, une portée et un caractère spécial qui sont mis en évidence par le double aspect de la liberté d'expression. » (1985 : 9)

La CIDH va plus loin et elle se penche sur les conditions qui doivent être remplies pour que les médias de masse « *qui font de l'exercice de la liberté d'expression une réalité* », répondent à cette « demande » de manière adéquate :

« Cela signifie que les conditions de son utilisation doivent être en accord avec les exigences d'une telle liberté ; par conséquent, l'existence, entre autres, d'une pluralité de moyens de communication, l'interdiction de monopoles sous quelque forme que ce soit et les garanties pour la protection de la liberté et l'indépendance des journalistes doivent être avérés. »

Naissance d'un nouveau droit

Soulignons que toute cette discussion avait pour toile de fond un important développement conceptuel au sein de l'UNESCO, l'agence de l'ONU étant plus engagée dans la construction de sociétés de la connaissance. Jusque-là, des pays du Nord, plus spécifiquement les États-Unis et le Royaume-Uni, et le Mouvement des pays non-alignés (qui réunissait le dénommé « tiers-monde »), se sont opposés à la construction d'un « *nouvel ordre mondial de la communication et de l'information* ».

Comme l'expliquent Alan Alegre et Sean O'Siochru (2005), le choc a eu lieu à partir de trois constats : la doctrine du libre flux de l'information renforçait la domination des médias occidentaux ; la concentration croissante des moyens de communication entraînait une plus grande présence étrangère dans les médias de pays plus petits et plus pauvres ; et, enfin, l'importance croissante des technologies contrôlées par l'Occident entravait l'accès à la connaissance et aux moyens de production.

C'est précisément à ce moment, à la fin des années 1970, que naît la Commission MacBride, dirigée par Sean MacBride, laquelle a pour responsabilité d'étudier les problèmes de la communication dans le monde. Son rapport, présenté lors de la réunion de l'Assemblée générale de l'ONU en 1980, est devenu une référence pour le jeune mouvement pour une nouvelle communication mondiale et a entraîné une guerre d'opinions sur la portée des droits relatifs à la communication. Ce débat débouchera, plus tard, sur la sortie des États-Unis de l'UNESCO.

Le rapport de la Commission stipule :

« Les exigences pour la communication dans une société démocratique doivent être établis à partir de l'extension de droits spécifiques, tels que le droit d'être informé, le droit d'informer, le droit au respect de la vie privée, le droit de participer à la communication publique – tous, éléments d'un nouveau concepts, faisant partie du droit à la communication. Dans le développement de ce que pourrait être une nouvelle ère de droits sociaux, nous suggérons que toutes les implications du droit à communiquer soient plus explorées. » (1980 : 265)



Outre le fait de présenter des solutions concrètes pour le déséquilibre dans les flux internationaux de communication, Sean MacBride a dressé la liste de cette nouvelle gamme de droits relatifs à la communication et a donné au jeune mouvement communicationnel un cadre sur lequel s'accrocher.

Bien qu'une nouvelle perspective ait été instaurée, la pertinence du rapport a décliné au sein de l'UNESCO, précisément en raison de la pression exercées par les États-Unis et le Royaume-Uni. Au fil du temps, les stratégies révolutionnaires proposées par MacBride ont été remplacées par des idées plus conservatrices dans des domaines comme celui de l'inclusion numérique ou de la démocratisation de l'information. Peu à peu, les discussions ont rejoint la liste des modèles utilisés dans l'Accord général sur les tarifs et le commerce (GATT étant le sigle anglais) et, ensuite, par l'Organisation mondiale du commerce. De ce fait, par la pression politique, l'ONU en est venue à traiter les questions liées à la communication non par le biais du droit, mais par celui de l'économie.

RÉFÉRENCES

- ALEGRE Alain, PEUGEOT Valérie et PINMIENTA Daniel (dir.). *Enjeux de mots : regards multiculturels sur les sociétés de l'information*, Paris : C&F Éditions, 2005.
- Article 19. De la Déclaration finale de la mission au Brésil sur la situation de la liberté d'expression. São Paulo, Londres, 2007.
- Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme. Avis consultatif OC-5/85. 13 novembre 1985, Série A.
- D'ARCY Jean. « *Satellites de radiodiffusion et droit à la communication*, » Revue de l'Union européenne de radiodiffusion, n°118, novembre 1969, pp.14 ss.)

Les nouvelles réglementations pour le droit à la communication en Amérique latine

TEREZINHA VICENTE

Journaliste et productrice. Elle travaille principalement avec des organisations de la société civile. En tant que militante et éditrice de Ciranda international de la communication partagée depuis presque dix ans, elle a réalisé différentes missions internationales en lien avec la défense des médias libres et les droits de l'Homme.

Une fois l'offensive néolibérale des années 90 passée, ce début de siècle a mis en évidence une Amérique latine où la présence de mouvements sociaux, dont certains anticapitalistes, est croissante. Le Forum social mondial (FSM) qui a eu lieu au Brésil en 2001, réunissant des organisations de tous les continents, en est un parfait exemple. Mais la lutte anti-hégémonique affronte un ennemi très inégal – le pouvoir des grands médias. Des oligarchies nationales ont construit des monopoles de communication, alignés sur des corporations internationales qui diffusent information et divertissement par le biais de la culture néolibérale.

Or un autre monde n'est possible qu'avec une liberté d'expression et un droit à la communication. Les moyens alternatifs augmentent avec l'avancée technologique. Des réseaux indépendants de communication, globaux et continentaux, se développent alors que les médias hégémoniques se concentrent davantage. Dans presque tous les pays latino-américains, la mobilisation sociale a permis l'émergence de gouvernements plus progressistes, qui réalisent des changements dans les lois sur les communications. Le Brésil est une exception, avec des gouvernements successifs « de gauche » élus qui n'ont pas encore eu le courage d'affronter l'oligopole des médias.



© Andrés Azp

Conférence de presse tenue le 3 mai par les étudiants pour protester contre la fermeture de RCTV.

L'affrontement commence au Venezuela

Le Venezuela a été le premier pays à affronter le monopole de la communication, à partir de l'élection d'Hugo Chavez en 1998. La Loi organique relative aux télécommunications, approuvée en mars 2000, établit un nouveau cadre légal avec 224 articles. Cette loi est l'un des principaux mécontentements de l'élite vénézuélienne, qui a organisé le coup d'Etat en 2002, avec le soutien d'entreprises comme Rádio Caracas Televisión (RCTV), à l'époque la plus importante du pays. Le coup d'Etat n'a duré que 48 heures, mais c'est un outil pédagogique qui sert à démontrer comment les corporations des médias l'utilisent comme moyen de propagande pour la défense des intérêts de la bourgeoisie. Hugo Chávez, soutenu par les radios communautaires, a repris la présidence, conscient de la nécessité de rendre la communication sociale plus horizontale et de mettre en place des diffuseurs publics.

En janvier 2005, son gouvernement a promulgué la Loi de responsabilité sociale de la radio et de la télévision. Deux ans après, il a refusé le renouvellement de la concession pour la RCTV, en choisissant à sa place la Televisión Venezolana Social (TVes). Des fréquences irrégulières ont été reprises et des créations d'autres diffuseurs publics ont été enregistrées. Les mouvements sociaux se sont rapidement appropriés l'espace de la communication, en créant de nombreux collectifs ces dernières années, en utilisant plusieurs moyens autres que la radiodiffusion (journaux, revues, livres, soirées, débats, graffitis). Cátia TV, principal diffuseur communautaire de télévision, est situé dans un quartier traditionnel de travail-

leurs, au centre de Caracas. « *Ne regardez pas la télévision, faites-la* » est le slogan de Cátia TV, qui pousse les citoyens à produire des contenus.

La « Loi des médias » argentine : considérée comme la meilleure

En Argentine, les mouvements sociaux se disputaient également les médias. Alors que les monopoles médiatiques se réduisaient à deux groupes – Clarín et Telefónica, la mobilisation sociale créait en 2004 la Coalition pour une radiodiffusion démocratique. Ce forum a réuni des centaines de personnalités et des organisations politiques, parmi lesquelles des organisations syndicales, des universités et des mouvements sociaux. « *21 points pour une radiodiffusion démocratique* » est un document de la coalition qui a servi de base à l'élaboration de la loi actuelle, promulguée en 2009. La « Loi des médias » est considérée comme étant la plus avancée par des spécialistes de la question.

La participation massive de la société a conduit la présidente Cristina Kirchner à présenter le brouillon du projet au public durant une grande action. Malgré la volonté politique de la présidente, le combat et la mobilisation n'ont pas cessé avant octobre 2013, lorsque la loi a été déclarée loi constitutionnelle, en réponse au processus engagé par le Groupe Clarín. C'est le mouvement « Mères de la Place de mai », connu depuis la dictature, qui a démontré la façon dont le droit à la communication mobilise une variété de mouvements sociaux en Argentine. La traditionnelle marche de la résistance du mouvement, qui a lieu tous les ans depuis 1981, a été déplacée en décembre 2012, pour que les « Mères » se joignent aux autres mouvements et expriment publiquement le soutien à la loi sur les moyens de communication.

« Il a fallu 6 années de débat avec les mouvements populaires, les syndicats, les instances publiques, ce qui fait que la loi possède une grande légitimité sociale. Elle a contenté un éventail important de groupes sociaux », déclare Gilberto Maringoni, journaliste, docteur en histoire à l'USP et professeur de relations internationales à l'université de l'ABC. *« La télé ne doit plus acheter le championnat de football, ça n'est plus possible »,* donne-t-il en exemple. *« Pour assister au match de leur équipe, les Argentins devaient s'abonner au câble. Maintenant, la télé publique retransmet les matchs et le signal est ouvert pour ceux qui souhaiteraient le capter, ce qui inclut les télévisions communautaires. Cette loi a ainsi peu de chance d'être contestée ! »*

Les transformations sont visibles. Des centaines de diffuseurs et de nouveaux moyens ont fait leur apparition ces dernières années. Jusqu'en octobre 2013, 152 radios scolaires, 45 diffuseurs universitaires de télévision, 53 radios FM universitaires, une chaîne de télévision publique et 33 stations de radio concernées par les populations de la région ont vu le jour, et la production des contenus au niveau fédéral a connu une importante croissance, selon le reportage du journal argentin *Página 12*. 1 018 licences ont été accordées à la radio, à la télévision publique et à la télévision privée et 210 autorisations aux radios communautaires.



© Carlos Reusser Monsalvez

Fresque en hommage au Mères de la Place de mai

L'Équateur, l'Uruguay et la Bolivie sur le même chemin

En Équateur, l'élection de l'actuel président, Rafael Correa, a entraîné la rédaction de la nouvelle constitution, promulguée en 2008, qui sort du lot « *non seulement parce qu'elle reconnaît le droit à la participation dans les processus communicationnels et à une citoyenneté bien informée, mais aussi parce qu'elle établit un troisième secteur de la communication, les moyens communautaires* », affirme Sally Burch, journaliste de l'Agence d'information latino-américaine (Alai). « *Le projet de loi est le fruit de plus de deux années de séances publiques, de débats, de propositions et d'actions de la part des organisations, des instances sociales et de plusieurs autres contributions, qui font de cette loi l'une des plus controversées du pays* », déclare-t-elle. Le pays qui a offert l'asile politique au fondateur de WikiLeaks, Julian Assange, a approuvé sa loi de communication en juin 2013. L'opposition l'appelle la « Loi bâillon ». Avec des normes semblables à celles de la loi argentine, la loi équatorienne souligne la promotion de la diversité, étant donné que le pays est multiculturel, composé de 14 nationalités et peuples.

La Bolivie, « refondée » en 2009 par le président Evo Morales comme « État plurinationnel », adopte sa nouvelle législation relative aux communications en 2011. Celle-ci garantit aux populations autochtones un espace dans la radiodiffusion et prévoit un programme de financement pour « *l'expansion d'information présentant un intérêt social* ». En Uruguay, en décembre dernier, la Chambre a approuvé le projet de loi des services de communication audiovisuelle, initiative du gouvernement de José Mujica, qui le présente comme une amélioration de la démocratie. L'opposition, indignée par les réformes du pays, s'interroge sur la progression de cette loi en pleine année électorale, alors que la procédure est au Sénat. Au Pérou, l'année 2014

a commencé par un débat sur la concentration des médias, lancé par le président lui-même, insatisfait de l'augmentation de 70 % du contrôle de la communication dans le pays par le groupe *El Comercio*. Dans son plan d'action gouvernemental, Ollanta Humala avait déjà placé la discussion dans un cadre régulateur des communications.

Dans tous ces pays, la dissolution des corporations médiatiques a suscité une opposition féroce des moyens de communication privés. La Société interaméricaine de presse (SIP) a ensuite condamné les nouvelles lois. « *Je pense que le principal point de départ de toutes ces lois réside dans le fait que la communication est un droit et pas seulement une activité* », explique Pedro Ekman, du collectif *Intervozes*. « *C'est absolument révolutionnaire pour la tradition latino-américaine qui, différente de la tradition européenne par exemple, a toujours vu dans la communication privée une vérité absolue. Les chaînes publiques et communautaires ont gagné de l'espace, lequel était auparavant attribué de préférence à ceux qui avait pour objectif de tirer des bénéfices de leurs informations* », analyse-t-il.

Pays plus riches, défis plus grands

Les plus grands défis pour la démocratisation de la communication concernent les pays ayant les PIB les plus importants dans la région : le Mexique et le Brésil. Dans ces deux pays, la lutte date et elle mobilise des fronts d'organisations comme l'Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires (Amarc), l'Association mexicaine du droit à l'information (Amedi) et le Forum national pour la démocratisation de la communication (FNDC), au Brésil.

Au Mexique, depuis la campagne électorale de 2012, la prise de conscience quant à la manipulation de l'information par le duopole TV Azteca et Televisa semble atteindre de nouveaux secteurs de la population. Un mouvement contre la candidature de l'actuel président, Peña Nieto, a pris de grandes proportions en mettant la démocratisation des communications au centre de ses préoccupations. Le mouvement jeune YoSoy132 et les organisations qui travaillent depuis toujours sur le sujet dans le pays ont élaboré un « document d'exigences minimales » dans lequel dix points fondamentaux concernent la démocratisation des moyens de communication.

La surprise a été la série de mesures annoncée par le président au mois de mars, concernant la réforme des lois de télécommunications visant directement la chaîne de télé qui a soutenu sa campagne. L'homme le plus riche du monde, Carlos Slim, se verra peut-être dans l'obligation de partager son monopole ainsi que son infrastructure et pourra peut-être perdre le privilège de transmettre en exclusivité des événements comme les coupes du monde ou les jeux olympiques. Le projet de loi ouvre les réseaux de télévision et les services de téléphonie mobile à l'investissement étranger, ce qui semble être le principal objectif, qui est tout à fait cohérent avec la politique conservatrice de Peña Nieto.



Au Brésil, la loi de 1962, obsolète politiquement et technologiquement parlant, donne en pratique aux monopoles la propriété du spectre. La Constitution de 1988 possède des articles qui garantissent la démocratisation des moyens de communication, qui n'ont jamais été réglementés. Après des années de coûts pour la société, la tant attendue Conférence nationale de communication de 2009 a vu ses résolutions ignorées par le gouvernement. Un large front d'organisations et de mouvements a construit une campagne « Pour exprimer la liberté » qui, depuis mai 2013, collecte des signatures en vue d'un projet de loi d'initiative populaire pour des médias démocratiques.

La campagne est soutenue par des centaines d'organisations et de mouvements, notamment par le plus grand syndicat des travailleurs, le CUT, qui a mis la priorité sur le sujet.

Commentaire

En 2014, en Amérique latine, le Venezuela est à nouveau au centre de la guerre médiatique globale. Et régionale. Au Brésil, la couverture de la presse est absolument partielle. Il ne s'agit jamais de journalisme, mais de pure propagande. En pleine année d'élection présidentielle au Brésil, l'oligopole des grands journaux et réseaux de radio et de télévision est déjà en campagne, la rigueur de l'information importe peu. Par chance, dans de nombreux autres pays de ce continent, de nouvelles voix médiatiques se font entendre, et celles-ci montrent que les informations ont deux côtés, mettant au grand jour les individus et les opinions, en débattant sur d'autres manières d'organiser le monde.

RÉFÉRENCES

- MARINGONI Gilberto, *Comunicações na América latina : poder, democratização regulação (1980-2011)*, Faculdade Casper Libero (São Paulo), 2010 - 2011.
- ALAI, Agence d'information latino-américaine, alainet.org
- Observatoire du Droit à la Communication, www.direitoacomunicacao.org.br.
- Ópera Mundi, operamundi.uol.com.br.
- Carta Maior, www.cartamaior.com.br.
- CIMAC, Communication et Information de la Femme, www.cimacnoticias.com.mx.
- Mouvement #YoSoy132, en.wikipedia.org/wiki/Yo_Soy_132
- Centre des Médias Barão de Itararé, www.baraodeitarare.org.br.
- Correio da Cidadania, www.correiocidadania.com.br.

INTERVIEWS

- MARINGONI Gilberto, mars 2014, Brésil.
- EKMAN Pedro, mars 2014, Brésil..

La communication, prisonnière de guerre

RITA FREIRE

Journaliste, elle est la représentante de Ciranda international de la communication partagée au sein du Conseil international du Forum social mondial. Elle est également vice-présidente du conseil d'administration de l'Entreprise brésilienne publique de communication (EBC), et l'une des facilitatrices du processus du Forum mondial de médias libres (FMML).

Empêcher l'utilisation d'Internet est la première préoccupation de dirigeants de pays plongés dans des conflits qui vont de révoltes populaires aux extrémismes de groupes ethniques ou religieux. Le pouvoir de l'information qui circule sur des réseaux distribués suscite une peur commune aux gouvernements et groupes autoritaires.

La bataille qui a duré un an a mis en échec le gouvernement turc qui tentait de retenir l'avalanche d'informations qui lui ôtait des mains le contrôle sur le mouvement d'activistes dans les rues. En juin 2013, un institut d'Ankara avait recueilli cinq millions de messages sur twitter, permettant d'analyser les responsabilités à l'origine des manifestations dans le pays, selon le gouvernement. À l'époque, le journal Hürriyet avait révélé que le ministère de la Justice allait élaborer un projet de loi relatif aux crimes sur les réseaux sociaux.

« Nous connaissons les personnes qui provoquent les citoyens via Twitter et Facebook en les manipulant et en leur envoyant de fausses informations, qui entraînent des actions qui peuvent mettre en danger la sécurité publique et la propriété », a déclaré le ministre de l'Intérieur turc de l'époque, Muammer Guler, qui parlait plus spécifiquement de la diffusion des mouvements de protestation sur les réseaux.

Les connexions entre utilisateurs des réseaux ont ignoré les menaces de répression, les circuits de l'information se sont ramifiés et des conversations compro-



© Ian Brown

Le logo Twitter détourné pendant les protestations en Turquie.

mettantes ont été divulguées au public¹. Acculé en mars 2014, le Premier ministre turc, Recep Tayyip Erdogan, a ordonné le blocage de Twitter et de YouTube. Et, en réalité, cela a créé un terrain propice pour tester la phrase du créateur de l'Electronic Frontier Foundation et un des participants du projet GNU, John Gilmore : « *Internet interprète la censure comme un défaut et la fait passer pour la contourner* ». C'est ce que les internautes turcs ont démontré.

Les Réseaux privés virtuels (VPN) et le logiciel en ligne Tor garantissant l'anonymat ont été utilisés pour éviter la censure, tandis que des codes d'accès alternatifs étaient tagués sur les murs. D'après Google, les visites sur le moteur de recherche ont baissé mais n'ont pas disparu. Les pressions via des recours en justice d'internautes et d'entreprises ont également augmenté.

Bête, et incontrôlable

Au pouvoir depuis 2002, le Premier ministre a été contraint de se plier à la décision de la Cour constitutionnelle, la plus haute instance juridique turque, qui a suspendu l'interdiction de Twitter, laquelle allait à l'encontre de la liberté d'expression, et à celle d'un tribunal d'Ankara, qui a ordonné la fin du blocage de YouTube. Il n'a pas caché sa gêne : « *Nous devons appliquer le verdict* », a-t-il reconnu, mais « *je ne l'approuve pas* », a-t-il ajouté, en alléguant une offense aux valeurs nationales. De quelles valeurs s'agit-il ?

[1] Un enregistrement audio diffusé contenait la transcription d'une réunion confidentielle durant laquelle quatre hauts fonctionnaires turcs, parmi lesquels le ministre des Affaires Étrangères, Ahmet Davutoglu, et le chef des services secrets (MIT), Hakan Fidan, parlaient d'une possible intervention militaire en Syrie.

« Centralisé », « décentralisé » ou « distribué » sont des adjectifs qualifiant différents types de réseaux, qui se distinguent entre eux autant que des systèmes de pouvoir, formels ou non. Internet appartient au troisième type, il est capable de fonctionner sans un commandement central, ou sans sous-commandements intermédiaires. Le « gourou » du réseau, Craig Burton, est celui qui a le mieux défini la vocation d'Internet à la désobéissance, en disant qu'Internet est « bête ». Le réseau ne comprend pas les principes de la hiérarchie, qui sont l'apanage des gouvernements autoritaires. Burton le décrit comme « *une sphère creuse entièrement composée de pointes. Sans un centre de commande, c'est là que réside son secret.* »

« *Retirez la valeur du centre et vous permettrez une croissance folle de valeur sur les bouts interconnectés. Car, il est évident que si tous les bouts sont connectés, chaque bout à chaque bout et chaque bout à tous les autres, les bouts finissent par ne plus être des points finaux* », disent les auteurs du manifeste « Un monde de bouts », Doc Searls et David Weinberger.

« *L'Internet ne connaît pas grand chose de tout ce que d'autres réseaux intelligents comme le système téléphonique connaissent : la notion d'identité, les permissions, les priorités, etc.* ». De même, selon eux, Internet sait seulement une chose : « *Ce paquet d'octets doit passer d'un bout du réseau à un autre* ». Ainsi, « *si un routeur échoue, les paquets empruntent d'autres chemins, ce qui signifie que le réseau tient le coup* ». Et ce n'est pas tout, il grandit en connectant les personnes et les choses. « *Étant donné sa bêtise, le réseau accueille de nouveaux systèmes et de nouvelles personnes, si bien qu'il grandit rapidement et de toutes parts. Et ce n'est pas compliqué pour des concepteurs d'intégrer un accès internet à toutes sortes de dispositifs sophistiqués – caméscopes, téléphones, systèmes d'arrosage de jardin – qui résident aux extrémités d'Internet* ».

Dans le noir, à la merci du nettoyage ethnique

La guerre contre les libertés de l'Internet a été l'ingrédient commun au régime et aux gouvernements des pays se trouvant dans des situations de conflit, en soulignant l'incompatibilité entre le pouvoir centralisé et le réseau distribué, et au-delà, la relation directe entre le droit à la communication et la lutte pour la démocratie. L'absence d'accès à la communication ne soumet pas seulement la population à l'intérieur du pays, mais elle l'expose à des menaces externes et à d'autres violences dans la dispute pour le pouvoir.

Il convient de se demander pour quelle raison la population irakienne, même hantée par la menace de massacres ethniques, idéologiques et religieux, n'a pas pu accéder aux communications par décision d'un gouvernement qui devrait en principe être le gardien de la démocratie. C'est ce qui est arrivé à la mi-juin 2014, lorsque le gouvernement irakien a donné l'ordre aux opérateurs de téléphonie mobile de bloquer les données mobiles, y compris les services de messagerie instantanée. Il a également interdit l'utilisation des VPN, une chose difficile à contrôler,



© Scossar Gilbert

Manifestation, Tunis, mai 2011.

pour éviter que des utilisateurs n'accèdent à des comptes à partir de l'étranger. L'Irak ne vit pas une sorte de printemps arabe, comme les révoltes qui ont renversé les dictatures en Tunisie et en Égypte. Il ne s'agit pas d'une révolte populaire auto-organisée. La crise est née de la guerre sanglante dirigée par les États-Unis après le 11 septembre, qui a chassé les sunnites du pouvoir et qui, récemment, a pris une tournure effrayante, avec la progression d'une force encore inconnue. Le gouvernement affronte des groupes armés extrémistes dirigés par l'État islamique en Irak et au Levant (EEIL), qui ont violemment occupé une grande partie du nord du pays, en employant des méthodes cruelles, en affaiblissant les gouvernements de la région et en appauvrissant la population.

Le gouvernement chiite, par peur que l'ennemi n'utilise les réseaux, s'est attelé au contrôle de la communication comme sauvegarde, en empêchant également la population menacée de se connecter. Selon l'agence Reuters, les entreprises Iraq Telecoms et Post Company (ITPC), qui possèdent quasiment tous les réseaux de ligne fixe en dehors du Kurdistan, ont reçu l'ordre de couper certains réseaux sociaux, y compris Facebook, Twitter, WhatsApp et Skype. Cela a encouragé de nombreux Irakiens à accéder à ces applications par VPN, que le gouvernement a également décidé d'interdire.

Échec répété de la censure

La censure des réseaux sociaux n'a pas apporté les résultats escomptés par les régimes autoritaires qui cherchaient à se défendre. En janvier 2011, sous le vent de la révolution tunisienne, l'Égypte de Hosni Mubarak a tenté de s'isoler du réseau mondial qui était utilisé pour mobiliser les individus sur la place Tahrir,

et le gouvernement est arrivé à désactiver plus de 3500 routes BGP², qui reliaient les « backbones » de dix grands fournisseurs du pays au reste du monde, et par exemple, aux réseaux sociaux. Cela n'a pris que quelques jours, ou quelques heures, pour que le régime ne s'écroule.

Touchée par le Printemps arabe en juin 2011, la Syrie a tenté la même chose, avec le retrait de 40 des 59 routes internet qui connectent les serveurs au circuit international en Syrie, selon l'entreprise d'analyse de réseau Renesys. À l'époque, la télévision Al Jazeera a rendu compte du blocage des connexions via le haut débit 3G, DSL et dial-up. Selon Renesys, tout le trafic des différents fournisseurs internet dans le pays dépend de la SyriaTel, une entreprise de télécommunications publique, contrôlée par le gouvernement. Un autre black-out aura lieu en novembre 2012. Mais rien n'aura protégé de fait Bashar Al-Assad.

Actuellement, la situation en Syrie s'aggrave au-delà des confrontations entre les forces du gouvernement et l'armée rebelle. La menace vient des attaques et des avancées de l'EIIL (État islamique en Irak et au Levant). Le groupe souhaite créer un califat islamique dans une région de l'Irak et de la Syrie, conformément à la loi de la charia. L'EIIL lutte contre la domination chiite en Irak et la domination alaouite en Syrie, et ambitionne d'avancer sur des territoires du Liban et de la Turquie. Dans sa ligne de mire, se trouvent également les kurdes qui vivent dans la région formée par l'Irak, la Syrie, l'Iran et la Turquie, lesquels luttent dans la région pour le droit à une identité, une culture et une vie politique propres. Les territoires en question présentent un énorme intérêt géopolitique, ceux-ci disposant de ressources et d'avantages logistiques pour l'exploitation et la distribution d'énergie.

Un black-out bien plus important

Les intérêts à promouvoir des « black-out » au Moyen-Orient outrepassent les explications les plus simples, comme celle d'étouffer des révoltes. Les médias se trouvent toujours dans la ligne de mire des groupes armés. En juin, un siège israélien en Cisjordanie a conduit, en à peine 10 jours, à 5 700 arrestations. Durant cette offensive, les militaires ont occupé l'immeuble de l'entreprise Palmedia à Ramallah en détruisant les bureaux des médias arabes. L'agence russe Today, qui a également été occupée, a déclaré que l'assaut avait été donné suite à une fausse accusation de coopération de la Palmedia avec le mouvement du Hamas. L'entreprise Palmedia offre ses services de satellites à de nombreuses autres entreprises, mais, curieusement elle ne répond pas aux critères de la chaîne palestinienne Al Aqsa, qui se trouve sur un autre lieu et qui utilise les services de la Transmedia. L'entreprise occupée est un grand fournisseur dans tout le Moyen-Orient et travaille avec des médias importants tels que Al Manar, Al Maydeen, France 24 et a déjà travaillé avec l'antenne arabe de la BBC.

[2] Le BGP, ou Border Gateway Protocol, est un des principaux protocoles d'Internet. C'est lui qui fait le lien entre les backbones, épine dorsale du réseau mondial d'ordinateurs.



La correspondante de RT Arabic à Ramallah, Yafa Staty, a déclaré que les militaires sont à l'origine de la perte du signal Internet et d'archives vidéo ; et d'autres matériels ont été complètement détruits, des ordinateurs et des disques durs ont été saisis.

Derrière la censure des médias, il y a des journalistes, régulièrement visés. Selon le Comité pour la protection des journalistes, deux tiers des assassinats en 2013 ont eu lieu au Moyen-Orient. Travailler en Syrie a coûté la vie à au moins 29 journalistes durant cette période, en élevant le nombre de morts à 63 à cause du conflit, y compris certains qui ont trouvé la mort le long des frontières libanaises et turques. Parmi les victimes se trouvait Yara Abbas, correspondante de la chaîne télé pro-gouvernement Al-Ikhbariya, qui a trouvé la mort alors que le véhicule de son équipe était pris pour cible par les francs-tireurs rebelles dans la ville de Al-Quseir. 60 autres journalistes ont été séquestrés durant un an, selon l'enquête du CPJ³, et près de la moitié ont disparu.

Au moins dix journalistes ont été tués en Irak durant le dernier trimestre de l'année 2013. Des hommes non identifiés ont ouvert le feu sur le cameraman Mohamed Ghanem ainsi que sur le correspondant Mohamed Karim al-Badrani de la chaîne télé indépendante Al-Sharqiya alors qu'ils filmaient les préparatifs du jour férié de Eid al-Adha à Mossoul, en octobre. Les raisons pour lesquels ils ont été tués ne sont pas claires ; la chaîne a attiré la colère aussi bien des autorités irakiennes que celle des militants antigouvernementaux.

En Égypte, six journalistes ont été tués dans l'année, trois d'entre eux en un seul jour, le 14 août, pendant qu'ils couvraient les attaques des forces de sécurité égyptiennes contre les manifestants partisans du président despote Mohamed Morsi et de l'organisation des Frères Musulmans.

La vieille habitude de se taire

Contrôler l'information est une pratique inhérente aux régimes dirigés par la force et les exemples continueront à se répéter un certain temps, quel que soit l'endroit où les attaques ont lieu. La junte militaire qui a pris le pouvoir du gouvernement civil en Thaïlande, lors du coup d'État du 22 mai 2014, a immédiatement censuré la télé et la radio, y compris l'émission de chaînes internationales comme la BBC et CNN. Durant cette même période, en Ukraine, YouTube se chargeait de fermer des comptes de la chaîne activiste Anna-News, qui dénombre 100 000 adhérents, pour avoir publié une vidéo de l'assassinat d'un journaliste, ou de la chaîne Newsfront.TV, qui divulguait des informations sur les élections.

Comme l'a déclaré le Premier ministre turc, en protestant contre la libération des réseaux sociaux dans le pays, « *Twitter, YouTube et Facebook sont des entreprises*

[3] Committee to Protect Journalist, www.cpj.org

commerciales qui vendent un produit (...) Libre à chacun d'acheter ou non ces produits ». En tant qu'entreprises, ils peuvent également être utilisées par leurs clients les plus puissants pour imposer la censure.

Utiliser Internet dans les modalités actuelles requiert des accords globaux autour des principes de la liberté d'expression, de la neutralité et de la capacité, tels qu'ils ont été proposés par les participants de la NETMundial au Brésil.

Pour les auteurs de « *Un monde de bouts* », malgré ces accords globaux, le réseau n'appartient pas « *aux entreprises établies qui interviennent sur l'épine dorsale (« backbone ») ni aux fournisseurs qui nous fournissent les connexions* », ni aux « *entreprises de 'hosting' qui nous louent les serveurs* », ni aux « *industriels qui pensent que leur survie est menacée par ce que nous faisons sur Internet* », le réseau n'appartient pas non plus « *à un gouvernement quel qu'il soit, qui tente de nous faire croire qu'il souhaite sincèrement offrir à ses citoyens la sécurité et la complaisance.* »



La souveraineté technologique, une nécessité, un défi

PATRICE RIEMENS

Géographe, activiste culturel et défenseur du logiciel libre, membre du groupe hacker néerlandais Hippies from Hell.

Qui n'a pas encore compris, après Snowden et ses révélations, que notre cher cyberspace n'est plus au mains de ses utilisatrices¹, et cela, hélas, depuis longtemps, mais qu'il constitue une zone fortement surveillée et à hauts risques. L'utilisatrice, apparemment libre de ses mouvements et pourvue d'innombrables facilités – souvent « gratuitement » – est devenue en fait un sujet captif qui relève à la fois de l'otage, du cobaye et du suspect.

La mainmise sur l'Internet par les pouvoirs étatiques ou commerciaux (ou, le plus souvent, une association des deux) semble totale et elle l'est effectivement là où les vecteurs et les plateformes sont propriétaires, c'est-à-dire en possession d'acteurs qui mettront leurs propres intérêts en avant, souvent aux dépens de ceux de leurs utilisatrices. Alors que l'impact d'Internet dans nos vies devient de plus en plus fort², une prise de conscience qui poserait de manière plus insistante les questions suivantes devient aussi urgente : comment et, surtout, pour qui Internet fonctionne-t-il ?

Heureusement, cette prise de conscience existe et elle a commencé bien avant le déploiement de l'Internet. Mais son incidence demeure limitée, car elle reste encore le fait d'un nombre relativement restreint de personnes et de groupes, et aussi parce qu'elle rencontre de fortes offensives de la part de pouvoirs établis autrement

[1] Le choix de l'utilisation du féminin est ici volontaire, afin de ne pas se limiter à l'utilisation du masculin. Vous trouverez d'autres utilisations similaires tout au long de cet article.

[2] Comme l'écrivait récemment l'essayiste allemand Sascha Lobo, « *il n'y a, en Allemagne, que deux sortes de gens : ceux dont la vie a été transformée par l'Internet et ceux qui ne se rendent pas compte que leur vie a été transformée par l'Internet.* »

puissants. Son porte-drapeau, si l'on peut dire, est le logiciel libre et ses nombreux dérivés. Non seulement en tant que technique, mais surtout pour l'idéal qu'il représente : prise de conscience, prise en mains propres, autonomie et souveraineté. Car attention : tout n'est pas technologie et la technologie n'est pas tout !

Il est essentiel de voir la souveraineté technologique dans un contexte bien plus étendu que la technologie informatique, ou bien même que la technologie tout court. Faire abstraction de l'ensemble des crises environnementales, politiques, économiques, sociales imbriquées les unes dans les autres³, ou encore chercher à les résoudre isolément ou dans leur ensemble par la seule technologie constitue autant d'options aberrantes. Il est d'ores et déjà clair que la souveraineté technologique en elle-même ne nous détournera pas de notre inexorable course... droit dans le mur.

Il est impossible de continuer sur la voie de la croissance tous azimuts telle qu'elle a été poursuivie jusqu'à présent. Un arrêt sur place, voire même une décroissance volontaire, est recommandée, faute de quoi elle s'imposera d'elle-même, et dans des conditions certainement plus déplaisantes. C'est donc aussi depuis cette perspective qu'il nous faudra juger les diverses solutions proposées pour (re)conquérir cette autonomie individuelle et collective que nous avons largement perdue, ou pire, déléguée au profit d'acteurs économiques et politiques qui veulent nous faire croire qu'ils n'ont que nos intérêts en tête et que leurs motivations sont bienveillants, honnêtes et légitimes.

Malheureusement, les TIC et leurs développeurs – car encore majoritairement masculins – maintiennent une fâcheuse tendance à travailler en vase clos, sans tenir compte de leur dépendance à la multitude de rapports humains et de ressources naturelles qui font le monde et la société. « *Nous devons ré-inventer le réseau* », déclarait Tim Pritlove, animateur du 30^e congrès du Chaos Computer Club, dans son discours d'ouverture fin décembre 2013. Et d'ajouter devant une foule d'activistes et de hackers enthousiastes : « *Et c'est vous qui pouvez le faire !* ». En soi, il a raison sur les deux défis, mais en rester là peut aussi signifier la croyance en une « *suprématie des nerds*⁴ » qui ne miserait que sur des solutions purement technologiques.

Il ne fait aucun doute qu'il est devenu essentiel de remettre le réseau à plat afin qu'il serve les intérêts du commun et non celui de groupes exclusifs et oppresseurs. Donc oui à la ré-invention, mais pas de n'importe quelle façon. Car il faut aller bien au-delà des solutions du type « *technological fix* » (rafistolage) qui se limitent à s'attaquer aux effets et non à leurs causes. Une approche dialectique – et dialogique – s'impose afin de développer, sur une base communautaire et participative, les technologies qui permettent à leurs utilisatrices de s'affranchir

[3] Ce que le philosophe français Paul Virilio appelle « l'accident intégral ».

[4] <https://fr.wikipedia.org/wiki/Nerd>



Fockinho (CC-BY-SA)

de la dépendance envers les fournisseurs commerciaux, ainsi que du flicage généralisé opéré par les pouvoirs étatiques, obnubilés par le désir de surveiller et de punir. Mais en quoi consiste alors cette souveraineté technologique telle que nous pouvons la souhaiter et espérons la construire ?

Une option possible serait d'entamer notre démarche à partir de la souveraineté qui opère dans notre propre sphère de vie par rapport aux pouvoirs qui essayent de nous dominer. Un début de souveraineté pourrait être interprété par exemple comme « le droit d'être laissé tranquille »⁵. Or nous savons que ce droit est systématiquement lésé dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

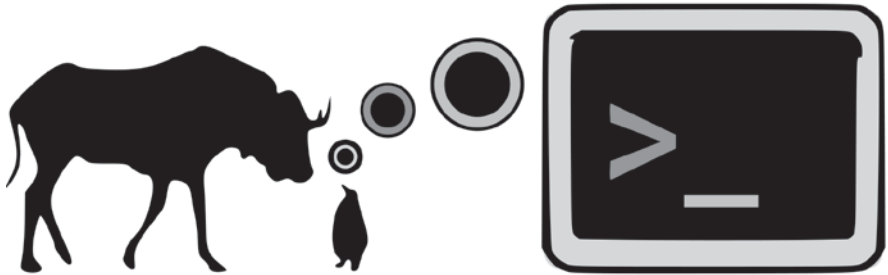
Alex Haché⁶, dans le dossier sur la souveraineté technologique essaye, d'établir un état des lieux concernant les initiatives, les méthodes et les moyens non-propriétaires et préférablement auto-gérés qui peuvent sauvegarder autant que possible notre « sphère de vie ». Serveurs autonomes, réseaux décentralisés, cryptage, pairage, monnaies alternatives virtuelles, partage des savoirs, lieux de rencontres et de travail co-opératifs constituent un vaste éventail de chantiers

[5] Aux Etats-Unis, ce concept du « right to be left alone », est vu comme le fondement du droit à la vie privée individuelle ('privacy'). Exprimé par Samuel Warren et Louis Brandeis en 1890. Mais attention, cette « souveraineté dans sa propre sphère de vie », également théorétisée à peu près à la même époque aux Pays-Bas par le politicien calviniste Abraham Kuyper, a eu un vilain petit avatar : l'apartheid Sud-africain...

[6] Dossier sur la Souveraineté technologique coordonné par Alex Haché et édité par Ritimo : www.plateforme-echange.org/spip.php?article102

déjà en route vers la souveraineté technologique. A noter que l'efficacité de ces alternatives dépend fortement de leurs pratiques et que celles-ci devraient être traversées par les dimensions suivantes :

- **Temporalité.** Prendre son temps est essentiel. Il faut s'affranchir du toujours plus, toujours plus vite, le miroir aux alouettes de la technologie commerciale. Il faut s'attendre à ce que les technologies souveraines soient plus lentes et peut-être moins performantes mais cela ne doit pas pour autant signifier une perte de notre plaisir.



Foockinho (CC-BY-SA)

- « **Nous** ». Les technologies souveraines seront ouvertes, participatives, égalitaires, communautaires et coopératives, ou elles ne seront pas. Elles développent des mécanismes de gouvernance horizontale, souvent entre des parties prenantes très variées. La clôture, les hiérarchies (souvent présentées comme méritocratiques) et l'individualisme égoïste leur sont fatales. La distinction entre expertes et utilisatrices doit s'estomper autant que possible.

- **Responsabilité.** La réalisation de la souveraineté exige beaucoup de celles qui y adhèrent. En développant et en déployant les outils, chaque membre du collectif doit prendre ses responsabilités. La fameuse règle du Qui fait quoi? Où? Quand? Comment? Combien? Et pourquoi? (QQOQCCP) s'impose, ainsi que l'obligation d'y répondre de façon adéquate à tout moment.

- **Une économie basée sur l'échange.** Le principe « c'est gratuit, donc c'est toi le produit » caractérise les services offerts par les majors de l'Internet. Les initiatives citoyennes, quant à elles, se voient le plus souvent refoulées dans l'économie du don, sous la forme de volontariats plus ou moins forcés. Il faudra donc trouver des modèles qui rémunèrent honnêtement les travailleuses de l'immatériel, tout en faisant acquitter leur juste dû aux utilisatrices.

- **Écologie et environnement.** Une technologie de souveraineté est, évidemment, respectueuse de l'environnement et économe de ressources non ou difficilement



renouvelables⁷. Peu de personnes se rendent compte à quel point l'informatique est vorace en énergie et en matières premières diverses, ainsi que des conditions, souvent déplorables, dans lesquelles celles-ci sont extraites ou dans lesquelles se déroule leur fabrication.

Ainsi, on aura compris qu'il existe de nombreuses limites auxquelles peuvent être confrontées les technologies de souveraineté et qu'il n'existe pas de voie royale vers celle-ci. Et même si on y arrive, l'utopie risque de ne pas être au rendez-vous. Ceci n'est pas toutefois une invitation à baisser les bras, bien au contraire. C'est la modestie et la lucidité qui, jointes à la réflexion, déplacent les montagnes. C'est à vous, chère lectrice, d'entamer la vôtre afin de définir votre orientation et de vous engager sans ingénuité, ni appréhension. Et qui sait, ensuite, si avec un enthousiasme indéfectible et contagieux...



Foockinho (CC-BY-SA)

[7] Fairphone, le portable « équitable » peut représenter un premier pas dans ce sens dans le domaine de la téléphonie mobile. Voir : www.fairphone.com.

Internet libre et réseaux maillés

BENJAMIN CADON

Artiste et coordinateur de Labomedia (media hacker fablab space), une association qui investit le champ des arts numériques, basée à Orléans.

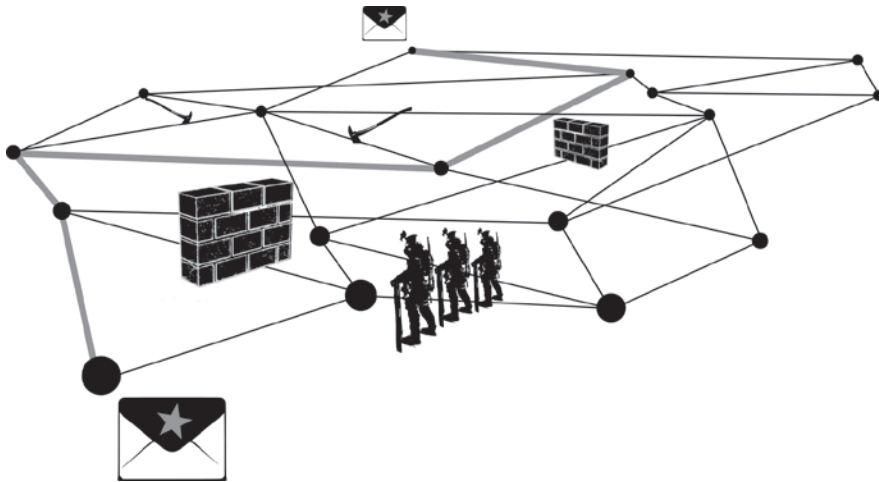
La question de la souveraineté technologique se pose avec acuité lorsqu'il s'agit d'aborder la question du libre accès à Internet pour un ensemble d'usages, qui vont de la simple communication interpersonnelle à l'échange de fichiers, en passant par l'utilisation d'applications web de partage de ressources et d'organisation collective. Nous aborderons principalement dans cet article la problématique sous l'angle « réseau », en partant du global pour considérer ensuite des initiatives à l'échelle locale.

On peut tout d'abord évoquer l'histoire d'Internet, partie des États-Unis, mue par des crédits militaires, amplifiée par des universitaires et passionnés d'informatique avant de s'étendre sur toute la planète et se poser la question de sa gouvernance. Depuis le dernier Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) qui s'est tenu à Tunis en 2005, elle est désormais orchestrée par le Forum sur la gouvernance de l'Internet, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Cette organisation mondiale ne doit pas pour autant occulter le fait que d'un point de vue technique, diverses instances au cœur du réseau sont restées sous hégémonie américaine. Il s'agit notamment de l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers¹), une société de droit californien à but non lucratif sous tutelle du ministère du Commerce des États-Unis qui gère les serveurs DNS « Racines » (les « .org », « .com », « .net ») et attribue les classes d'adresses « IP »².

[1] En français, la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet.

[2] Une adresse IP dite « publique » est ce qui permet à un ordinateur d'être connecté à Internet et en capacité de parler le même langage (le protocole TCP/IP) pour échanger avec ses congénères, qu'il s'agisse de serveurs, d'ordinateurs personnels, de terminaux mobiles ou encore d'objets dits « communicants ». Les serveurs DNS servent quant à eux à transformer ces adresses IP en noms de domaine pour rendre les serveurs plus accessibles aux humains et aux robots des moteurs de recherche.



Foockinho (CC-BY-SA)

Ces adresses caractérisent chaque ordinateur présent sur le réseau. Plusieurs initiatives ont tenté de créer un système de DNS décentralisé (P2P DNS), dont celle de Peter Sunde, cofondateur de The Pirate Bay³, qui n'ont pas connu jusqu'à présent de déploiement significatif. Il faut également considérer la possibilité de « censure DNS » comme lors de l'intervention des services américains pour faire cesser l'activité de Mégaupload, ou celle du « gouvernement par le réseau » tel que cartographié par le collectif artistique Bureau d'études⁴.

Pourquoi faut-il défendre la neutralité du Net ?

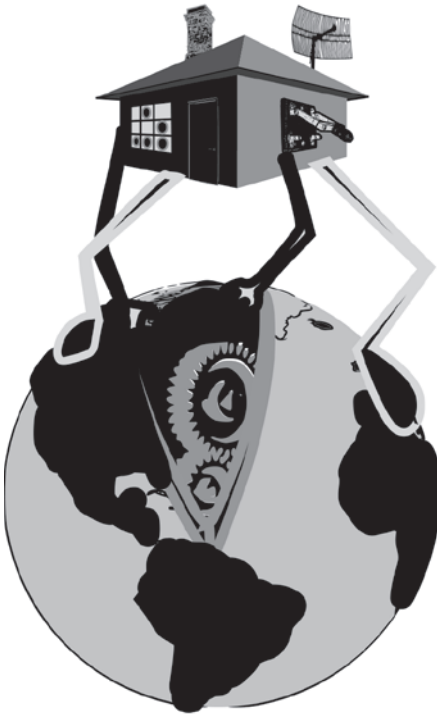
Évoquons maintenant rapidement un certain nombre de traités et de tentatives internationales, européennes et nationales qui visent volontairement ou non à grever la neutralité d'Internet, à « filtrer » celui-ci (TAFTA, CETA, ACTA, SOPA, PIPA, règlements de l'Union internationale des télécoms (UIT), DADVSI en Europe, Ley Sinde en Espagne, LOPSI et autre Hadopi en France). D'après la Quadrature du Net, « *la neutralité du Net est un principe fondateur d'Internet qui garantit que les opérateurs télécoms ne discriminent pas les communications de leurs utilisateurs, mais demeurent de simples transmetteurs d'information. Ce principe permet à tous les utilisateurs, quelles que soient leurs ressources, d'accéder au même réseau dans son entier* »⁵. Pour de multiples et souvent fausses raisons⁶, des traités et projets de lois tentent d'amener des instruments réglementaires pour contraindre les fournisseurs d'accès ou de res-

[3] Voir l'article de Stéphane Bortzmeyer « Un DNS en pair-à-pair ? », www.bortzmeyer.org

[4] www.bureaudetudes.org.

[5] www.laquadrature.net/fr/neutralite_du_Net.

[6] Par « fausse raison », nous faisons référence au fait de déguiser les offensives contre la neutralité du Net sous prétexte de vouloir protéger la propriété intellectuelle et les droits d'auteurs, prévenir le terrorisme et la montée des extrémismes ou encore lutter contre les pratiques sexuelles pédophiles et autres comportements prédateurs sur le Net. Nous ne disons pas que ces problèmes n'existent pas mais que tenter de les résoudre à travers une restriction des libertés sur le Net, dont la neutralité est un principe fondateur, représente une erreur fondamentale.



Foockinho (CC-BY-SA)

sources réseau et les éditeurs à intervenir sur l'accès à certains contenus d'Internet, à les filtrer et donc les discriminer.

La possibilité d'accéder librement et pleinement à Internet peut être également affectée par les considérations stratégique-commerciales des fournisseurs d'accès qui, grâce aux technologies de Deep Packet Inspection (DPI), ont la capacité de favoriser certains contenus plutôt que d'autres. Le DPI consiste à ouvrir tous les paquets (c'est-à-dire toutes les enveloppes) qui véhiculent les données échangées avec des serveurs ou d'autres utilisateurs pour en évaluer le contenu et décider de son rapide acheminement ou, au contraire, de sa redirection vers une voie de garage ou de « grandes oreilles ».

L'intérêt pour les fournisseurs d'accès commerciaux est multiple : cela permet d'envisager des offres d'accès à plusieurs

vitesse pour, par exemple, limiter le débit des services les plus gourmands et les moins rémunérateurs (par exemple YouTube...) ou tarifier un accès privilégié à ces services afin de garantir au final la bonne réception des flux télévisuels qui circulent désormais via Internet ou la qualité du service téléphonique sur IP. A noter que ces mêmes technologies de DPI sont aussi utilisées par les fabricants d'armes numériques pour mettre sous surveillance l'ensemble d'un pays en révolte (par exemple, la Libye, aidée par des techniciens et le logiciel Eagle de la société française Amesys Bull⁷).

La neutralité du Net, un principe à défendre d'un point de vue techno-politique

Certains États prennent encore très timidement des initiatives pour garantir un libre et plein accès à Internet. Après le Chili, c'est le cas par exemple des Pays-Bas, où le Parlement a adopté une loi sur la neutralité du Net au début du mois de mai 2012⁸, mais l'Europe semble patiner sur le sujet⁹. Dans certains pays, des collectivités publiques ont la possibilité juridique d'assumer le rôle de fournisseur d'accès à Internet pour proposer un service de qualité à moindre prix pour des catégories de

[7] Voir l'article « Amesys et la surveillance de masse : du fantasme à la dure réalité », www.reflets.info

[8] Voir l'article de Guillaume Champeau : « La neutralité d'Internet devient une obligation légale aux Pays-Bas », www.numerama.com.

[9] Voir l'article « Les régulateurs européens des télécoms sonnent l'alarme sur la neutralité du net », www.laquadrature.net



population défavorisées (l'exemple de la Régie communale du câble et d'électricité de Montataire en France) ou situées dans des zones non desservies par des offres commerciales car peu rentables (les zones blanches). A ce jour, au moins en France, les collectivités ont été plus promptes à déléguer le déploiement des réseaux haut-débits aux acteurs commerciaux habituels qu'à se saisir de cette opportunité pour aborder concrètement le futur d'Internet sous l'angle d'un bien commun.

Des acteurs de la société civile se sont mobilisés de longue date pour défendre ce principe auprès du législateur. C'est le cas de la Quadrature du Net qui en a fait une de ses priorités et qui se présente comme « *une organisation de défense des droits et libertés des citoyens sur Internet. Elle promeut une adaptation de la législation française et européenne qui soit fidèle aux valeurs qui ont présidé au développement d'Internet, notamment la libre circulation de la connaissance. À ce titre, la Quadrature du Net intervient notamment dans les débats concernant la liberté d'expression, le droit d'auteur, la régulation du secteur des télécommunications ou encore le respect de la vie privée. Elle fournit aux citoyens intéressés des outils leur permettant de mieux comprendre les processus législatifs afin d'intervenir efficacement dans le débat public* »¹⁰.

Communautés pour un Internet accessible, libre et ouvert

Il existe différentes topologies d'associations, ONG et communautés qui militent activement et de façon pratique pour proposer un Internet neutre. On peut les distinguer d'un point de vue technique selon le mode d'accès proposé : en s'équipant d'un routeur pour se connecter à un réseau câblé ou plutôt en mettant en place un système Wifi intégré à un réseau maillé lui-même éventuellement interconnecté avec Internet. En langage technique, « *Assymetric Digital Subscriber Line* » (Liaison numérique à débit asymétrique sur ligne d'abonné) versus Wi-Fi, une bande libre du spectre électromagnétique.

Liaison numérique à débit asymétrique sur ligne d'abonné

On peut citer par exemple en France le French Data Network (FDN¹¹), créé en 1992 sous le statut d'association loi 1901 pour offrir à tous, à moindre prix, ce que d'autres utilisaient déjà depuis plus le début des années 1980 comme outil de travail. Les services offerts par FDN ont inclus le courrier électronique, les news, l'accès à de nombreuses archives de logiciels et de documentation et aux machines du réseau Internet.

Un des atouts de FDN est la diversité de ses membres, regroupant à la fois des vieux routards de l'Internet rodés techniquement et des membres intéressés par des domaines plus variés (musique, éducation, graphisme...). Elle lui permet de

[10] www.laquadrature.net/fr/qui-sommes-nous

[11] www.fdn.fr/

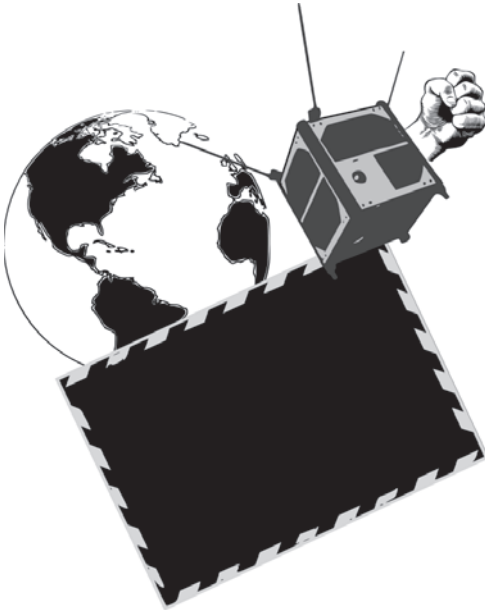
promouvoir un Internet de qualité, à la fois au niveau du service et du contenu tout en respectant son éthique initiale.

Partant de ces velléités, FDN a initié en France une fédération de fournisseurs associatifs d'accès à Internet (FFDN), qui compte à ce jour 26 membres¹² et cherche à faciliter le partage des problématiques techniques et politiques.

La création d'un FAI associatif¹³ semble relativement simple¹⁴, d'autant plus quand des structures du type de la FFDN se montrent susceptibles d'accompagner et de dynamiser cette démarche. Il reste le problème de la « boucle locale », les derniers kilomètres de câbles, et demain de fibre optique, qui vont jusqu'à notre domicile, détenus par un nombre limité d'opérateurs avec lequel il faut composer. Une problématique dont les réseaux sans fils s'affranchissent.

Le Wi-Fi, une bande libre du spectre électromagnétique

La législation évoluant au début des années 2000 dans un certain nombre de pays, il devenait possible d'utiliser des appareils de communication sans fil librement, sans devoir demander ni autorisation ni licence. De nombreux pays ont limité les puissances admises et ont ouvert plus ou moins de canaux dans une bande de fréquence dite « industrielle, scientifique et médicale » (ISM) située entre 2,4 et 2,4835 GHz. Il existe également dans certains pays la possibilité d'utiliser des fréquences autour de 5 GHz.



Dès lors, des communautés Wi-Fi se créent, tant dans des villes pour être plus autonomes, mutualistes et libres face aux fournisseurs d'accès, que dans les campagnes pour couvrir des zones blanches dépourvues de connectivité à Internet et jugées non rentables par les opérateurs privés et/ou publics. On peut citer en Europe Freifunk en Allemagne, FunkFeuer en Autriche ou Guifi.net en Catalogne, parmi bien d'autres¹⁵. Elles sont donc très hétérogènes, impliquant quelques utilisateurs dans des zones isolées jusqu'à des

[12] www.ffdn.org/fr/membres

[13] Cartographie des évolutions des FAI, dans l'article « *Fédérer les FAI participatifs du monde entier* », www.ffdn.org/fr.

[14] Voir l'article « *Comment devenir son propre FAI* », <http://blog.spyou.org>.

[15] https://en.wikipedia.org/wiki/List_of_wireless_community_networks_by_region.



dizaines de milliers de « nodes » (nœuds) distribués dans des zones plus denses, à l'échelle d'une ville, d'une région, d'un pays.

De façon schématique, les participants constituent un point d'accès et un relais au sein d'un réseau maillé en configurant un routeur Wi-Fi de façon adéquate, ce réseau est connecté à Internet via un ou plusieurs accès personnels ou mutualisés, des « dorsales » le relie à des zones éloignées éventuellement de plusieurs kilomètres où un autre micro-réseau peut être déployé. Il s'agit donc de distribuer de façon aussi décentralisée que possible l'accès à Internet et à des ressources informatiques « locales » (sites web, services de mail, outils de télécommunication...), c'est-à-dire proposées sur des serveurs directement branchés sur un ou plusieurs nœuds de ce tricot électromagnétique.

Une des plus anciennes communautés Wi-Fi en Europe, Freifunk (« radio libre »), initiée en 2002, a créé son propre système d'exploitation pour routeur, le Freifunk Firmware, ainsi que son propre protocole de routage B.A.T.M.A.N.¹⁶, aujourd'hui utilisé à l'échelle mondiale comme base pour constituer des réseaux maillés et y optimiser la circulation des paquets. Elle a également été partie prenante dans la constitution d'un réseau international de communautés partageant les mêmes valeurs, souvent proches de celles liées aux logiciels libres, avec l'envie partagée de distribuer, d'« acentraliser » autant que possible les ressources du réseau considéré comme un bien commun qui doit être accessible à tous.

La baisse du prix des routeurs Wi-Fi (made in RPC¹⁷) a favorisé le développement de ce type d'initiative que certains voient comme l'avenir d'Internet : un réseau décentralisé, rhizomé, à l'intelligence protéiforme et partagée, qui s'adapte au plus près des possibles socio-techno-écologiques propres à chaque contexte. Il y a pourtant des revendications à porter sur la question de « la libération des ondes »¹⁸, car les opérateurs privés sont aussi friands de ces ondes « gratuites », tant pour faire communiquer des objets supposément intelligents que pour faire passer de la téléphonie mobile par le tuyau internet de votre domicile, cette bande de fréquence étant déjà qualifiée par certains de « bande poubelle ». Or on peut aussi considérer cette ressource électromagnétique comme un bien commun, en plaçant la société civile au cœur du processus de partage, au-delà de l'emprise des États et des sociétés sur les ondes. Des organisations comme Wireless Commons ont ainsi établi un manifeste et un ensemble de points communs pouvant caractériser ces organisations, le fondateur de Guifi.net publiant quant à lui dès 2005 le Comuns Sensefils (licence des biens communs sans fil, en français).

[16] www.open-mesh.org

[17] Voir la contribution de Elleflane sur « Hardware Libre » dans le dossier Souveraineté Technologique : www.plateforme-echange.org

[18] Plaidoyer de Félix Treguer et Jean Cattan en faveur d'une libération des ondes : « *Le spectre de nos libertés* », www.owni.fr/

Des « artistackers » expérimentent avec d'autres « réseaux »

Évoquons des initiatives concourantes à la problématique de la souveraineté technologique, à la question de l'accès à un système de communication et d'échange ouvert, accessible et anonyme.

- *Des ateliers sur l'auto-hébergement*

Dans des hackspaces et autres medialabs, autrement dit des lieux de réappropriation de la technologie, sont plus ou moins régulièrement proposés des ateliers pour être plus autonomes face à ses besoins informatiques : comment avoir son propre serveur mail/web à domicile, comment chiffrer ses communications, contourner d'éventuels systèmes de filtration et esquiver autant que possible les « grandes oreilles », comment gérer ses données personnelles, la sécurité de son ordinateur...

- *Des « Battle mesh »*

Autour du même type de lieu s'organisent des « wireless battle mesh¹⁹», réunion d'amateurs spécialistes en communication réseau sans fil qui, sur plusieurs jours et sous la forme d'un jeu, d'une bataille, vont tester différents protocoles et tenter d'optimiser le fonctionnement et la configuration d'un réseau maillé pour acquérir expériences et savoir-faire, échanger avec d'autres participants partageant ces problématiques techniques.

- « *Qaul.net* » de *Christoph Wachter et Mathias Jud*

Qaul.net implémente un principe de communication ouvert dans lequel les ordinateurs et appareils mobiles équipés d'une carte Wi-Fi vont pouvoir former spontanément un réseau entre eux, permettant l'échange de messages textuels, de fichiers, d'appels vocaux sans avoir à passer par Internet ou un réseau de téléphonie mobile. Ce projet « artistique » a été imaginé en réaction aux « blackouts » communicationnels imposés par les régimes en proie à une révolte au sein de leur pays ou lors d'une catastrophe naturelle impactant les infrastructures réseau.

- « *Batphone* » ou « *Serval Mesh* »

Ce projet vise à transformer tout téléphone mobile équipé du Wi-Fi en téléphone Wi-Fi, c'est-à-dire en moyen de communication qui, s'appuyant sur une infrastructure de réseau sans fil existante, permet d'entrer en communication avec d'autres personnes au sein de ce réseau sans passer par la case « opérateur » ni avoir besoin de carte SIM²⁰.

- « *Deaddrop* » d'*Aram Barthol*

Le projet consiste à emmurer une clef USB dans un endroit que l'on partage ensuite via une carte proposée sur le site initié par l'artiste²¹, ou avec ses amis, à l'instar de la boîte aux lettres morte, chère à de nombreuses générations

[19] www.battlemesh.org.

[20] <https://github.com/servalproject/batphone>.

[21] <http://deaddrops.com/dead-drops/db-map>.



d'espions. C'est une façon de créer un lieu de partage de fichiers anonyme, de personne à personne, déconnecté d'Internet et implanté dans l'espace public. Les « deaddrops » se sont répandues sur (presque) toute la planète et affichent à ce jour 7144 GB de stockage cumulé. Accessoirement, elles peuvent « prendre froid » et se remplir de virus.

- « *Piratebox* » de David Darts

La Piratebox²² reprend ce même principe de boîte de dépôt anonyme en proposant un réseau Wi-Fi ouvert sur lequel toute personne qui s'y connecte et ouvre un navigateur web se voit redirigé vers une page proposant de charger ses fichiers et de consulter et de télécharger des fichiers préalablement déposés. Ce micro-Internet est déconnecté du grand Internet, n'enregistre pas les « logs » et garantit donc la confidentialité. Le système est accessible dans un rayon lié au site et à la qualité de l'antenne utilisée, il peut s'installer sur un routeur Wi-Fi low-cost comme sur le micro-ordinateur Raspberry Pi en y adjoignant une clef Wi-Fi, ou sur un ordinateur traditionnel ou encore un téléphone mobile.

Partant de ce dispositif, de nombreuses évolutions ont été imaginées par la communauté d'utilisateurs²³ : la « LibraryBox » pour partager des livres libres de droits en bibliothèque, le « Micro Cloud » pour garder ses documents sous la main, l'« OpenStreetMap Box » pour consulter cet outil cartographique libre « offline », la T.A.Z. Box, la PédagoBox, la KoKoBox...

Conclusion

Entre les enjeux internationaux et les inégalités locales, peut-être convient-il de garder en tête un des principes fondateurs d'Internet, à savoir « distribuer l'intelligence ». Il faut éviter la centralisation technique et décisionnaire pour opter plutôt pour un partage ouvert des connaissances et des dispositifs techniques, et la défense collective de l'idée qu'Internet est un bien commun auquel il faut pouvoir accéder librement. Demain, on peut ainsi imaginer que chacun pourra aller chercher de l'Internet chez son artisan réseau local comme autant de légumes goûtés cultivés avec amour par un maraîcher passionné. Internet ne doit pas être une boîte noire refermée petit à petit par quelques-uns, mais doit être considéré comme un objet technique à s'approprier, dont il faut garder la maîtrise, qu'il faut cultiver collectivement dans sa diversité pour qu'il nous nourrisse de bons octets.

[22] <http://daviddarts.com>.

[23] <http://wiki.labomedia.org>.

Neutralité d'Internet, ou Internet comme bien commun¹

STÉPHANE COUTURE

Chercheur postdoctoral en communication à l'université McGill au Québec. Ses recherches portent sur les formes de production technologique et de savoirs basées sur le bien commun et la collaboration sur Internet.

Le principe de neutralité d'Internet a fait l'objet de vifs débats dans les dernières années, principalement aux États-Unis et en Europe. Ces débats sont intéressants à analyser car ils montrent la manière dont Internet est défendu comme un bien commun. Inversement, ils montrent aussi comment Internet est soumis à de nouvelles tentatives de contrôle en vue d'une exploitation commerciale, soit ce qu'on appelle des « enclosures » dans les théories des biens communs².

Le principe de neutralité d'Internet a été popularisé en 2003 par Tim Wu dans un article intitulé « *Network Neutrality, Broadcast Discrimination* » (Wu, 2003). Cet article soutenait l'importance pour le régulateur d'établir des principes empêchant la discrimination sur les réseaux de télécommunication, notamment sur Internet. Bien que le concept soit assez récent, on peut affirmer qu'il a été à la base de la conception d'Internet dès ses débuts. D'une part, l'architecture d'Internet est élaborée sur le principe du bout-à-bout qui stipule que l'intelligence du réseau doit se situer dans les bouts du réseau, sur les ordinateurs de travail ou les serveurs, alors que son cœur, constitué de routeurs, doit être « stupide » et se limiter à l'acheminement des données sans considération de leur contenu, de leur source ou de leur destination. D'autre part, le principe de la neutralité s'enracine

[1] Cet article s'appuie sur un article précédent de l'auteur (Couture, 2009) ainsi que sur les pages Wikipédia francophone et anglophone concernant la neutralité du réseau.

[2] Rappelons que dans la théorie des biens communs, le terme d'enclosure fait référence à l'appropriation par des propriétaires d'espaces ou de biens préalablement destinés à l'usage collectif ou commun.



dans le principe plus ancien de *common carrier* – ou « transporteur commun » en français – qui fait référence à une personne, une compagnie ou un réseau de transport ou de télécommunication qui « transporte » des biens ou des personnes, sans discrimination et dans un objectif d'intérêt public. Les compagnies d'aviation, de taxi ou de train sont des exemples de transporteurs communs puisqu'ils ne peuvent discriminer leurs passagers (biens ou personnes) sur une base arbitraire. La notion de transporteur commun est ainsi opposée à celle de transporteur privé, qui peut refuser un transport pour des raisons discrétionnaires.

Si le fonctionnement d'Internet respectait jusqu'à présent implicitement le principe de neutralité, des développements récents tendent à le remettre en question, d'où la nécessité pour certains de l'inscrire dans la législation. Certains opérateurs de télécommunication cherchent aujourd'hui à prioriser certaines formes de communication sur Internet, en fonction du contenu, de la source ou de la destination. Voici quelque exemples d'atteintes récentes à la neutralité d'Internet :

- Les initiatives de censure sont les cas les plus évidents et grossiers d'atteinte à la neutralité d'Internet. On peut penser à des pays comme la Chine ou Cuba qui bloquent l'accès à plusieurs sites internet, ou encore la Turquie qui a récemment bloqué Twitter. Au Canada, en 2005, l'opérateur Telus a bloqué à ses clients l'accès au site d'un syndicat lors d'un conflit de travail (OpenNet Initiative, 2005).
- Des offres de services différenciées permettant l'accès ou non à certains sites ou services Internet. C'est en particulier le cas de l'accès à Internet par la téléphonie mobile. Ainsi, en France, en 2010, l'opérateur virtuel M6 Mobile annonçait une offre à 1€ par mois ne donnant accès qu'aux pages web des réseaux sociaux Facebook et Twitter. La même année, Orange a mis en place une offre proposant un accès illimité au service de musique en streaming Deezer mais limité dans le cas des autres services Internet. D'autres opérateurs de téléphonie mobile bloquent également la téléphonie sur IP Skype.

Pour ou contre la neutralité d'Internet

Deux principaux arguments sont mis en avant pour défendre la neutralité d'Internet. Tout d'abord, la démocratie. Pour ses défenseurs, le principe de neutralité permet qu'Internet reste libre et ouvert, et qu'il soit au service de la démocratie et de la liberté d'expression. Plusieurs militant(e)s soutiennent en effet qu'Internet, tel qu'il est conçu présentement, permet d'élaborer des médias alternatifs accessibles à faible coût alors que ces médias pourraient être moins accessibles par un Internet non neutre, dont l'accès serait alors contrôlé par les opérateurs de télécommunication. Le deuxième argument est que le principe de neutralité favorise davantage l'innovation en permettant aux petits joueurs de développer des services qui seraient également accessibles. Plus précisément, le principe de neutralité d'Internet permettrait de sauvegarder son architecture bout-à-bout.

Le principal argument en défaveur de la neutralité d'Internet est que le principe de neutralité ne permet pas de garantir la qualité du service, en particulier en période de congestion pour les services de communication en temps réel. Il est en effet très difficile pour un opérateur dans le contexte d'un Internet « neutre » d'offrir des services haut de gamme, car il ne peut légalement prioriser certains types de contenu plutôt que d'autres pour garantir cette qualité. La plupart des intervenant(e)s dans le débat – autant les partisan(e)s que les opposant(e)s – s'entendent en effet pour dire que, sur un Internet dit « neutre », les opérateurs ne peuvent que s'engager à fournir les meilleurs efforts (Best-effort delivery). Un autre argument en défaveur est que les opérateurs de télécommunication souhaitent obtenir un retour sur leurs investissements dans les infrastructures de télécommunication. Dans le débat sur la neutralité d'Internet, les opérateurs de télécommunication (France Télécom, Verizon, AT&T, Bell) s'opposent ainsi aux fournisseurs d'applications (YouTube, Google, Facebook), qui souhaitent pour leur part préserver la neutralité d'Internet.

Mentionnons cependant que, même parmi les partisans de la neutralité, plusieurs notent des limites à ce principe. Ainsi, Tim Wu, qui a popularisé le concept de neutralité d'Internet, soutient qu'Internet, dans sa forme actuelle, en ne garantissant pas la qualité de transmission, tend à entraver les applications de communication en temps réel, au profit de formes asynchrones, comme le courriel ou le transfert de fichier. D'autres partisan(e)s de la neutralité d'Internet soutiennent que la loi devrait tout de même permettre de lutter contre le spam, les attaques par déni de service ou les problèmes de congestion. Là encore, l'idée de neutralité d'Internet est surtout de pallier la discrimination arbitraire.

Notons également que la plupart de ses défenseurs acceptent une certaine forme de contrôle des données, notamment pour faire face à des attaques de sécurité ou à des périodes de congestion importante. La question devient plus préoccupante lorsqu'il s'agit de prioriser certains types de contenu en fonction des demandes des États ou des industries culturelles. Une des questions importantes est donc de savoir quelles pratiques de gestion de réseau (reasonable network management practices) peuvent être utilisées tout en respectant le principe de neutralité.

La reconnaissance politique d'un principe

La reconnaissance politique et législative du principe de neutralité d'Internet reste ambivalente. Aux États-Unis, où le débat a commencé, le mouvement pour la neutralité d'Internet est né en 2006 autour de la coalition *Save The Internet*. Durant la première décennie des années 2000, la Federal Communications Commission (FCC) – l'organisme étas-unien de régulation des télécommunications – a adopté différentes positions plutôt favorables à la neutralité d'Internet, en interdisant par exemple aux opérateurs de télécommunication de bloquer l'accès à des sites



© Stacie Isabella Turk/Ribbonhead

Juillet 2014, rassemblement pour la neutralité du net sur le parcours du cortège du président Obama.

comme Netflix ou à des services comme BitTorrent ou Skype. Cependant, ces décisions ont été invalidées à plusieurs reprises par des instances juridiques sous prétexte que les opérateurs de télécommunication n'étaient pas considérés comme des « transporteurs communs » selon la loi. En avril 2014, la FCC a annoncé qu'elle allait proposer de nouvelles lois qui permettraient l'accès à des lignes de télécommunication à plus haute vitesse pour certains utilisateurs d'Internet. Cette décision a amené certain(e)s à conclure à la fin du principe de neutralité d'Internet³.

En Europe, le principe de neutralité d'Internet a également fait l'objet de plusieurs débats. En 2010, le Paquet Télécom, un ensemble de directives pour le secteur des télécommunications, intégrait une déclaration politique favorable à la neutralité d'Internet. Cette déclaration n'avait cependant pas une portée juridique, ce qui a causé la déception de plusieurs organismes de la société civile partisans du principe de neutralité. En avril 2014, le Parlement européen a adopté un projet de loi qui vise à intégrer le principe de neutralité d'Internet et à interdire la discrimination basée sur le contenu de la part des fournisseurs d'accès et des opérateurs de télécommunication. Le projet doit cependant encore être approuvé par le Conseil de l'Union européenne avant d'entrer en vigueur.

On le voit, la question de la neutralité d'Internet reste encore un vif débat qui est loin d'être réglé.

[3] Voir le site www.savetheinternet.com



Février 2012. Manifestation pour un Internet libre devant le Parlement européen à Strasbourg.

© Greenpeace

Le débat sur la neutralité d'Internet : réguler le réseau comme un bien commun

Le débat sur la neutralité d'Internet met en exergue la manière dont Internet constitue lui-même un bien commun, menacé par de nouvelles « enclosures ». Cette perspective est d'ailleurs formulée clairement par David Bollier, auteur de plusieurs ouvrages sur les biens communs. Pour Bollier, le principe de neutralité est un élément central grâce auquel Internet permet d'être créatif : « *Parce qu'Internet fonctionne comme un bien commun, il permet à n'importe qui de trouver d'autres personnes, d'établir une collaboration et de créer des choses nouvelles sans payer un tarif préférentiel, réunir du capital ou persuader des entrepreneurs qu'il s'agit d'une idée commercialisable* »⁴. On peut en effet analyser le débat sur la neutralité d'Internet comme une controverse entre, d'un côté, les partisan(e)s d'Internet comme bien commun et, d'un autre côté, les partisan(e)s d'une vision plus mercantile des infrastructures web. Évidemment, il faut aussi noter que certains défenseurs de la neutralité d'Internet – et notamment les fournisseurs de services comme Facebook et Twitter – ont un intérêt commercial à ce que les réseaux de télécommunication qui forment Internet continuent d'être considérés comme un bien commun.

Enfin, mentionnons les propos de Sascha Meinrath et Victor Pickard (2008) qui, tout en étant partisans de la neutralité d'Internet, insistent sur la nécessité de poursuivre les autres efforts pour démocratiser Internet, comme le mouvement

[4] Article publié le 13 octobre 2009 sur www.forbes.com/



du logiciel libre et de la culture ouverte, ou encore celui de la lutte pour les standards ouverts. Un autre exemple est le mouvement global, qui s'est manifesté lors du Sommet mondial sur la société de l'information, qui souhaite transférer le contrôle d'Internet à un organisme multilatéral. En effet, un Internet réellement démocratique devrait voir questionnés tous ses aspects : sa gouvernance, sa propriété (*ownership*), son fonctionnement, ses usages différenciés, sa prétention à l'universalité (un Internet pour tous), etc. Les deux auteurs proposent ainsi d'étendre le principe de neutralité des réseaux de façon à soumettre tous les aspects d'Internet au débat démocratique. Cette « nouvelle neutralité des réseaux » s'articulerait autour de différents principes, comme celui d'être neutre par rapport au modèle économique et d'être contrôlé par ses usagers, c'est-à-dire, au minimum, d'être gouverné par une instance internationale et pas seulement par les États-Unis.

Au-delà des enjeux techniques et des limites liés à la neutralité d'Internet, ce débat met en avant l'idée de préserver Internet comme un bien commun, en opposition à de nouvelles *enclosures* qui prennent cette fois la forme d'entreprises, désireuses de contrôler le contenu sur Internet en fonction d'usages ou de tarifs différenciés. Le débat sur la neutralité d'Internet met également en évidence une appropriation collective des enjeux politiques autour d'Internet et des technologies numériques.

RÉFÉRENCES

- COUTURE Stéphane. « Le débat étasunien sur la neutralité des réseaux de l'Internet ». *Terminal. Technologie de L'information, Culture et Société*, 2009, n°103-104, p. 23-45.
- MEINRATH Sascha et PICKARD Victor, « The New Network Neutrality: Criteria for Internet Freedom ». *International Journal of Communications Law and Policy*, n°12, p. 225-369.
- WU Tim. « Network Neutrality, Broadband Discrimination », *Journal of Telecommunications and High Technology Law*, n°2, 2003, p. 141-179.

Plaidoyer pour une protection légale de la liberté d'expression en ligne

MARIE DUPONCHELLE

Membre du conseil d'administration de l'April, une organisation pionnière du logiciel libre en France. Depuis 1996, l'April est un acteur majeur de la démocratisation et de la diffusion du Logiciel Libre et des standards ouverts auprès du grand public, des professionnels et des institutions dans l'espace francophone. L'April veille aussi, à l'ère du numérique, à sensibiliser l'opinion sur les dangers d'une appropriation exclusive de l'information et du savoir par des intérêts privés. L'association est constituée de plus de 3 600 membres utilisateurs et producteurs de logiciels libres.

SIMON DESCARPENTRIES

Membre du bureau de French Data Network (FDN), une association de loi 1901 qui a pour but la promotion, l'utilisation et le développement des réseaux Internet et Usenet. FDN fournit de nombreux services, gérés par ses adhérents pour ses adhérents.

Facebook qui bloque un compte après la publication du tableau « L'origine du monde » de Gustave Courbet en raison de son caractère sexuel, Youtube qui retire une vidéo de l'association Greenpeace dénonçant le partenariat entre Lego et Shell... Les exemples sont hélas nombreux de retraits de publications par la seule volonté de prestataires techniques, au mépris de la liberté d'expression. Comment remédier juridiquement à ces pratiques, à cette censure du Net ? Par l'adoption d'un délit d'entrave à la liberté d'expression par ce que l'on dénomme juridiquement les « prestataires de services de communication au public en ligne ». Explications.

« **L**a libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi »¹. Avec ces quelques mots, les rédacteurs de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 ont posé les fondements d'une des libertés les plus importantes de notre

[1] Art. 11, de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.



société démocratique : la liberté d'expression. Depuis, d'autres textes fondamentaux tels que la Convention universelle des droits de l'homme² ou encore la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales³ ont également consacré la liberté d'expression.

Cette liberté peut être définie comme le fait de pouvoir librement faire part de ses pensées, par tout moyen et sur tout support. La liberté d'opinion, la faculté de pouvoir disposer de son propre jugement sur toute question, est, aux termes de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, une composante de la liberté d'expression⁴. Celle-ci va également de pair avec la liberté de la presse, même si cette dernière englobe une problématique plus spécifique d'absence de contrôle des médias par le pouvoir étatique.

La qualification juridique de la liberté d'expression

Comme son nom l'indique, il s'agit d'une liberté⁵ et non d'un droit subjectif, entendu comme un « *intérêt juridiquement protégé* »⁶. Existe-t-il une différence entre droit et liberté ? La réponse est oui. Ainsi, la force d'une liberté est qu'elle est distribuée de manière égalitaire alors que le bénéfice d'un droit peut être réservé à certains individus, à l'exclusion des autres. Dès lors, on peut soutenir que chaque individu, de manière égalitaire, bénéficie de la liberté de s'exprimer.

Plus précisément, il s'agit d'une liberté dite fondamentale, que l'on peut définir sommairement comme une liberté essentielle de l'individu, assurée dans un État de droit et une démocratie. Il résulte de cette qualification juridique que la liberté d'expression dispose d'une valeur juridique particulière.

[2] Art. 19, de la Convention universelle des droits de l'homme : « *tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit* »

[3] Art. 10, de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des Libertés fondamentales : « *1. Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière. Le présent article n'empêche pas les États de soumettre les entreprises de radiodiffusion, de cinéma ou de télévision à un régime d'autorisations. 2. L'exercice de ces libertés comportant des devoirs et des responsabilités peut être soumis à certaines formalités, conditions, restrictions ou sanctions prévues par la loi, qui constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à l'intégrité territoriale ou à la sûreté publique, à la défense de l'ordre et à la prévention du crime, à la protection de la santé ou de la morale, à la protection de la réputation ou des droits d'autrui, pour empêcher la divulgation d'informations confidentielles ou pour garantir l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire* ».

[4] Pour certains auteurs, au contraire, la liberté d'expression est une composante de la liberté d'opinion, définie comme « *liberté pour tout individu de penser ce qu'il veut (liberté de pensée) et d'exprimer sa pensée (liberté d'expression)* » V° CORNU Gérard et alii, *Vocabulaire juridique*, 8^e éd., PUF, 2000.

[5] Liberté : « *Exercice sans entrave garanti par le Droit de telle faculté ou activité (...)* ». (Cornu et alii, *op. cit.*)

[6] VON IHERING Rudolph. *L'esprit du droit romain*, trad. O. de Meulenaere, 3^e éd., IV, 1888, § 70, p. 327-328.

La valeur juridique de la liberté d'expression

La simple phrase de l'Article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 n'aurait ainsi été que de belles paroles sans un bon coup de pouce des institutions publiques. En effet, en faisant expressément référence à ce texte révolutionnaire dans le préambule de la Constitution de la V^e République du 4 octobre 1958, ses rédacteurs lui ont conféré valeur constitutionnelle. C'est donc par l'inclusion de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 dans le bloc de constitutionnalité que la liberté d'expression a acquis le Graal juridique, la valeur constitutionnelle.

Une telle valeur n'est pas pour la décoration ou pour le prestige. Elle constitue un réel intérêt juridique, principalement celui de garantir la liberté d'expression contre les atteintes que pourraient commettre le législateur ou le pouvoir exécutif. Comment ? Pour le cas des textes à valeur législative, par la saisine du Conseil constitutionnel *a priori*, avant la promulgation d'une loi, ou *a posteriori*, par la formulation d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC). S'agissant des autres textes, la voie de la saisie des juridictions administratives est ouverte.

La sanction des atteintes à la liberté d'expression

Outre les pouvoirs publics, les atteintes à la liberté d'expression peuvent être causées par des personnes physiques ou morales. C'est pourquoi l'atteinte à la liberté d'expression a été érigée en délit, par l'article 431-1 du Code pénal ainsi rédigé : « *Le fait d'entraver, d'une manière concertée et à l'aide de menaces, l'exercice de la liberté d'expression (...) est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende. Le fait d'entraver, d'une manière concertée et à l'aide de coups, violences, voies de fait, destructions ou dégradations au sens du présent code, l'exercice d'une des libertés visées à l'alinéa précédent est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende* ». Aux termes de cet article sont donc sanctionnées les atteintes à la liberté d'expression réalisées soit « *d'une manière concertée et à l'aide de menaces* » soit « *d'une manière concertée et à l'aide de coups, violences, voies de fait, destructions ou dégradations* ».

L'abus de la liberté d'expression

La liberté d'expression a tout de même ses limites. On ne peut pas tout dire, tout prôner en son nom. Affirmer cela revient à faire application d'un adage bien connu : la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres⁷. Juridiquement, la limite à l'exercice d'une liberté est ce que l'on appelle l'abus. S'agissant de la liberté d'expression, on retrouve en toute logique cette limite à l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme de 1789.

[7] On peut citer l'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : « *La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi* ».



L'abus de la liberté d'expression peut ainsi prendre de multiples formes dont une partie est listée dans la loi de 1881 relative à la liberté de la presse. L'injure, la diffamation, les menaces ou encore l'outrage à une personne chargée d'une mission de service public sont ainsi des exemples d'abus de la liberté d'expression sanctionnés par le droit, que le développement de la communication par voie électronique n'a pas fait évoluer.

La liberté d'expression et la communication par voie électronique

Étant une liberté fondamentale à valeur constitutionnelle, la liberté d'expression trouve bien évidemment à s'appliquer aux communications par voie électronique et implique, d'après le Conseil constitutionnel⁸, l'accès aux services de communication au public en ligne.

Le législateur a cependant pris la précaution, de manière indirecte, de la réaffirmer, par l'article 1^{er} alinéa 1^{er} de la loi relative à la liberté de communication, dite loi Léotard⁹, rédigé en ces termes : « *la communication au public par voie électronique est libre* ».

Ses limites sont également immédiatement posées par l'alinéa 2 de ce même article : « *L'exercice de cette liberté ne peut être limité que dans la mesure requise, d'une part, par le respect de la dignité de la personne humaine, de la liberté et de la propriété d'autrui, du caractère pluraliste de l'expression des courants de pensée et d'opinion et, d'autre part, par la protection de l'enfance et de l'adolescence, par la sauvegarde de l'ordre public, par les besoins de la défense nationale, par les exigences de service public, par les contraintes techniques inhérentes aux moyens de communication, ainsi que par la nécessité, pour les services audiovisuels, de développer la production audiovisuelle.* » Qu'en est-il alors des sanctions des atteintes à la liberté d'expression réalisées par la voie électronique ?

Le vide juridique quant à la sanction des atteintes à la liberté d'expression par les prestataires de services de communication au public en ligne.

La seule sanction existante pour la voie électronique est à rechercher dans la loi pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN)¹⁰. Ainsi, par application des dispositions de l'article 6 alinéa 4 de ce texte, est sanctionnée d'une peine d'un an

[8] Cons. Const., décision n° 2009- 580 DC du 10 juin 2009, loi favorisant la diffusion et la protection de la création sur Internet : « 12. *Considérant qu'aux termes de l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi ; qu'en l'état actuel des moyens de communication et eu égard au développement généralisé des services de communication au public en ligne ainsi qu'à l'importance prise par ces services pour la participation à la vie démocratique et l'expression des idées et des opinions, ce droit implique la liberté d'accéder à ces services* ».

[9] Loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication.

[10] Loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, JORF n° 0143 du 22 juin 2004.

d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait, pour toute personne, de présenter (...) à une personnes physique ou morale qui met à disposition des services de communication au public en ligne¹¹ « un contenu ou une activité comme étant illicite dans le but d'en obtenir le retrait ou d'en faire cesser la diffusion, alors qu'elle sait cette information inexacte, est puni ». Cette disposition pourrait trouver à s'appliquer à la liberté d'expression. En d'autres termes, une personne qui présenterait un contenu en ligne comme illicite, qui saurait cette information fausse et en demanderait le retrait au responsable d'un réseau social ou d'un service de partage de vidéos par exemple, alors qu'il ne s'agirait en réalité que de l'exercice par une personne de sa liberté d'expression, pourrait être poursuivie sur le plan pénal.

Il existe donc des sanctions pénales pour les atteintes à la liberté d'expression par menaces, violences et fausse demande auprès d'un service de communication au public en ligne, mais rien s'agissant des retraits de publication réalisés par les prestataires des services précités eux-mêmes et de leur seule initiative. Or, ces prestataires de services de communication au public en ligne ont, par application des dispositions de l'article 6 de la LCEN, l'obligation de procéder au retrait de données qu'ils stockent, dès l'instant où ils ont connaissance de leur caractère illicite¹² mais ne sont pas soumis à une obligation générale de surveillance des contenus qu'ils conservent¹³.

Dans ce cadre, certains prestataires de services procèdent, de leur propre initiative, aux retraits de contenus qu'ils jugent illicites mais parfois, ce qui relève de la précaution bascule vers l'atteinte à la liberté d'expression, l'exemple le plus célèbre étant le retrait d'un compte Facebook après la publication du tableau « L'origine du monde » de Gustave Courbet. On peut également citer le cas d'Apple qui a censuré le titre d'un livre de Naomi Wolf, *Vagina*, sur ses plateformes de téléchargement ou du journal *Charlie Hebdo* qui, en 2010, avait renoncé au développement d'une application pour Ipad en raison de l'interdiction faite par Apple de toute référence à caractère sexuel.

[11] Art. 1, IV, : « On entend par communication au public en ligne toute transmission, sur demande individuelle, de données numériques n'ayant pas un caractère de correspondance privée, par un procédé de communication électronique permettant un échange réciproque d'informations entre l'émetteur et le récepteur. »

[12] Art. 6 LCEN : « 2. Les personnes physiques ou morales qui assurent, même à titre gratuit, pour mise à disposition du public par des services de communication au public en ligne, le stockage de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature fournis par des destinataires de ces services ne peuvent pas voir leur responsabilité civile engagée du fait des activités ou des informations stockées à la demande d'un destinataire de ces services si elles n'avaient pas effectivement connaissance de leur caractère illicite ou de faits et circonstances faisant apparaître ce caractère ou si, dès le moment où elles en ont eu cette connaissance, elles ont agi promptement pour retirer ces données ou en rendre l'accès impossible (...).
3. Les personnes visées au 2 ne peuvent voir leur responsabilité pénale engagée à raison des informations stockées à la demande d'un destinataire de ces services si elles n'avaient pas effectivement connaissance de l'activité ou de l'information illicites ou si, dès le moment où elles en ont eu connaissance, elles ont agi promptement pour retirer ces informations ou en rendre l'accès impossible. »

[13] Art. 6 : « 7. Les personnes mentionnées aux 1 et 2 ne sont pas soumises à une obligation générale de surveiller les informations qu'elles transmettent ou stockent, ni à une obligation générale de rechercher des faits ou des circonstances révélant des activités illicites. »



La nécessaire évolution de la législation.

Le risque de tels comportements est tout simplement l'instauration d'une « censure du net ». Ces prestataires s'arrogent en effet, le droit de procéder au retrait de contenus, au mépris parfois de la liberté d'expression, et cela en toute impunité puisque, à ce jour, il n'existe aucune sanction pour ce type d'atteinte.

En conséquence, aux fins de garantie de la liberté d'expression dans une société gagnée par le « tout-connecté », ces initiatives des prestataires de services de communication au public en ligne doivent être sanctionnées pénalement. Des propositions ont été formulées en ce sens¹⁴. Il conviendrait ainsi soit de procéder à la modification de l'article 6 de la loi pour la confiance dans l'économie numérique, soit à celle de l'article 431-1 du Code pénal. Pour ce dernier, il s'agirait de formaliser le délit d'atteinte à la liberté d'expression par un prestataire de services de communication en ligne qui pourrait être défini comme le fait, par toute personne physique ou morale qui met à disposition ce service, d'entraver, par tout moyen, l'exercice de la liberté d'expression sur celui-ci.

[14] Voir par exemple celle du collectif #Numnow.

Le logiciel libre comme fer de lance des biens communs numériques

STÉPHANE COUTURE

Chercheur postdoctoral en communication à l'université McGill au Québec. Ses recherches portent sur les formes de production technologique et de savoirs basées sur le bien commun et la collaboration sur Internet.

Pour reprendre les termes de Wikipédia (19 novembre 2013), « *un logiciel libre est un logiciel dont l'utilisation, l'étude, la modification et la duplication en vue de sa diffusion sont permises, techniquement et légalement* ». Les logiciels libres sont intéressants à analyser pour eux-mêmes, mais également pour la manière dont ils inspirent de nombreuses autres initiatives. Toutefois, bien que le développement de certains logiciels libres reste aujourd'hui encore fortement basé sur l'approche communautaire et non commerciale, d'autres sont désormais fortement investis par des entreprises commerciales comme IBM, Sun ou Google. En cela, les logiciels libres apparaissent comme un cas paradigmatique des communs numériques, car ils mettent en avant les tensions qui existent au niveau de la gouvernance des communs.

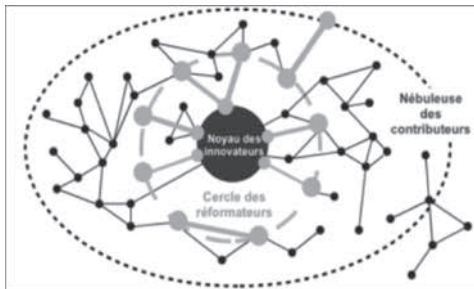
Les principes des logiciels libres ont été mis en place dans les années 1980. Au cœur de ces principes se trouve l'accès au code source. Le code source est en quelque sorte la recette derrière le fonctionnement d'un programme ou d'un logiciel. Plus précisément, le code source est l'ensemble des instructions écrites dans un langage de programmation humainement lisible, spécifiant le fonctionnement d'un logiciel. L'idée derrière les logiciels libres n'est pas tant que ceux-ci soient gratuits, mais plutôt que l'accès à leur code source reste libre. La Fondation pour les logiciels libres les définit par quatre libertés fondamentales, que nous citons ici¹ :

[1] www.gnu.org.



- la liberté d'exécuter le programme, pour tous les usages (liberté 0) ;
- la liberté d'étudier le fonctionnement du programme et de le modifier pour qu'il effectue vos tâches informatiques comme vous le souhaitez (liberté 1) ; l'accès au code source est une condition nécessaire ;
- la liberté de redistribuer des copies, donc d'aider votre voisin (liberté 2) ;
- la liberté de distribuer aux autres des copies de vos versions modifiées (liberté 3) ; en faisant cela, vous donnez à toute la communauté une possibilité de profiter de vos changements ; l'accès au code source est une condition nécessaire.

Les principes des logiciels libres, à leurs débuts, avaient surtout un objectif éthique. Il ne s'agissait donc pas tant de produire des logiciels puissants et agréables à utiliser, mais plutôt d'assurer la capacité de partager ses connaissances (le code source des logiciels) avec ses pairs. Au fil des années, la popularité des logiciels libres s'est accrue, si bien qu'au tournant du millénaire, ce modèle a attiré l'attention des entreprises qui y voyaient avant tout une façon plus économique de développer des logiciels pérennes et efficaces. C'est ainsi que l'expression « open source » (à code source ouvert) est apparue, afin de proposer une terminologie plus séduisante pour les entreprises que celle de « free software », trop souvent associée à la notion de gratuité en anglais. Cette tension existe encore aujourd'hui, à tel point que Richard Stallman, le fondateur du mouvement des logiciels libres, considère qu'il s'agit de deux camps politiques au sein d'une même communauté.



Source : Cardon, Dominique, 2005, « Innovation par l'usage », in *Enjeux de mots : regards multiculturels sur les sociétés de l'information*, sous la dir. de Alain Ambrosi, Valérie Peugeot et Daniel Pimienta. Caen (France), C & F Éditions.

Contrairement à ce qu'affirmaient les premiers observateurs des communautés de logiciels libres, celles-ci sont loin de fonctionner sans règles. Les modalités de production des logiciels libres peuvent être qualifiées d'« innovation par l'usage » ou d'« innovation ascendante ». Selon le sociologue Dominique Cardon, l'innovation ascendante se fait autour de trois cercles : le cercle des innovateurs, qui a démarré le projet, la nébuleuse des contributeurs qui

apportent des contributions minimales au projet et un cercle intermédiaire, le cercle des réformateurs, qui inclut des acteurs qui réforment ces contributions.

Bien qu'il existe une multitude de projets de logiciels libres très peu actifs et développés sur une base individuelle, la plupart des projets matures et collectifs peuvent être décrits par ce modèle d'innovation ascendante. Cependant, il existe des différences importantes en termes de gouvernance et d'organisation du développement. Je m'attarderai ici plus particulièrement sur deux cas de logiciels libres, aujourd'hui emblématiques : le logiciel Linux et le système d'exploitation Debian.

Le noyau Linux

Linux est sans doute l'un des logiciels libres les plus connus au point qu'il fait parfois figure d'emblème des logiciels libres. On fait cependant souvent l'erreur de considérer Linux comme un système informatique complet et autonome (comparable à Windows par exemple), alors que Linux se limite en fait au noyau d'un système d'exploitation. C'est d'ailleurs pour cette raison que beaucoup de militant(e)s du logiciel libre insistent souvent pour parler de GNU/Linux plutôt que simplement de Linux. Si Linux est encore aujourd'hui utilisé de manière marginale sur les postes de travail, il est en revanche très largement majoritaire pour certains usages, comme celui des téléphones Android, qui constituent la plus grande part du marché des téléphones intelligents.

Linux a été créé en 1991 par Linus Torvalds, alors étudiant en informatique. L'objectif de Torvalds à l'époque n'était pas tant de contribuer aux biens communs que de simplement s'amuser (« *just for fun* »). Cette initiative a cependant créé un intérêt assez soudain chez beaucoup d'informaticiens, un succès qui a d'ailleurs plus tard amené Eric Raymond, l'un des créateurs de l'expression « open source », à décrire le modèle de Linux comme celui d'un bazar où le coordonnateur (Linus Torvalds) puise différentes pièces pour les assembler dans un tout cohérent². Cette description est parfois considérée comme la première analyse sociologique du modèle du logiciel libre.

Le développement de Linux est généralement vu comme étant dirigé d'une main de fer par son fondateur, Linus Torvalds, et fortement influencé par les entreprises. Torvalds est d'ailleurs souvent considéré comme le « dictateur bienveillant » de la communauté. Il est accompagné d'une petite équipe autour de lui, ainsi que de plusieurs centaines de contributeurs qui proposent des modifications mineures au projet. Cette dynamique correspond assez bien au modèle d'innovation ascendante décrit précédemment. Plus précisément, le modèle de gouvernance et de développement de Linux s'articule autour du cycle de production des nouvelles versions. Ainsi, le leader du projet (et dictateur bienveillant) est responsable de la production, environ tous les trois mois, d'une nouvelle version appelée « vanilla » qui intègre des nouvelles fonctionnalités. D'autres versions dites « stables » et maintenues sur le long terme relèvent quant à elles de la responsabilité de son équipe rapprochée, appelée « équipe de stabilité ». Une version de « développement » est aussi disponible et les nouvelles modifications y sont intégrées chaque jour.

Mentionnons également que les entreprises commerciales participent fortement au développement de Linux en assignant des salarié(e)s à la programmation de certaines fonctionnalités ou en contribuant financièrement. La Fondation Linux regroupe des membres corporatifs, tels que IBM, Intel, Samsung et Google. Elle

[2] RAYMOND, Eric Steven. *The Cathedral and the Bazaar*, Sebastopol : O'Reilly Media, 2001. En ligne : www.catb.org. En français : www.linux-france.org.



© Filippo Giurchedi

Projet Debian

a pour mission de soutenir le développement de Linux, notamment en employant son fondateur, en fournissant les infrastructures nécessaires à son développement et en soutenant les individus et les entreprises dans leur appropriation de Linux. La participation des entreprises leur permet d'orienter davantage le développement du logiciel selon leurs propres intérêts et objectifs. Ceci n'est d'ailleurs pas sans semer l'inquiétude parmi certains défenseurs du logiciel libre qui y voient de nouvelles formes de privatisation du bien commun³.

Le projet Debian

Debian est ce que l'on appelle une distribution, c'est-à-dire un système d'exploitation et un ensemble de composantes logicielles basées sur le noyau Linux. Quoique peu populaire, la distribution Debian est significative car elle est la source d'autres distributions, en particulier Ubuntu, beaucoup plus populaire et souvent utilisée par les débutant(e)s. Il est intéressant de présenter ici Debian en le comparant à Linux, car les modes d'organisation des deux projets sont assez différents et, en fait, beaucoup plus communautaires dans le cas de Debian. Debian se démarque également par des documents qui forment le socle de gouvernance du projet : le contrat social, la constitution et la charte.

[3] Voir par exemple cet article très populaire à propos de la main-mise de Google sur le système Android – un dérivé de Debian – et la manière dont ce système est développé afin d'être, à toute fin pratique, non-fonctionnel sans l'intégration de plusieurs composantes propriétaires : « Google's iron grip on Android : Controlling open source by any means necessary », <http://arstechnica.com>.

Le contrat social est en quelque sorte le document fondateur de la communauté. Il définit les principes moraux et inaliénables de la communauté, expose sa propre définition de ce qui constitue un logiciel libre et stipule notamment que toutes les composantes du système doivent rester libres. Le contrat affirme également un devoir de transparence par rapport à la mémoire de la communauté, par exemple en conservant une trace des débats et des bogues qui ont eu lieu dans le passé. La constitution⁴ définit les modalités de décision et de résolution de conflits, ainsi que le pouvoir des membres. Elle énonce par exemple que la personne responsable du projet est élue par une majorité après une période d'élection de six semaines. Elle stipule également qu'une décision de la personne responsable peut être suspendue si un certain nombre de développeurs le demandent⁵. La constitution elle-même peut être amendée par une majorité de 3 pour 1. La charte de Debian stipule quant à elle les règles techniques pour qu'un « paquet » (un logiciel ou une composante logicielle) soit intégré dans la distribution Debian. La charte précise par exemple que tous les logiciels inclus dans Debian doivent être libres (au sens de la *Debian Free Software Guidelines*) et stipule certaines règles pour choisir le nom et établir la version d'un paquet. La charte est un document beaucoup plus flexible que la constitution et évolue continuellement. Voici comment le guide de l'administrateur décrit le processus éditorial de la charte :

« Tout le monde peut proposer une modification de la charte Debian : il suffit de soumettre un rapport de bogue de « gravité » [...] sur le paquet Debian-policy. Le processus qui débute alors est documenté dans /usr/share/doc/debian-policy/Process.html : s'il est reconnu que le problème soulevé doit être résolu par le biais d'une nouvelle règle dans la charte Debian, la discussion se poursuit sur debian-policy@lists.debian.org jusqu'à l'obtention d'un consensus et d'une proposition. Quelqu'un rédige alors la modification souhaitée et la soumet pour approbation (sous la forme d'un correctif à relire). Dès que 2 autres développeurs approuvent le fait que la formulation proposée reflète bien le consensus ayant émergé de la discussion précédente (en anglais, le verbe consacré est « to second »), la proposition peut être intégrée au document officiel par un des mainteneurs du paquet debian-policy. Si le processus échoue à l'une des étapes, les mainteneurs fermeront le bogue en classant la proposition comme rejetée⁶ ».

Il est par ailleurs intéressant de noter la présence, au sein du projet, du groupe Debian-Women, qui vise à faciliter une meilleure intégration des femmes. Ceci montre autant une certaine politisation du projet qu'un désir d'aborder une pluralité de dimensions de la participation.

[4] [/www.debian.org/devel/constitution](http://www.debian.org/devel/constitution).

[5] Dans un style très « geek », le projet spécifie que le nombre de développeurs nécessaires pour suspendre une telle décision est de $2K$, où K est le minimum de Q et de 5, et Q est la moitié de la racine carrée du nombre courant de développeurs.

[6] Pour une excellente présentation du fonctionnement de la communauté Debian : <http://debian-handbook.info>.



Le logiciel libre comme bien commun ?

On voit donc que les logiciels libres, dans leur expression concrète, répondent bien aux critères du bien commun, à savoir qu'ils ne sont ni des biens privés, ni des biens publics. Il est toutefois intéressant de remarquer les différences de gouvernance entre les projets, plus autoritaire (voire « dictatoriale ») dans le cas de Linux et plus démocratique dans le cas de Debian.

Il faut également mentionner les liens étroits, dans le monde du logiciel libre, entre les dimensions de bien commun, de bien public et de bien privé. Comme nous l'avons montré, si Linux reste un bien commun, il est cependant fortement investi par des grandes entreprises commerciales et réutilisé dans la production de biens privés, ou semi-privés comme par exemple l'écosystème Google. De la même manière, Debian, bien que sa nature de bien commun soit beaucoup moins ambiguë, est à son tour réutilisé par la distribution Ubuntu, qui est développée et soutenue par une entreprise commerciale, Canonical. Cependant, ces liens ne sont pas à sens unique, car les entreprises privées contribuent également au bien commun, même si cette contribution est elle-même souvent intéressée et parfois source d'inquiétude parmi les défenseurs du logiciel libre. Par ailleurs, l'intérêt croissant des administrations publiques pour les logiciels libres rend également compte des relations entre le bien commun et le bien public. On voit, les relations entre bien commun, bien public et bien privé dans le cadre des logiciels libres sont complexes, mais il ne fait pas de doute que les logiciels libres conservent encore aujourd'hui leur nature de bien commun.

Le logiciel libre est encore plus essentiel maintenant

RICHARD STALLMAN

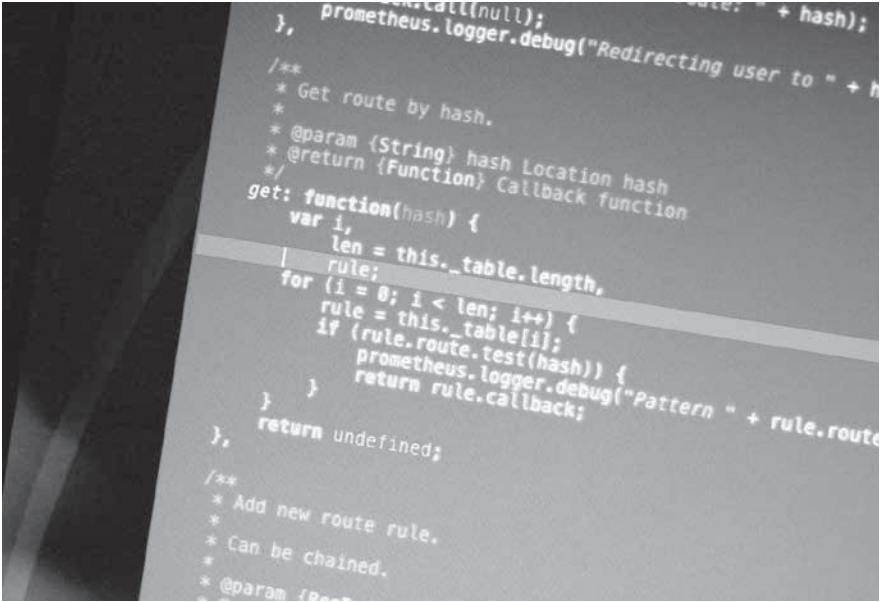
Développeur et militant nord-américain des logiciels libres. Il défend une distribution des logiciels qui permette à l'utilisateur non seulement d'accéder à leur liberté d'utilisation mais aussi de les étudier, de les distribuer et également de les modifier. Les logiciels qui assurent ces libertés (sur le papier) sont appelés « logiciels libres ». Il est plus connu pour avoir lancé le Projet GNU et avoir fondé la Free Software Foundation. Richard Stallman a par ailleurs développé la collection de compilateur GNU et GNU Emacs, et écrit la Licence Publique Générale GNU.

Une version profondément remaniée de cet article a été publiée dans Wired¹.

Cela fait maintenant 30 ans que j'ai lancé le mouvement du logiciel libre, qui milite pour que le logiciel respecte la liberté de l'utilisateur et la communauté. Nous qualifions ce logiciel de « libre » (nous utilisons ce mot, même en anglais, dans l'expression *free/libre*, pour souligner le fait que nous parlons de liberté et non de prix). Certains programmes propriétaires, tels que Photoshop, sont vraiment coûteux ; d'autres, tels que Flash Player, sont disponibles gratuitement. Dans les deux cas, ils soumettent leurs utilisateurs au pouvoir du propriétaire du programme.

Beaucoup de choses ont changé depuis le début : dans les pays développés, la plupart des gens possèdent maintenant des ordinateurs (parfois appelés « téléphones ») et s'en servent pour se connecter à Internet. Si les logiciels non libres continuent de forcer les utilisateurs à abandonner à un tiers le pouvoir sur leur informatique, il existe à présent un autre moyen de perdre ce pouvoir : le « service se substituant au logiciel » ou SaaS, qui consiste à laisser le serveur d'un tiers prendre en charge vos tâches informatiques.

[1] <http://www.wired.com>



Tant les logiciels non libres que le SaaS peuvent espionner l'utilisateur, enchaîner l'utilisateur et même attaquer l'utilisateur. Les abus sont monnaie courante dans les services et logiciels privés parce que les utilisateurs n'en sont pas responsables. C'est là que se situe la différence fondamentale : les logiciels non libres et le SaaS sont contrôlés par une entité externe (généralement une société privée ou un État), et les utilisateurs n'ont pas leur mot à dire. Le logiciel libre, au contraire, met l'utilisateur aux commandes.

Pourquoi ce contrôle est-il important ? Parce qu'avoir la liberté signifie avoir la maîtrise de sa propre vie. Si vous utilisez un programme pour mener à bien des tâches affectant votre vie, votre liberté dépend du contrôle que vous avez sur ce programme. Vous méritez d'avoir un contrôle sur les programmes que vous utilisez, d'autant plus quand vous les utilisez pour quelque chose d'important pour vous.

Pour que l'utilisateur ait la maîtrise du programme, il doit bénéficier des quatre libertés essentielles.

- **(0)** La liberté de faire fonctionner le programme comme l'on souhaite, pour n'importe quel usage.
- **(1)** La liberté d'étudier le « code source » du programme, et de le modifier, de telle sorte que le programme s'exécute comme vous le voulez. Les programmes sont écrits par des programmeurs dans un langage de programmation, ressemblant à de l'anglais combiné avec de l'algèbre ; cette forme du programme est le « code source ». Toute personne connaissant la programmation, et ayant le programme sous forme de code source, peut le lire, comprendre son fonctionnement, et aussi le modifier. Quand tout ce que vous avez est la forme exécutable, une série de

nombre de programmes qui est optimisée pour faire fonctionner l'ordinateur mais extrêmement difficile à comprendre pour un être humain, la compréhension et la modification du programme sous cette forme sont d'une difficulté redoutable.

- (2) La liberté de créer et de distribuer des copies exactes quand vous le souhaitez. (Ce n'est pas une obligation ; c'est votre choix. Si le programme est libre, cela ne signifie pas que quelqu'un a l'obligation de vous en proposer une copie, ou que vous avez l'obligation de lui en proposer une copie. Distribuer un programme à des utilisateurs sans liberté, c'est leur faire du tort ; cependant, choisir de ne pas distribuer le programme – en l'utilisant de manière privée – ne fait de tort à personne.)
- (3) La liberté de faire et de distribuer des copies de vos versions modifiées, quand vous le souhaitez.

Avec les deux premières libertés, chaque utilisateur peut exercer un contrôle individuel sur le programme. Avec les deux autres libertés, n'importe quel groupe rassemblant des utilisateurs peut exercer un contrôle collectif sur le programme ; avec l'ensemble de ces quatre libertés, les utilisateurs ont la pleine maîtrise du programme. Si l'une d'elles fait défaut ou est inadéquate, le programme est privé (non libre) et injuste.

D'autres types d'œuvres sont exploitées pour accomplir des tâches pratiques ; parmi celles-ci, les recettes de cuisine, les matériels didactiques tels les manuels, les ouvrages de référence tels les dictionnaires et les encyclopédies, les polices de caractère pour l'affichage de texte mis en forme, les schémas électriques pour le matériel à faire soi-même, et les patrons pour fabriquer des objets utiles (et pas uniquement décoratifs) à l'aide d'une imprimante 3D. Il ne s'agit pas de logiciels et le mouvement du logiciel libre ne les couvre donc pas au sens strict. Mais le même raisonnement s'applique et conduit aux mêmes conclusions : il faut que ces œuvres soient distribuées avec les quatre libertés.

Un programme libre vous permet de le bricoler pour lui faire faire ce que vous voulez (ou cesser de faire quelque chose qui vous déplaît). L'idée de bricoler le logiciel doit vous paraître ridicule si vous avez l'habitude des boîtes noires du logiciel privé, mais dans le monde du Libre c'est courant, et c'est une bonne façon d'apprendre à programmer. Même le passe-temps traditionnel des Américains, bricoler les voitures, est entravé parce que les voitures contiennent maintenant des logiciels non libres.

L'injustice du privé

Si les utilisateurs ne contrôlent pas le programme, le programme contrôle les utilisateurs. Avec le logiciel privé, il y a toujours une entité, le « propriétaire » du programme, qui en a le contrôle et qui exerce, par ce biais, un pouvoir sur les utilisateurs. Un programme non libre est un joug, un instrument de pouvoir injuste. Dans des cas proprement scandaleux (devenus aujourd'hui tout à fait habituels),



les programmes privés sont conçus pour espionner les utilisateurs, leur imposer des restrictions, les censurer et abuser d'eux. Le système d'exploitation des iTrucs d'Apple, par exemple, fait tout cela, et Windows également, sur les appareils mobiles équipés de puces ARM. Windows, le micrologiciel des téléphones mobiles et Google Chrome pour Windows comportent chacun une porte dérobée universelle permettant à une certaine entreprise de modifier le programme à distance sans requérir de permission. Le Kindle d'Amazon a une porte dérobée qui peut effacer des livres.

Pour en finir avec l'injustice des programmes non libres, le mouvement du logiciel libre développe des logiciels libres qui donnent aux utilisateurs la possibilité de se libérer eux-mêmes. Nous avons commencé en 1984 par le développement du système d'exploitation libre GNU. Aujourd'hui, des millions d'ordinateurs tournent sous GNU, principalement sous la combinaison GNU/Linux.

Distribuer un programme aux utilisateurs sans la liberté fait du tort à ces utilisateurs ; cependant, choisir de ne pas distribuer le programme ne fait de tort à personne. Si vous écrivez un programme et que vous l'utilisez en privé, cela ne fait pas de mal aux autres (il est vrai que vous perdez une occasion de faire le bien, mais ce n'est pas la même chose que de faire le mal). Ainsi, quand nous disons que le logiciel doit être libre, cela veut dire que chaque exemplaire doit comporter les quatre libertés, mais cela ne veut pas dire que quelqu'un a l'obligation de vous en proposer un exemplaire.

Logiciel non libre et SaaS

Le logiciel non libre a été le premier moyen, pour les entreprises, de prendre la main sur l'informatique des gens. De nos jours, il existe un autre moyen, appelé « service se substituant au logiciel », ou SaaS. Cela équivaut à laisser quelqu'un d'autre effectuer vos propres tâches informatiques.

Le recours à un SaaS n'implique pas que les programmes exécutés sur le serveur soient non libres (même si c'est souvent le cas) . Mais l'utilisation d'un SaaS et celle d'un programme non libre produisent les mêmes injustices : ce sont deux voies différentes qui mènent à la même situation indésirable. Prenez l'exemple d'un service de traduction SaaS : l'utilisateur envoie un texte au serveur ; celui-ci traduit le texte (disons, de l'anglais vers l'espagnol) et renvoie la traduction à l'utilisateur. La tâche de traduction est alors sous le contrôle de l'opérateur du serveur et non plus de l'utilisateur.

Si vous utilisez un SaaS, l'opérateur du serveur contrôle votre informatique. Cela nécessite de confier toutes les données concernées à cet opérateur, qui sera à son tour obligé de les fournir à l'État. Qui ce serveur sert-il réellement, en fin de compte ?

Injustices primaires et secondaires

Quand vous utilisez des logiciels privés ou des SaaS, avant tout vous vous faites du tort car vous donnez à autrui un pouvoir injuste sur vous. Il est de votre propre intérêt de vous y soustraire. Vous faites aussi du tort aux autres si vous faites la promesse de ne pas partager. C'est mal de tenir une telle promesse, et c'est un moindre mal de la rompre ; pour être vraiment honnête, vous ne devriez pas faire du tout cette promesse.

Il y a des cas où l'utilisation de logiciel non libre exerce une pression directe sur les autres pour qu'ils agissent de même. Skype en est un exemple évident : quand une personne utilise le logiciel client non libre Skype, cela nécessite qu'une autre personne utilise ce logiciel également – et par là même que toutes deux abandonnent leur liberté (les Hangouts de Google posent le même problème). La simple suggestion d'utiliser de tels programmes est mauvaise. Nous devons refuser de les utiliser, même brièvement, même sur l'ordinateur de quelqu'un d'autre.

Un autre dommage causé par l'utilisation de programmes non libres ou de SaaS est que cela récompense son coupable auteur et encourage le développement du programme ou « service » concerné, ce qui conduit à leur tour d'autres personnes à tomber sous la coupe de l'entreprise de développement.

Toutes les formes de dommage indirect sont amplifiées lorsque l'utilisateur est une institution publique ou une école.

Logiciel libre et État

Les services publics existent pour les citoyens, et non pour eux-mêmes. Lorsqu'ils utilisent l'informatique, ils le font pour les citoyens. Ils ont le devoir de garder un contrôle total sur leurs tâches informatiques, afin de garantir leur bonne exécution au bénéfice des citoyens (cela constitue la souveraineté informatique de l'État). Ils ne doivent jamais laisser ce contrôle tomber entre les mains du privé.

Pour garder la maîtrise des tâches informatiques qu'ils effectuent au nom des citoyens, les agences et services publics ne doivent pas utiliser de logiciel privé (logiciel qui est sous le contrôle d'une entité autre que l'État). Ils ne doivent pas non plus les confier à un service programmé et géré par une entité autre que l'État, puisque ce serait un SaaS.

Il y a un cas crucial dans lequel un logiciel privé n'est absolument pas sécurisé : une attaque venant de son développeur. Et le développeur peut en aider d'autres à attaquer. Microsoft montre les bogues de Windows à la NSA (l'agence gouvernementale américaine d'espionnage numérique) avant de les corriger. Nous ne savons pas si Apple fait de même, mais elle est soumise à la même pression du gouvernement que Microsoft. Si le gouvernement d'un autre pays utilise un tel logiciel, il compromet la sécurité nationale. Voulez-vous que la NSA pénètre par



effraction dans les ordinateurs de votre gouvernement ? Lisez nos suggestions pour une politique de promotion du logiciel libre au niveau du gouvernement.

Logiciel libre et éducation

Les écoles (et ceci inclut toutes les activités éducatives) influencent le futur de la société par l'intermédiaire de leur enseignement. Elles doivent enseigner exclusivement le logiciel libre, afin de mettre leur influence au service du bien public. Enseigner l'utilisation d'un programme non libre, c'est implanter la dépendance à l'égard de son propriétaire, en contradiction avec la mission sociale de l'école. En dispensant une formation à l'usage du logiciel libre, les écoles orienteront l'avenir de la société vers la liberté, et aideront les programmeurs talentueux à maîtriser leur art.

En outre, elles enseigneront à leurs étudiants l'habitude de coopérer, d'aider les autres. Chaque classe doit avoir la règle suivante : *« Élèves et étudiants, cette classe est un endroit où nous partageons nos connaissances. Si vous apportez des logiciels, ne les gardez pas pour vous. Au contraire, vous devez en partager des copies avec le reste de la classe, de même que le code source du programme au cas où quelqu'un voudrait s'instruire. En conséquence, apporter des logiciels privateurs en classe n'est pas autorisé, sauf pour les exercices de rétroingénierie. »*

Pour les développeurs de logiciels privateurs, nous devrions punir les étudiants assez généreux pour partager leurs logiciels ou assez curieux pour chercher à les modifier. Ce serait faire de la mauvaise éducation. Consulter le site www.gnu.org/education pour une discussion plus poussée de l'usage des logiciels libres à l'école.

Le logiciel libre : plus que des « avantages »

On me demande souvent de décrire les « avantages » du logiciel libre. Mais le mot « avantages » est trop faible quand il s'agit de liberté. La vie sans liberté est une oppression, et cela s'applique à l'informatique comme à toute autre activité de nos vies quotidiennes. Nous devons refuser de donner aux propriétaires des programmes ou des services qui s'y substituent la maîtrise de nos tâches informatiques. Il faut le faire pour des raisons égoïstes, mais pas seulement pour des raisons égoïstes.

L'une des libertés est celle de coopérer avec les autres. En empêchant les gens de coopérer, on les maintient dans la division, point de départ d'une machination ayant pour but de les opprimer. Dans la communauté du logiciel libre, nous avons pleinement conscience de l'importance de la liberté de coopérer, parce que notre travail consiste en une coopération organisée. Si votre ami vient chez vous et vous voit utiliser un programme, il se peut qu'il vous en demande une copie. Un programme qui vous empêche de le redistribuer, ou dit que « vous n'êtes pas censé le faire », est antisocial.



En informatique, coopérer veut dire redistribuer des copies exactes d'un programme à d'autres utilisateurs. Cela veut aussi dire leur distribuer vos modifications. Le logiciel libre encourage ces formes de coopération, alors que le logiciel propriétaire les interdit. Il interdit la redistribution de copies, et en refusant le code source aux utilisateurs, il les empêche de le modifier. Le SaaS a le même résultat : si vous faites une tâche informatique sur le web, dans le serveur de quelqu'un d'autre, au moyen d'une copie de programme qui appartient à quelqu'un d'autre, vous ne pouvez ni voir ni toucher le logiciel qui fait cette tâche, donc vous ne pouvez ni le distribuer ni le modifier.

Conclusion

Nous méritons de contrôler notre propre informatique. Comment y arriver ? En refusant les logiciels privés sur les ordinateurs que nous possédons ou utilisons au quotidien, et en rejetant les SaaS ; en développant des logiciels libres (pour ceux d'entre nous qui sont programmeurs) ; en partageant ces idées avec les autres.

Nous le faisons depuis 1984, ainsi que des milliers d'utilisateurs ; c'est pourquoi nous disposons maintenant du système d'exploitation libre GNU/Linux que chacun, programmeur ou non, peut utiliser. Rejoignez notre cause, comme programmeur ou activiste. Rendons la liberté à tous les utilisateurs d'ordinateurs.

MOBILISATIONS CITOYENNES : POUR DES MÉDIAS GARANTS DU DROIT À LA COMMUNICATION

En France, alors que la presse traditionnelle ou « mainstream » est de plus en plus dépendante des annonceurs publicitaires ou contrôlée par de gros investisseurs du monde de la finance ou des groupes industriels, notamment celui de l'armement (Dassault, Lagardère), l'essor d'Internet a permis à de nouveaux médias indépendants d'émerger. De nouveaux sites d'informations comme Mediapart, Arrêt sur images, Altermondes, Bastamag ou plusieurs médias régionaux proposent d'autres regards sur l'actualité, de nouveaux styles d'enquêtes, une autre forme de journalisme, indépendante et moins conciliante. Ce phénomène est aussi global : de la Tunisie à l'Amazonie, des rues de Wall Street aux bidonvilles africains ou latino-américains, médias et Internet libres éclosent un peu partout, permettant ainsi l'expression de mouvements sociaux, de communautés, de citoyens jusqu'alors marginalisés, voire même ignorés par la presse traditionnelle. Des liens se créent, passant parfois par la constitution de réseaux entre ces médias « différents », à l'instar du Forum mondial des médias libres, qui permet échanges et mutualisation des pratiques. Voici un panorama de ces alternatives et mobilisations émergentes.

Forum mondial des médias libres : un espace pour élaborer de nouvelles formes communes d'engagement

ERIKA CAMPELO

Responsable des projets et des partenariats internationaux pour le réseau Ritimo. Elle représente le réseau au sein du Forum mondial des médias libres et co-anime la plate-forme collaborative d'échanges numériques E-change.

RITA FREIRE

Journaliste, elle est la représentante de Ciranda international de la communication partagée au sein du Conseil international du Forum social mondial. Elle est également vice-présidente du conseil d'administration de l'Entreprise brésilienne publique de communication (EBC), et l'une des facilitatrices du processus du Forum mondial des médias libres (FMML).

Le Forum mondial des médias libres est né dans le cadre des Forums sociaux mondiaux à travers la rencontre entre activistes militant en faveur de la liberté d'expression et de la lutte pour une autre forme de communication. Ces activistes ont participé à l'histoire des innombrables expériences et luttes menées par les médias indépendants.

La première édition du Forum mondial des médias libres (FMML) s'est déroulée en 2009, au FSM de Belém, avec le slogan « *mobiliser pour communiquer, communiquer pour mobiliser* ». En 2011, au FSM de Dakar, le mouvement a fait la promotion d'une assemblée de convergence sur le droit à la communication. Le deuxième FMML a eu lieu en 2012, lors du Sommet des peuples de Rio+20, et a approuvé les recommandations



destinées au mouvement, comme la défense d'une réglementation en faveur de médias démocratiques et le rôle central de l'appropriation technologique et des technologies libres. Enfin, le 3^e FMML, organisé à Tunis en 2013, a amorcé une réflexion sur la nécessité d'un cadre commun de principes et de luttes pour l'organisation de ce champ, qui a donné lieu à la proposition d'élaboration d'une Charte mondiale des médias libres.

Après cinq forums régionaux entre 2008 et 2014, trois éditions mondiales (Belém 2009, Rio de Janeiro 2012 et Tunis 2013), le Forum mondial des médias libres se veut un espace pour élaborer de nouvelles formes communes d'engagement autour de l'information et du droit à la communication. Il vise à devenir pour ses différents actrices et acteurs un espace de mobilisation du mouvement international permettant de transformer le système mondial de communication.

Démocratisation de l'information

Dans un monde où la production d'information abonde, mais où l'accès à une information plurielle, critique et diversifiée est de plus en plus difficile, le FMML



Le Forum mondial des médias libres, Rio de Janeiro, 2012.

a été mis sur pied pour explorer des pistes et des alternatives qui garantissent aux citoyens le droit à la « communication par tous et pour tous ».

Une telle démocratisation de la communication est fondamentale, car nul projet de démocratie ne peut être crédible et pérenne sans elle. Cela passe avant tout par une appropriation, par chacune et chacun, des moyens d'information et de communication.

Les médias libres, y compris l'activisme sur les réseaux sociaux, jouent un rôle capital pour diffuser des informations recueillies directement sur le terrain. Ils montrent les limites et la partialité du discours des médias traditionnels. L'exemple le plus récent concerne la couverture du conflit israélo-palestinien. Les médias libres ont contribué, par exemple, à la déconstruction des arguments historiques sur ce qu'est le terrorisme ou le droit de se défendre.

Les différents récits d'attaques, souvent réalisés par les victimes, qui sont présents dans les colonnes des médias libres, tout comme les articles donnant la parole à ceux qui n'ont jamais eu de place dans la presse traditionnelle, ont également conduit à un besoin de changement dans la couverture de certains événements faite par les médias traditionnels. Toutefois, étant organisés en grands groupes d'entreprises ayant des intérêts économiques à défendre et un certain pouvoir de pression politique sur les gouvernements et les institutions, dans quelle mesure les grands médias peuvent-ils assurer leur propre démocratisation ?

La marchandisation de l'information, des outils de sa production et de sa diffusion sont un obstacle majeur à la démocratisation de la communication. La logique des grands groupes de médias et des logiciels propriétaires est la même – la rentabilité financière – et cela va à l'encontre de l'idée de la libre circulation des savoirs et de la connaissance.

L'accès à l'information peut apporter des solutions aux problématiques sociales, économiques et environnementales auxquelles nos sociétés sont confrontées car, sans information, pas de mobilisation, pas de changements, pas de débats, pas de construction critique.

Réseaux libres

Ces dernières années, les progrès réalisés dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication, principalement Internet, ont ouvert de nouvelles possibilités de partage des connaissances, de formation de réseaux d'activistes et d'organisation de manifestations dans différents pays. La société civile s'est donc appropriée ces nouvelles technologies pour les utiliser notamment dans le cadre de radios et de télévisions indépendantes présentes sur Internet, de blogs, de réseaux sociaux, de plate-formes de partage de fichiers audio et vidéo, de journaux et magazines électroniques.

Par ailleurs, les activistes de la communication développent des logiciels libres et des interfaces web comme alternatives aux logiciels et services commerciaux. Depuis lors, le nombre de groupes défendant les médias alternatifs et l'interconnexion entre des groupes situés dans différents endroits du monde ne cesse de croître.

Actuellement, dans le cadre des médias alternatifs, on trouve à la fois une grande variété d'acteurs mais aussi, de plus en plus, un intérêt croissant à travailler en partenariat, au-delà des frontières et des différentes formes d'activisme médiatique (radios, TV, blogueurs, journalistes, etc.).

Dans ce contexte, le Forum mondial des médias libres propose la création d'une charte. Il s'agit d'un document global définissant des concepts, établissant des références, une méthode de mise en œuvre et d'adhésion. La charte peut égale-



ment servir de base pour des documents thématiques et régionaux spécifiques. Sa proposition d'élaboration et sa méthodologie de validation suivent une approche participative et démocratique. Le texte sera mis à disposition pour une consultation en ligne, ouverte à toutes les personnes intéressées. Dans le même temps, des événements régionaux sont organisés au long de l'année 2014 au Brésil, au Maroc, en Tunisie et en France. Soit autant d'opportunités d'approfondir le débat portant sur la première version de la charte et les questions régionales. Sa version finale sera adoptée en Tunisie en 2015, lors de la 4^e édition du FMML.

La seule façon de fournir de l'information impartiale est de s'ouvrir aux innombrables voix qui ont leurs propres médias, leurs propres partis pris et leurs propres réseaux. Il est nécessaire qu'elles aient accès à la sphère publique tout en étant protégées par des instruments juridiques qui garantissent une véritable liberté d'expression ; réelle, pleine, multiple et diverse.

Le Forum mondial des médias libres est constitué et porté par des médias issus de la société civile engagée. Le FMML cherche à accéder à ce droit universel à la communication et il constitue, en soi, un mouvement qui rassemble tous les mouvements visant la transformation et la démocratisation des sociétés.

Travailler en réseau pour l'alter-information et contre la répression

ANDREA PLÖGER

Vidéo-activiste, chercheuse et militante dans l'organisation Afrique-Europe-Interact. Elle est à l'initiative du projet «Education no Limitation»

Avec la migration du processus du Forum social mondial sur le continent africain, les liens transnationaux entre réseaux de médias sont renforcés, et l'idée d'un réseau interactif de médias prend forme.

En 2011, de nombreux mouvements et organisations ouest-africains ont participé à la caravane pour la libre circulation et le développement équitable, organisée dans le cadre du Forum social mondial de Dakar, au Sénégal. Sur l'Île de Gorée, avant le début du Forum social mondial, a été lancée la Charte mondiale des migrants. L'un des résultats de la caravane a également été la création du réseau transnational Afrique-Europe-Interact (AEI, www.afrique-europe-interact.net).

La question sur la table était celle-ci : comment diffuser les informations nécessaires et comment permettre aux mouvements sociaux de communiquer entre eux et avec le grand public ? L'année dernière, lors du Forum mondial des médias libres, nous avons discuté de la nécessité d'élargir le réseau de médias libres et de renforcer les liens avec les militants des médias du Nord et de l'Afrique de l'Ouest, afin de ne pas laisser aux journalistes embarqués avec les armées interventionnistes ou aux journalistes des grands médias de la région – d'ailleurs toujours moins nombreux – le soin d'informer le public sur ce que les entreprises, les administrateurs et les ministres corrompus, ou encore les armées nationales et internationales, veulent que le public sache – ou plutôt ne veulent pas qu'il sache.

Les campagnes pour les droits à la communication pourraient – à long terme – conduire à une plus grande sécurité et durabilité des médias libres. Plusieurs sont



© Acel Cheung

Cyber café.

en cours de lancement, par exemple par des réseaux de médias d’Afrique du Nord et d’Afrique de l’Ouest¹. Mais même dans les pays où ces droits sont garantis – comme en Tunisie avec l’adoption de la nouvelle constitution –, ils ne sont pas mis en œuvre effectivement sans pression du public, et la suppression de droits que l’on pensait assurés est toujours une menace, comme on le voit avec l’exemple de l’Égypte.

Dans d’autres pays, les conflits militaires comme en Libye et au Mali, ou les conflits de longue durée comme en République démocratique du Congo², les menaces et la répression des sources sont une réalité toujours présente. Dans le même temps, les ressources les plus élémentaires manquent pour créer des médias locaux libres, comme par exemple des radios communautaires, des cafés internet ou des projections publiques.

Dans cet article, j’examinerai trois exemples récents en Afrique centrale, de l’Ouest et du Nord concernant des militants impliqués dans le réseau Afrique-Europe-Interact (AEI). Ces trois exemples ont pour point commun une défaillance de couverture par les médias établis, pour des raisons diverses. Autre point commun : l’absence de droits à la communication a empêché le développement de médias alternatifs et leur consolidation à long terme.

Mais dans les trois cas, il y a eu tentative de créer une infrastructure depuis la

[1] Par exemple avec la conférence « Promouvoir et défendre la liberté d’expression dans la région MENA » organisée en mai 2014 à Tunis par l’Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires (AMARC www2.amarc.org).

[2] Cet ensemble de guerres a été qualifié de « guerre mondiale africaine », avec près de 6 millions de morts au cours des 20 dernières années.

base, de briser son isolement et d'atteindre le public. Et dans les trois cas, les liens transnationaux avec des médias libres d'autres continents ont joué un rôle important. L'idée est de renforcer ces liens au bénéfice des mouvements sociaux des pays du Sud et du Nord et de faciliter l'échange d'informations qui sont habituellement absentes des médias traditionnels, mais qui sont d'une nécessité pressante pour les militants et les victimes d'atteinte aux droits de l'homme.

République démocratique du Congo

Victor Nzuzi Mbembe est un journaliste et un militant pour les droits fonciers bien connu qui a rejoint la caravane pour la libre circulation du Forum social mondial et représente l'AEI en RDC. Il est souvent invité à la radio et à la télévision grand public et a également sa propre émission au sein de la radio communautaire de la région où il travaille comme petit paysan, le district de Mbanza Ngungu. Critique virulent de l'accaparement des terres et de la corruption entourant les mégaprojets du gouvernement congolais avec des entreprises transnationales, il s'est érigé en défenseur de la population de la région. Et il est ciblé à ce titre par différentes autorités qui tentent de le faire taire :

« Dans mon pays, la République dite démocratique du Congo, il y a beaucoup de radios, non seulement dans la capitale Kinshasa, mais aussi dans les zones rurales. Et il y a plus de 30 stations de télévision, mais elles appartiennent généralement à des politiciens influents ou à des églises chrétiennes évangéliques. Il en va de même pour la presse : les politiciens et les églises possèdent la plupart des journaux, il y a une alliance très proche entre les médias et le pouvoir et les groupes d'intérêt politiques. Ici au Congo, si vous avez des ressources financières suffisantes, vous pouvez facilement apparaître dans les dix émissions de radio et de télévision en une seule journée, et avoir votre opinion publiée dans tous les journaux : la seule chose qui compte est que vous payiez et pas du tout quel est votre message. Le contenu d'un média est clairement orienté avant tout par le souci de maintenir l'influence politique de son propriétaire.

Il y a donc un besoin urgent de médias alternatifs qui apportent un point de vue critique et ne se laissent pas guider par des intérêts commerciaux et politiques. Les moyens techniques peuvent être aussi simples que l'échange de films sur DVD, de cassettes contenant des émissions de radio, ou une caravane proposant projections publiques, musique et débats dans les villages, comme nous en organisons une cet été. C'est un moyen de donner de la visibilité à notre lutte à travers le monde et de permettre aux gens de savoir ce qui se passe ici, même par exemple s'ils sont en Allemagne, en Belgique ou en France.

Au niveau international, je tiens à souligner les exemples du Brésil et de l'Afrique du Sud, pays émergents qui sont l'objet de grands discours sur leur succès économique, discours qui ne mentionnent jamais les inégalités et les problèmes



environnementaux. Ce discours a été fabriqué pour nous au Congo, afin que nous pensions au Brésil comme à un modèle à suivre en termes de gestion de la forêt tropicale et que nous laissions des entreprises brésiliennes procéder à des forages pétroliers dans la forêt tropicale congolaise, même si les dégâts causés par les forages de pétrole en Amazonie sont bien connus.

Un exemple de coopération internationale pourrait être d'échanger avec nos collègues au Brésil afin qu'ils nous donnent une meilleure idée de la situation réelle au Brésil en termes de gestion de la forêt tropicale. Ceci pourrait vraiment influencer les débats en RDC. De même, les luttes menées par des militants en Europe pour la libre circulation des migrants et des réfugiés, contre l'accaparement des terres, pour la souveraineté alimentaire et pour la réduction de la dette ne sont pas connues ici. Pour la défense des ressources naturelles du Sud, nous pourrions aussi travailler ensemble à échanger des informations sur les vols commis par les multinationales : ce qui impliquerait d'éveiller les populations du Sud et de faire pression sur les parties responsables au Nord.

Dans mon propre cas de victime de la répression, menacé de 15 ans de prison pour avoir tenté d'influencer l'opinion publique, le réseau transnational a joué un rôle important : en Allemagne, en Belgique, en France et au Sénégal, mes collègues se sont mobilisés à travers l'Internet. Oui, c'est un petit monde. »

Delta du Niger

Alassane Dicko est le président de l'Association malienne des expulsés (AME, www.expulsesmaliens.info), laquelle a été fondée en coordination avec Radio Kayira suite aux déportations massives de Maliens de divers pays africains et européens dans les années 1990. L'AME est un membre fondateur du réseau transnational Afrique-Europe-Interact (AEI).

En avril 2014, une petite caravane de l'AEI s'est rendue dans la région du delta du Niger afin de prendre contact avec les paysans qui luttent avec acharnement depuis des années contre l'accaparement des terres sur leur territoire dans la région de Sanamadougou et de Sao. La population locale – jusqu'à 50 000 personnes – est maintenant sous la menace de la famine en raison du vol de leurs terres. Quand ils sont allés devant les tribunaux pour protester contre cet accaparement illégal de leurs terres, les forces de police sont venues dans leurs villages et les ont violemment attaqués, ce qui a entraîné des décès et des blessures graves pour plusieurs personnes, y compris le maire de Sanamadougou.

Alassane Dicko : « L'information et la communication sont centrales pour la lutte de ces paysans. Il n'y avait même pas de circulation de l'information entre les villages concernés jusqu'à ce que nous soyons venus avec la caravane. Le territoire est très vaste et il n'y a pas de transports publics disponibles, de sorte que les



© Socialistisk Ungdom (SU)

Le groupe de militants est d'ERA (Environmental Rights Action), les Amis de la Terre Nigéria, Avril 2010.

paysans n'avaient pas la possibilité de communiquer avec les habitants des autres villages. Il était donc nécessaire que nous commençons par des consultations mutuelles pour leur permettre de prendre connaissance de la réalité des uns et des d'autres, et de parvenir ainsi à une solidarité mutuelle et à la possibilité d'une mobilisation générale en cas d'urgence.

Les stations de radio rurales et communautaires de toutes les douze zones n'abordent pas ces questions du tout, même si les problèmes sont connus et que certains syndicats ont commencé à agir au nom des paysans. Mais les paysans ont perdu toute confiance envers les représentants syndicaux, qui auparavant avaient soutenu l'administration de la région du delta du Niger, laquelle soutient l'investisseur. Ils sont fatigués après des années de dénonciations et de menaces contre ceux qui résistent à cette administration coloniale. Il y a beaucoup de paysans qui travaillent dur pour le bénéfice des colons. La terre qu'ils ont à leur disposition ne produit plus assez d'aliments pour la famille élargie depuis que l'accaparement des terres a commencé et du fait de la dégradation des sols due à leur exploitation agro-industrielle. 50 000 personnes dans toute la région sont soit condamnées à mourir de faim ou bien obligées de se lancer dans la dangereuse aventure de la migration. »

Dans ce cas aussi, il est urgent d'obtenir l'attention des médias et de mettre à disposition de la population des outils de communication. Souvent, la question est aussi faire remonter l'information depuis la région jusqu'à l'échelle nationale et transnationale. Dans le cas du delta du Niger, il existe par exemple un film qui



décrit très bien la situation, *Terre Verte*. La bande-annonce est disponible sur You Tube mais en raison d'un accès très lent à l'Internet et aussi de l'absence de liens transnationaux, ce film n'a pas encore atteint le grand public à ce jour. Toutefois, en contact avec le réalisateur, l'AEI essaie de le publier sur son site.

Cameroun

Géraud et Trésor ont également participé à la caravane de 2011. Des années auparavant, ils avaient été contraints de quitter leur Cameroun natal après que des grèves étudiantes auxquelles ils avaient participé eurent été sévèrement réprimées et du fait de l'atmosphère générale de menaces contre les homosexuels au Cameroun. Sur leur chemin vers l'Afrique du Nord, ils ont été repoussés au Mali et ont rejoint l'Association des refoulés d'Afrique centrale au Mali (ARACEM, <http://aracem.canalblog.com>), également membre fondateur de l'AEI.

Au cours des deux dernières années de leur longue route migratoire, qui a fait traverser plus de 25 frontières, ils vivaient dans la forêt, dans des camps clandestins de misère, près des clôtures de Ceuta et Melilla. Là, ils ont rencontré la répression et la violence sous toutes leurs formes. Ils furent aussi parmi les premiers à entendre parler de l'assassinat de 15 réfugiés le 6 février 2014 par les forces marocaines et la police espagnole. Les camarades qui n'ont pas été en mesure de traverser la mer ou les clôtures leur ont envoyés des photos de cadavres jetés sur la plate-forme de chargement d'un camion. Ils ont publié des photos et des informations sur les incidents sur leur site nouvellement créé « Voix des migrants », (www.voixdesmigrants.com).

Trésor explique que c'était à peu près le seul moyen pour des réfugiés ayant toujours à se cacher de la police de communiquer avec le monde extérieur et de raconter leur version de l'histoire. Le site est également une source d'espoir pour tous ceux qui vivent enfermés entre la mer, les clôtures et le désert. Il s'agit d'une connexion avec un monde qui cherche à nier leur présence, ajoute Trésor. Et c'est une manière de gérer tous les appels à l'aide qui leur parviennent chaque jour du Maroc.

Géraud et Trésor décrivent également sur leur blog les problèmes de survie au quotidien pour les réfugiés d'Afrique centrale, de l'Ouest et de l'Est au Maroc. Depuis la mise en place du régime de gestion des frontières Frontex par l'Union européenne, le racisme contre les Africains noirs a fortement augmenté au Maroc. Géraud dit que c'est une sorte de système d'apartheid dans lequel les réfugiés doivent survivre, privés de tous les droits humains fondamentaux et soumis à la police et aux attaques racistes.

La publication de divers articles par des journalistes militants, le blog et l'organisation de manifestations devant les ambassades espagnoles et marocaines



dans différents pays ont permis d'attirer l'attention des médias. La prochaine étape sera la collecte d'ordinateurs et de téléphones mobiles pour les réfugiés au Maroc afin de leur permettre de couvrir les violations des droits de l'homme dont ils sont témoins et de les faire connaître à un public plus large.

En conclusion, le grand défi auquel sont confrontés les médias alternatifs et les activistes de la communication est celui de renforcer un réseau transnational de médias alternatifs et de lutter pour leur reconnaissance – souvent la seule ressource à disposition des militants et leur seul bouclier contre la répression. Et de l'autre côté – celui des populations concernées, on constate non seulement un manque de moyens d'information et de communication, mais aussi un manque de connaissances sur le soutien qui pourrait leur être potentiellement apporté par des mouvements et des ONG dans les pays du Nord. Pour renforcer les liens entre les mouvements du Sud et du Nord et faire mieux fonctionner les réseaux d'activistes, les médias alternatifs et les campagnes de défense des droits à la communication visant à mettre en place de tels médias peuvent jouer un rôle important.

Des réseaux de médias ayant les moyens d'informer sur une base régulière, et non seulement lorsqu'il y a une mobilisation spectaculaire ou une violation particulièrement horrible des droits de l'homme, sont nécessaires. En outre, les médias alternatifs devraient également avoir accès aux moyens structurels nécessaires pour mener un travail d'investigation minutieux. C'est pour cette raison que les campagnes en cours pour la réforme des médias et le financement des médias alternatifs en Amérique latine donnent un peu d'espoir aux mouvements pour les droits à la communication dans d'autres régions du monde, et que le travail du Forum mondial des médias libres est si important et devrait être étendu à l'Afrique centrale et orientale. Une étape importante pour le futur proche pourrait aussi permettre de trouver les moyens organisationnels – potentiellement à nouveau sous la forme de caravanes – d'amener des activistes des médias et des mouvements sociaux au prochain Forum mondial des médias libres à Tunis en 2015, afin d'élargir le cercle.



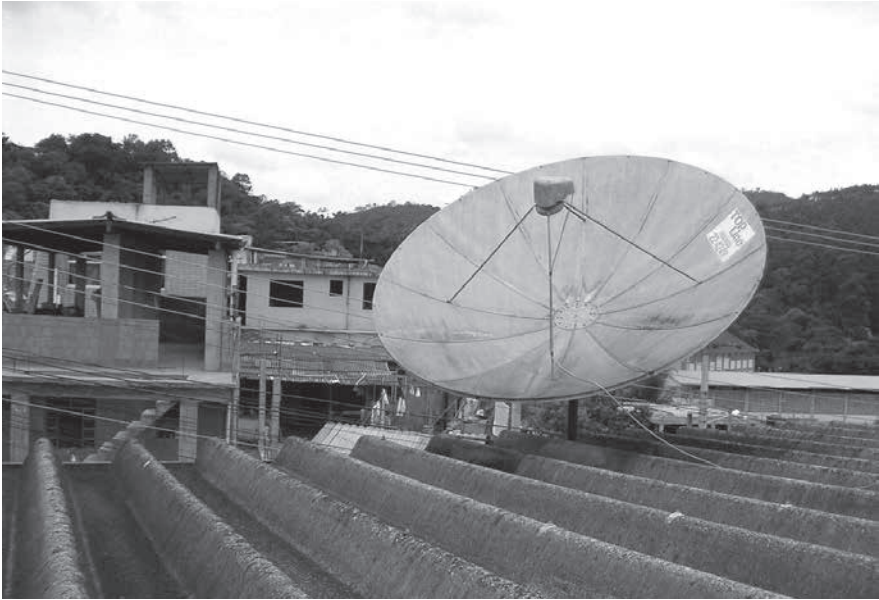
La lutte de la société civile pour des médias démocratiques et pluriels au Brésil

BIA BARBOSA

Journaliste spécialisée dans les droits humains et diplômée en politiques publiques. Elle a travaillé et collaboré avec différents types de médias, traditionnels et alternatifs, brésiliens ou étrangers, comme Radio France Internationale ou Al Jazeera. Elle est aujourd'hui coordinatrice d'Inter-vozes, une organisation qui travaille depuis 10 ans afin d'instaurer la défense de la liberté d'expression et le droit à la communication au Brésil.

Comment les mouvements sociaux, les syndicats, les organismes de défense des droits de la femme, des afro-brésiliens, des enfants, les associations de défense du consommateur, entre autres, ont mené, durant la dernière décennie, une lutte acharnée afin d'instaurer un nouveau cadre régulateur pour les communications brésiliennes.

La Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) établit que tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression ; ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. Plus de 60 ans après, dans un contexte de communications assistées, défendre le fait de parler et d'être entendu signifie considérer ce système complexe de transmission et de circulation d'informations des sociétés contemporaines de façon à éviter la discrimination et à ne pas exclure de groupes. En définitive, dans un scénario dans lequel les moyens de communication de masse sont le principal espace de circulation d'information et de culture et l'un des plus importants pour la référence de valeurs et la formation d'opinion publique, la grande arène médiatique, au sein de laquelle se disputaient les visions et les projets de société, doit



© Nate Cull

Le Brésil est l'un des pays qui passe le plus de temps devant la télévision

toujours être un espace pluriel et de diversité, et ne doit jamais être utilisé pour des intérêts privés ou gouvernementaux.

Toutefois, au Brésil, seuls six réseaux privés nationaux de télévision ouverte et leurs 140 groupes de filiales régionales contrôlent près de 700 moyens de communication. Il n'y a pas de mécanismes empêchant le monopole de l'audience de télévision par une seule chaîne. Considérant les deux principaux facteurs de mesure de concentration sur le marché de la radiodiffusion – la participation à l'audience et la recette publicitaire – la somme de la participation des quatre premières chaînes de télé atteint, respectivement, 83,3 % et 97,2 %¹. Le cadre se répète dans la distribution des montants publicitaires du gouvernement fédéral. En étant redistribuées puisque ayant comme critères exclusifs les indices d'audience ou de circulation, de telles ressources finissent par renforcer la concentration et la tendance à l'oligopolisation du marché brésilien de la télévision.

Il convient de rappeler que le Brésil est l'un des pays qui passent le plus de temps devant la télévision. Plus de 65 % de la population regarde la télévision 3 heures et demie par jour, selon une enquête publiée en février 2014 par le Secrétariat chargé de la communication sociale de la Présidence de la République². En même temps, ils ne seraient que 47 % à avoir l'habitude d'aller sur Internet et 25 % à lire des journaux. Dans le pays, il n'y a pas de loi ou de politique publique

[1] Rapport CADE 08012.006504/97-11 et Propriétaires des Médias (www.donosdamidia.com.br/), Mídia Dados 2009, et K. Jimenez, État de São Paulo. Disponible sur <http://www.observatoriodaimprensa.com.br>

[2] Enquête brésilienne sur les Médias 2014 – Habitudes de consommation des médias par la population brésilienne. Secrétariat chargé de la communication sociale de la Présidence de la République. Février 2014. Disponible sur <http://observatoriodaimprensa.com.br>



d'incitation à l'émergence et à la durabilité des supports de communications de faible ampleur et à caractère public et communautaire.

En parallèle, les principaux articles de la Constitution fédérale relatifs à la communication sociale ne sont toujours pas réglementés – parmi eux, celui qui empêcherait l'oligopole des moyens de communication (article 220) et celui qui établit le principe de la complémentarité entre les systèmes privé et public dans la radiodiffusion (article 223), ce qui fait qu'aujourd'hui les stations de radio et les chaînes de télévision sont majoritairement contrôlées par les entreprises privées. Parallèlement, les radios communautaires ont été poursuivies par la justice et leur procédure de légalisation est soumise à des règles limitatives, qui établissent au maximum une fréquence par localité, une portée maximale d'un kilomètre et qui interdisent la publicité commerciale comme moyen de soutien des stations. Plus récemment, en vertu de la prise de décision concernant le modèle de télévision et de radio numériques à être adopté dans le pays, le gouvernement fédéral a cédé aux lobbys du secteur privé et, ignorant les enquêtes nationales et la possibilité de développement de l'industrie nationale, a abandonné l'opportunité historique d'inclure plus d'acteurs dans les médias et de démocratiser les communications.

L'absence de conditions impartiales d'exercice de la liberté d'expression, reflétée dans le peu de pluralité et de diversité parmi les grands moyens de communication, se révèle être ainsi l'un des plus grands problèmes de la fragile démocratie brésilienne.

Première conférence nationale sur la communication

C'est pour affronter ce cadre que des organisations faisant partie du mouvement pour la démocratisation des communications ont entamé, en 2006, une campagne pour la mise en place de la première conférence nationale sur la communication. Tradition dans d'autres domaines de la politique publique au Brésil, le modèle de conférence n'avait jamais été appliqué pour la communication. Au contraire, pour presque toutes les décisions stratégiques concernant ce secteur, la population n'avait jamais été entendue. Les politiques de communication ont toujours été perçues comme l'affaire de l'État et de ceux qui ont un intérêt économique direct, à savoir les entrepreneurs du secteur. Ce n'est pas un hasard si le résultat de la majorité des participants a révélé la prévalence des intérêts privés au détriment de l'intérêt public.

Ce processus de mobilisation a donné lieu, en 2009, à la première conférence nationale sur la communication. Pour la première fois, l'État brésilien a institué un mécanisme formel de consultation pour toute la société sur le chemin que doit prendre la communication. Plus de 15 000 personnes de divers secteurs ont travaillé aux étapes préparatoires et officielles de la conférence, réalisée dans les 26 États de la République fédérative et le district fédéral (où se trouve la capitale du pays, Brasilia). Des syndicats, des mouvements pour le droit des femmes, le mouvement noir, des journalistes, des réseaux de jeunes, des enfants et des adolescents, des

personnes souffrant de déficiences, des chercheurs, le mouvement des lesbiennes, des gays et des transsexuels, le mouvement étudiant, les organismes de défense des droits de l'homme, des organisations qui agissent directement pour la démocratisation de la communication et les entrepreneurs de divers secteurs se sont réunis pour débattre du chemin à suivre et des directives à appliquer pour le secteur.

L'héritage laissé par le processus a entraîné une nouvelle étape dans le mouvement de communication du pays, qui a enregistré de nouveaux et importants acteurs. Outre cela, l'ensemble de plus de 600 résolutions approuvées lors de la conférence a été considéré comme une avancée face à l'actuelle configuration du système médiatique brésilien. Elles ont mis le doigt sur la nécessité urgente de mettre à jour le cadre réglementaire de la communication du pays, en ayant comme principes fondamentaux le droit à la communication, à la participation sociale et au respect et à la contribution à la diversité.

Après la conférence, l'Unesco, qui avait accompagné le processus au Brésil, a publié une étude avec une série de recommandations pour le pays, permettant de faire face aux problèmes dans le domaine de la radiodiffusion³. L'une des principales recommandations a été le transfert de l'exécution de la politique de régulation des moyens de communication de masse au Brésil vers une autorité indépendante, qui serait plus encline à agir avec impartialité sur les questions d'intérêt public et à éviter l'influence déplacée d'intérêts politiques ou industriels. La capacité de cette autorité à opérer de façon impartiale serait fondamentale pour protéger la liberté d'expression.

Le projet de loi d'initiative populaire des médias démocratiques

En réponse à la demande de la société et aux innombrables études du même acabit, avant la fin du gouvernement Lula, le ministre responsable du Secrétariat chargé de la communication sociale d'alors, Franklin Martin, a laissé un anti-projet de loi prêt sur le sujet. Toutefois, le texte a été étouffé par le nouveau ministre Paulo Bernardo, sous la présidence de Dilma Rousseff, et n'a jamais été rendu public. Face au recul du gouvernement, le mouvement a décidé de lancer une nouvelle initiative.

En mai 2013, le Forum national pour la démocratisation de la communication (FNDC)⁴, qui réunit des dizaines d'organismes et d'activistes défendant les transformations dans le système médiatique brésilien – parmi lesquels l'association Intervozes, a lancé le projet de loi d'initiative populaire pour des médias démocratiques.

[3] MENDEL Toby et SALOMON Eve. The Regulatory environment for broadcasting: an international best practice survey for Brazilian stakeholder, Brasilia : Unesco, 2011. Disponible sur <http://unesdoc.unesco.org>

[4] www.fndc.org.br



cratiques⁵. Fruit des débats et des discussions qui ont suivi la conférence, le projet entend collecter plus d'un million de signatures parmi les électeurs brésiliens et être présenté devant le Congrès national avec un large soutien populaire. Il s'agit d'un instrument politique de pression sur le gouvernement fédéral et de mobilisation sociale qui vise à élargir le débat à toute la société.

La loi relative aux médias démocratiques présente des mesures de régulation du système visant, entre autres :

- à promouvoir et à favoriser la culture nationale dans sa diversité et pluralité ;
- à promouvoir la diversité régionale, ethnique et raciale, de genre, de classe sociale, d'âge et d'orientation sexuelle dans les moyens de communication ;
- à garantir la complémentarité des systèmes de communication public, privé et des États fédérés ;
- à protéger les enfants et les adolescents de toute forme d'exploitation, de négligence et de violence au moyen des médias ;
- à garantir la totale accessibilité aux moyens de communication, en apportant une attention particulière aux personnes souffrant d'une déficience ;
- à promouvoir la participation des individus dans la prise de décisions concernant le système de communication.

Ce projet entraînerait la création du Conseil national de communication, comme organe indépendant, sous l'égide du pouvoir exécutif, dans le but d'accompagner et d'évaluer l'exécution des politiques publiques et la régulation du secteur. La régulation et la fiscalisation des obligations légales et contractuelles relatives à la programmation ainsi que la définition de normes infra-législatives, d'actions réglementaires, de leur fiscalisation et de l'application de sanctions relèveraient de la compétence d'Ancine, l'agence de régulation déjà en fonctionnement dans le pays. Enfin, un défenseur des droits du public serait nommé, pour centraliser les consultations et recevoir les réclamations et les dénonciations de la population.

C'est sans surprise que les initiatives qui enrichiraient les règles de fonctionnement de la radiodiffusion dans le pays rencontrent une forte opposition chez les grands groupes de communication qui, historiquement, utilisent l'espace des concessions de services publics de télévision pour promouvoir l'idée que toute régulation serait équivalente à de la censure. Ainsi, le chercheur et professeur de l'université de Brasilia Venício A. de Lima a d'ores et déjà fait savoir que le marché est toujours « *la seule forme admise par l'industrie de la communication comme critère et mesure de liberté d'expression et de la presse* »⁶.

La conséquence directe de cette position des grands groupes de communication est l'interdiction du débat public sur la nécessité de régulation des médias et

[5] Texte complet disponible sur : www.paraexpressaraliberdade.org.br.

[6] *Libertade de expressão vs. liberdade de imprensa : Direito à comunicação e democracia*, São Paulo : Editora publisher Brasil, 2010.



l'amélioration de la démocratie dans le pays. Mais aujourd'hui, en pratique, ceux qui censurent sont les moyens de communication eux-mêmes, qui décident de ce que la société veut voir et entendre et qui espèrent que personne ne touchera à leurs privilèges. Il règne ainsi un climat qui entrave la liberté d'expression de l'ensemble de la population et qui favorise le peu d'entreprises qui bénéficient de la grande concentration du secteur.

Une partie de la population veut voir ce cadre transformé, au moins en ce qui concerne la programmation des stations de radio. Une enquête publiée en 2013 par la fondation Perseu Abramo⁷ a démontré que 70,96 % des Brésiliens trouvent qu'il devrait y avoir plus de règles concernant les contenus à la télévision. La majorité est favorable à ce que la télévision ne transmette pas de « contenus violents ou humiliants » contre la population noire (54 %), contre les gays et les lesbiennes (54 %) et contre les femmes (53 %). Pour les personnes interrogées, « l'humour qui ridiculise les personnes » ne devrait pas être véhiculé (50 %), ou alors avec des règles (43 %). De même, ils sont 61 % à se dire favorables à ce que la télévision n'expose pas gratuitement le corps de la femme et 60 % à ce qu'elle n'expose pas de cadavres.

Toutefois, une partie de la population et une part significative de la société civile est d'accord sur le besoin de modifier le système médiatique actuel. Le défi est toujours de transformer ce diagnostic en réalité. Au Brésil, la lutte pour un État démocratique et pour la construction d'une société juste, sans oppression, passe sans nul doute par le sauvetage du cadre médiatique en tant qu'espace public, au sein duquel tous les acteurs sociaux ont leur place. Sans cela, la liberté d'expression, le droit à la communication et la démocratie brésilienne elle-même seront toujours incomplets.

[7] Enquête d'opinion publique « Democratização da Mídia », fondation Perseu Abramo, août 2013.



L'Amérique latine veut à nouveau faire parler d'elle

MAGALÍ RICCIARDI YAKÍN

Journaliste argentine, spécialisée en relations internationales.

Que se passe-t-il aujourd'hui en Amérique latine ? Que savons-nous des pays qui nous sont limitrophes ? Quelle est la dernière information dont nous nous souvenons sur la Bolivie ou l'Uruguay ? Quelles sont les informations internationales les plus importantes que nous lisons dans les journaux ? Combien y en a-t-il sur nos régions et combien y en a-t-il sur les événements aux Etats-Unis ou en Europe occidentale ? Concernant les informations régionales, quel sujet prédomine : la politique, la police, le sport, le racisme, les catastrophes naturelles ? Et enfin, pour commencer à élaborer certaines hypothèses, quelles sources sont utilisées ?

Prenons par exemple les principaux journaux actuels argentins : il est très difficile de savoir ce qui se passe en Amérique latine, puisque les journaux pro-gouvernement (*Tiempo Argentino*) comme ceux de l'opposition (*Clarín*, *La Nación*) ne font que répéter les informations concernant le Pape, l'Espagne, les Etats-Unis et Israël. Il n'y a quasiment aucun article sur les élections en Colombie, lesquelles, malgré la proximité géographique, ont comme sources principales les agences AP, AFP, DPA, ANSA et EFE. Pour quelle raison faut-il recourir aux colossales agences nord-américaines et européennes pour obtenir des informations sur la région ?

Les multinationales : la main invisible de la communication

Comme l'explique Ignacio Muro Benayas, directeur de l'agence espagnole EFE, « nous en savons peu » sur les agences de presse. Toutefois, la majeure partie de l'information communiquée aux médias, qu'ils soient écrits ou numériques, provient de ces agences : « [Elles] sont chargées de distribuer un flux d'informa-



© Ted Eyrnan

Kiosque à journaux, Buenos Aires.

tions qui arrive au citoyen à travers les différents moyens de communication : c'est de là que l'on assimile son activité principale au grossiste, un rôle sur lequel tourne son activité principale¹ ».

Ces agences de presse ont plusieurs journalistes dans différents endroits, lesquels envoient l'information des événements qu'ils couvrent aux centrales qui les distribuent à leurs clients – journaux, revues, radios, chaînes de télévision, portails internet, entre autres - le plus rapidement possible. Ce sont les fournisseurs de la matière première avec laquelle les moyens de communication élaboreront leurs journaux et c'est pour cela que, souvent, nous voyons les mêmes informations dans différents médias, qui présentent parfois des paragraphes entiers à l'identique.

Bien qu'il existe, au niveau national, plusieurs agences publiques et privées, étant donné la difficulté, principalement économique, que cela implique d'avoir des correspondants dans le monde entier, peu d'entre elles ont une portée internationale : tout d'abord, celles qui sont au sommet, l'agence nord-américaine Associated Press (AP), l'agence britannique Reuters et l'agence française France Presse (AFP) ; viennent ensuite l'espagnole EFE, l'allemande DPA et l'italienne ANSA. Ces cinq agences sont à l'origine de 80 % de la production de l'information internationale, raison pour laquelle on les accuse de mettre en œuvre une structure oligopolistique de communication globale.

[1] MURO BENAYAS, Ignacio. *Globalizacion de la informacion y agencias de noticias*, Barcelona, Paidós, 2006, p. 22.



Ce n'est pas un hasard si cette structure reproduit, tout comme dans le système international, une corrélation de forces, dans laquelle une puissance hégémonique principale exerce le contrôle à l'aide d'autres puissances de taille plus petite. Mais pour quelle raison les puissances du système global de communication ne dominent-elles pas les rapports politico-économiques mondiaux ? Le journaliste Frank González, ex-président de l'agence cubaine Prensa Latina a déclaré : « *Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, Reuters (Royaume-Uni), Wolff (Allemagne) et Havas (France) formeront le dénommé cartel d'agences de presse, par le biais duquel les marchés médiatiques seront distribués, en accord avec les intérêts géopolitiques de leurs États d'origine* »².

Ces agences appartenant aux puissances coloniales de l'époque avaient signé un accord de « territoire fermé », stipulant que l'on ne pouvait obtenir et distribuer des informations concernant ces territoires que si ceux-ci l'autorisaient. Elles ont été ainsi les « maîtres » du système jusqu'à la Seconde Guerre mondiale où elles ont dû céder la place aux agences nord-américaines qui étaient déjà suffisamment puissantes pour dominer la scène internationale à tous les niveaux – économique, politique, militaire, culturel et informatif. Sous les principes libéraux que suivait le pays, elles se sont imposées avec leur slogan qui prônait « la libre circulation de l'information ».

Paradoxalement, mais de manière prévisible, le système d'information multinational n'avait rien de « libre » et, en harmonie avec les intérêts des États-Unis, il était concentré sur de moins en moins de mains. Selon Frank González : « *Ces agences capitalistes à la portée globale ont renforcé leur contrôle sur les marchés médiatiques internationaux, en approfondissant les rapports de domination et de dépendance culturelle entre les nations riches du Nord industrialisé et les nations pauvres et sous-développées du Sud*³ ».

Toutefois, simultanément au processus de décolonisation et au Mouvement des non-alignés, différents forums internationaux se sont fait l'écho d'accusations concernant ce déséquilibre. Les nouveaux États, qui cherchaient à être reconnus, savaient que s'ils ne pouvaient pas faire entendre leur voix et s'ils continuaient à dépendre de l'information produite et fournie par le Nord ils n'auraient aucun moyen de consolider leur souveraineté. En 1980, ils ont soumis la question à débat auprès de l'UNESCO, ce qui a abouti au rapport MacBride qui encourageait un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication (NOMIC), lequel faisait de plus partie d'un nouvel ordre économique international (NOEI). Toutefois, Ronald Reagan et Margaret Thatcher se sont unis et, pour la conférence de 1989, les demandes de souveraineté et d'équilibre de l'information sont restées dans l'oubli, contrairement à leurs sujets de prédilection : le libre marché et la libre entreprise dissimulés sous les concepts de liberté d'expression et de liberté d'information. Pour quelle raison un tel soin est-il mis à défendre le statu quo communicationnel ?

[2] GONZÁLEZ, Frank. « *Las agencias de noticias internacionales : predominantes y influentes* », mai 2009, www.saladepensa.org.

[3] *Ibid.*

« Le pouvoir, c'est l'économie, mais aussi la politique et la culture, idiot ! »

Tout comme l'explique la chercheuse brésilienne Julia Faria Camargo, « *Les histoires construites par les médias sont, normalement, les seules sources d'information auxquelles le public a accès concernant un certain sujet. Ils peuvent ainsi se faire leur propre opinion et avoir des avis sur les événements internationaux. Les manipulations et les propagandes légitiment injustement les atrocités qui se répètent au long de l'histoire*⁴ ». Elle souligne de ce fait l'importance de voir les moyens de communication comme des acteurs importants de la scène internationale.

De même, le journaliste argentin Luis Lázzaro⁵ souligne le rôle économique de ces groupes médiatiques concentrés : « *Ils ont un double rôle stratégique dans la reproduction élargie du capital* », ils fonctionnent non seulement comme des « *agents rhétoriques qui légitiment les idées capitalistes et les transforment en un discours social hégémonique, en diffusant des visions du monde et des modes de vie qui transfèrent au marché la régulation de demandes collectives* », mais aussi comme des « *agents économiques importants sur les marchés mondiaux* ». Ces rares agences transnationales répondent et/ou font partie du « *grand pouvoir mondial* ».

Selon Muro Benayas, « *c'est dans les moyens de communication que la pression et les influences des groupes de pouvoir se multiplient par dix ou par cent, matérialisées par le financement. Tout d'abord, et lorsque cela s'avère possible, en tant qu'actionnaires, ensuite en tant qu'acheteurs d'espaces pour la publicité. Quelques rares et grands annonceurs concentrent leurs investissements sur de rares et importants médias, ce qui permet d'avoir des rapports croisés et de renforcer leur influence*⁶ ». Enfin, pouvoir politique, économique et culturel sont intimement liés, fusionnés pour dominer, contrôler et reproduire le système international selon leurs intérêts. Ce sont les fers de lance du pouvoir global.

« Que nos frères soient unis » pour ne pas « être dévorés par les étrangers »

Durant la dernière décennie, l'Amérique latine a laissé derrière elle le désastreux modèle néolibéral, en débutant un important processus de transformation sociale que le brésilien Emir Sader⁷ a appelé « *post-néolibéral* » : récupération du rôle de l'État, régulation des marchés, croissance économique avec redistribution de la richesse, inclusion, intégration régionale. L'objectif est de récupérer la souveraineté nationale et de mettre en place des modèles de gouvernement qui favorisent les

[4] CAMARGO Julia. *Midia e relações internacionais : Lições da invasão do Iraque em 2003*, Juruá Editora, Curitiba, 2009, p.20.

[5] LAZZARO, Luis. *La Batalla de la comunicacion : de los tanques mediaticos a la ciudadanía de la information*, Buenos Aires, Colihue, 2012.

[6] MURO BENAYAS, *Op.cit.*

[7] SADER, Emir. *La nuevo topo : los caminos de la izquierda latinoamericana*, Buenos Aires, Siglo XXI Editores argentina, 2009.



© Ted Eytan

majorités, historiquement exclues. Comme nous pouvions l’imaginer, le pouvoir global, habitué à utiliser la région à son avantage, n’a pas du tout apprécié ; il tente ainsi de récupérer sa suprématie à travers tous les moyens possibles.

Dans cette bataille, la communication est une pièce maîtresse pour agir au-delà des objectifs de chacun. Selon Muro Benayas, « *la dépendance à l’information accentue la dépendance économique car l’obstacle à l’échange d’idées et de connaissances entre les pays voisins facilite les incompréhensions et les méfiances historiques qui alimentent l’isolationnisme. Cela devient un fardeau pour l’articulation territoriale des régions du monde et leur intégration économique et sociale*⁸ ».

Quelle alternative reste-t-il à l’Amérique latine pour pouvoir continuer son processus de transformation politique et économique si l’information internationale qu’elle consomme provient des centres qui veulent le freiner ? Comment va-t-elle prendre connaissance de ce qui arrive à ses voisins si les informations internationales sont majoritairement tournées vers ce qui se passe en Europe et aux Etats-Unis et qu’elles mentionnent à peine l’Amérique latine si ce n’est pour parler de violence, de crimes et de délits ou lorsqu’une catastrophe naturelle a lieu ?

Durant le 3^e Congrès mondial des agences de presse qui s’est tenu en Argentine en 2010, les débats entre les plus hautes autorités des agences du monde ont mis en évidence deux modèles politiques en conflit : alors que la représentante de l’agence EFE s’enorgueillissait d’avoir pu communiquer sur le coup de pied à l’entrejambe que le président bolivien avait donné à un adversaire lors d’un

[8] MURO BENAYAS, *Op.cit.* p.26.

match de football – ce qui aide l’imaginaire social à le voir comme violent et primitif – son collègue uruguayen reprenait les consignes du NOMIC et se joignait à ses pairs latino-américains pour analyser, améliorer et démocratiser le système global d’information à travers l’intégration de politiques publiques : communication avec des logiques mercantiles contre communication avec un sens social. La grande bataille globale se reproduisait au niveau communicationnel.

Mais si la régularisation au niveau interne est extrêmement difficile, alors que les présidents eux-mêmes sont à la tête du désaccord entre les monopoles médiatiques, comment multiplier et pluraliser les voix au niveau international, là où il n’y a aucun pouvoir supranational et où la voie institutionnelle des organismes internationaux répond aux leaders suprêmes ? Suite à l’échange d’expériences et à la prise de conscience du fait que la région partage des problèmes similaires, les autorités des agences latino-américaines ont décidé d’unir leur force pour se faire entendre. En 2011, l’Union latino-américaine des agences de presse (ULAN)⁹ voit le jour, un bloc régional de production d’information dont l’objectif principal est de promouvoir la démocratisation de la communication en Amérique latine et de permettre l’intégration régionale des peuples.

Comme l’explique le chercheur brésilien Dênis de Moraes, « L’union des forces sur le plan national, régional et supranational se révèle être indispensable pour affronter les blocs hégémoniques habitués à des décennies de privilèges. Il faut aspirer à des sources supranationales de résistance et de mobilisation¹⁰ ».

Toutes ces dernières années, l’ULAN a démontré qu’elle était un acteur régional ayant la ferme intention d’affronter le système international de communication, et tout particulièrement les campagnes médiatiques et les attaques contre ses nations et les processus intégrationnistes. L’une de ses armes sera testée en août, avec le lancement du portail de la Agencia de Noticias del Sur (ANSUR – Agence de presse du Sud). Le processus est lent et difficile, mais si nous pensons à nouveau à notre question du début, nous savons maintenant qu’une nouvelle voix latino-américaine veut se faire entendre, haut et fort, afin de nous raconter et de raconter au monde ce qu’il se passe dans nos pays et dans les pays voisins.

[9] L’Union est composée par les agences de presse d’Argentine (Télam) qui président le bloc, de la Bolivie (ABI), du Brésil (EBC), de Cuba (Prensa Latina), de l’Équateur (ANDES), du Guatemala (AGN), du Mexique (Notimex), du Paraguay (IP), du Venezuela (AVN) et du Pérou (Andina). D’après son statut, l’Union cherche à impulser un ordre du jour informatif régional et un espace collectif démocratique et pluriel, qui s’appuie sur une vision latino-américaine et caribéenne. Parmi ses objectifs, nous pouvons souligner : augmenter et faciliter le flux d’information produite dans la région, promouvoir le droit à l’information de ses peuples, la liberté d’expression, la démocratie, la paix et l’entente entre les nations. De plus, l’Union refuse toute forme de racisme, de colonialisme et de dépendance économique et culturelle et favorise la coopération avec d’autres agences. Voir : <http://agenciasulan.org/estatuto>.

[10] DE MORAES, Dênis. *La cruzada de los medios en America Latina. gobiernos progresistas y politicas de comunicacion.*, Buenos Aires, Paidós, 2011, p.141.



Deux mobilisations pour un journalisme libre et de qualité en Europe

ALLIANCE INTERNATIONALE DE JOURNALISTES

Créée en 2004, l'association, présente dans diverses régions du monde, fonctionne par pôles régionaux, et travaille sur la responsabilité des journalistes et la responsabilité des médias envers la société.

L'Alliance internationale de journalistes développe son action en Europe et s'investit auprès de grands partenaires pour la réalisation de propositions concrètes, toujours dans cette même perspective d'améliorer les conditions d'exercice du journalisme et les processus de fabrication d'une information plus respectueuse de la déontologie.

Le quatrième pouvoir est très tentant, peut-être trop ; ainsi, les situations où indépendance et pluralisme de l'information sont menacés se multiplient dans les pays de l'Union européenne. En Hongrie, le président Orbán a mis tous les contenus informatifs sous le contrôle d'une autorité des médias et d'un conseil des médias, deux organismes dirigés par des membres du parti au pouvoir. En Grande-Bretagne, la position dominante du groupe Murdoch est à l'origine de dangereuses interférences entre le pouvoir politique et les médias.

La Roumanie a décidé de considérer l'information comme une « menace potentielle » pour la sécurité nationale. La Bulgarie, dominée par un étroit mélange entre pouvoir politique, criminalité organisée et système des médias, a été placée par Reporters sans Frontières au dernier rang en Europe pour la liberté d'information.

« L'anomalie italienne » que nous traînons derrière nous depuis 1994 aurait dû conduire à la production d'un vaccin européen contre ce type de pathologie. Au lieu de cela, l'Union européenne, qui manque à ses obligations envers ses citoyens, s'en est lavé les mains en se barricadant derrière l'excuse impalpable d'un man-

que de compétences. Résultat : le cas de l'Italie, qui aurait dû résonner comme une sonnette d'alarme, est devenu un cas d'école pour d'autres pays européens.

Ces développements ont eu pour effet de rouvrir un débat qui est généralement relégué, par arrogance, au-delà des frontières de l'Union européenne, puisque nous tenons pour acquis que dans le berceau de la démocratie on ne peut remettre en cause le bon fonctionnement de ses éléments de base.

C'est pour cette raison qu'en 2011, l'Alliance internationale de journalistes et European Alternatives ont lancé l'Initiative européenne pour le pluralisme des médias (www.mediainitiative.eu), plate-forme transnationale qui s'est fixé pour objectif de trouver une solution européenne au problème de la liberté et du pluralisme de l'information.

Le Congrès européen sur le pluralisme des médias, troisième étape de la création de l'Initiative européenne pour le pluralisme des médias, qui s'est tenu à Bologne en mai 2011, s'est fixé deux orientations claires : en premier lieu, inviter la Commission européenne à mener à terme sa stratégie pour la défense du pluralisme des médias dans l'UE – restée bloquée depuis 2009 sans explication plausible, qui prévoit la surveillance du risque de manque de pluralisme dans les États membres de l'UE par un logiciel conçu à grands frais (le Monitor) que la Commission a vite remisé dans un tiroir ; en second lieu, utiliser l'outil que représente l'Initiative citoyenne européenne (ICE) pour forcer la Commission européenne à reconnaître ses propres compétences en matière de protection d'une information libre et plurielle, et donc de se doter des instruments législatifs lui permettant d'intervenir de façon contraignante dans les États membres où ce droit fondamental serait violé.

Le premier succès a été obtenu en août 2013 lorsque la Commission européenne a accepté notre proposition d'Initiative citoyenne européenne, prouvant ainsi qu'elle a compétence en la matière, puisque le règlement ne l'autorise qu'à valider des ICE relevant de ses compétences.

Par ailleurs, grâce à un projet pilote présenté par le biais du Parlement européen, nous avons réussi à débloquer la mise en service du Monitor pour le pluralisme des médias qui, financé par ce même PE, a été actualisé, simplifié et utilisé dans neuf pays de l'UE. Les résultats de ce premier test seront rendus publics en septembre 2014.

Une année de campagne dans de nombreux États de l'Union européenne pour la collecte du million de signatures requis pour l'Initiative citoyenne européenne a renforcé notre conviction que la route est encore longue. D'un côté, nos exigences envers l'UE semblent porter leurs fruits, en stimulant un débat institutionnel concret sur les solutions à mettre en œuvre – de l'obligation de création d'autorités indépendantes pour le contrôle des médias au registre de transparence pour les propriétaires de médias ; de la nécessité d'un suivi permanent de l'écosystème



© Sébastien Bertrand

Commission européenne.

des médias européens à l'harmonisation des législations anti-concentration pour tous les pays de l'UE. Mais de l'autre côté, la détérioration de la qualité de l'information, la précarisation des journalistes, la lente disparition des modèles économiques des médias traditionnels, la fausse idéologie du réseau comme solution à tous les problèmes de liberté d'information nous obligent à toujours relever de nouveaux défis qui, dans un monde désormais sans freins, surviennent et se transforment à une vitesse jamais connue auparavant.

La structuration de notre plate-forme européenne en une organisation internationale va nous permettre de poser comme objectifs : la création d'une entité capable, grâce à ses ramifications sur le territoire, de capter et de suivre les anciennes et les nouvelles menaces pour la liberté de l'information et, en parallèle, la création d'un système informatif permettant assistance mutuelle et solidarité lors des périodes de crise. L'Initiative européenne pour les médias (European Media Initiative) entend devenir un interlocuteur influent pour toutes les organisations du secteur des médias et pour tous les niveaux décisionnels des autorités publiques, du local au national, de l'UE aux organisations internationales.

Après l'air, l'eau et la culture, nous affirmons haut et fort que l'information est aussi un bien commun.

Le Manifeste de la FEJ

Face à la situation actuelle dans les médias, la Fédération européenne des journalistes, première organisation des journalistes en Europe, forte de 320 000 membres

dans 39 pays, a plus que jamais pour tâche de défendre les droits des journalistes et de promouvoir le journalisme comme « bien public ». En mai 2014, à l'occasion des élections européennes, la FEJ a pris l'initiative de s'adresser à l'ensemble des candidats par un manifeste pour faire renaître le pluralisme des médias et la liberté de la presse en Europe.

L'alliance internationale de journalistes et la FEJ entendent désormais poursuivre ce travail au-delà de l'élection, par un suivi des actions menées et des décisions prises par les élus signataires du manifeste. Une signature valant un engagement, il nous semble urgent que les propositions concrètes présentées dans ce document soient mises en pratique et acquièrent un caractère obligatoire et contraignant.

Le document complet est téléchargeable sur : www.ifj.org

Nous ne citons ici que les propositions des 10 chapitres du manifeste. Ils abordent l'ensemble des problèmes actuels qu'il faudrait impérativement résoudre pour défendre une information libre, indépendante et plurielle afin de sauver cet élément constitutif des fondations de la démocratie en Europe.

• • •

1. Pas de démocratie sans indépendance des journalistes

- Maintien de l'exception pour les journalistes concernant l'accès aux documents (directive 95/46/EC).
- Réaffirmation de la protection des sources des journalistes dans les législations nationales et dans les pratiques des États membres (article 10 de la Convention) ;
- Le respect de la liberté de la presse, du pluralisme et de l'indépendance des journalistes conditionnent l'adhésion à l'UE. Des dispositions doivent être prises pour recenser les cas de violations de la législation européenne dans ce domaine.
- Les journalistes doivent pouvoir exercer leur droit de critique envers les dirigeants de leurs États. Les journalistes ne pourront pas être privés de leur liberté et les organes de presse interdits à la suite de critiques formulées contre les responsables politiques.

2. Pas de liberté de la presse sans pluralisme de l'information

- Nécessité d'une transparence dans la gouvernance juridique et économique des médias. Des mesures législatives doivent être prises pour assurer l'indépendance des médias face aux groupes de presse en situation de monopole et exerçant de facto une position dominante.
- L'indépendance éditoriale des médias face aux actionnaires doit être assurée par la mise en œuvre de codes de conduite garantissant cette indépendance, empêchant les propriétaires d'interférer dans le travail de la rédaction ou de compromettre leur impartialité.



- Interdiction doit être faite aux dirigeants politiques en responsabilité d'assurer des fonctions journalistiques.
- Soutenez l'Initiative citoyenne européenne pour le pluralisme dans les médias (signez : <http://www.mediainitiative.eu/fr/>).

3. Pas de démocratie sans droits syndicaux

- Établir et renforcer le dialogue social dans les médias au niveau national et européen principalement dans les nouveaux États membres où le dialogue social est absent tant dans les médias traditionnels que dans la presse en ligne.
- Tous les journalistes doivent bénéficier des mêmes droits et d'une égalité de traitement, indépendamment de leur statut et y compris pour les pigistes.
- Nécessité de promouvoir des codes de bonnes pratiques (comme la Charte des pigistes) sous la responsabilité des syndicats impliquant tous les journalistes, pigistes inclus.
- La pratique de la libre concurrence ne doit pas contrevenir aux conventions collectives. Les pigistes, particulièrement fragiles, doivent être défendus et pris en compte dans les négociations entre syndicats et patronat.

4. Pas de liberté des journalistes sans respect des droits d'auteur

- Reconnaissance du statut d'auteur des journalistes et d'une juste rémunération pour l'utilisation de chacune de leurs œuvres.
- Interdiction des contrats illégaux contraignant les journalistes à céder leurs droits d'auteur à l'employeur sans contrepartie.
- Interdiction des clauses abusives dans les contrats relatifs aux droits d'auteurs exigeant que les journalistes cèdent leur droit pour une période indéterminée en échange d'une somme forfaitaire.
- Révision des contrats qui ne respectent pas une rémunération équitable des droits d'auteur.

5. Pas de journalisme de qualité sans respect des conditions de travail

- L'indépendance des journalistes doit être assurée par des conditions de travail adéquates et notamment une protection sociale conséquente.
- Les États membres doivent s'assurer que les conditions de travail faites aux journalistes sont conformes à la Charte sociale européenne.
- Défendre les conventions comme l'outil nécessaire pour faire respecter les droits du travail et les droits sociaux des journalistes.
- Réglementer les contrats individuels qui sont contraires aux droits et aux législations du travail des journalistes.
- Améliorer l'égalité hommes/femmes notamment en bannissant les écarts de salaires entre les journalistes hommes et femmes.

6. Le journalisme est un bien public

- Favoriser un modèle adéquat de financement pour assurer un service public indépendant de radio et télévision servant l'intérêt du public.

- Bannir les mesures de restructuration, la fermeture ou les mesures de réduction des personnels du service public, qui affectent la qualité des contenus.
- Le service public doit être protégé de toutes pressions politiques au quotidien et notamment sur la ligne éditoriale. Les postes de direction du service public ne peuvent être attribués à des personnalités ayant des responsabilités politiques.
- Les autorités de régulation concernant les médias doivent travailler de façon impartiale et efficace, en particulier pour l'attribution des licences.

7. Pas de liberté de la presse sans transparence

- L'UE doit favoriser le libre accès à tous les documents pour les citoyens ainsi qu'aux journalistes.
- Les États membres doivent faciliter l'accès des médias aux données publiques.
- Inscription obligatoire de toutes les organisations lobbyistes sur le Registre de transparence de l'UE.

8. Défendre l'avenir du journalisme

- Soutien aux initiatives visant à explorer de nouvelles voies de financement du journalisme pour assurer l'avenir de la profession.
- L'UE et les éditeurs doivent développer les compétences et les emplois, et investir dans les formations de tous les journalistes, pigistes inclus.
- Promouvoir l'éducation aux médias et à la profession de journaliste en direction des jeunes générations.
- Assurer une formation continue des journalistes, y compris pour les pigistes, tout au long de leur carrière.

9. Pas de presse libre sans sécurité des journalistes

- La tolérance zéro doit être la ligne politique adoptée par l'UE pour réprimer toute violation de la sécurité des journalistes notamment pour ceux qui assurent une couverture dans des zones de conflit.
- Les éditeurs doivent assurer une « formation sécurité » spécifique pour les journalistes, dont les pigistes, qui se rendent dans les zones à risques.
- Il faut interdire les législations d'États membres qui empêchent les journalistes de couvrir des manifestations. La sécurité des journalistes couvrant ces événements doit être assurée.

10. Le journalisme éthique garant d'une information crédible

- Promouvoir la mise en place de moyens d'autorégulation, tels que des codes d'éthique et des conseils de presse qui garantissent les valeurs du métier. Accorder à ces organismes les moyens d'agir.
- Pousser les éditeurs et les directions d'entreprise de presse à faire respecter la déontologie pour assurer un niveau qualitatif de la profession et sa crédibilité.
- Soutenir les initiatives qui permettent d'entendre des voix issues de toutes les couches de la société pour assurer la diversité des contenus dans les médias.



Situation de la radio communautaire en Afrique en 2014 : état des lieux et perspectives

ALYMANA BATHILY

Sociologue, consultant international en médias et communication, ancien coordinateur de l'AMARC Afrique.

La radio communautaire est apparue en Afrique à la suite des luttes populaires contre les régimes de partis uniques, de dictatures militaires et d'apartheid enclenchées au début des années 1990 et qui ont abouti dans la plupart des pays à la « libéralisation des ondes ».

Des cadres juridiques et réglementaires mettant fin au monopole de l'Etat sur les ondes qui était partout en vigueur jusque-là commencent à être mis en place dès 1995 dans plusieurs pays, notamment en Afrique du Sud, au Mali et au Sénégal. Apparaissent alors dans le paysage radiophonique africain, des « radios internationales », des « radios privées commerciales » et des « radios communautaires » ou « radios associatives » à côté des « radios d'Etat » qui se veulent désormais « radios de service public » même si, en réalité dans la plupart des pays, ni leur fonctionnement ni leurs contenus ne changent vraiment.

Le paysage actuel de la radio communautaire

Selon la définition formulée par la Charte africaine de la radiodiffusion adoptée à l'issue du séminaire organisée par l'UNESCO du 3 au 5 mai 2001 à Windhoek, en Namibie, avec la participation d'organisations africaines et internationales d'appui aux médias¹, « la radio communautaire est un type de radiodiffusion

[1] L'organisation des journalistes d'Afrique australe MISA (Media Institute of Southern Africa), l'AMARC (Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires), Article 19 : Campagne globale pour la liberté d'expression, APC (Association for Progressive Communications) et SACOD (Southern African Communications for Development).



© Robin Taylor

Radio Jamana, Mali. la Coopérative Culturelle Multimédia Jamana a aujourd'hui son propre réseau de radios de proximité.

pour, par et au service de la communauté ; sa propriété et sa gestion sont représentatives de cette communauté ; elle est à but non lucratif et à pour objet le développement social ».

Cette définition, proposée par la Charte Africaine de la Radiodiffusion qui fait référence à la fois à la propriété communautaire de la radio, à la participation de la communauté dans son fonctionnement, à la mission d'assurer l'accès de la communauté à l'information et à la culture et au but non lucratif de l'exploitation de la radio, n'a été reprise que par les législations des pays anglophones². Si les législations des pays francophones sont moins précises, faisant tantôt référence à la « radio communautaire », tantôt à la « radio associative », tantôt à la « radio de proximité » ou encore à la « radio rurale », elles reprennent pourtant les caractéristiques qui nous semblent essentielles : d'une part, la mission d'assurer l'accès d'une communauté spécifique à l'information et à la culture et, d'autre part, le caractère non lucratif de cette prestation³.

Autre caractéristique à laquelle toutes les législations font référence en relation à ce type de radio : la production de contenus originaux en rapport avec les besoins de leurs auditoires et à la culture locale.

[2] Voir par exemple la loi en Afrique du Sud : www.icasa.org.za et celle du Kenya.

[3] Voir par exemple l'article 4 du décret n° 02-22 7/P-RM du 10 mai 2002 portant sur le statut des services privés de radiodiffusion sonore par voie hertzienne terrestre et modulation de fréquence de la République du Mali www.amarc.org. Voir également l'ordonnance n°2011-75 du 30 avril 2011 sur la création du Conseil national de la communication audiovisuelle de Côte d'Ivoire www.communication.gouv.ci.



La législation malienne requiert par exemple que la « production locale » représente au moins 70% des émissions diffusées par la radio communautaire. Dans les faits, au Sénégal, 75% de la production des radios communautaires est en langues locales, sur des sujets d'intérêt local. Au Niger, ce pourcentage s'élève même à 90%⁴.

Les radios communautaires ou associatives africaines sont des radios urbaines, périurbaines ou rurales qui relèvent d'associations, d'organisations non-gouvernementales ou d'organisations de base de jeunes ou de femmes, de paysans ou d'éleveurs ou encore de groupes ethniques ou culturelles spécifiques. Il n'y a pas encore eu, à notre connaissance, de recensement exhaustif à l'échelle continentale de ce type de radios.

Cependant, on sait par exemple que 1079 « radios de proximité », confessionnelles et non confessionnelles opèrent en République démocratique du Congo⁵, plus de 200 au Mali, 115 en Afrique du Sud, 108 au Niger, 65 au Sénégal, 60 en Côte d'Ivoire.

A notre connaissance, sur les 54 pays de l'Afrique, seuls 20 n'abritent pas de radios communautaires (Algérie, Angola, Botswana, Congo, Djibouti, Egypte, Gabon, Guinée équatoriale, Lesotho, Lybie, Maroc, Maurice, Mauritanie, Nigeria, République sahraouie, Sao Tomé, Seychelles, Soudan, Swaziland et Zimbabwe). Le nombre total de radios communautaires réparties dans 34 pays devrait se situer entre 2000 et 3000.

Les bonnes pratiques des radios communautaires

Alors que la radio était perçue jusque-là comme cette « sourde qui parle à des muets »⁶, l'avènement de la radio communautaire a permis non seulement aux gens ordinaires d'avoir accès à une source d'information et de divertissement dans leur langue selon leurs normes culturelles, mais aussi de faire entendre leur voix.

« La radio a changé nos vies. Avec elle, nous avons le sentiment de faire partie du Mali. Avant, nous écoutions les radios de Côte d'Ivoire. À présent, nous pouvons nous tenir au courant de ce qui se passe ici. Nous obtenons des informations sur l'industrie cotonnière. Nous pouvons faire passer des annonces à la radio pour informer les membres de notre famille des faits importants. Nous pouvons écouter la musique de notre village... », explique un auditeur de Radio Benso de Kolondieba, un village de cultivateurs de coton dans la zone sud du Mali⁷.

[4] BATHILY Alymana. *La radio communautaire aujourd'hui au Sénégal : réalités, contraintes et perspectives*, AMARC Afrique, juillet 2004 et *La Radio Communautaire au Niger : contexte, participation et viabilité*, AMARC Afrique, mai 2005.

[5] Annuaire des radios de proximité de la République démocratique du Congo, publié par la Fédération des radios de proximité de la RDC, 2012.

[6] Selon une expression qui avait cours au Mali.

[7] Voir l'article « Les radios communautaires : la voix des pauvres » paru dans *l'Afrique Renouveau* en juillet 2005 (www.un.org/africarewal/fr).

En plus de permettre à des millions d’Africains pauvres et, jusque-là marginalisés, de jouir de leur droit à l’expression et à l’information, la radio communautaire a également permis de contribuer au rétablissement de la paix et de prévenir des conflits, de faire participer des populations pauvres et analphabètes à la gouvernance ainsi qu’à l’entreprise de développement.

Ainsi Radio Life à Zorzor dans le comté de Lofa, au Liberia, dans une région dont 95% de la population est constituée de déplacés de la guerre civile, aura contribué grandement, selon de nombreux témoignages (dont celui du commissaire de police), à rétablir la paix en diffusant les tensions très vives qui existaient entre les ethnies mandingue et lorma⁸.

De même, selon le témoignage de M. Boniface Ojok de l’organisation Justice et Réconciliation, c’est la radio communautaire Gulu FM basée à Gulu dans le Nord de l’Ouganda, une région qui a subi pendant des années les atrocités de la secte Lord Resistance Army (l’Armée de Résistance du Seigneur), qui avec son émission « Dwog cen paco » (Rentrez à la maison) « *est arrivée à encourager les rebelles à sortir du maquis* ». Cette émission a même diffusé des témoignages comme celui de cet enfant soldat, Oryema : « *Cela ne me faisait rien de tuer... Il a fallu que je me mette à écouter Radio Mega.. J’ai alors entendu à la radio parler des maisons que nous incendions. Je me suis alors mis à réfléchir et à me demander si cette guerre était normale. Puis je me suis mis à me demander s’il n’y avait pas mieux à faire que de rester dans le maquis...* »

La radio communautaire a également beaucoup contribué à la réussite des programmes de santé publique.

Dans les années 2004-2005, une émission sur la santé et sur l’assainissement produite et diffusée par les radios communautaires Breeze FM et Radio Chikaya, à Lundazi, en Zambie, intitulée « Kumuzi Kwathu » (« Dans notre village ») et qui touchait 600 000 auditeurs dans la province orientale, aurait contribué à des changements de comportements en matière de sida en ce qui concerne notamment la reproduction.

D’après John Mphanza, président de l’organisation communautaire de base Feni Development Committee du village de Nthobimbi dans le district de Chipata, « *Notre Village a introduit des changements de comportements en matière de VIH/SIDA (...) Beaucoup de gens qui pensaient que l’épidémie relevait de la sorcellerie comprennent maintenant qu’il s’agit bien d’une maladie... Même des personnes âgées font appel maintenant de manière volontaire au dépistage et aux conseils de prévention pour éviter l’infection* ».

[8] An Assessment of the Role of Community Radio in Peacebuilding and Development: Case Studies in Liberia and Sierra Leone, Search for Common Ground, 2009 (www2.amarc.org)



En matière de santé de la reproduction, l'émission organisait des plateaux permettant des échanges entre des professionnels et des responsables communautaires de santé pour discuter des problèmes et des attentes des populations locales.

« *Les accoucheuses traditionnelles prennent plus de précautions à présent parce qu'elles ont appris par la radio des pratiques qui permettent d'éviter les infections à l'accouchement* » témoigne Jessie Tembo, une villageoise formée comme accoucheuse⁹.

La radio communautaire a aussi fait la preuve de son efficacité en tant qu'instrument qui facilite la gouvernance locale et permet aux populations locales de rendre compte de leur mandat.

Ainsi la radio communautaire Simli, dans le Nord Ghana, diffusait une émission interactive sur les politiques et initiatives du gouvernement permettant de recueillir les questions et commentaires des auditeurs.

Ce dont se réjouissait Aishatu, une femme leader communautaire : « *Nous pouvons maintenant nous entretenir avec nos députés à travers la radio. Nous savons maintenant qu'ils sont là pour le développement, ils ne peuvent plus tricher et doivent nous apporter le développement. Auparavant, ils allaient à Accra et oublièrent que nous avions voté pour eux. Mais à présent, Radio Simli les interpelle et les rapproche de nous*¹⁰. »

Obstacles et contraintes de la radio communautaire en Afrique

Malgré les remarquables succès dont nous avons tenté de donner un aperçu dans ce qui précède, le projet de la radio communautaire en Afrique a souvent connu des échecs et est confronté à de graves contraintes qui sont due notamment :

- Au fait que la radio communautaire est trop souvent, en réalité, une entreprise individuelle ou émanant d'un petit groupe, ne laissant aucune place à la participation de la communauté, servant à la promotion d'une personnalité ou même inféodée à un parti politique, si ce n'est à un groupe religieux.
- A la participation non paritaire des femmes : au Niger et au Sénégal, pourtant parmi les pays plus avancés en la matière, les femmes représentent 39,6% de l'ensemble du personnel mais seulement 10% du personnel de direction¹¹. En outre, la participation des femmes dans les émissions et la représentation des femmes comme sources d'information restent très faibles.
- A l'environnement juridique et réglementaire qui instaure une allocation inéquitable des fréquences au détriment des radios communautaires, qui leur

[9] www.irinnews.org.

[10] ANDANI Alhassan, AL-HASSAN Seidu et ABDUL-MALIK Abdulai, The Role of Community Radio in livelihood Improvement : the case of Simli Radio, *Field Action Science Report*, Vol 5, 2011, <http://factsreports.revues.org/869>.

[11] Source : BATHILY Alymana, op. cit.

impose des tarifs élevés ou bien une régulation restrictive de leurs contenus. Ainsi, alors que la Charte de la radiodiffusion recommande une répartition équitable en tiers secteurs entre celui du service public, celui du secteur privé commercial et celui de la radio communautaire, les législations dans plusieurs pays limitent encore, en réalité, les fréquences allouées à ce dernier¹².

Au Ghana par exemple, la National Communication Authority (NCA) a attribué, de 1996 à 2013, 316 fréquences à des radios dont 12 seulement pour des radios communautaires.

Dans d'autres pays, c'est le coût d'acquisition de la fréquence qui est rédhibitoire : en République démocratique du Congo (RDC), la demande d'attribution doit être accompagnée de 15 000 dollars US, en Ouganda et au Burkina Faso, la redevance annuelle s'élève à 1 200 dollars US.

Dans d'autres pays, en Côte d'Ivoire et au Sénégal notamment, c'est la régulation relative aux contenus qui constitue une contrainte majeure en ce qu'elle stipule que « *la radio communautaire ne peut diffuser des informations, messages ou débats à caractère politique* »¹³.

- Le faible accès de la radio communautaire aux nouvelles technologies constitue une autre contrainte majeure.

Si 65% des radios communautaires, y compris celles en milieu rural, sont équipées de téléphone portable¹⁴, 31,5% ne sont pas connectées à l'Internet et 33,6% ne possèdent même pas d'ordinateur¹⁵.

- Mentionnons enfin, au titre des contraintes, l'environnement économique qui rend souvent la viabilité économique et technique des radios communautaires précaire.

Celle-ci dépend en effet des contributions cumulées de la communauté (sous forme de travail volontaire non rémunéré et de contributions financières), de la publicité et du sponsoring provenant d'entreprises installées dans la communauté, de l'appui du gouvernement et de celui de la communauté internationale et des bailleurs de fonds¹⁶.

Or, bien souvent du fait d'un manque d'ancrage communautaire, la radio ne peut bénéficier d'une contribution significative de la communauté.

[12] Voir la page « Presentation of the South African Broadcasting Act ».

[13] Cahier des charges des radios communautaires du Sénégal, Article 19 : Il a fallu la grève des radios communautaires à la suite de la suspension des fréquences de deux radios de Dakar pour deux mois (Radio Oxyjeunes et Radio Afia), après de diffusion d'interviews de candidats aux élections municipales, pour que cette disposition du cahier des charge soit ignorée.

[14] Selon une étude de African Farm Radio Research Initiative (AFRRI), « How ICTs are changing rural radio in Africa », 2011, www.farmradio.org

[15] « *Radio et TICs en Afrique : connectivité et usages* », Panos Afrique de l'Ouest, 2008 : www.cipaco.org/

[16] Muswede Tashido, 2009.



© Ghana Decides

Panneau de Radio Justice, au Ghana.

Ceci, combiné à une trop grande dépendance des bailleurs de fonds, à un manque de capacités à générer des revenus par la publicité et le sponsoring et à une contribution insuffisante des gouvernements¹⁷, explique pourquoi les émissions de beaucoup de radios communautaires sont inspirées par les ONG internationales et ne répondent pas en réalité aux besoins de la communauté, tout en étant souvent incapables de prendre en charge leur fonctionnement à long terme.

Aussi est-il nécessaire de mettre en œuvre un véritable programme de refondation de la radio communautaire en Afrique. Un tel programme consistera notamment à :

- assurer un véritable ancrage des radios communautaires au sein de leurs communautés en assurant la participation des représentants de la communauté dans les comités de gestion et dans l'établissement des grilles de programmes
- assurer la participation des femmes à tous les niveaux tout en faisant entendre leur voix dans les émissions, en faisant adopter par l'Assemblée générale de l'association mère de la radio communautaire et par son comité de gestion la règle de la parité dans toutes les instances et dans les émissions former le personnel de gestion de la radio communautaire aux techniques de marketing et de mobilisation de fonds mettre en œuvre un vigoureux plaidoyer en direction des Etats pour la mise en place d'un mécanisme d'appui et de financement qui serait indépendant du gouvernement et des milieux financiers et géré de manière transparente à l'image du Media Development and Diversity Agency

[17] DA COSTA, *The growing pains of community radios in Africa: emerging lessons towards sustainability*.

(MDDA) d’Afrique du Sud¹⁸. Un tel mécanisme devrait être alimenté de manière conséquente à la fois par des contributions provenant du budget national, des recettes des opérateurs des télécommunications recueillies par les organes de régulations et par les financements des « bailleurs de fonds.

Une telle refondation permettra à la radio communautaire de continuer à contribuer au développement social, économique et culturel de l’Afrique.

RÉFÉRENCES

- ALHASSAN Andani Seidu, AL-HASSAN Seidu et ABDUL-MALIK Abdulai, « *The Role of Community Radio in livelihood Improvement : the case of Simli Radio, The Field Action Sciences Report* », Vol 5, 2011. <http://factsreport.renies.org>
- *La Radio Communautaire au Niger : contexte, participation et viabilité*, AMARC Afrique, mai 2005.
- *La Radio Communautaire au Niger : contexte, participation et viabilité*, AMARC Afrique, mai 2005.
- BRATTON Michael & VAN DE WALLE Nicholas, « Vers la gouvernance en Afrique : exigences populaires et réactions gouvernementales », in HYDEN Goran et BRATTON Michael (éds). *Gouverner l’Afrique : vers un partage des rôles*, Paris : Nouveaux Horizons 1992. Nouvel Horizons, Lynne Rienner Publishers, 1992.
- DA COSTA Peter : « *The Growing Pains of community radio in Africa : Emerging lessons towards sustainability* », nordicum review 33 (2012), pp.135-138. www.nordicum.gu.se.2012.
- FRASER Colin et RESTREPO-ESTADA Sonia. *Community Radio Handbook*, New Delhi :UNESCO, 2011.
- MUSWEDE Tavhiso, *Sustainability challenges facing community radio: a comparative study of three community radios in Limpopo Province*, University of Limpopo, 2009.
- Institut Panos Afrique de l’Ouest: *Radio et Tics en Afrique de l’Ouest, Connectivité et usages*, 2009.
- Urgoiti Grabiél, *Community Participation, the backbone of successful community radio station in Community Radio Manual*, Open Society Foundation, 1999

[18] www.mdda.org.za



Les médias communautaires autochtones en Amérique latine

SOPHIE GERGAUD

Docteur en anthropologie visuelle, Sophie Gergaud travaille sur le cinéma et la vidéo autochtones à travers le continent américain. Présidente de l'association De la Plume à l'Ecran, elle coordonne le Festival Ciné Alter'Natif qui diffuse des films documentaires et de fiction uniquement réalisés par des Amérindiens.

Article 16

« 1. Les peuples autochtones ont le droit d'établir leurs propres médias dans leur propre langue et d'accéder à toutes les formes de médias non autochtones sans discrimination aucune.

2. Les États prennent des mesures efficaces pour faire en sorte que les médias publics reflètent dûment la diversité culturelle autochtone. Les États, sans préjudice de l'obligation d'assurer pleinement la liberté d'expression, encouragent les médias privés à refléter de manière adéquate la diversité culturelle autochtone. »

Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, 2007.

Le droit à la communication comme composante fondamentale du droit à l'autodétermination

Adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en 2007, la Déclaration sur les droits des peuples autochtones reconnaît leur droit à l'autodétermination, c'est-à-dire à la libre recherche de leur développement, tel qu'ils l'entendent et le définissent. Le droit à créer leurs propres médias y fait l'objet d'un article spécifique, montrant à quel point ils sont importants pour garantir les droits des peuples autochtones et leur permettre de se défendre en tant que minorités.



Ateliers de formation en communication audiovisuelle organisés par la CLACPI en 2010 au Guatemala, à destination de femmes autochtones mapuches et mayas.

Tout un mouvement d'« autochtonisation » des médias a débuté, en ce qui concerne l'Amérique latine, dès les années 1960. En s'appropriant les techniques de communication, les populations autochtones ont mis en place des médias communautaires qui répondent à leurs besoins spécifiques : porter à la connaissance du plus grand nombre leurs différentes revendications dans les domaines territoriaux, religieux, etc. ; s'informer sur leurs difficultés réciproques, partager leurs expériences et se conseiller quant aux solutions possibles à apporter à des problèmes communs ; mais aussi tout simplement exister dans le paysage médiatique, valoriser leurs cultures et leurs points de vue, conserver la mémoire et transmettre les traditions, tout en ouvrant la voie au dialogue interculturel et à la découverte de l'autre. Finalement, c'est une certaine décolonisation de l'information qui s'opère et qui est d'ailleurs revendiquée comme telle, à travers le renversement du regard.

Des peuples invisibles

Les peuples autochtones d'Amérique latine demeurent aujourd'hui encore largement invisibles dans les médias. Il est facile d'imputer ce constat à leur faiblesse numérique qui représente un intérêt relatif pour les grands groupes médiatiques, connus pour ne raisonner qu'en termes d'audience. Ce n'est cependant pas le cas de tous les pays d'Amérique latine (en Bolivie, 70% de la population est autochtone) et les causes de cette marginalisation seraient plutôt à chercher du côté d'un processus historique d'invisibilisation, auquel les œuvres cinématographiques nationales des différents pays ont largement contribué. Ainsi, pour Angelica Mateus Mora, cette invisibilité correspond à un « défaut de perception » engendré par le système colonial. Il existe une longue « *tradition post-coloniale génératrice d'exclusion, qui condamne le monde indien à l'insignifiance et transforme l'Indien en un être invisible* »¹. Le cinéma est longtemps resté l'apanage

[1] MATEUS MORA Angelica. *Cinéma et audiovisuel latino-américains, L'Indien : images et conflits*, L'Harmattan, 2012, p.12.



d'une élite et il a toujours véhiculé ses valeurs. Et ce, même dans les films où des personnages indiens sont les principaux protagonistes, car « *il y a en effet des manières de montrer qui invisibilisent* »².

Ce qu'Elif Karakartal remarque pour le Pérou est valable pour bon nombre de pays sud-américains, où la population en général aspire « *à une reconnaissance sur des critères et des valeurs venus d'ailleurs (...), résultat des images imposées par une nation qui a adopté les schémas dominants du monde criollo (métis qui revendique sa descendance espagnole au mépris du monde andin), héritées de la colonisation. Ce système de représentations fige l'étranger comme « bon en soi » ce qui, en retour, engendre un sentiment de dévalorisation vis-à-vis du monde autochtone* »³. Angel Miquel l'a bien montré dans son étude des représentations des Amérindiens dans le cinéma mexicain, qui témoignent de l'indifférence et du mépris avec lesquels les classes élevées de la société (d'où sont issus la majorité des cinéastes mexicains) ont traité les nations autochtones. Les personnages indiens, y compris préhispaniques, sont fortement européanisés. La « véritable » histoire du Mexique, au cinéma, ne commence qu'après la conquête espagnole qui, de toutes façons, est peu présente⁴. Cette idéologie a progressivement été intégrée par toute la population, tant les images discriminatoires sont omniprésentes et provoquent une mise à l'écart de tout ce qui est indien. « *La discrimination est inscrite dans le consensus d'une société post-coloniale qui introduit au sein des individus la honte et la négation d'une partie d'eux-mêmes, la partie autochtone, la partie "vaincue"* »⁵.

Les radios communautaires : les premiers pas d'une autochtonisation des médias

Les médias de masse sont au service du pouvoir et prennent rarement en compte les besoins des populations en termes d'information. Au Mexique, par exemple, la loi sur la radio et la télévision ne permet aucun autre type de communication que celle imposée et contrôlée par le secteur privé auquel, très tôt, l'Etat mexicain a délégué le développement du secteur médiatique – ce qui n'a pas empêché l'Etat de se servir des radios rurales comme outil important de son programme indigéniste ayant guidé les politiques nationales jusque dans les années 1980 et visant l'intégration des populations autochtones via leur « désindianisation ». La radiodiffusion mexicaine est ainsi liée à une seule entreprise, la chaîne de télévision Televisa. Or la suppression des médias dans les secteurs marginalisés de la population renforce le racisme et perpétue l'exclusion⁶.

[2] *Ibid.*

[3] KARAKARTAL Elif, « Réinventer un cinéma comme espace de libération et de réappropriation de soi. Récit de l'expérience de l'atelier Tokapu à Villa El Salvador, Pérou », in *Cinémas d'Amérique latine n°14*, Toulouse, 2006, p.5.

[4] MIQUEL Angel, « *Les représentations du monde pré hispanique dans le cinéma mexicain* », Conférence enregistrée le 9 octobre 2009 au musée du Quai Branly, Paris.

[5] KARAKARTAL Elif, *Ibid.*, p.5.

[6] Voir GONZALEZ CASTILLO Eduardo, « Radio communautaire et espace dans le Mexique néolibéral », *Communication* (en ligne), vol. 30/2 2012, <http://communication.revues.org/3584>.

Le manque d'accès aux médias de masse a donné naissance à l'installation d'un grand nombre de radios alternatives dans divers pays d'Amérique latine. Cela ne s'est pas fait sans difficulté et, aujourd'hui encore, l'histoire des radios communautaires et autochtones s'inscrit dans une lutte constante pour la survie économique et la reconnaissance officielle. Au Mexique, l'instance gouvernementale responsable des télécommunications, le COFETEL, leur a longtemps refusé les permis de fonctionnement sous différents prétextes plus ou moins arbitraires et, même si certaines radios communautaires ont une longue histoire dans le pays (parfois depuis plus de 30 ans), la plupart d'entre elles n'ont été reconnues par l'Etat mexicain que très tardivement, à partir de la moitié des années 2000. Ce qui n'empêche pas les poursuites judiciaires, les occupations violentes de locaux, sous prétexte d'activités criminelles...⁷

Les ateliers vidéo communautaires : espaces de formation et de réappropriation collective des imaginaires

A partir des années 1980, la propagation de la vidéo a favorisé l'appropriation des médias par les autochtones. D'« objets filmés », ils deviennent des « acteurs filmants », créateurs de leur propre image. Pour Juan José García, ce processus s'est fait naturellement car cette technologie se caractérise « par son recours à l'image et au son, ce qui est aussi le propre des [cultures autochtones] »⁸ où, traditionnellement, c'est par le biais de la communication orale que se transmet la connaissance. Aujourd'hui, de nombreux organismes de formation audiovisuelle autochtones existent à travers toute l'Amérique latine et il est impossible de tous les citer ici⁹. Nous nous contenterons de mentionner les précurseurs qui ont impulsé une dynamique à l'échelle nationale ou inter-américaine et qui sont encore tous très actifs.

Au Mexique, l'initiative est venue du gouvernement, par l'intermédiaire de l'INI (Institut national autochtone) et de son programme de formation « Transfert de moyens de communication », qui débouche en 1994 sur la création des CVI (centres de vidéo autochtones) d'où émergeront des structures autonomes, comme Ojo de Agua Comunicación. D'autres organismes indépendants se sont créés en marge des CVI. C'est le cas de Promedios, né en 1997 d'une série de rencontres entre des professionnels américains et mexicains de la vidéo et des leaders autochtones du Chiapas liés au mouvement d'insurrection zapatiste. Aujourd'hui, la production audiovisuelle au Mexique est très active et sa diffusion est la plus large de toute l'Amérique latine.

[7] GONZALEZ CASTILLO Eduardo, *Ibid*, pp.8-9. Sur les radios communautaires au Mexique, voir également CHAVEZ PACHECO Ulises et GUZMAN CUEVAS Victor, *La Palabra del Agua, l'aventure d'une radio libre dans les montagnes du Guerrero*, Editions A l'ombre du Maguay, 2012.

[8] JOSE GARCIA Juan. « Video, comunidad y vida », in *Cinemas d'Amérique latine n°14*, Toulouse, 2006, p.23.

[9] Pour un panorama du cinéma et de l'audiovisuel en Amérique latine, voir PENA Alquimia et GUMUCIO DAGRON Alfonso (coord.), *Estudio de experiencias del cine y el audiovisual comunitario de América Latina y el Caribe*, Fundacion del Nuevo Cine Latinoamericano, 2012.



© Zhigoneshi

Le collectif Zhigoneshi en Colombie réunit des membres Arhuaco, Wiwa et Kogui.

Au Brésil, ce sont les ateliers Video Nas Aldeias qui voient le jour en 1987 chez les Nambikwara, à l'initiative du photographe et documentariste Vincent Carelli. Vingt-sept ans plus tard, VNA compte plus d'une centaine de films, dont certains représentent de véritables archives audiovisuelles pour les communautés. En Bolivie, le CEFREC (Centre de formation et de réalisation cinématographique) est créé en 1989. En 1996, il met en place avec la CAIB (Coordination audiovisuelle autochtone de Bolivie), nouvellement créée par les principales confédérations syndicales et indiennes du pays, le Plan national pour la communication audiovisuelle visant à renforcer l'auto-représentation autochtone dans plus de 100 communautés. Les œuvres réalisées comprennent des docu-fictions, des documentaires, des « lettres vidéo » et la première série de « fictions autochtones » produites en Amérique latine.

Si bon nombre de formateurs à l'initiative de ces ateliers vidéo communautaires sont non-autochtones, ils répondent cependant à un véritable besoin émanant des populations, comme en témoigne Amado Villafaña, arhuaco et membre de Zhigoneshi, un groupe de communicants amérindiens de Colombie : « *[S]i nous-mêmes, en tant qu'autochtones, nous ne faisons pas des films, il y a beaucoup de gens proches de nos communautés qui le font, qui parlent à notre place. Même si les intentions sont bonnes, leurs interprétations ne sont pas fidèles à notre façon de concevoir le territoire et de raisonner.* »¹⁰ L'interprétation de l'identité et l'expression de ce que les Amérindiens veulent être sont ainsi favorisés par la vidéo¹¹.

[10] VILLAFANA Amado, « A travers le dialogue et l'image, nous réclamons la reconnaissance », in *C@mérindien* n°13, Editions De la Plume à l'Écran, décembre 2013, p.12.

[11] GILBERTO Carlos et MONTEFORTE Guillermo, « El cine y video en los pueblos indigenas, acciones y reflexiones », in *Cinemas d'Amérique latine* n°14, Toulouse, 2006, p.32.

Avec les films autochtones, les jeunes disposent d'un média de communication dans leur langue et l'idée que cette dernière ne sert à rien cesse peu à peu de prédominer alors que, jusqu'il y a peu, dans les écoles, « *on punissait les enfants pour qu'ils ne parlent plus leur langue et qu'ils apprennent l'espagnol. Aujourd'hui encore, les médias de communication de masse et le projet politique de l'Etat visent à faire disparaître l'identité des peuples autochtones* »¹². Or, à travers l'utilisation de la langue, c'est la transmission et le renforcement d'une culture qui s'opère car chaque langue est le reflet d'une vision du monde, d'une représentation de la réalité faisant appel à des catégories propres, parfois uniques. Dans ce sens, les médias communautaires s'inscrivent dans une résistance collective et la distribution de films en langue autochtone dans les écoles amérindiennes contribue à concrétiser le droit à l'éducation des communautés sur la base d'un programme lui-même différencié. Elle permet également d'assurer un accès aux réalités autochtones dans les écoles nationales, ce qui s'avère essentiel à la déconstruction des préjugés existant dans la société.

La vidéo, arme de communication massive et collective

L'information est un pouvoir dont la redistribution est centrale pour obtenir une société juste et démocratique. Les violations des droits de l'homme et la destruction de l'environnement sont maintenant répertoriées par les communautés elles-mêmes, brisant la dépendance aux grands médias pour raconter leur histoire. Mal de Ojo TV en est une excellente illustration. Initiative de production et de diffusion surgie dans le contexte des mobilisations populaires de Oaxaca en 2006, c'est un collectif de communication indépendant qui a souhaité informer les populations sans auto-censure sur la réalité des mouvements sociaux locaux : « *Parmi nos premiers enregistrements, il y eut les agressions de la police, la mobilisation de centaines de milliers de personnes en colère, indignées, manifestant en nombre et énergiquement. Nous avons également donné la parole à ceux ayant été blessés, torturés et frappés et nous avons mis en évidence les manipulations mensongères du gouvernement sur les médias qu'il contrôlait. Nous avons mis en ligne tout ce matériel : vidéos, reportages audiophoniques, photos et document écrits. (...) Ainsi beaucoup de personnes dans le monde purent connaître la vérité sur le conflit de Oaxaca. À notre grande surprise, nous nous sommes rendu compte que les vendeurs de films "pirates" vendaient des centaines voire des milliers de copies. Les gens de Oaxaca se rassemblaient autour des étals dans la rue pour voir sur les télévisions des images qu'ils ne pouvaient voir ailleurs. Un journal alla jusqu'à commenter que les vidéos des médias indépendants se vendaient comme des petits pains.* »¹³

Tout événement survenu dans une zone est porté à la connaissance du monde mais aussi transmis aux autres zones qui peuvent s'en servir. Les communautés,

[12] CHAVEZ PACHECO Ulises et GUZMAN CUEVAS Victor, *Ibid.*, p.42.

[13] MAL DE OJO, *Les médias indépendants dans la lutte populaire de Oaxaca*, Communication collective, 10/12/2006, publiée sur le site de Promedios France. <http://promediofrance.free.fr>.



parfois très éloignées les unes des autres, peuvent ainsi communiquer entre elles plus facilement et mutualiser leurs stratégies de lutte. Juan José Garcia, Zapatèque et ex-président de Ojo de Agua, résume bien le tournant que le mouvement zapatiste a représenté dans ce domaine : *« Il a stimulé notre activité, nous a aidés à considérer la vidéo comme une arme pour affronter la colonisation idéologique et nous a donné l'occasion d'engager une réflexion sur la valeur de nos traditions, nous poussant à mettre l'accent sur les différentes formes de lutte, dénoncer la constante discrimination et marginalisation infligées aux populations autochtones, mettre en évidence nos méthodes d'organisation et repenser le développement depuis la vie et la vision des peuples du Mexique »*¹⁴. La vidéo, alors média révolutionnaire, appartient par essence au processus de changement du monde.

Certes, dans la plupart des cas, la forme et la narration reprennent les schémas occidentaux audiovisuels. Mais les vidéos autochtones sont tout aussi importantes du point de vue du message politique qu'elles véhiculent et dans la méthode de réalisation qui est profondément collective. *« Ce n'est pas la prise de pouvoir qui les motive, mais une nécessité qui vient de l'intérieur : créer des liens sociaux à travers lesquels se développe leur capacité à changer le monde »*¹⁵. Par un processus collectif d'évaluation des besoins, les thématiques choisies répondent aux priorités des communautés. Le schéma de production permet à tous d'expérimenter les divers postes (caméraman, preneur de son...) et les participants ne deviennent pas « réalisateurs » mais coordinateurs ou promoteurs vidéo pour le collectif. Il s'agit bien souvent de personnes avec un fort passé de militants qui investissent la vidéo car elle représente un espace de changements possibles. Instrument au service de l'action, la vidéo communautaire est un outil d'affirmation de la force vitale de la collectivité. Une grande partie des contenus sont des connaissances *« acquises et protégées au fil du temps, et transmises de génération en génération par des mécanismes qui nous sont propres. Ce qui caractérise [les] productions [autochtones], c'est [leur] regard et une méthode de travail participative, une approche intime des préoccupations et des sentiments des membres de la communauté »*¹⁶.

Si *« la raison d'être du cinéma Sarayaku, c'est la communauté, son combat, la préservation de sa culture et de ses terres »*, comme l'affirme Alejandro Santillán, instructeur audiovisuel de la communauté sarayaku en Equateur¹⁷, la puissance créatrice de l'auteur n'est pas niée pour autant. Il ne s'affirme simplement pas en tant qu'individu mais comme représentant de sa communauté. Ce qu'Amado Villafaña relie à la responsabilité du réalisateur : *« L'audiovisuel n'est pas un passe-temps ni un sentiment artistique, mais une grande responsabilité. (...) [L'image] est un outil, comme la machette ou la pelle, qui sert à cultiver la terre et à assurer la subsistance de nos familles. La caméra doit nous servir aussi à protéger notre*

[14] JOSE GARCIA Juan, *Ibid*, p.27.

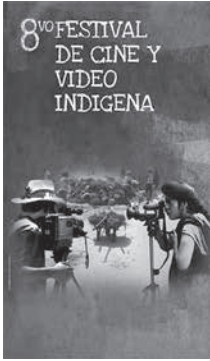
[15] CHAVEZ PACHECO Ulises et GUZMAN CUEVAS Victor, *Ibid*, p.20.

[16] JOSE GARCIA Juan, *Ibid*, p.25.

[17] PENA Alquimia et GUMUCIO DAGRON Alfonso (coord.), *Ibid*, p.18.

propriété collective, comme notre territoire, notre image, notre pensée. (...) J'insiste pour dire qu'avant ça a été un pillage. Les gens arrivaient dans les communautés autochtones, prenaient des photos et filmaient. Mais nous sommes aussi capables de travailler ensemble. »¹⁸

Conclusion



La liberté d'expression et le droit à la communication des peuples autochtones constituent un binôme inséparable dans le champs des droits humains. Le bilan de ce mouvement d'expression et de communication autochtone par la vidéo communautaire est considérable. Non seulement il a permis de remettre en cause l'image très réductrice véhiculée par les médias dominants, mais la circulation des films a également créé un réseau d'échange d'expériences et de savoirs. C'est dans ce but qu'a été créée la CLACPI (Coordination latino-américaine de communication des peuples autochtones) en 1985 à Mexico et qu'elle organise depuis le Festival de cinéma et de vidéo autochtones, manifestation

ayant lieu chaque année dans un pays d'Amérique latine différent, favorisant ainsi l'inter-connaissance, la mutualisation des compétences et des savoirs, ainsi que des rencontres sur le droit à la communication¹⁹. C'est la même volonté de renforcement des processus collectifs de création et de leur diffusion qui a réuni de multiples organisations audiovisuelles, telles que le Wapikoni Mobile (Québec), Video Nas Aldeias (Brésil), la CLACPI, le CEFREC (Bolivie) ou encore De la Plume à l'Écran (France) afin de poser les premières pierres d'un réseau international de création audiovisuelle autochtone (RICAA) en août 2014, à Montréal.

Une nouvelle perspective s'ouvre alors : celle d'inventer une autre forme de relation avec la société dominante. Car le film est langage et, avant tout, dialogue : *« Le film ne se termine pas au montage. Ce qui lui donne vie c'est son action sur la réalité à partir de sa rencontre avec le public. (...) Partout des débats sont nés à partir des films et ces débats ont engendré de nouvelles idées. (...) Le processus est en marche lorsqu'un groupe s'est approprié un film et prend appui sur lui pour construire un dialogue pertinent avec la société. Le film est un langage de l'action²⁰ »*. Par ce dialogue, les peuples autochtones réclament la reconnaissance, le droit de devenir ce que Juan José Garcia qualifie *« de dignes interlocuteurs pour les temps à venir »²¹*.

[18] VILLAFANA Amado, *Ibid*, p.14.

[19] La 12^e édition du festival aura lieu au Chili, en territoire mapuche, en 2015. www.clacpi.org

[20] KARAKARTAL Elif, *Ibid*, p.21.

[21] JOSE GARCIA Juan *Ibid*, p.28.



RÉFÉRENCES

- CHAVEZ PACHECO Ulises et GUZMAN CUEVAS Victor, *La Palabra del Agua, l'aventure d'une radio libre dans les montagnes du Guerrero*, Editions A l'ombre du Maguay, 2012.
- CORDOVA Amalia, *Un regard sur la vidéo indienne en Amérique latine*, entretien filmé, http://www.antropologiavisual.cl/amalia_cordova.htm (consulté le 4/08/14)
- GERGAUD Sophie, *Pour la reconnaissance du droit à l'information et à la communication*, Ritimo, mai 2012, <http://www.ritimo.org/article46> (consulté le 04/08/14).
- GILBERTO Carlos et MONTEFORTE Guillermo, « El cine y video en los pueblos indigenas, acciones y reflexiones », in *Cinemas d'Amérique latine n°14*, Toulouse, 2006.
- GONZALEZ CASTILLO Eduardo, « Radio communautaire et espace dans le Mexique néolibéral », *Communication* (en ligne), vol. 30/2 2012, <http://communication.revues.org/3584> (consulté le 4/08/14)
- JOSE GARCIA Juan, « Video, comunidad y vida », in *Cinemas d'Amérique latine n°14*, Toulouse, 2006
- KARAKARTAL Elif, « Réinventer un cinéma comme espace de libération et de réappropriation de soi. Récit de l'expérience de l'atelier Tokapu à Villa El Salvador, Pérou », in *Cinemas d'Amérique latine n°14*, Toulouse, 2006.
- MAL DE OJO, *Les médias indépendants dans la lutte populaire de Oaxaca*, Communication collective, 10/12/2006, publiée sur le site de Promedios France (<http://promediosfrance.free.fr>)
- MATEUS MOTA Angelica, *Cinéma et audiovisuel latino-américains, L'Indien : images et conflits*, L'Harmattan, 2012
- MIQUEL Angel, *Les représentations du monde pré-hispanique dans le cinéma mexicain*, Conférence enregistrée au salon de lecture Jacques Kercache, 9 octobre 2009, disponible au service des Archives et de la Documentation des Collections au Musée du quai Branly.
- PENA Alquimia et GUMUCIO DAGRON, Alfonso (coord.), *Estudio de experiencias del cine y el audiovisual comunitario de América Latina y el Caribe*, Fundacion del Nuevo Cine Latinoamericano, 2012.
- VILLAFANA Amado, « A travers le dialogue et l'image, nous réclamons la reconnaissance », in *C@mérindien n°13*, Editions De la Plume à l'Ecran, décembre 2013.

« Nos caméras sont des armes, les reportages, des balles »

JEAN-BAPTISTE MOUTTET

Journaliste indépendant, collaborateur du site d'information Basta!

« *Ne regardez pas la télévision, faites-la !* », avertit une affiche à l'entrée des studios de Catia TVe, une chaîne de télévision vénézuélienne. Au premier abord, peu de choses différencient ces locaux de ceux d'une chaîne classique : un studio d'enregistrement, une salle de rédaction, des bureaux administratifs. Le graffiti d'un guérillero armé d'un mégaphone met pourtant la puce à l'oreille.

CatiaTVe, située dans le quartier éponyme de Caracas, au Venezuela, est un média communautaire¹. Il ne donne pas seulement la parole à la population : ce sont les habitants des barrios, les favelas vénézuéliennes, qui l'ont créé et le gèrent. « *70 % de nos programmes proviennent des communautés et 30 % sont réalisés par les salariés de la radio* », décrit Ligia Elena, coordinatrice des informations. Les 28 employés, tous payés à parts égales au salaire minimum (environ 254 euros), sont eux-mêmes issus de ces quartiers défavorisés.

« **Ni capital privé ! Ni État !** »

« *Le but des médias privés est de vendre, le nôtre est de permettre au peuple de s'exprimer*, explique Ligia Elena. *Ils satanisent nos barrios en parlant seulement de l'insécurité. Nous, nous montrons nos luttes.* » Wilfredo Vasquez, un des fondateurs, assure que la chaîne participe à une « transformation socioculturelle » : « *Nos caméras sont des armes, les reportages, des balles* », dit-il sans concession. Catia TVe, créée en 2001, est un des médias communautaires les plus importants

[1] <http://medioscomunitarios.org/wp/wordpress>.



© Jorge Sanz

Locaux de Catia TVe à Caracas.

du Venezuela. Les autres sont, pour la plupart, de taille plus réduite. C'est le cas de Radio Activa, fondée en 1997. De tendance libertaire, cette station appartient entièrement à la communauté de La Vega, autre quartier défavorisé de Caracas, qui la finance grâce aux dons. « Cette table, c'est une voisine qui nous l'a donnée, les micros viennent d'un ami », raconte Francisco Perez, un des fondateurs de la radio, en désignant les objets entreposés sur un toit surplombant les maisonnettes ocre du barrio. Une des participantes, Ayari Perez, critique les médias privés mais aussi les médias d'État, pour qui « tout est toujours extrêmement positif ». Des paroles qui font écho à la devise de la radio reprise par Francisco : « Ni capital privé ! Ni État ! »

Radio Activa ne compte aucun salarié. Chaque habitant de La Vega est libre de venir s'inscrire et de prendre l'antenne quel que soit le sujet. Francisco et ses amis ont seulement restreint les émissions à une heure, car les débordements sur plusieurs heures étaient fréquents. Les programmes concernent le quartier et sont variés : informations locales, musique, politique, sport. L'esprit révolutionnaire passe aussi par une organisation horizontale. Ainsi, Catia TVe est une fondation, sa direction est élue par les membres, certaines décisions se prennent à l'issue d'assemblées.

S'organiser, se multiplier

Certains médias communautaires forment gratuitement les habitants des barrios. « Nous leur apprenons à poser un autre regard sur les médias, à écrire un scénario, à manier une caméra, à monter les vidéos », explique Iris Castillo, directrice de la formation. Chaque groupe d'apprentissage pourra par la suite diffuser ses réali-

sations. Catia Tve programme aussi des informations nationales, des films ou des documentaires indépendants. Comme Radio Activa, les membres de Catia Tve ne connaissent pas leur audience : « *Nous sommes diffusés à peu près sur toute l'agglomération de Caracas et à la périphérie des États voisins* », précise Ligia Elena.

Dans tout le pays, il y a 280 chaînes² de télévision et de radio comme Catia Tve et Radio Activa, habilitées par la Commission nationale des télécommunications (Conatel³). Mais ce chiffre est sans doute en deçà de la réalité, car certains médias ne sont pas homologués. Le secteur continue de progresser, protégé par un État bienveillant. Les radios, au nombre de 244, dominent ce paysage médiatique alternatif. « *Le matériel télévisuel est beaucoup plus coûteux et nécessite beaucoup plus d'espace* », note Andres Cañizalez, professeur et chercheur en communication. Et les sites web « communautaires » sont rares : « *Internet est encore un média de classes moyennes. Dans les barrios, les ordinateurs ne sont pas si répandus et le réseau fait parfois défaut.* »

Un nouveau cadre légal

Un projet de loi⁴ sur la « communication pour le pouvoir populaire » est en cours d'approbation à l'Assemblée nationale. Il pourrait impulser un nouvel élan. Il vise à donner un statut aux médias communautaires, pour les soutenir financièrement. L'espace radiophonique devrait être divisé en trois parts égales entre l'État, les radios « communautaires » et les radios privées.

Pour Wilfredo Vàsquez, le projet est une avancée, car il permet de « *donner une durabilité* ». La création d'un fond devrait, selon le projet de loi, « *pourvoir aux coûts opérationnels de maintenance, d'investissement, de formation et de production de contenus* ». Les médias privés devront fournir 2 % de leurs bénéfices à la « communication populaire ». Ligia Elena compte sur ces nouvelles ressources pour réparer des caméras et acheter du matériel neuf. De son côté, Francisco sait que sa radio n'obtiendra rien. Comme le stipule le projet de loi, il faut être enregistré auprès de la Conatel : « *Ils trouvent toujours quelque chose pour refuser notre homologation. Notre fréquence serait déjà prise... Ce qui est faux !* », dit-il en évoquant l'hypothèse que son quartier serait mal vu par le gouvernement.

Vers une perte d'indépendance ?

Le projet est critiqué. L'ONG de défense de la liberté d'expression Espacio publico⁵ estime que la loi va à l'encontre de la liberté d'expression et ne respecte pas le principe de non-discrimination. L'article 1 stipule ainsi que le média « se base

[2] www.conatel.gob.ve.

[3] www.conatel.gob.ve.

[4] <http://static.eluniversal.com>.

[5] <http://espaciopublico.org>.



sur un modèle anti-hégémonique, anti-impérialiste, anti-oligarchique » ou que la défense de « la souveraineté » et de « l'identité nationale » est nécessaire.

Selon le professeur Andres Cañizalez, il ne fait aucun doute « que le gouvernement cherche par cette loi à étatiser les médias communautaires ». Le fonds spécial créé dépendra de la vice-présidence et non d'un organisme indépendant. Catia TVe balaye cet argument : « Nous avons diffusé des publicités et pourtant nous avons conservé notre autonomie. La loi n'aura pas de conséquences sur notre indépendance », assure José Luis, coordinateur de la production.

Catia TVe fonctionne grâce à des dons de la communauté, mais aussi par la diffusion de publicités d'entreprises et d'institutions nationales, ou encore la vente de productions publicitaires. « Si certaines demandes de diffusion de publicité ou de collaboration ne correspondent pas à nos idées, nous les refusons », ajoute José Luis. Ligia Elena désigne aussi une dizaine d'ordinateurs payés grâce à une aide gouvernementale.

Dans un pays où la politique a été extrêmement polarisée entre pro et anti-Chávez, difficile d'échapper à un camp ou à l'autre. Les médias communautaires ne dérogent pas à la règle. Ils ont aussi été garants de la démocratie, à l'image de membres de Catia TVe qui, lors du coup d'État contre Hugo Chávez en avril 2002, sont parvenus à prendre possession de la chaîne publique VTV et à diffuser des programmes, afin de contrecarrer les informations des putschistes.

Mobilisation 2.0 : les défis pour une action collective à travers le Web

LAURA DAUDÉN

Consultante en communication de l'ONG Conectas. Elle est journaliste et diplômée en relations internationales et études africaines. Elle est également co-auteure de l'ouvrage *Nem paz, nem guerra: três décadas de conflito no Saara Ocidental*, 2011.

Pendant de longues années, nous avons pensé que l'activisme était le fruit d'une pathologie ou de la désorganisation sociale (Diani, 2011 : 223). Cette lecture de la réalité n'a pas survécu aux années 1960 : déjà à cette époque, il était clair pour les théoriciens de l'action collective que l'engagement est généralement immergé dans un « *riche tissu de relations sociales* » (idem). Ce sont les réseaux qui garantissent le recrutement et qui inhibent la désagrégation – surtout dans des mobilisations qui comportent des risques et qui demandent un degré élevé d'engagement et de confiance, comme nous avons pu le vérifier, par exemple, dans le mouvement pour les droits civils aux États-Unis.

Comme l'affirment Snow, Zurcher et Eklund-Olson déjà en 1980, « *Les individus qui rejoignent les mouvements sociaux partagent les types de caractéristiques sociales et démographiques qui leur permettent de suivre leurs intérêts et/ou de s'engager dans des comportements exploratoires plus que les individus rattachés à des lignes d'action existantes par des engagements qui n'ont aucun rapport, comme l'époux/se, les enfants, les finances, le travail et la réputation professionnelle.* » (1980: 794).

Diani va plus loin et décrit l'action en réseau comme le résultat de la crise de légitimité des partis politiques et d'autres formes de représentation. « *Les réseaux sont considérés comme étant plus souhaitables, plus légitimes et démocratiques comme des formes d'organisation politique* » (idem : 226) – même si cela dépend, nuance l'auteur, de la force et de la forme des liens entre les membres de ces toiles.



© Blaise Alleyrie

L'explosion de l'accès à Internet ces dernières années¹ a conduit cette hypothèse à ses limites. Même si la persistance de la fracture numérique est avérée, particulièrement en Afrique et en Asie², on ne peut nier le rôle joué par les nouveaux réseaux sociaux dans l'organisation, la maintenance et la diffusion de l'action collective au niveau local et global, principalement pour des groupes historiquement éloignés de la communication de masse pour des questions économiques, temporelles ou spatiales (Eltantawy et Wiest, 2011 : 1207).

Cet article cherche à explorer les mécanismes qui animent l'engagement à travers ces réseaux numériques et à répertorier certains défis relevés par les mouvements sociaux, les organisations et les collectifs pour le rendre tout aussi efficace que (et principalement) réel.

La primauté d'appartenance

Pour comprendre les dynamiques qui se forment autour des réseaux sociaux, il convient avant toute chose de comprendre les sujets qui les forment et les forces qui ont une incidence sur leur comportement et leurs relations. Une biographie assez longue a été consacrée à cette analyse.

Selon Michel Maffesoli (1995 : 5), après l'expérience de la rationalité, de l'utilitarisme bourgeois qui a dominé le capitalisme de marché, nous vivons une nouvelle ère au sein de laquelle germent à nouveau les semences de notre culture

[1] En Amérique Latine, la croissance de l'accès au réseau a été de 1 310,8% entre 2000 et 2012.

[2] En Afrique, 15,6 % de la population a accès à Internet. En Asie, le pourcentage est de 26,5 %.

tribalisée, obsédée par le superflu, par l'esthétisation du monde et des relations sociales, vécue que lorsqu'elle est partagée avec les autres. Sans le regretter ou le rappeler, l'auteur affirme que les « *manières d'être traditionnels, l'accentuation des coutumes locales et les formes de solidarité communautaire* » sont des exemples concrets de ce nouvel apprentissage de l'humanité (idem : 34).

Pour lui, c'est à travers la cristallisation du génie collectif d'une époque dans chaque individu d'une société que se construisent les micro-communautés qui, à leur tour, représentent la « *saturation de l'idéal démocratique et l'émergence, dans de nombreux aspects ambiguë, de ce que l'on pourrait désigner comme idéal communautaire.* » (idem : 9). Maffesoli explique également que, à l'heure actuelle, cet idéal est intimement lié à une solidarité organique. Nous ne sommes qu'en groupe, là où nous pouvons partager des émotions et créer des liens affectifs, même si notre action est limitée et qu'elle n'a pas de but spécifique.

Nous pouvons également recourir à la théorie post-moderne pour tenter d'expliquer le rôle du sujet qui, face à la désintégration des institutions et des références, cherche plus une appartenance qu'une liberté. Il souhaite faire partie de quelque chose, il souhaite être dépeint comme quelque chose. Le théoricien français Alain Touraine explique de quelle façon la modernité a réduit l'individu à son rôle social et de quelle façon, à partir de cela, il revient à la communauté et à l'autoreprésentation afin d'expliquer et de justifier l'existence même.

« *C'est aussi par le moyen des médias que nous cessons d'être seulement des êtres sociaux dont les rôles sont définis par des normes sociales établies (...) Nous nous découvrons comme des individus dont la morale ne consiste plus à se référer à des modèles, mais à préserver ou à enrichir notre individualité dans un tourbillon d'événements et d'informations.* » (Touraine, 1997 : 69)

Chez Maffesoli comme chez Touraine, le rôle de l'individu est bien mis en évidence – non dans sa conception libéraliste, mais comme acteur fondamental dans les relations intra-communautaires. C'est lui qui, retiré du projet de la globalisation, trouve comme moyen de résistance un retour au local – où il protège son identité. Manuel Castells explique cette *identité-résistance* « *produite par des acteurs qui se trouvent dans des positions ou des conditions dévalorisées et/ou stigmatisées par la logique dominante. Pour résister et survivre, ils sont amenés à se barricader sur la base de principes étrangers ou contraires à ceux qui imprègnent les institutions de la société...* » (Castells, 1996 : 24)

Selon l'auteur, ce type de construction de l'identité « *entraîne la formation de communes ou communautés* ». La définition peut servir à expliquer les fondamentalismes religieux ou les nationalismes, mais aussi à ce que nous puissions, depuis une perspective plus élargie, analyser la formation de mouvements tournés vers l'action sociale, qu'elle soit structurelle ou ponctuelle, locale ou globale.



© Jeanne Menj

G8, Genes. Juillet 2001.

Du réseau à la rue

Même si Internet et les réseaux sociaux spécifiques comme Facebook, Twitter et même YouTube, ont été définis comme étant un composant décisif dans les mobilisations politiques récentes, l'utilisation des outils numériques pour le recrutement et l'organisation d'activistes remonte à la fin des années 1990, avec la réunion de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle, en 1999. Les expériences de mobilisation et de recrutement ont été de suite reprises en janvier 2001, durant le Forum social mondial de Porto Alegre et, des mois plus tard, durant la réunion du G8 à Gênes. La stratégie d'action à travers des réseaux se répète l'année suivante, lors de la première édition du Forum social européen, à Florence.

Même si le rôle des réseaux à l'époque est plus conventionnel et se limite en grande partie à faciliter les flux d'information (Eltantawy et Wiest, 2011: 1208), des outils interactifs ouverts et une administration collective pour la gestion des contributions des participants du réseau sont déjà mis en pratique, surtout dans le cadre des forums sociaux. C'est le cas de *Ciranda*, première plateforme du FSM, qui réunit les médias alternatifs internationaux, articulateurs, activistes et étudiants. Ces expériences ont été amplifiées en 2008, avec la création du premier réseau social du FSM - le *wsf2008.net*, créé pour échanger des contenus indépendants produits dans le monde entier, de manière autonome, durant la rencontre. Cette plateforme a donné lieu, l'année suivante, au réseau OpenFSM.

Au sein de ces initiatives, malgré la flexibilité et l'horizontalité que le réseau apportait à l'action sociale, il était encore possible d'identifier des liens relati-

vement forts entre les membres du mouvement pour la justice globale et une certaine homogénéité des règles, des intérêts et des façons d'agir.

Plus tard, les réseaux sociaux numériques assument un rôle plus fédérateur qu'organisateur, en permettant la coordination de mouvements de manière rapide et en touchant un nombre plus important de personnes, mais en échouant dans la création de mouvements plus durables. Comme le décrit Juris (2012: 267), plus que « *mobiliser des réseaux de réseaux, l'utilisation de Twitter ou de Facebook pour des mouvements sociaux tend à générer une multitude d'individus* ».

Ce qui dans l'absolu n'est pas nécessairement négatif, puisque cela dépend du type d'actions et d'objectifs que l'on attend de cette utilisation. La réponse des réseaux sociaux face aux catastrophes comme celle qui a frappé Haïti en 2010 en est un parfait exemple. Avec cet événement, c'est la capacité d'engagement rapide et ciblé à l'échelle globale qui a été mise à l'épreuve. Outre les outils qui facilitaient les dons, des systèmes comme le Ushahidi (application qui systématise et qui répertorie les entrées à travers la géolocalisation) ont permis d'identifier des lieux critiques, de localiser les besoins et de distribuer l'aide de manière efficace. En à peine 48 heures, la Croix Rouge a reçu 8 millions de dollars américains (Gao et Barbier, 2011 : 10).

Il est important de rappeler que le flux d'informations sortant d'Haïti a été largement supérieur, étant donné l'absence d'instruments locaux et communautaires de communication, à celui qui circulait à l'intérieur des frontières du pays. À l'époque, 12 radios communautaires ont été découvertes par l'Association mondiale de radiodiffuseurs communautaires sur la zone de la catastrophe.

La capacité à fédérer a assigné une nouvelle tâche aux mouvements sociaux à la fin de la décennie : comment forger une subjectivité collective à travers les réseaux qui surmonterait ce type de mobilisation ponctuelle, localisée dans le temps et dans l'espace, en contournant le risque constant de dissociation ? La réponse s'est fait entendre sous forme d'occupation, d'abord en Tunisie et en Égypte et, ensuite, avec les divers mouvements d'occupation – parmi lesquels le mouvement des Indignés, en Espagne, et Occupy Wall Street, aux États-Unis (Juris, 2012 : 266).

« Aujourd'hui, on se demande comment l'utilisation croissante des médias sociaux comme Facebook et Twitter a entraîné de nouveaux modèles de protestation qui façonnent la dynamique du mouvement au-delà de la maîtrise des pratiques technologiques et dans quelle mesure ceux-ci s'assimilent ou se différencient de la logique de réseau caractéristique de l'activisme pour la justice globale ? » (idem : 260).

Cette question cruciale a été mise en évidence durant ce qui a été désigné sous le nom de Printemps arabe. Sans ignorer que ce sont les facteurs internes et



les mobilisations des années précédentes, et non les nouveaux réseaux sociaux, qui ont assis les bases du mouvement ayant pris une ampleur importante en Tunisie et en Egypte (souvenons-nous, par exemple, de la grève des travailleurs textiles de Mahalla en 2008 et, au cours de cette même année, de la révolte du bassin minier de Gafsa, en Tunisie), il est important de reconnaître l'impact de ces réseaux dans les articulations du monde réel. Comme l'expliquent Eltantawi et Wiest (2011 : 1213), ces plateformes ont introduit la rapidité et l'interactivité qui manquaient aux techniques de mobilisation traditionnelles et ont permis aux activistes d'accompagner le mouvement depuis l'intérieur ou l'extérieur du pays, de se joindre à des groupes et de prendre part à des discussions.

Même si ce rôle a été prépondérant, il est évident que les médias sociaux n'ont pas été le seul ni le principal moteur de la révolution. Les efforts du gouvernement pour promouvoir un black-out numérique n'ont laissé aucun doute, celui-ci n'ayant pas fait inverser – si ce n'est le contraire – les mobilisations dans les rues. Il semble que c'est dans l'interconnexion des liens forts des réseaux humains et ceux si fragiles mais fédérateurs des réseaux sociaux du numérique que résident les plus prometteurs des paris pour le futur de la mobilisation 2.0.

RÉFÉRENCES

- CASTELLS Manuel. « Networks Society Catalyzes Social Movements ». UTNE Reader, mars 2013. Disponible sur : www.utne.com
- DIANI Mario. « Social Movements and Collective Action ». In : *The Sage Handbook of Social Network Analysis*, 2011, pp. 223-235.
- ELTANTAWY Nahed. WIEST, Julie. « Social Media in the Egyptian Revolution: Reconsidering Resource Mobilization Theory ». In : *International Journal of Communication* 5. 2011: pp. 1207-1224.
- JURIS Jeffrey. « Reflections on #Occupy Everywhere: Social media, public space, and emerging logics of aggregation ». In : *American Ethnologist*, vol. 39, n°2. 2012, pp. 259-279.
- MAFFESOLI Michel. *La contemplation du monde*. Porto Alegre : Artes e Ofícios, 1995.
- SNOW David, ZURCHER Louis et EKLAND-OLSON Sheldon. « Social Networks and Social Movements: A Microstructural approach o Differential Recruitment ». In : *American Sociological Review*, vol 45, n°5, 1980, pp 787-801.
- TOURAINE Alain. *Pourrons-nous vivre ensemble : égaux et différents ?* Rio de Janeiro : Vozes, 1998.

Nawaat, le site qui réinvente le journalisme dans le monde arabe

AGNÈS ROUSSEAU

Journaliste pour le site d'information Basta !

Les Tunisiens découvrent la liberté de la presse, mais le métier de journaliste est à réinventer après un demi-siècle de régime autoritaire. Le site d'information Nawaat est devenu la référence en matière d'investigation, bien au-delà de la Tunisie. Véritables aiguillons de la démocratie en construction, journalistes professionnels, contributeurs citoyens et blogueurs y multiplient révélations et analyses. Et cherchent à élargir leur audience vers les quartiers populaires et les populations déconnectées du Web.

« **L**e manque de travail journalistique sérieux nous a poussé à faire de l'information. Moins d'opinion et plus de faits », explique Malek Khadhraoui, rédacteur en chef du média indépendant Nawaat. Plateforme d'activistes, transformé en blog collectif en 2006, le site est devenu une référence en Tunisie. Contournant la censure, il relaie les informations aux débuts de la révolte en 2008. Puis publie les câbles Wikileaks. « Les gens ont découvert Nawaat pendant la Révolution. Nos vidéos ont été reprises par les médias étrangers, comme Al Jazeera. Le jour où Ben Ali a fait tomber la censure d'Internet, le 13 janvier 2011, le site a enregistré plus d'un million de visites ! »

Nawaat tente depuis d'imposer un nouveau genre en Tunisie : le journalisme d'investigation. « Cette pratique suscite de nombreuses questions dans le pays : est-ce du renseignement ? Comment obtient-on les informations ? », décrit Malek. Le site a assuré la couverture médiatique la plus complète du procès des martyrs de la Révolution, avec beaucoup d'investigation « pour sensibiliser la population à cette mascarade de tribunal militaire ». Avec 50 à 100 000 visiteurs par jour, le succès du site ne faiblit pas, dans un pays où peu de médias usent de cette



© Scossar Gilbert

Protestation en Tunisie.

liberté de ton. Nawaat se concentre sur l'actualité qui n'est pas suivie par les médias traditionnels. « *On évite les petites phrases et le sensationnel, explique Malek. Et nous filmons presque toutes les conférences de la société civile, pour garder cette mémoire.* »

Des outils pour la transition démocratique

Face au tribunal de Tunis, près de la Kasbah, une petite porte avec une caméra. Le siège de Nawaat (le « Noyau ») illustre la progressive institutionnalisation du blog après la Révolution. Les fondateurs du site – financiers ou avocats – sont rentrés d'exil. Une association a été créée, des journalistes recrutés. Un comité de rédaction coordonne le site, qui publie 5 à 10 articles par jour, écrits par les journalistes, des chroniqueurs réguliers (économistes, juristes, chercheurs) et 350 contributeurs citoyens.

De nouveaux projets se développent, comme des formations aux techniques d'écriture, pour favoriser l'émergence de médias locaux dans tout le pays. L'équipe tente d'implanter des rédactions dans les Maisons de jeunes et a développé une plate-forme de médias locaux, Jaridaty.net (« Mon journal »). Nawaat produit aussi des documentaires et travaille sur les outils nécessaires à la transition démocratique, comme un hackerspace, lieu de rencontre de développeurs web. Depuis un an, 11 personnes travaillent pour Nawaat, grâce au soutien de la fondation états-unienne Open Society. Le site se donne deux ans pour trouver un modèle économique qui lui permette de s'auto-financer.

Menaces et procès contre le site

« *Mais notre activité principale reste le lobbying* », souligne Malek. L'association a lancé une campagne d'affichage urbain dans toute la Tunisie sur la liberté d'expression. Car si cette liberté « *est bien là* », la censure est devenue judiciaire¹. Les auteurs d'une chanson intitulée « *[J]es policiers sont des chiens* » ont été condamnés à deux ans de prison, comme deux autres rappeurs cités dans les remerciements du clip-vidéo. Quant à Nawaat, elle a plusieurs procès en cours. « *On nous demande de dévoiler nos sources, ce que nous refusons. Mais la justice n'est pas très agressive pour l'instant. Et les dossiers ne tiennent pas, nous ne courons pas de risques économiques pour le moment* », nuance Malek. Reste que les menaces sont constantes. Certains journalistes sont parfois placés sous protection policière.

Dans son combat pour la démocratie, Nawaat a également déposé plainte contre le bureau de l'Assemblée nationale constituante (ANC) pour le manque de transparence dans l'élaboration de la Constitution². « *Les élus sont absents des débats et l'opacité règne. L'ANC a pourtant touché 8 millions d'euros du PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) pour renforcer la transparence et la participation citoyenne. Nous avons même proposé de mettre gratuitement à disposition des supports techniques pour favoriser la transparence* ». Mais rien n'y fait.

Bataille politique et médiatique

« *Nous sommes déçus de la teneur des débats à l'Assemblée constituante : charia ou pas charia, normalisation des relations avec Israël... Ce ne sont pas les premières préoccupations des Tunisiens !* », s'emporte Malek. « *La société civile nous pousse vers un idéal et, de l'autre côté, nous avons une classe politique complètement archaïque, qui a du mal à comprendre la structure même de la société. On se focalise sur l'islamisme, mais même la droite traditionnelle et la gauche sont en décalage. Les jeunes sont présents dans les partis, mais cela prendra du temps pour qu'ils accèdent aux responsabilités.* »

Pour toucher un public plus large que son lectorat actuel, plutôt jeune, Nawaat va lancer dans les prochaines semaines un hebdomadaire papier et un magazine de reportage. « *Nous n'avons pas encore accès aux plus de 40 ans, aux banlieues populaires de Tunis. Ce sont eux, les électeurs d'Ennahda* », souligne Malek. Dans la bataille médiatique, la course contre la montre a commencé. « *Nous avons contribué à créer d'autres médias indépendants, formé des gens, enclenché une dynamique. Mais le parti islamique a aussi créé ses propres relais médiatiques, avec des fonds du Golfe.* » La bataille politique se joue actuellement dans les médias. Et Nawaat entend bien y participer.

[1] Lire notre article « La liberté d'expression est-elle de nouveau menacée en Tunisie ? », 27 mars 2013 www.bastamag.net.

[2] Lire notre article « Comment obligé à la transparence, des élus du peuple qui cultivent l'opacité ? », 28 mars 2013 www.bastamag.net.

DES TICS QUI RÉVOLUTIONNENT NOS PRATIQUES PROPOSITIONS CRÉATIVES ET ALTERNATIVES

Internet, le Web et ses tuyaux, par lesquels informations, contenus et discussions transitent, ne doivent pas demeurer un monde obscur, voire inconnu des citoyens. Autrement, le risque est que seuls quelques firmes, fabricants de logiciels, fournisseurs d'accès ou ingénieurs techniques maîtrisent cet univers. Doit-on abandonner la « souveraineté technologique » à un oligopole ? Depuis quelques années, défenseurs des logiciels libres, hackers et informaticiens animés par le souci du partage et de la liberté d'expression s'emploient, aux côtés de mouvements sociaux et d'associations, à démocratiser leurs savoirs. S'emparer de ces nouvelles technologies, comprendre, même succinctement, comment elles fonctionnent, être en mesure de penser, de réaliser et de partager des logiciels, des réseaux, des accès alternatifs à l'Internet, indépendants du bon vouloir des géants du secteur, est essentiel à l'ère de l'information. Car la liberté d'expression, le droit de communiquer et celui d'accéder librement à l'information, l'émergence de nouveaux médias indépendants et tout ce qui peut revivifier la démocratie en dépendent.

Pour une écologie de réseaux

MARCO ANTONIO KONOPACKI

Diplômé en sciences politiques de l'université fédérale du Paraná. Hacktivateur depuis 16 ans, il participe à des initiatives liées aux logiciels libres. Il est fondateur du Collectif Soylocoporti qui, depuis 2007, porte des projets pour la défense du droit à la culture et à la communication numérique.

MICHELE TORINELLI

Journaliste, photographe, et membre du Collectif Soylocoporti. Elle participe aux activités de Ciranda international de la communication partagée.

Le débat sur les protocoles libres et le succès de la monoculture sur Internet

Le terme « réseau » est de plus en plus courant dans le vocabulaire contemporain. De simple objet, il désigne dorénavant des dynamiques politiques et communicatives. Tout comme les mouvements sociaux s'organisent en réseau et défient les structures politiques consolidées au long du XX^e siècle, le réseau numérique favorise la rupture de la frontière émetteur-récepteur, l'échange d'informations, le mélange de formats et le [re]mix de contenus.

Ces deux aspects du mot « réseau » sont mêlés en divers mouvements de masse qui ont envahi les rues dans différentes parties de la planète ces dernières années. Mais, après tout, que peuvent avoir en commun des mouvements qui ont lieu dans des endroits aussi différents que la Tunisie, le Maroc, l'Égypte, l'Espagne, le Portugal, les États-Unis, le Mexique, le Chili et le Brésil, entre autres ? Parmi leurs caractéristiques les plus évidentes, nous trouvons l'émergence d'un activisme politique aux caractéristiques horizontales dirigé par des jeunes qui occupent les espaces publics et utilisent les technologies numériques pour s'organiser en réseaux, de façon à augmenter l'attention qu'on leur porte dans les rues et à interpeller la structure politique institutionnelle en place. Leur dynamique dans les réseaux numériques est étroitement liée à l'action dans les rues – sans qu'il y ait un rapport de cause à effet dans lequel l'une prendrait le pas sur l'autre : l'environnement numérique et le matériel ne sont pas séparés, mais ils s'organisent entre eux et forment une même réalité.



© Ahmad Hamoud

Le Caire, février 2011.

Les révoltes qui ont eu lieu en Afrique du Nord à compter de l'année 2010 ont souvent été appelées « Révolution Twitter » ou « Révolution Facebook ». Même si celles-ci font partie intégrante de ces processus politiques, l'interaction dans des plateformes numériques n'est pas ce qui les définit – et encore moins ce qui définit les réseaux sociaux numériques spécifiques. Comme le signale Martín-Barbero dans un ouvrage devenu classique, *Des médias aux médiations* (pp.18-19) « *confondre la communication avec les techniques, les médias, est aussi dévastateur que de penser qu'ils sont extérieurs et accessoires à (la vérité de) la communication* ». Confondre la dynamique des mouvements populaires avec les outils de communication utilisés est encore plus dévastateur – mais il convient de prendre en considération le fait que ces plateformes numériques se démarquent dans ces processus, y compris lorsque l'objectif est de surmonter leur hégémonie.

Le paradoxe d'une communication anti-hégémonique sur des plateformes hégémoniques

Même si les plateformes comme Twitter et Facebook fournissent aux utilisateurs une sensation de liberté et d'autonomie, il s'agit d'entreprises de nature privée, qui visent le profit – et sans une législation qui protège nos droits sur la toile, nous sommes exposés à des abus. Comme il est très souvent dit, « lorsque le service est gratuit, soyez vigilant : le produit, c'est vous ». Dans ce cas, ce sont les informations nous concernant qui sont en jeu. Elles sont vendues par des entreprises qui planifient leur publicité par rapport aux inclinaisons dont les consommateurs font preuve sur Internet, depuis une publication sur Facebook



© Tony Webster

Berlin.

jusqu'à l'envoi d'un mail ou une recherche sur Google. Dans des cas extrêmes, une telle vulnérabilité peut mettre en péril la souveraineté de nations entières – comme le dénonce Edward Snowden, ex-agent de l'Agence nationale de sécurité des États-Unis (NSA) qui a révélé un schéma d'espionnage global mis en œuvre par le gouvernement de son pays avec la complicité de ces corporations.

L'autre difficulté à laquelle nous faisons face lorsque nous utilisons les réseaux propriétaires, c'est que notre liberté est restreinte – elle s'arrête quand les entreprises, les corporations et même certains citoyens se sentent dérangés. Les cas de censure de contenu par les utilisateurs de Facebook sont fréquents, ces derniers peuvent même se voir empêcher d'utiliser leurs comptes pendant un certain temps. Pour éviter d'être tenue pour responsable de l'envoi de certains contenus, l'entreprise punit ses utilisateurs sans vérifier la légalité de l'accusation. Une censure est alors instaurée dans laquelle l'initiative privée exerce un rôle judiciaire. Et nombreux sont les cas où des activistes ont vu leurs contenus retirés des réseaux propriétaires de manière arbitraire.

Donc, lorsque nous parlons d'une communication socialement engagée, qui vise à contribuer à la radicalisation de la démocratie, il est contradictoire de s'adapter aux plateformes propriétaires. Alors pour quelle raison autant d'activistes continuent de les utiliser ? Parmi les raisons possibles, il y a : la certitude de devoir, même en construisant des alternatives libres, dialoguer avec la grande quantité de personnes qui utilisent les réseaux propriétaires pour rompre les cercles militants ; la méconnaissance d'initiatives libres sur Internet et même de la contradiction qu'implique l'utilisation des plateformes propriétaires ; l'absence de couverture ou la difficulté d'utilisation des outils libres.



De fait, il existe déjà divers réseaux libres (tels que Noosfero¹, Cirandas², Rede Livre³, Rede Mocambos⁴, Ciranda Internacional de Comunicação Compartilhada, Soylocoporti⁵, CulturaDigital.br⁶, N-1⁷ et Diaspora⁸, ce dernier étant celui qui se rapproche le plus du format Facebook), mais comment peuvent-ils contribuer de manière plus percutante au développement d'une communication émancipatrice sur Internet ? Peuvent-ils effectivement faire face aux plateformes propriétaires ? Comment peut-on étendre ce débat et rassembler plus d'adhérents pour les négociations, parmi les propres mouvements sociaux et au-delà ?

Protocoles libres : de la monoculture numérique à l'écologie des savoirs

Tout dialogue entre les personnes, mesuré ou non par les machines, dépend d'un langage commun entre émetteur et récepteur, par lequel le message sera transporté. Pour que les différents messages puissent transiter par les réseaux de communication, les machines chargées de l'échange d'informations doivent posséder des protocoles communs qui permettent qu'un message envoyé soit reçu par la personne le recevant. L'Internet tel que nous le connaissons aujourd'hui fonctionne comme un oignon : un protocole supporte un autre protocole qui supporte un autre protocole et qui peut supporter bien d'autres protocoles.

La versatilité du réseau permet à celui-ci de s'étendre à partir de son infrastructure existante, en créant bien d'autres structures. Le protocole principal qui régit l'infrastructure de l'Internet est aujourd'hui un protocole IP (Internet Protocol). Sa création a permis la formation d'une série d'autres protocoles pour établir des modèles d'échange d'informations, comme le HTTP (Hypertext Transfer Protocol), qui établit la façon dont les contenus hypertexte (qui constituent les pages internet) sont échangés, et le RSS (Rich Site Summary), qui permet de reproduire instantanément un contenu publié sur un site dans un autre site à partir d'un accord de partage de contenu entre les deux sites. C'est-à-dire que l'accord (ou protocole) se résume simplement à adopter le même langage. Avec l'accroissement des réseaux sociaux comme une forme quotidienne de communication, de nouveaux protocoles d'échange de messages et de publications sur des pages personnelles ont vu le jour sur les réseaux sociaux. Le problème majeur c'est que bon nombre de ces protocoles ont été créés (et sont gérés) par des entreprises qui exploitent les rapports sociaux de leurs utilisateurs pour les monétiser et en tirer un certain bénéfice, en les transformant en de véritables produits.

[1] <http://noosfero.org/>

[2] <http://cirandas.net/>

[3] <http://redelivre.org.br/>

[4] <http://wiki.mocambos.net/>

[5] <http://soylocoporti.org.br/>

[6] <http://culturadigital.br/>

[7] <https://n-1.cc/>

[8] <https://joindiaspora.com/>

D'autre part, les hackers activistes et les mouvements associés au logiciel libre développent des protocoles et des applications pour offrir des alternatives dans ce scénario de plus en plus dominé par les grandes corporations. Grâce à cette résistance, plusieurs alternatives sont créées et utilisées par des groupes qui luttent pour la souveraineté, la vie privée et la liberté. Toutefois, la pluralité favorise également la fragmentation, ce qui fait que certains de ces outils s'isolent entre eux – et, parfois, les technologies des utilisateurs ne sont pas compatibles entre elles. De ce fait, en consacrant des efforts pour renverser ces barrières, à travers l'intégration et la concertation pour des protocoles communs, les relations entre ces mouvements diminuent et dans le même temps, le pouvoir des instruments d'harmonisation se fragilise.

Afin de garantir des avantages compétitifs et des barrières à l'entrée de nouveaux concurrents, les grandes entreprises d'information persuadent des milliers de personnes d'utiliser leurs protocoles, en présentant la gratuité de leur technologie comme un avantage énorme d'utilisation. D'une part, ce chemin facilite l'intégration technologique de larges secteurs de la société ; d'autre part, il établit une monoculture du savoir, qui reste concentré sur l'entreprise qui recherche et développe la technologie. Monsanto utilise également cette technique : il offre des semences stériles pour l'achat de fertilisants chimiques à très bas prix – un processus qui produit de grandes plantations de monoculture, implique une dégradation du sol et de l'eau et entraîne une dépendance de l'utilisateur, car tout processus inverse, l'abandon de cette technologie facile d'utilisation, se révèle être cher et difficile. Rester sur l'idée de créer un unique protocole, même avec d'autres valeurs sociales, reviendrait à imposer un chemin exclusif pour intégrer les réseaux, ce qui équivaldrait à refuser des formes alternatives pour cette intégration. À partir d'une logique de monoculture numérique, l'alternative activiste serait de créer une plateforme libre qui se disputerait un public avec une plateforme hégémonique. Cependant, outre le fait qu'il soit difficile de convaincre tous les collectifs et mouvements d'utiliser une unique plateforme, cette querelle aurait lieu dans un rapport inégal de pouvoirs. Ainsi, il convient de faire en sorte que les efforts d'intégration des réseaux d'information anti-hégémonique reprennent l'esprit proposé par Internet – décentralisation et diversité. Le principe de l'écologie est assez intéressant pour rendre cette discussion utilisable.

Dans une écologie, on reconnaît l'éternelle incomplétude de chacune des parties et le besoin d'échange entre les acteurs pour que ceux-ci puissent se compléter. En d'autres termes, aucune partie ne sera jamais capable de devenir complète d'elle-même, mais elle devra pour cela partager son existence avec d'autres parties. De là apparaît le concept de protocoles libres (protocoles qui se complètent dans une écologie), qui se rapproche de la proposition des réseaux P2P (Peer to Peer / pair à pair), qui établit une écologie de données dans laquelle chaque point du nœud possède une partie de ces données. Pour que cette discussion devienne efficace, il existe deux chemins complémentaires et indissolubles : la



discussion technique sur les façons de permettre une écologie de protocoles et la discussion politique de persuasion des mouvements de l'importance du thème, ainsi que le besoin d'intégration pour l'affrontement des hégémonies de l'information dans le monde.

Internet comme champ stratégique de lutte politique

La construction d'une écologie de protocoles qui puisse être autosuffisante et grandir à partir du moment où les conditions minimales sont apportées ne pourra avoir lieu que lorsque les mouvements prendront conscience du fait que le combat pour la souveraineté numérique est imbriqué dans d'autres combats quotidiens, lequel est indissociable et stratégique. Dans ce sens, l'implication active des différents mouvements sociaux pour le développement de technologies numériques propres et la construction d'un environnement permettant le dialogue entre elles s'avère d'une grande importance. Les collectifs et politiques publiques de culture numérique ont un rôle fondamental en tant qu'alliés dans l'implication d'autres mouvements dans cette action d'affrontement de l'harmonisation et de construction de la souveraineté.

Le défi politique d'intégrer les réseaux et d'inciter les organisations à rompre avec les outils numériques de la monoculture est plus difficile que le défi technique.

RÉFÉRENCES

- TORINELLI Michele , « Redes livres atuando em redes », 28 janvier 2012. Article relatif à la discussion sur les protocoles libres lors du 3^e FMML. www.ciranda.net
- KONAPACKI Marco Antônio et TORINELLI Michele, « Soberania digital e o debate dos ecoprotocolos », 4 juillet 2012. Article relatif aux protocoles libres à partir du 2^e Forum mondial des médias libres.
- Proposition initiale de la Charte sur les médias libres.
- 2^e Forum des médias libres, 2009 – UFES – Vitória, Espírito Santo, Brésil.
- Séminaire international du droit à la communication – Forum social mondial 2011 – Dakar, Sénégal.
- 3^e Forum des Médias Libres 2012 – Porto Alegre, Rio Grande do Sul, Brésil.
- 2^e Forum mondial des médias libres 2012 – Rio de Janeiro, Brésil.
- 3^e Forum mondial des médias libres 2013 – Tunis, Tunisie
- Séminaire international des médias libres – FST 2014 – Porto Alegre, Rio Grande do Sul, Brésil.

La construction brésilienne d'un cadre civil pour l'Internet

DEBORAH MOREIRA

Journaliste et militante des médias libres depuis 2002, lorsqu'elle a commencé à s'investir dans le Forum social mondial, à travers Ciranda Internacional da Comunicação Compartilhada (Ciranda international de la communication partagée). Elle est membre de la campagne en faveur de l'adoption d'un cadre légal de protection des droits civils sur Internet au Brésil : *Marco Civil Já*.

Le Mouvement pour le maintien d'un réseau libre dans le pays est né pour répondre aux menaces de contrôle et de criminalisation des internautes. La construction collaborative et ouverte d'un projet de loi a été fondamentale pour que la société exige son consentement.

« *L'Internet est né de la rencontre improbable entre la méga-science, la recherche militaire et la culture libertaire* », comme l'a défini le sociologue Manuel Castells¹. Depuis sa création en 1969, il s'est développé jusqu'à arriver à ce que nous connaissons aujourd'hui. Les contenus, les formats et les technologies ont surgi et surgissent encore à tout moment. Le libre accès a fait naître dans le cyberspace des pratiques collaboratives.

Cet environnement est favorisé par la neutralité, un concept nouveau, plus facile à comprendre lorsque l'on pense à la dynamique actuelle de l'échange d'information au sein du monde virtuel : tous les paquets de données sont traités de manière semblable, sans discrimination dans les conditions de trafic. La confidentialité et la liberté d'expression sont deux autres points importants. Le résultat de cette combinaison brise les barrières et fait jaillir de nouvelles sources d'information, ce qui importune certains groupes politiques et corporations.

[1] CASTELLS Manuel. *La Galaxie Internet*, Paris : Fayard, 2001.



© Jose Murilo

Le sommet du Net Mundial à São Paulo, en avril 2014.

Le 25 mars 2014 est une journée importante dans l'histoire de la communication, puisque c'est à cette date que la Chambre des députés du Brésil a approuvé le cadre civil de l'Internet. Il s'agit d'une charte de principes inspirée par la Constitution fédérale brésilienne de 1988², qui dresse la liste des droits des utilisateurs, des devoirs de ceux qui définissent l'accès et les attributions des pouvoirs publics, comme celui d'assurer des mécanismes de gouvernance transparents, collaboratifs et démocratiques ou celui de promouvoir la citoyenneté, les pratiques d'éducation, la culture et le développement technologique.

La loi brésilienne, approuvée par la présidente Dilma Rousseff lors de l'ouverture de la réunion NetMundial, le 23 avril, a été considérée comme une source d'inspiration pour les débats dans la quête de modèles pour la gouvernance globale de l'Internet. Mais comment un mouvement fort de soutien à l'Internet peut-il naître dans un pays où l'infrastructure des communications est déficitaire et où seulement 36 % de la classe C et 6 % des classes D et E possèdent un accès au réseau dans leurs foyers ?³ Où seulement 7 % des écoles publiques possèdent un ordinateur dans les salles de classe ?

Il a fallu comprendre d'où venaient les menaces qui pesaient sur Internet

Dans le monde entier, des groupes commerciaux et malhonnêtes ont tenté d'imposer un contrôle du cyberspace. Certains projets de loi ayant ce but ont déjà

[2] Entre autres définitions, elle garantit que tous les hommes sont égaux face à la loi.

[3] Recherche menée par le Centre d'Études sur les Technologies de l'Information et de la Communicatio. <https://cetic.br>.



© Daniel Sieradzki

New York. Janvier 2012.

vu le jour comme le Stop Online Piracy Act (SOPA) et le Protect IP Act (PIPA), aux États-Unis, ainsi que le Anti-Counterfeiting Trade Agreement (ACTA), en Europe. Tous ces projets de loi ont été classés sans suite après une forte mobilisation de la société civile.

Au Brésil, l'Internet essuie des attaques depuis 2003, avec la présentation d'un projet de loi (PL) proposé par Eduardo Azeredo (PSDB), sénateur à l'époque, connu sous le nom de AI-5 Digital⁴, qui exigeait de conserver durant trois ans les enregistrements de connexion des utilisateurs⁵, le contrôle des utilisateurs forçant les fournisseurs à dénoncer, sous le sceau du secret, des gens suspectés de pratiques délictuelles, et l'enregistrement de tous les utilisateurs brésiliens ayant accès au réseau.

La menace a poussé différents groupes de défense de l'Internet à lancer un débat sur la question de savoir qui, dans le monde entier, met en péril la libre circulation des flux de réseau. Tout d'abord, les entreprises de télécommunications, celles que l'on surnomme les « teles », telles que les opérateurs de téléphonie privée, les fournisseurs de connexion et d'accès au réseau. Elles veulent affaiblir la neutralité du réseau pour tirer profit du contrôle du trafic et offrir des contenus – comme les réseaux de mise en relation, de films, de musiques – dont l'accès aujourd'hui dépend uniquement de l'acquisition du haut débit – dans des ensembles de services différenciés, comme c'est déjà le cas avec la télé par câble.

[4] Ce nom fait référence à l'Acte Institutionnel n° 5 de la dictature militaire brésilienne, qui permettait à l'État d'arrêter des personnes sans décision de justice.

[5] Adresses IP (Internet Protocol) qui enregistrent la date et l'heure de début et de fin de connexion.



L'industrie du copyright principalement formée par les associations de cinéma et de musique des Etats-Unis, comme les grands studios hollywoodiens, veulent également pouvoir retirer des contenus sur certains sites sans avoir à recourir à une décision de justice. Cette pratique a finalement été incluse dans le cadre civil brésilien, puis a été retirée suite à des négociations ultérieures. Le groupe opposé aux libertés sur le Net est également composé des agences de polices et des politiciens malhonnêtes qui souhaitent restreindre le droit à la confidentialité.

Dans la lutte politique qui ébranle le pouvoir législatif au Brésil, les lobbies ayant un lien avec SindiTeleBrasil (syndicat des télévisés) ont tenté de mettre fin à la neutralité en argumentant que des programmes à bas coût pouvaient être proposés, avec uniquement un accès au mail et aux réseaux sociaux, par exemple, pour les utilisateurs issus des classes les moins privilégiées. Mais rapidement, on s'est rendu compte qu'avec la pratique, cela aurait causé un apartheid numérique. Cependant, les entreprises continuent de faire pression pour que les lois accessoires, qui ont réglementé le cadre civil, permettent des exceptions à la neutralité.

Le mouvement progressif a touché la société

Malgré les défaillances dans l'infrastructure et l'accès à Internet pour une grande partie de la population, le rythme de l'expansion du nombre d'utilisateurs au Brésil est de plus en plus soutenu. En 2012, selon l'étude TIC Domicílios 2012 du Comité de Gestion de l'Internet au Brésil (<http://cgi.br>), le nombre de Brésiliens, âgés de plus de 10 ans, ayant accès à Internet (49 %) a dépassé celui des Brésiliens n'ayant jamais navigué (45 %). Depuis un peu plus de trois mois, ils sont 6 % de plus à utiliser Internet. Selon une recherche de l'Ibope datant du premier trimestre 2013, le pays enregistre 102,3 millions d'utilisateurs.

Pour comprendre comment et pour quelle raison le mouvement de défense de l'Internet s'étend au Brésil, il convient de prendre en considération le fait que celui-ci s'est construit comme la contre-offensive d'un projet qui était en attente depuis 1999 à la Chambre des députés et qui a exigé une résistance prolongée de la société. En 2003, Azeredo a présenté son projet qui venait remplacer celui de 1999. Approuvé par le Sénat en 2010, le projet est reparti à la Chambre des députés où Azeredo, élu en 2010, a été chargé une fois encore du rapport du projet en 2011. Le sociologue et cyberactiviste Sérgio Amadeu da Silveira, professeur à l'université fédérale de l'ABC (UFABC) raconte qu'en 2008 « *un mouvement de professeurs qui espérait collecter 1 000 signatures* » contre le projet a vu le jour. Mais « *les signatures pleuvaient* », se souvient-il. Les réseaux sociaux n'avaient pas encore autant de force et la pétition a été transférée vers un site (Petition Online). Outre Orkut et Twitter, certains blogs ont également contribué à récolter des signatures, attirant des groupes qui jusqu'alors ne s'étaient pas manifestés, comme les communautés de « Fanfictios » (fans qui écrivent des scénarios pour les séries télévisées et les films), « Fansubs » (fans qui font du sous-titrage de films et de séries TV), sans l'autorisation des réalisateurs. « *Cela n'a*

pas été le mouvement d'un groupe segmenté. Ça a été un large mouvement, hétérogène, avec un soutien international », déclare-t-il. En 2009, l'activisme a gagné en force avec la coalition de différents collectifs et a entraîné la création du Mouvement Mega Non, qui a fait l'objet d'une campagne. Un contexte culturel existait déjà, du fait que le Brésil reformulait la loi des droits d'auteurs avec des positions novatrices. En 2007, un article de l'avocat Ronaldo Lemos évoquant pour la première fois un cadre réglementaire civil d'Internet, avait déjà suscité l'intérêt de certains pour le sujet, se souvient Paulo Rená, créateur du Parti Pirate du Brésil et activiste du Mega Non.

À l'époque, les blogs collectifs explosaient, et les blogs écrivaient sur le AI-5 Numérique au cours du même jour, il y avait des échanges de mails, de posts, de photos et également des manifestations à Brasilia. « Malheureusement, ça n'a pas suffi pour empêcher l'approbation du projet par le Sénat (qui est reparti à la Chambre des députés). Mais la répercussion du mouvement s'est faite jusqu'au journal télévisé et les gens ont pu découvrir la mobilisation, augmentant ainsi le nombre d'adhésions », commente-t-il.

Rená est fonctionnaire, mais le profil des activistes est assez varié : publicitaires, journalistes, avocats, chercheurs, professeurs d'université, artistes, cinéastes, programmeurs d'organisations ou non. Le Mouvement pour la démocratisation de la communication est également présent dans ce domaine. En 2009, celui-ci a approuvé, durant la 1^{re} Conférence nationale de la communication, favorisée par le gouvernement brésilien, une résolution de soutien à la construction du cadre civil.

Pour Bia Barbosa, de Interveozes, collectif de communication sociale, *« le désaccord ne concerne pas seulement le pays. Des personnes du monde entier attendaient que le projet soit approuvé, ce qui aurait influencé la gouvernance globale de l'Internet, également proposée par la présidente Dilma Rousseff à l'ONU en 2013 »*. Dans son discours à l'Assemblée générale de l'ONU, Dilma Rousseff a défendu un cadre civil multilatéral.

Malgré des groupes déjà formés, *« la plus grande force de ce mouvement, c'est qu'il se répand sur le réseau »,* définit Amadeu, qui a également participé aux actions du Mega Non : *« Il y a eu un rapprochement des forces des activistes des logiciels libres, de hackers, du mouvement pour la démocratisation des médias, d'organismes de défense du consommateur, de syndicats »*. Résultat : seuls 6 des 23 articles de la loi Azeredo ont été approuvés, ceux qui classifient les crimes sur Internet tels que la duplication des cartes de crédit et le racisme.

Une loi pour se préserver des régressions

Après le succès de la pétition contre le AI-5 Numérique, qui a collecté plus de 100 000 signatures et s'est répercutée dans les médias, des secteurs mobilisés ont lancé un débat sur la nécessité d'une loi garantissant des droits avant d'avoir une loi criminalisant les conduites sur la toile. Le gouvernement de l'époque de Luiz Inácio Lula da Silva a demandé son avis à la société civile et la proposition d'un cadre civil a



commencé à être ébauchée sur une plateforme collaborative et ouverte. Après plus de deux mille suggestions sur la plateforme, le ministère de la Justice a élaboré une proposition, présentée en août 2010 et envoyée pour votation en août 2011. Parmi les facteurs qui s'ajoutent aux efforts pour le cadre civil, Rená souligne l'avancée de la culture numérique dans le pays, l'expertise du site *cgi.br*, qui veille au fonctionnement du Web à partir d'un conseil multisectoriel, et la politique progressiste du gouvernement brésilien.

Sergio Amadeu ajoute : « *S'aventurer sur le terrain législatif s'est avéré dangereux, mais fondamental* ». Suite aux accusations portées par l'ex-agent de la NSA, Edward Snowden, qui déclarait que la présidente Dilma Rousseff était espionnée par l'agence américaine, celle-ci a déclaré que le projet était une urgence constitutionnelle. De ce fait, toutes les pressions étaient nécessaires.

« *Aucune agence du gouvernement ne pourra espionner sans que cela soit considéré comme illégal car le cadre civil définit ce qu'est la vie privée. Mais l'espionnage est un acte illégal en général. Aucune loi ne peut empêcher la NSA d'appliquer ces procédés. Ce serait comme ajouter à la constitution un article empêchant un coup d'État militaire* », argumente Amadeu.

En août 2013, le mouvement « Marco Civil Já » a vu le jour. Il a été créé pour défendre les trois piliers du projet : la neutralité, la vie privée et la liberté, qui ont abouti à des actes concrets en défense du cadre civil, comme des mobilisations virtuelles, des marches, des échanges⁶ et des actes de présence, tel le blocus symbolique du bâtiment de l'entreprise Vivo-Telefônica. « *Notre mobilisation a été très grande et du fait que ce soit devenu un combat politique très important, nous courrons le risque d'être anéantis par les forces de l'ordre. Le cadre civil a été utilisé comme monnaie d'échange lors des différends internes* », déclare Amadeu.

Le rapporteur du cadre civil, le député Alessandro Molon (PT), a dû élaborer six versions du texte pour intégrer toutes les forces politiques et l'approuver à la Chambre des députés⁷. Le jour où le projet de loi a été approuvé, à l'ouverture du NetMundial, des manifestants ont tenté de demander à la présidente Dilma Rousseff de faire jouer son droit de veto contre l'article 15, qui impose aux entreprises de conserver les données concernant les internautes. Mais ils n'ont pas été entendus. « *C'était un accord* » a déclaré la présidente. *Et un accord ne se brise pas.* »

RÉFÉRENCES

- Interview de Sérgio Amadeu da Silveira, professeur de l'université fédérale de l'ABC (UFABC)
- Interview de Paulo Rená, créateur du Parti Pirate du Brésil et activiste du Mouvement Méga Non.

[6] Partage conjoint de messages sur les réseaux sociaux.

[7] Pour qu'un projet de loi devienne une loi, il doit passer par les assemblées législatives, la Chambre des députés et le Sénat fédéral. La loi doit ensuite être approuvée par le président de la République.

Décentralisation et réseaux sociaux

HELLEKIN

Responsable officiel du projet GNU consensus. Développeur à temps perdu, activiste à temps plein, il navigue sur les réseaux et les continents à la recherche de solutions pour l'émancipation et le bien-être de l'espèce humaine suivant ses idéaux libertaires. Depuis sa base en Amérique Latine, il contribue à forger une infrastructure publique et communautaire des réseaux de communication électroniques pour défendre et valoriser les initiatives locales et décentralisées.

Encore largement inconnue du public il y a deux décennies, l'expression de « réseau social » apparaît aujourd'hui comme une innovation du Web 2.0¹. Toutefois il s'agit d'un concept bien antérieur au phénomène de concentration mercantile des instruments dédiés aux réseaux sociaux. En 1933, le sociologue Jacob Levy Moreno introduisait le sociogramme, une représentation graphique des relations interpersonnelles où chaque nœud est un individu et chaque lien une relation sociale. Le terme de « réseau social » apparaît pour la première fois en 1954 dans un article du professeur John Arundel Barnes², concluant son étude des relations sociales dans un village de pêcheurs norvégiens.

Howard Rheingold, pionnier des communautés virtuelles et chroniqueur visionnaire des changements sociaux liés à l'évolution des technologies de l'information et de la communication, souligne comment « *certaines personnes confondent les réseaux sociaux, qui sont l'agrégat des relations humaines, avec les services en ligne pour les réseaux sociaux tels Facebook et, sans doute, G+* ». Une telle confusion établit le service comme origine du réseau social, même si son rôle se limite au -mieux à en faciliter l'émergence.

[1] Le Web 2.0 est un concept marchand inventé pour qualifier l'apparition de sites interactifs à caractère social. Le « 2.0 » ne représente ici aucun caractère technique, mais recherche l'empreinte de l'obsolescence de l'existant, c'est-à-dire le web original, pair-à-pair et décentralisé.

[2] BARNES John, « Class and Committees in a Norwegian Island Parish », in *Human Relations*, (7), pp. 39-58, 1954.



© www.stockmonkeys.com

Réseau centralisé, décentralisé, distribué ?

Ces concepts ont évolués depuis l'article de Paul Baran consacré aux diverses topologies de réseaux de communication³. Les caractérisations suivantes en offrent une vue plus sociale que technique.

On dit qu'un réseau est centralisé lorsque son intégrité dépend d'un acteur sans lequel le réseau ne fonctionne pas. Une telle architecture offre de nombreux avantages pour l'intégration verticale des services, notamment en raison du pôle de décision unique et de l'uniformité de la solution technique. Ce modèle combine simplicité d'utilisation, facilité de développement et stabilité du système ; en revanche il impose une position unique du prestataire de service lui permettant d'observer ses utilisateurs et d'analyser leur comportement. Il offre donc peu ou prou de protection ou de considération pour le droit à la vie privée de ses utilisateurs.

Un réseau décentralisé ne dépend pas d'un pôle unique de décision, mais chaque membre du réseau n'est pas nécessairement autonome, et peut dépendre de la disponibilité d'un serveur qui le relie au reste du réseau ; la fédération est le modèle typique du réseau décentralisé, tels le courrier électronique ou les réseaux de chat⁴. Ce modèle est parfait pour des organisations qui peuvent maintenir leurs propres infrastructures de communication et préfèrent contrôler leurs communications. Mais il présente la même problématique qu'un réseau cen-

[3] BARAN Paul, On Distributed Communications Networks, 1962, article présenté lors du premier congrès des sciences des systèmes d'information, organisé par MITRE.

[4] Le « bavardage », rendu possible par le faible coût des communications numériques, se pratique par exemple grâce aux protocoles Internet Relay Chat (IRC) et eXtensible Messaging Presence Protocol (XMPP), bien avant l'apparition d'applications propriétaires et restreintes comme MSN ou Facebook.



Bitcoin believer . New-York, janvier 2014.

© Scottlis

tralisé concernant le rôle de l'intermédiaire tout puissant (en termes de sécurité informatique, le « man in the middle »).

Lorsque chaque nœud du réseau décentralisé est autonome, on parle de réseau distribué : c'est le modèle de pair-à-pair (P2P) comme Bittorrent, GUnet, Tor, I2P, cjdns ou Bitcoin. Ce modèle est le plus robuste face à l'agression d'un pouvoir centralisé (observation, censure, manipulation), car il n'offre pas de prise directe ni de cible particulière - il ne dispose pas de point unique de défaillance, contrairement aux modèles sus-cités. En revanche sa réalisation est bien plus difficile qu'un service centralisé, notamment en raison de l'hétérogénéité et la complexité de l'environnement.

Ces architectures ne sont cependant pas forcément opposées⁵. La contradiction entre elles réside plutôt dans la décision de protéger la vie privée des utilisateurs ou, au contraire, d'établir leur surveillance. L'approche dominant actuellement les instruments pour les réseaux sociaux dépend radicalement de la surveillance des utilisateurs et par conséquent recherche une architecture centralisée et propriétaire, favorable à leur contrôle.

Il ne faut pas non plus confondre la capacité d'exporter des données avec leur portabilité ou leur disponibilité. L'exportation de données d'un service ou d'une application fonctionne le plus souvent en cercle fermé. Privées de leur contexte, ces données exportées ne sont plus qu'un tas de fichiers inertes car c'est leur

[5] Un service centralisé fait souvent usage de la distribution au sein de sa propre infrastructure pour en assurer l'extensibilité à grande échelle.



inscription au sein d'un contexte social qui leur donne vie (leur connexion avec des données similaires ou relatives, les commentaires d'autres utilisateurs, l'enrichissement des connaissances par la conversation incessante génèrent une interdépendance entre des sources diverses).

Ainsi, au-delà d'un découpage technique souvent abstrait et incomplet considérant seulement un aspect formel du réseau, il convient de reconnaître les fondements et la complexité des conséquences éthiques, sociales, politiques et économiques des technologies qui soutiennent la sociabilité des individus et des collectivités.

Que faire ? Logiciel libre et réseaux libres

L'Apocalypse selon Snowden (ses révélations fracassantes sur la NSA) confirme ce que les programmeurs de logiciels libres martèlent depuis 30 ans⁶. Pour considérer la sûreté d'un système, il est impératif que celui-ci soit observable. Un système non vérifiable est en effet par définition un simple acte de foi en son créateur comme prévenait déjà très justement Ken Thompson en 1984⁷. Un système informatique dont on ne peut pas étudier le code source ne peut donc pas être considéré comme sécurisé⁸.

Le logiciel libre⁹, au sens donné par la Free Software Foundation¹⁰ et le projet GNU¹¹, signifie que son utilisateur dispose de quatre libertés fondamentales : 0) utiliser le logiciel selon sa propre volonté ; 1) étudier le fonctionnement du logiciel (à travers son code source) ; 2) partager le logiciel librement, y compris le commercialiser ; 3) modifier le logiciel selon ses propres besoins et distribuer ces modifications librement. Ces quatre libertés fondamentales permettent à l'utilisateur l'appropriation libre des logiciels, c'est-à-dire leur contrôle ; cela favorise ainsi l'évaluation du code entre pairs, au même titre que les travaux scientifiques. Il s'agit donc de logiciels éminemment politiques, développés dans le sens de l'intérêt général.

Le champ du logiciel libre offrant des alternatives aux plateformes propriétaires reste encore largement expérimental. Mais son effervescence montre la viabilité de pouvoir compter sur des outils de gestion des réseaux sociaux qui ne soient ni propriétaires ni liberticides. Qu'elles soient héritées du Web, et orientées vers une décentralisation fédérée, ou bien héritées du pair-à-pair (P2P), visant un modèle plus distribué entre nœuds autonomes, ces initiatives s'opposent par définition à la surveillance des utilisateurs et encouragent leur liberté.

[6] La Free software foundation fête en 2014 le trentième anniversaire de sa création

[7] THOMPSON Ken, « Reflections on Trusting Trust », Communication of the ACM, vol. 27, n°8, 1984, pp. 761-763. (Noter l'usage tendancieux du terme 'hacker' dans son acception maligne, et comment ces réflexions s'appliquent aujourd'hui aux abus des agences de renseignement).

[8] La complicité des géants du logiciel propriétaire dans la surveillance globale effectuée par la NSA devrait rendre ce point tout à fait indubitable.

[9] STALLMAN Richard, « Qu'est-ce que le logiciel libre ? », <https://gnu.org>

[10] www.fsf.france.org.

[11] <https://gnu.org>.

Le projet GNU consensus¹² vise à favoriser et coordonner le développement de logiciel libre à caractère social. Considérant qu'une entité hostile¹³ participe activement au réseau, le projet recommande que chaque nœud du réseau puisse se prémunir contre cette menace et protéger également ses correspondants légitimes. Dans ce cadre, la plupart des alternatives actuellement disponibles offrent peu de protection contre les attaquants les plus sophistiqués. Cependant, elles permettent une transition nécessaire depuis les plateformes propriétaires qui, elles, sont compromises par définition puisqu'elles participent de la surveillance globale.

Le chiffrement systématique des données et la protection du graphe social (les interactions sociales de chacun) forment partie des éléments nécessaires à une alternative solide et viable. GNU consensus promeut l'adoption à long terme de la plate-forme de pair-à-pair GNUnet¹⁴ et son complément pour les réseaux sociaux nommée Secushare¹⁵, encore en phase de recherche.

En attendant la disponibilité de GNUnet pour le grand public, le projet s'attache aussi à identifier les solutions susceptibles de faciliter l'exode des usagers de services propriétaires vers des solutions libres. Il faut noter que si ce projet considère GNUnet comme la référence vers laquelle tendre, il n'exclut pas la diversité des approches. Ainsi, le projet promeut également des logiciels qui offrent une solution partielle et tente d'identifier leurs limitations et de reconnaître leurs avantages.

La section suivante offre une vue partielle des problématiques envisagées et des solutions alternatives possibles. Le site du projet GNU consensus offre une vue plus élaborée et actuelle. Le lecteur peut également se référer à la liste collaborative maintenue sur le site de Prism Break¹⁶ qui offre une correspondance entre les applications et services propriétaires d'un côté et les alternatives libres de l'autre.

Problématiques et alternatives émancipatrices

• Publication

La forme la plus courante de publication personnelle reste le blog et les commentaires tissent des conversations riches au sein de la blogosphère. Le wiki offre également une forme de publication collective dont l'aspect social est plus discret. Cependant, ces deux formes concernent des communautés plutôt spécialisées et littéraires. D'autre part, elles concernent principalement des interactions publiques.

[12] <https://gnu.org/consensus>.

[13] Hors-la-loi : criminels et spameurs, agences de renseignement, corporations et gouvernements totalitaires, etc.

[14] <https://gnunet.org>.

[15] <http://secushare.org>.

[16] <http://prism-break.org/fr>.



• **Exhibition et rumeur**

Facebook est l'exemple le plus connu pour le partage de ses expériences sociales. Twitter a su combiner la brièveté des SMS avec le Web pour créer l'un des services les plus populaires et addictifs. Google+ offre un intermédiaire entre les deux...

La monétisation des profils et l'appropriation mercantile des contenus dépend de la propension des utilisateurs à s'exposer eux-mêmes à la machine de surveillance en troquant un avantage perçu contre une soumission trop abstraite, oubliés des conséquences : exhibitionnisme à outrance, délation banalisée, mise en esclavage volontaire, diversion du capital social vers des circuits capitalistes superflus. Les conséquences de l'amplification des conversations au-delà des simples prémisses du « *que fais-tu en ce moment ?* » permet la capture d'une grande part de la sociabilité des réseaux à tel point que nombre des utilisateurs de Facebook confondent aujourd'hui le service avec l'Internet.

Les clones de Twitter restent largement incompatibles avec l'original selon la volonté politique de l'entreprise, mais travaillent à l'interopérabilité : parmi eux, on trouve GNU social¹⁷, Friendica¹⁸, Pump.io¹⁹. Une solution distribuée utilisant la même technologie que Bitcoin est également en phase expérimentale : Twister.²⁰

• **Conversation et organisation collective**

La plupart des solutions alternatives existantes se présentent sous forme de silos incompatibles entre eux. Ces solutions dépassent cependant le motif de la logorrhée pour proposer des moyens d'organisation collective. On peut citer parmi elles Elgg²¹ et Lorea²², Crabgrass²³, Drupal²⁴ et le Web Indépendant²⁵ qui fait figure à la fois de pionnier dans la définition et l'adoption des standards du web sémantique et de résistant face à la tendance centralisatrice des marchands.

• **Téléphonie et vidéoconférence**

Skype est passé, depuis son rachat par Microsoft, dans l'escarcelle des collaborateurs directs de la NSA. Google Hangouts n'est accessible qu'aux utilisateurs de Google. Dans les deux cas, on pourra utiliser avantageusement l'alternative de Jit.si²⁶, ou attendre l'arrivée du Project Tox²⁷.

[17] <https://gnu.org/s/social>.

[18] <http://friendica.com>.

[19] <http://pump.io>.

[20] <http://twister.net.co>.

[21] www.elgg.org.

[22] <https://lorea.org>.

[23] <https://we.riseup.net/crabgrass>.

[24] <https://drupal.org>.

[25] <http://indiewebcamp.com>.

[26] <http://jit.si/> pour le service, et <http://jitsi.org/> pour le logiciel.

[27] <http://tox.im/> vise le remplacement de Skype par une solution libre.

- **Messagerie**

Le courrier électronique reste l'une des applications les plus répandues. L'usage de GnuPG permet de chiffrer les messages mais ne protège pas la source, le destinataire, ni le sujet du message (le projet LEAP²⁸ cherche à solutionner cet aspect). La domination de Google sur ce service avec Gmail et GoogleGroups réduit considérablement son aspect fédératif. En attendant d'utiliser des solutions spécialisées comme Pond²⁹, I2P-Bote³⁰ ou BitMessage, il est recommandé d'utiliser un service de courriel autonome favorisant la vie privée, tel Riseup³¹ ou Autistici³², ou monter son propre serveur.

- **Partage de vidéos**

La suprématie de YouTube (encore Google) en la matière laisse tout ses concurrents loin derrière. Étant donné l'énorme infrastructure nécessaire pour le traitement et l'envoi de fichiers vidéos, ce service n'a que peu d'alternatives. GNU MediaGoblin³³ permet à un site de gérer ses médias et supporte les formats libres de vidéo. Un nouveau projet, Wetube, promet d'innover et de remplacer YouTube par un réseau distribué utilisant une approche similaire à Twister basée sur une chaîne de blocs, offrant aux participants la carotte d'une rémunération correspondant à la bande passante partagée.

- **Partage de musique**

La référence propriétaire reste SoundCloud. Il semble y avoir peu d'intérêt pour fournir une alternative libre à ce service. GNU MediaGoblin supporte aussi les fichiers audios et pourrait tenir ce rôle. Les amateurs de musique, eux, peuvent utiliser Bittorrent en faisant attention de télécharger des torrents légaux et d'éliminer de leurs connexions les nœuds spécialisés dans la chasse aux internautes ou la dissémination de pourriciels grâce à des listes de blocage (blocklists).

Autres exemples pertinents pour imaginer de futures applications et implications

- **Applications statiques**

Le projet UnHosted³⁴ propose de renouer avec la décentralisation des applications web en séparant l'exécution du code des données affectées. Celles-ci restent sous le contrôle de l'utilisateur et les applications sont exécutées dans le navigateur et non sur un serveur.

[28] <https://leap.se/fr>.

[29] <https://pond.imperialviolet.org>.

[30] <https://fr.wikipedia.org/wiki/I2P#Optionnelles>.

[31] <https://help.riseup.net/fr/email>.

[32] <http://www.autistici.org/fr>.

[33] <https://gnu.org/s/mediagoblin>.

[34] <https://unhosted.org>.



© Steve Lacey

La Conférence annuelle DIBI. 2011..

• Partage de code

GitHub offre un contre-exemple de service propriétaire social. Sa contribution au monde du logiciel libre montre qu'il est possible de trouver une niche dont l'exploitation commerciale ne passe ni par la commercialisation des données des utilisateurs, ni par aucune restriction de leur liberté. Il dispose cependant de deux concurrents sérieux, Gitlab et Gitorious, et il existe même une version P2P, Gitbucket. Le code source de Gitlab et Gitbucket est disponible sur Github ! Le modèle de Github peut servir d'inspiration pour « le communisme entrepreneurial » proposé par Dmytri Kleiner³⁵.

• Jeux vidéos en ligne massivement partagés

Les MMORPGs³⁶ sont aussi des lieux de rencontre et de sociabilité. S'il est plus simple de converser des choses de la vie sur Second Life, les relations sociales fleurissent sur World of Warcraft ou MineCraft. Il reste que ces mondes virtuels génèrent une économie et une frange de société premier-monde qui leur sont propres. Ce sont des lieux où l'anonymat n'est pas un problème, mais presque une obligation : qui veut savoir que le grand mage Krakotaur passait sa jeunesse à perforer des cartes pour les donner à manger à un ordinateur de la taille d'un hall de palace ? Si le cœur vous en dit, vous pouvez toujours rejoindre PlaneShift³⁷ ou les univers de développement de CrystalSpace pour imaginer l'avenir des jeux immersifs libres.

[35] KLEINER Dmytri, Le manifeste télécommunisme, 2010.

[36] MMORPG : Massively Multiplayer Online Role Playing Games, ou jeux massivement multi-joueurs en ligne.

[37] www.planeshift.it.

Conclusions

Le grand défi des réseaux libres rejoint celui du logiciel libre : celui de l'autonomie et de sa pérennité. Le soutien financier des développements, d'une part, et le marketing des solutions, d'autre part, se trouvent au cœur des problématiques qui limitent leur autonomie. L'infrastructure nécessaire à la libération des citoyens internautes doit prioritairement venir des utilisateurs eux-mêmes. Elle peut devenir autonome pour autant que ses utilisateurs la prennent en charge, comme ils prennent en charge d'autres ressources nécessaires à la préservation de la communauté. Le développement durable et la disponibilité d'une infrastructure publique et sociale de communication ne peuvent émerger que si la souveraineté technologique est perçue comme un bien commun par une masse critique de participants.

L'omniprésence du tout-gratuit cache les capitaux colossaux investis par les entreprises pour capturer leurs audiences. Le tout-gratuit est une manière de tuer la compétition dans l'œuf : car seuls peuvent participer à ce jeu ceux qui disposent déjà de larges réserves financières. Pourtant, après les révélations de Snowden exposant l'étendue de la surveillance globale, on peut voir certaines conséquences dans l'évolution des habitudes d'usage des outils de recherche³⁸ ou dans le renouveau d'attention portée par certaines institutions aux alternatives logicielles libres. Cette tendance doit s'accompagner d'une prise de position de la part des utilisateurs eux-mêmes dans leurs choix technologiques, matériels et logiciels, et dans leur décision de soutenir les efforts de développements alternatifs.

La campagne annuelle de financement de Wikipedia annonce que si chaque personne lisant son annonce contribuait seulement à hauteur de trois dollars, elle serait terminée en deux heures ! C'est cette prise de conscience de la puissance des grands nombres qu'il nous faut atteindre pour achever une vision démocratique de l'Internet libre et public. Si le citoyen pris dans son isolement d'individu ne dispose généralement pas de larges sommes, des campagnes de crowdfunding (financement par la foule) permettent de capitaliser instantanément les fonds nécessaires à une entreprise donnée.

Le crowdfunding reste cependant une forme d'allocation des ressources qui appartient à la consommation : le financeur est en fait un acheteur qui paie par avance le produit qui lui est proposé. Au contraire, une telle campagne devrait être un investissement afin de renforcer l'infrastructure publique générée. C'est l'argument développé par Dmytri Kleiner dans le Manifeste télécommunisme. Chaque communauté devrait pouvoir gérer son propre investissement, comme le proposait déjà en 2009 le projet Lorea.

Certes les choix des technologies à soutenir dépend d'une élite apte à l'analyse technique et les innovations scientifiques sont permanentes. Mais le choix

[38] StartPage, Ixquick et DuckDuckGo ont vu multipliée par 5 l'affluence à leurs moteurs de recherche suite aux différents articles parus notamment dans Der Spiegel et The Guardian en décembre 2013.



éthique ne dépend pas de la compétence technique. Si les techniciens connaissent l'orientation éthique d'une communauté, ils devraient être capables de la prendre en compte dans leur analyse. La surveillance globale est apparue parce qu'elle est techniquement possible et parce que ce choix technique s'est effectué sans restriction éthique ni légale, en toute impunité.

Logiciel libre, services décentralisés, distribués, reproductibles et communautaires, nœuds autonomes, participation et investissement sont les clés d'une infrastructure de communication publique, durable et saine, susceptible non seulement de préserver la vie privée des citoyens, de protéger la liberté des individus et des peuples en lutte contre des régimes totalitaires, mais également de fournir les bases de la démocratie du XXI^e siècle pour affronter ensemble, dans la pluralité et la diversité des situations individuelles et collectives, les immenses problématiques planétaires auxquelles nous sommes tous confrontés. L'avenir des réseaux sociaux commence à leur source : c'est-à-dire nous-mêmes.

Jetez votre box, connectez-vous à l'Internet associatif !¹

MATHIEU LAPPRAND

Journaliste, collaborateur du site d'information Basta !

Si vous lisez ces lignes, c'est que vous disposez certainement d'une connexion internet. Qui vous connecte ? Orange, Free ou SFR probablement. Mais savez-vous que rien ne vous oblige à passer par ces structures marchandes ? Il existe aussi des fournisseurs d'accès à l'Internet (FAI) associatifs. De simples associations regroupant quelques dizaines ou centaines d'abonnés, qui permettent de se connecter en ADSL ou en Wi-Fi. Pour un tarif à peine plus élevé ou équivalent à celui d'une box classique, accédez à l'Internet via un réseau qui ne fouille pas dans vos connections et devenez acteur de votre propre réseau.

La plus ancienne de ces associations, French Data Network, a été créée en 1992, bien avant les offres des géants actuels. A cette époque, seules quelques associations rassemblant des précurseurs offraient ce type de connexion et permettent l'accès à Internet. Premiers arrivés sur le réseau, les acteurs associatifs en ont été totalement marginalisés avec la massification d'Internet (deux ménages sur trois disposent d'une connexion à domicile, selon l'Insee). Aujourd'hui, 21 d'entre eux, tous gérés par des bénévoles, sont rassemblés au sein de la Fédération FDDN², dont les principes fondateurs sont le bénévolat, la solidarité, le fonctionnement démocratique et à but non lucratif, la défense et la promotion de la neutralité du Net.

Du très local au national

« Parmi les membres de la fédération, tous ont des modèles et des modes de fonctionnement différents, du très local au national », décrit son président Ben-

[1] Article paru dans Basta!, le 4 septembre 2013, www.bastamag.net.

[2] www.ffdn.org.



The screenshot displays the website of the Fédération Française des Fournisseurs d'Internet Associés (FFDN). The main content area features several news items:

- Qui sommes-nous ?**: A section explaining the FFDN's mission to represent the interests of internet service providers and their members.
- Lettre ouverte de la Fédération FFDN au ministre de l'Intérieur**: A letter addressed to the Minister of the Interior regarding administrative blockades.
- La Fédération FFDN contre le blocage administratif prévu dans le projet de loi « Terrorisme »**: A statement opposing administrative blockades in the terrorism bill.
- La Fédération FFDN prend position contre le blocage administratif prévu dans le projet de loi « M. Cazeneuve »**: A statement opposing administrative blockades in the M. Cazeneuve bill.
- La Fédération FFDN sera présente à la fête de l'Humanité 2014**: A notice about the organization's participation in the Humanity Festival.

The sidebar on the left contains navigation links such as 'Accueil', 'Qui sommes-nous ?', 'Actualités', 'Adhésion', and 'Contact'. The bottom of the page includes a 'SAUVONS' section with a list of actions and a photo of a man speaking.

© D.R.

jamin Bayart. Le très local, c'est par exemple Sameswireless³ : une association qui depuis 2009 fournit Internet à la commune de Sames (Pyrénées-Atlantiques). Elle compte aujourd'hui 150 abonnés sur 200 foyers de la commune. Pendant longtemps, celle-ci n'a pas été desservie car jugée peu rentable. Jusqu'à ce qu'Orange s'y aventure. « *L'opérateur s'est décidé à couvrir la zone avec L'ADSL depuis 2 ans, explique Benjamin Bayart. Mais leur offre est plus chère et de moins bonne qualité. Sameswireless a conservé ses abonnés !* »

L'accès à Internet fourni par Sameswireless provient d'un réseau Wi-Fi envoyé par une antenne relais depuis la commune voisine. L'association, qui a mis en place les antennes relais et assure leur entretien, offre à ses adhérents une connexion de 8Mb/s pour 15 euros par mois. Lors de leur adhésion et de l'ouverture de leur connexion, les usagers doivent également payer un ticket d'entrée initial de 100 euros. Les tarifs des FAI associatifs ne sont pas très chers comparés aux offres des géants de l'Internet : 29 euros par mois chez FDN.fr ou 32 euros par mois chez Franciliens.net, par exemple.

Outre le Wi-Fi, d'autres réseaux fonctionnent avec la fibre ou une connexion ADSL, comme Aquilenet⁴ en Aquitaine ou Illyse⁵ en Rhône-Alpes : avec ces fournisseurs, il suffit de demander un abonnement au service d'accès Internet pour votre ligne, remplacer la box classique par un modem à brancher sur cette ligne pour être ainsi connecté au réseau associatif concerné. Des « tunnels »

[3] www.sameswireless.fr/news/news.php.

[4] www.aquilenet.fr.

[5] www.illyse.net.

ou réseaux privés virtuels (VPN) permettent de connecter in fine votre ligne téléphonique au réseau du FAI de votre choix. Certes, vous ne bénéficierez plus de la télévision numérique, dont les contenus sont cependant accessibles via Internet. Vous pourrez continuer à téléphoner gratuitement grâce au protocole SIP (Session Initiation Protocol⁶) qui offre un service équivalent à Skype, mais totalement libre.

Les FAI dont vous êtes les héros

La Fédération FDN s'est donnée pour mission d'accompagner les personnes qui souhaitent créer leur propre FAI. La démarche n'a rien d'infranchissable : il suffit de créer une association, de la déclarer à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP⁷), faire quelques configurations techniques et évidemment disposer d'un peu de temps. Un wiki-mode⁸ d'emploi est disponible sur le site de la fédération. Celle-ci propose également un soutien pour les formalités administratives. L'association French Data Network peut aussi donner un coup de main en hébergeant le nouveau FAI sur son réseau le temps qu'il dispose de suffisamment d'abonnés pour devenir autonome. « *L'idéal est de disposer au départ de quelques milliers d'euros et d'une cinquantaine à une centaine d'abonnés potentiels* », précise Benjamin Bayart.

Durant des années, ces associations n'ont rassemblé que quelques militants convaincus de la pertinence d'un accès internet non lucratif. Le mouvement connaît aujourd'hui un nouvel engouement : une quarantaine de projets se développent actuellement avec le soutien de la fédération (voir la carte des projets sur son site internet). En cause : les attaques de plus en plus visibles et explicites de la part de nombreux lobbys contre la « neutralité du Net ». Cette neutralité est censée garantir un accès égal à l'Internet, quel que soit votre opérateur, votre abonnement ou les sites web que vous visitez. Depuis les lois Hadopi pour enrayer le téléchargement jugé illégal jusqu'aux révélations d'Edward Snowden sur les méthodes de surveillance des États-Unis, ou les pratiques de certains FAI visant à faciliter ou à rendre plus difficile l'accès à tel ou tel contenu, cette neutralité est mise à mal.

Maîtriser les informations et les flux

« *Les fournisseurs d'accès à Internet (FAI) classiques ont des problèmes de rentabilité et cherchent à produire suffisamment pour le moins cher possible, explique Benjamin Bayart. Ils sont prêts à sacrifier la qualité de service, la hotline, brider les débits pour optimiser leurs coûts. Alors que nous, nous produisons le réseau que veulent les adhérents* ». Fournisseur d'accès n'est pas une activité très ren-

[6] www.protocolesip.com.

[7] www.arcep.fr.

[8] www.ffdn.org.



table, car elle peut nécessiter d'importants travaux d'infrastructure : creuser des trottoirs, tirer des câbles... Mais la valeur des informations qui passent par les tuyaux est, elle, immense, comme le prouve la capitalisation actuelle des Google, Facebook ou Apple. La tentation est donc grande pour celui qui possède ces tuyaux de jeter un coup d'œil sur ce qu'il y passe. Voire de prioriser tel ou tel contenu, contre rémunération.

Quand certains abonnés d'Orange ont constaté des lenteurs sur Youtube au printemps dernier, l'opérateur leur a répondu⁹ : « *Nous sommes en discussion avec YouTube pour améliorer la lecture des vidéos proposées par cette plate-forme* ». Étrangement, la qualité de lecture des vidéos proposées par Dailymotion (une plate-forme de vidéos concurrente de Youtube) sur le réseau d'Orange ne souffre pas des mêmes maux. Rien à voir évidemment avec le fait que Dailymotion soit la propriété à 100%... d'Orange ! Bien évidemment, tout le monde se défend de filtrer quoi que ce soit.

La prise de conscience des abus pratiqués par certains acteurs du Net ne peut que redonner du souffle aux FAI alternatifs. « *Après les FAI locaux, les futurs fournisseurs d'accès associatifs s'organiseront autour de centres d'intérêts communs* », estime Benjamin Bayart. L'appropriation collective des moyens de communication est en route.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Le site de la fédération FDN : www.ffdn.org.
- La liste des fournisseurs d'accès associatifs : www.ffdn.org/fr/membres.
- La description des démarches pour créer un FAI : www.ffdn.org.
- L'organisation détaillée du réseau Sameswireless : www.sameswireless.fr.
- La conférence « *Internet, enjeux politiques et sociétaux* » de Benjamin Bayart : www.jfl2010.fr

[9] Lire l'article de Guillaume Campeau, « Orange discute avec You Tube pour améliorer la vitesse d'accès », paru dans Numerama 31 mars 2013. www.numerama.com.

Piratebox, ou comment échapper au Big Brother de l'Internet¹

MATHIEU LAPPRAND

Journaliste, collaborateur du site d'information Basta!

Et si lors d'un prochain évènement, manifestation ou meeting, contre l'austérité ou l'oligarchie des « 1 % », en plus des habituels appels à mobilisation et textes plus ou moins subversifs qui encombrant poches et sacoches des participants, les organisateurs proposaient une alternative ? Disposer une ou plusieurs piratebox autour du lieu de l'évènement, puis inviter les manifestants à s'y connecter pour télécharger directement sur leur téléphone argumentaires, informations citoyennes, livres de référence ou documentaires engagés.

Les piratebox permettent en effet de créer localement un réseau Wi-Fi, déconnecté d'Internet et donc des programmes de surveillance gouvernementaux tels que Prism (Etats-Unis), Frenchelon² (France) et autres. Tous ceux qui le souhaitent, s'ils sont à proximité (quelques dizaines de mètres), peuvent s'y connecter de manière anonyme et accéder aux contenus mis à disposition. A l'abri de tout programme de traçage.

Développé sous licence libre, ce petit dispositif est issu de la philosophie du Do It Yourself (« Faites-le vous-mêmes »), un mouvement qui se construit comme une alternative à l'ultra-consumérisme ambiant. L'idée de pouvoir partager des documents avec ses voisins et ses proches, à travers un réseau local anonyme et gratuit, date de 2011. Son inventeur, David Darts³, est responsable du département Art et Métiers de l'art, à l'université de New York. Son initiative a notamment été relayée en France par Jean Debaecker, enseignant de l'Université

[1] Article parut dans Basta!, le 5 septembre 2013, www.bastamag.net.

[2] Lire l'article de Jean-Marc Manach, « Frenchelon : la carte des stations espion du renseignement français », 16 juin 2009, <https://bugbrother.bloglemonde.fr>

[3] <http://daviddarts.com/>



© Nicolas Vigier

Piratebox.

Lille 3. Depuis, le projet a fait son chemin et une petite communauté de passionnés s'en est emparée. Le premier Piratebox Camp⁴ s'est tenu à l'été 2013 à Berlin.

Un outil, une philosophie, un état d'esprit

Une piratebox prend généralement la forme d'un petit boîtier (voir photo). Le matériel nécessaire coûte moins de 40 euros. Un routeur (outil de partage de connexion) légèrement « bidouillé » émet le réseau Wi-Fi et une clef USB permet de stocker les données partagées ou reçues. Compter une petite heure de bricolage informatique. Pas besoin de fer à souder, juste d'un ordinateur et d'une connexion Internet ! Et pas de panique : de nombreux et très documentés tutoriels (voir liens ci-dessous) guident pas-à-pas le plus néophyte. Il est également possible de recycler un téléphone Android ou un vieil ordinateur portable en piratebox. Quelques bibliothèques municipales, comme à Aulnay⁵ (Seine-Saint-Denis) ou Lezoux⁶ (Puy-de-Dôme) proposent d'ores et déjà un accès à de nombreux ouvrages du domaine public (livres, films, musique) via des piratebox. Comme cet outil garantit un total anonymat, impossible d'enregistrer les connexions... Ce qui complique un peu l'évaluation de son usage. Mais l'expérience semble faire des émules à travers un dérivé de cet outil : les Bibliobox.

La force de ces initiatives « libres » ? Elles sont adaptables à l'infini. De nombreux projets sont aujourd'hui en développement, dérivés de la piratebox initiale. Le projet cowbox⁷ (cow, comme co-working, « travail en commun ») vise à créer des espaces

[4] <http://camp.piratebox.de>

[5] <http://espacenumeriqueaulnay.blogspot.fr>

[6] <http://footnotes.fr>

[7] <http://cowboxisen.tumblr.com>.

de travail collaboratifs : documents de travail, textes ou graphiques sont partagés entre plusieurs auteurs. L'espace créé par la cowbox est alors sûr et confidentiel. Tout l'inverse des Google Drive et autres dropbox (outils de partage en ligne), dont personne ne sait qui peut réellement y avoir accès. Avec la cowbox, le serveur tient dans votre main et consomme très peu d'énergie. surtout, vous en maîtrisez le fonctionnement. La cowbox est construite à partir d'un ordinateur à 35 euros, le RaspBerry Pi⁸.

Bientôt des réseaux Internet alternatifs ?

Un autre projet permet de mettre en réseau plusieurs piratebox entre elles. Les utilisateurs connectés à l'une de ces piratebox peuvent alors communiquer et échanger divers contenus. Quelques piratebox permettent alors de couvrir un ou plusieurs immeubles, voire un village. Les prémices d'un réseau alternatif à Internet en somme ! Ce type de réseau (dit maillé ou mesh) est non seulement totalement autonome, mais il peut aussi se connecter à Internet et en partager l'accès... toujours anonymement. Si nous sommes encore très loin d'un réseau alternatif aux fournisseurs d'accès Orange, Bouygues ou Free, il s'agit indéniablement d'un premier pas visant à les contourner⁹.

Créer son propre réseau informatique n'est pas anodin. Le lanceur d'alerte Edward Snowden¹⁰ a récemment confirmé ce dont beaucoup se doutaient¹¹: les multinationales du Net comme les services de renseignement participent à un fichage des populations dont nul ne connaît ni la finalité ni l'ampleur. L'esprit initialement ouvert d'Internet ne semble plus aller de soi. C'est pourquoi l'appropriation et la compréhension des technologies utilisées au quotidien représentent un enjeu démocratique majeur. A ce titre, la piratebox est un modèle de « hacking » : détourner un objet de son utilisation initiale. S'il est plus que jamais nécessaire de soutenir les militants d'une neutralité d'Internet¹², il faut aussi savoir s'emparer des outils qui permettent de s'émanciper de ce qui ressemble de plus en plus à un fichage généralisé.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Le site de l'inventeur de la piratebox (en anglais) : <http://davidarts.com>
- Présentation et tutoriels par Jean Debaecker : <http://piratebox.c.la>.
- Un autre site de tutoriels : <http://pirateboxfr.com>.
- Les différentes façons de créer une piratebox (avec un routeur, un téléphone ou un ordinateur) : <http://wikilabomedia.org>.
- Modifier l'apparence de sa piratebox : <https://sylvain.naud.in>.
- Le projet Cowbox : cowboxisem.tumblr.com.
- La mise en réseau de piratebox (version 1.0beta) (en anglais et encore en version beta) : forum.davidarts.com

[8] Lire l'article de Nicolas Hachet, « Le mesh est-il l'avenir des communications numériques ? », www.framboise314.fr.

[9] Lire le témoignage « Edward Snowden : « J'avais la capacité, sans aucun mandat, de lire toutes vos communications », 2 septembre 2013, <http://blog.nicolashachet.com>.

[10] www.bastamag.net/Edward-Snowden-J-avais-la-capacite.

[11] Lire l'article « XKeystore : le Google de la NSA, selon la presse », 1 août 2013, <http://reflets.info>.

[12] www.laquadrature.net/fr.



Hacklabs et Hackerspaces : ateliers partagés de mécanique

MAXIGAS

Étudiant en littérature, cinématographie et philosophie avant de devenir spécialiste en sciences sociales dans le domaine des études scientifiques et technologiques. Il vit sa vie comme un fauteur de troubles, journaliste militant, défenseur radical du sysadmin et grand amateur de la culture cybernétique.

Hackerspaces, hacklabs, voire fablabs, qui n'a pas entendu parler ces derniers temps de ces espaces « hacker », vitrines tout à la fois d'une éthique numérique du partage et de formes expérimentales de l'invention technologique et de la transmission de savoirs en dehors des sentiers capitalistes et étatiques. Le présent texte propose quelques éléments de définition et d'histoire de ces espaces en Europe.

Pouvez-vous imaginer des ingénieurs, professionnels et aspirants, construisant leur propre Disneyland ? Cela se passe dans la plupart des capitales européennes. Les hacklabs et hackerspaces¹ sont des ateliers de mécanique opérés par des hackers pour des hackers. Ce sont des pièces ou édifices dédiés où les personnes intéressées par les technologies peuvent se retrouver pour socialiser, créer et partager leurs savoirs, et travailler sur leurs projets individuellement ou en groupe. Ils offrent également un rendez-vous régulier pour les hackers, à un endroit et à un horaire fixes. Ainsi un espace et un temps de discours partagés sont construits, où le sens est négocié et circule, établissant ce qui peut être appelé une scène.

Les hacklabs et hackerspaces appartiennent à la diverse et trouble taxonomie familiale des ateliers de mécanique. Ateliers techniques, espaces partagés de travail, incuba-

[1] <http://hackerspaces.org>.



© Marc Wathieu

Au Bazar Electronic Arts Festival, à Bruxelles.

teurs, laboratoires d'innovation ou de média, diverses formes de points de rencontre (« hubs »), et finalement les fablabs et makerspaces – énumérés ici par ordre de coopération – tentent tous d'émuler et de capitaliser sur la force technoculturelle galvanisée par les hacklabs et les hackerspaces. Les références explicites, sur les sites de telles organisations, au concept de « communauté² » les trahissent rapidement par l'absence des valeurs qu'elles annoncent. Après tout, le capitalisme contemporain est de plus en plus dépendant de l'authenticité et de l'attitude, qu'il mine dans l'underground³.

Quant à la différence entre hackers et makers, les lignes restent floues. Quelques membres de hackerspaces soutiennent que les hackers ne se limitent pas à fabriquer, mais également cassent des choses, alors qu'un membre d'un makerspace se plaignait que « *les hackers ne finissent jamais rien*⁴ ». Dans les instruments de propagande, les stratégies discursives varient leurs moyens de manœuvrer autour du mot tabou (« HACK ») de manière à adoucir les implications négatives mais aussi à accentuer les associations positives qu'il apporte. Tandis que l'éthique du hacker est souvent portée au cœur du système de valeurs qui imprègne la scène, il est peut-être plus utile de l'entendre non pas comme un socle moral pré-établi, mais plutôt comme une orientation pratique enracinée dans le contexte social et l'histoire sociale qui englobent les hacklabs et les hackerspaces : la manière dont ils « reposent » dans le tissu social. Ils varient donc largement selon le contexte, comme nous allons le voir à présent.

[2] Voir <http://techshops.ws>.

[3] LIU Alan, *The Laws of Cool*, Chicago, University of Chicago Press, 2004 ; FLEMING Peter, *Authenticity and the Cultural Politics of Work. New Forms of Informal Control*, Oxford, Oxford University Press, 2009.

[4] J'ai entendu cette citation exacte de la bouche de Debora Lanzeni.



Ainsi donc, le sous-chapitre suivant retrace brièvement les trajectoires historiques des hacklabs et des hackerspaces, y compris leurs intersections. Il faut noter toutefois que les configurations actuelles présentées ci-dessous ne sont pas les seules voies possibles et historiques de leur fonctionnement. Ensuite, nous explorerons les potentiels et l'importance sociale de quelques hacklabs et hackerspaces établis, pour préparer le champ à une évaluation de ces tactiques d'un point de vue stratégique-politique.

Trajectoire historique

Les histoires et historiques suivants sont confinés à l'Europe, puisque ce continent m'est le plus familier.

• Hacklabs

L'apparition des hacklabs coïncide avec celle de l'ordinateur personnel⁵, mais leur âge d'or se situe dans la décennie au tournant du millénaire (largement inspirée des conclusions du Hackmeeting de Milan en 1999⁶). Souvent localisés dans des espaces squattés et des centres sociaux occupés, ils formaient une part intégrante de la boîte à outils de la politique autonome, au même titre que la cuisine populaire végane de Food Not Bombs, les infocentres et bibliothèques anarchistes, les boutiques libres et les salles de concerts punks⁷. Par exemple, le centre social occupé Les Tanneries à Dijon hébergeait l'ensemble de ces activités sous un même toit à un moment donné⁸, de la même manière que le RampArt de Londres⁹, la Rimaia à Barcelone¹⁰, ou le Forte Prenestino à Rome¹¹. Le plus vaste réseau de hacklabs s'établit en Italie¹², depuis des hacklabs influents tels le LOA hacklab dans le Nord densément peuplé (Milan), jusqu'au sus-cité Forte et le Bugslab, aussi à Rome, et Freaknet¹³, réputé pour être le premier du genre, à Catania en Sicile.

Une division des sensibilités des participants et du focus de leurs activités peut également être discernée, avec une orientation des hacklabs du nord de l'Europe vers la sécurité et le contournement, et au Sud une attention plus poussée dans le domaine de la production de médias¹⁴. Par exemple, le Chaos Computer Club allemand est connu pour pénétrer divers systèmes de l'État et des grandes

[5] HALLECK D.D., « The Grassroots Media of Paper Tiger Television and the Deep Dish Satellite Network », *Crash Media* (2), 1998.

[6] www.hackmeeting.org/hackit99.

[7] MAXIGAS, « Hacklabs and Hackerspaces. Tracing Two Genealogies », *Journal of Peer Production* 2, 2012, <http://peerproduction.net>.

[8] <http://tanneries.squat.net>.

[9] <http://therampart.wordpress.com>.

[10] <https://n-1.cc/g/universitat-lliure-larimaia> et sur <http://web.archive.org/web/20130313184945/http://unilliuellarimaia.org/>.

[11] Voir <http://www.forteprenestino.net/>.

[12] Collection de liens sur www.autistici.org/hacklab.

[13] www.freaknet.org.

[14] Selon l'idée de « groente ».

entreprises publiquement depuis 1985 (les transactions bancaires à domicile « Bildschirmtext¹⁵ ») jusqu'à ce jour (passeports biométriques¹⁶), alors que le magazine néerlandais *Hack-Tic* dut fermer en 1993 pour avoir publié des « exploits » (méthodes d'attaque) – tandis que le hacklab Riereta de Barcelone¹⁷ était reconnu pour son travail innovant dans le domaine de la diffusion en direct, et la « Fonderie de Culture Libre » Dyne¹⁸ pour ses travaux sur le du traitement de données multimédia (en temps réel) et son système d'exploitation libre pour la production de médias (Dynebolic Live CD¹⁹). Aujourd'hui des exemples notables existent à Amsterdam (LAG²⁰) et près de Barcelone (Hackafou²¹). Ces deux hacklabs opèrent dans le contexte d'espaces autonomes plus larges : le Binnenpret²² à Amsterdam où se trouve le LAG est un complexe d'édifices légalisé (ancien squat) qui héberge une librairie anarchiste, la salle de concert autogérée OCCII, un restaurant végétalien et le label de musique « Révolutions par minute », et entre autres choses des appartements ; tandis que Calafou où se situe Hackafou, s'appelle une colonie éco-industrielle postcapitaliste fondée sur un modèle coopératif, incluant une manufacture de meubles, un poulailler, le Hardlab TransHackFéministe Pechblenda²³ et des logements.

Au tournant du millénaire, lorsque les connexions par modem étaient considérées modernes, il était parfois possible de se connecter à l'Internet (ou ses prédécesseurs, comme les BBS ou des réseaux comme Fidonet) en visitant le hacklab du quartier. Aussi ces « ateliers internet squattés » – ainsi étaient-ils parfois nommés dans le nord de l'Europe – ne facilitèrent pas seulement les connexions entre personnes et machines mais contribuèrent aussi à la formation de communautés physiques de contre-informatique. Les ordinateurs personnels demeuraient rares, de sorte que « *les membres du collectif recyclaient et recomposaient des ordinateurs de la poubelle*²⁴ ». Les machines obsolètes et le hardware abandonné trouvaient souvent le chemin des hacklabs, où il était transformé en ressources utiles – ou au moins en œuvres d'art ou en déclarations politiques. Les téléphones mobiles et les solutions populaires de téléphonie telles que Skype n'existaient pas encore lorsque les hackers de WH2001 (Wau Holland 2001), Madrid et Bugslab, Rome, installèrent des cabines téléphoniques dans la rue, où les immigrés pouvaient appeler leurs familles au pays gratuitement. Le développement de GNU/Linux n'avait pas encore atteint une masse critique, donc installer un système d'exploitation libre relevait de l'art ou de l'artisanat, et pas d'une simple opération de routine. Le logiciel *open source* n'était pas

[15] www.textfiles.com.

[16] VON RANDOW Thomas, « Bildshirmtxt : A Blow against the system », *Die Ziet*, 30 novembre 1984. En ligne : <http://archive.is/Blfd>.

[17] Voir l'ancien site sur : <http://web.archive.org>.

[18] <http://dyne.org>.

[19] <http://www.dynebolic.org>.

[20] <http://laglab.org>.

[21] <https://calafou.org/en/proyectos/hackafou>.

[22] <http://binnenpr.home.xs4all.nl>.

[23] <http://pechblenda.hotglue.me>.

[24] Les contributeurs de Wikipedia, ASCII (squat) », 2014, <http://en.wikipedia.org>



encore établi comme un lucratif segment du marché, mais présentait quelques caractéristiques d'un mouvement, et les hacklabs accueillait de nombreux développeurs de logiciel libre. Les hacklabs combinaient sans heurt trois fonctions : fournir un lieu de rencontre et un atelier où les enthousiastes de la technologie underground pouvaient apprendre et expérimenter ; appuyer et participer aux mouvements sociaux ; et fournir au public un accès libre aux technologies de l'information et de la communication. Dans le cyberspace, tout était encore fluide et submergé par l'intuition, paradoxalement inspirée de la littérature Cyberpunk : si les perdants de l'histoire pouvaient apprendre suffisamment vite, ils pourraient déborder « le système ». Évidemment, les hacklabs étaient des projets politiques qui appropriaient la technologie selon les fins plus larges du mouvement autonome pour transformer et organiser l'ensemble de la vie. Donc la souveraineté technologique est interprétée ici comme la souveraineté des mouvements sociaux autonomes, comme technologie hors du contrôle de l'État et du capital.

• Hackerspaces

Les hackerspaces viennent d'un courant transversal, correspondant à l'apparition de l'informatique physique²⁵, l'idée que l'on peut programmer, contrôler, et communiquer avec des choses en dehors de l'ordinateur, et la capacité de le faire grâce à la disponibilité de microcontrôleurs en général accessibles sur le marché de grande consommation, conjointement aux débuts des plateformes combinées de matériel et logiciel libres et *open source* comme l'Arduino en particulier au sein du marché des amateurs. L'Arduino a exploité la puissance des microcontrôleurs pour rendre accessible l'informatique physique même à des programmeurs novices qui n'ont aucune spécialisation dans le contrôle des machines. L'idée de l'informatique physique était inspiratrice à l'ère suivant l'explosion de la bulle des points-com, alors que la concentration des services de l'Internet aux mains de quelques corporations multinationales américaines comme Google, Facebook et Amazon rendaient le développement Web, le design des interactions et l'ingénierie des réseaux à la fois omniprésents et profondément ennuyeux.

Le panel suivant de technologies, dont les imprimantes 3D, les découpeuses à laser, les machines-outils à commande numérique (et tous les outils numériques pour la fabrication), les quadricoptères (la version hacker des drones), les synthétiseurs d'ADN, les radios définies par logiciel – tous furent construits à partir de l'extension du savoir et de la disponibilité des microcontrôleurs. De là il n'y a qu'un pas pour soutenir que les hackerspaces absorbent régulièrement, après quelques années, une technologie majeure du complexe militaro-industriel, et en produisent une version DIY-punk à destinée à être réintégrée dans le capitalisme post-industriel.

[25] IGOE Tom, O'SULLIVAN Dan, *Physical Computing. Sensing and Controlling the Physical World with Computers*, London : Premier Press, 2004.

Au contraire des hacklabs, les hackerspaces s'interfaçent avec la grille institutionnelle moderne par le biais d'entités légales (associations ou fondations) et paient un loyer pour leur espace²⁶, financés selon le modèle d'affiliation à un club. Leur socle social se compose de professionnels de la technologie dont l'indépendance d'esprit les pousse vers l'exploration technologique généralement hors des sentiers battus du marché, et dont le niveau de connaissance et des chèques de salaire généreux leur permettent d'articuler la relative autonomie de leur classe dans de telles initiatives collectives. Une telle constellation permet à un assortiment de monstres, d'anarchistes, d'artistes (« média ») magouilleurs au chômage, etc., de s'associer avec eux.

Il est intéressant de se rappeler du témoignage de Bifo comparant son expérience d'organiser la classe ouvrière dans les années 1970 et son activisme contemporain pour organiser des artistes précaires²⁷. La principale différence à laquelle il se réfère en termes pratiques est la difficulté de trouver un temps et un lieu en commun où les expériences collectives et la formation du sujet peuvent prendre place. Les hackerspaces répondent à ces deux problèmes plutôt efficacement, en combinant un accès permanent et l'affiliation avec leur propre manière de technologies sociales pour la coordination.

Du point de vue de l'engagement de la société civile avec les hacklabs et les hackerspaces, il est crucial de comprendre comment les processus productifs s'effectuent dans les contextes sociaux. Les participants sont motivés par une curiosité de la technologie et un désir de création. Ils sont passionnés par la compréhension de la technologie et la fabrication de leurs propres créations à partir des éléments disponibles, que ce soit des protocoles de communication, des artefacts technologiques fonctionnels ou dysfonctionnels, des rebuts techniques ou des matériaux de base comme le bois ou l'acier. Cela requiert souvent un degré d'ingénierie inverse : ouvrir, démonter et documenter comment les choses fonctionnent ; et puis les remonter d'une autre manière ou les composer avec d'autres systèmes – et, ce faisant, altérer leur fonctionnalité. Ces ré-inventions sont souvent entendues comme hacking.

Bidouillage et prototypage rapide sont deux autres concepts utilisés pour théoriser l'activité des hackers. Le premier insiste sur l'aspect incrémental et exploratoire du mode de travail des hackers, et contraste ainsi avec le mode des projets de design industriel planifiés, et aussi avec les idéaux de la méthode scientifique comme processus vertical partant de principes généraux et descendant vers les problèmes de l'implémentation technologique concrète. Le second montre les dynamiques de ces travaux, où l'accent est placé le plus souvent sur la production

[26] Aux Pays-Bas certains hackerspaces louent des parcelles « antisquat » qui ont un loyer réduit mais un contrat défavorable, un système établi par les rentiers dans le but d'éloigner les squatteurs de leurs propriétés.

[27] BERARDI F. (a.k.a. Bifo), JACQUEMET M., VITALI G., *Shadows, Communications and Power in Italy*, New York : Autonomedia, 2009.



© Hannu Makarainen

Helsinki Hacklab Model Expo 2013.

de résultats intéressants plutôt que sur la compréhension claire de ce qui est impliqué, ou sur le maintien d'un contrôle total sur l'environnement de développement. Ceux qui cherchent à exploiter les hackers sous les apparences de la collaboration oublient souvent cela, ce qui produit des frustrations mutuelles. En effet, qualifier quelque chose de « hack » peut aussi se référer au fait qu'il est vraiment fait de bric et de broc et pas forcément utilisable dans une certaine situation, sans un effort ou une connaissance importants – ou au contraire : qu'il s'agit d'un travail de génie, résolvant un problème complexe et souvent général avec une simplicité et une robustesse frappantes.

La politique des hackerspaces est similairement ambiguë : au contraire des hacklabs, où la technologie est plus ou moins subordonnée aux perspectives politiques, dans les hackerspaces la politique est le plus souvent encadrée par la technologie²⁸. Chez les participants à ces derniers, on rencontre plus facilement des sentiments profonds au sujet de la liberté de l'information, de la privauté et de la sécurité, ou des mesures (juridiques ou technologiques) qui restreignent l'expérimentation technologique, tels les brevets ou le copyright, parce que ces sujets touchent aux conditions mêmes de leur expression personnelle²⁹. Pour cette raison, les luttes sociales traditionnelles comme la redistribution du pouvoir et des richesses, ou l'oppression structurelle fondée sur la perception des corps tels le genre ou la race laissent la plupart de marbre. Bien qu'ils tendent à

[28] MAXIGAS, « Hacklabs and Hackerspaces. Framing Technology and Politics », Presentation IAMCR (International Association of Media and Communication Researchers, annual conference), Dublin, www.iamcr2013dublin.org.

[29] KELTY Christopher M., *Two Bits. The Cultural Significance of Free Software*, Durham, Duke University Press, 2008, <http://twobits.net/>.

exprimer leurs affirmations et demandes en termes universels, ou dans le langage de la pure efficacité³⁰, ils manquent de solidarité avec d'autres groupes sociaux. En particulier, alors qu'ils reposent fermement sur l'idée de la technologie contrôlée par l'utilisateur, leur universel idéal se réduit bien souvent aux « technologies contrôlées par les ingénieurs » en pratique. Les hackerspaces sembleraient manquer des motivations ou des outils pour construire un sujet politique concret plus large que leurs propres rangs. Fort heureusement, leurs intérêts les plus importants recouvrent ceux des groupes sociaux les plus exploités et opprimés, de sorte que les déficiences de leurs perspectives politiques ne peuvent être détectées que dans leurs angles morts. Un signe encore plus encourageant est que dans les dernières années on a vu croître la diversification des audiences dans les hackerspaces. Inspirés des makerspaces, de nombreux hackerspaces ont commencé à organiser des activités destinées aux enfants³¹, et de nouveaux espaces focalisés sur le genre ont été créés, suite à l'insatisfaction de leur inclusion dans les hackerspaces traditionnels³².

Potentiels et limitations

Les hackerspaces tombent sans aucun doute hors de la grille de lecture des institutions modernes, puisqu'ils ne sont pas affiliés à l'État, n'ont pas l'ambition de participer au marché dans le but d'accumuler du capital, et – avec quelques exceptions – ne partagent pas les ambitions associées avec la société civile, telles que parler au nom d'autres acteurs, mobiliser les foules, ou faire pression sur les institutions publiques. Bien sûr, dans chaque pays ils se positionnent différemment : si en Allemagne le Chaos Computer Club, associé avec de nombreux hackerspaces locaux³³, sert également de corps consultatif auprès la Cour constitutionnelle, une position de professionnalisme ; les hackerspaces néerlandais³⁴ se fondent dans le paysage alternatif entre ateliers d'artistes et petites startups.

Pendant, cette relative autonomie n'implique pas simplement une posture marginale, mais souligne un certain degré d'organisation interne. Les hackerspaces sont propulsés par la culture des hackers qui est aussi ancienne que l'ordinateur personnel : au dire de certains, ce sont les luttes des hackers, frisant souvent l'illégalité, qui ont conduit à l'informatique personnelle³⁵. Les hackerspaces sont remplis de vieilles machines d'informatique et de télématique à tel

[30] SÖDERBERG Johan, « Determining Social Change. The Role of Technological Determinism in the Collective Action Framing of Hackers », *New Media & Society*, 2013, 15(8), p. : 1 277-1 293, <http://nms.sagepub.com>.

[31] BECHA, « Hackerspaces Exchange », 2012, <https://events.ccc.de/congress/2012/>.

[32] TOUPIN Sophie, « Feminist Hackerspaces as Safer Spaces ? », *Feminist Journal of Art and Digital Culture*, 27, 2013, <http://dpi.studioxx.org>.

[33] Comme la c-base de Berlin, le muCCC de Munich, ou le CCC Mainz. Voir <http://c-base.org/>, <http://muccc.org/events/> et <http://www.cccmz.de/>.

[34] <http://hackerspaces.nl>.

[35] LEVY Steven, *Hackers. Heroes of the Computer Revolution*, Garden City, Anchor Press/Doubleday, 1984.



point que Hack42³⁶ (à Arnhem, Pays-Bas), héberge un musée de l'informatique qui intègre des machines à écrire au légendaire PDP-11 des années 1970 aux modèles contemporains.

Finalement, l'autonomie reste relative parce qu'elle n'atteint ni ne recherche l'autosuffisance et une indépendance complète de l'État, ou pourrait-on dire, la souveraineté. C'est en contraste frappant avec les hacklabs qui opèrent en général sans entité légale et habitent des espèces de zone autonome. De sorte que si les membres de hacklabs peuvent effectivement se cacher derrière des pseudonymes sans plus de questions, les membres des hackerspaces peuvent s'appeler entre eux comme ils préfèrent, mais dans la plupart des pays ils doivent révéler leur état civil et adresse personnelle pour devenir membre.

Ainsi, alors que les hacklabs s'opposent à l'État idéologiquement et frontalement de forme anarchiste, les hackerspaces mettent en doute la légitimité de l'État de manière ludique³⁷. Ils peuvent travailler au niveau de l'immanence, soit en appliquant simplement le répertoire adéquat des technologies existantes à une situation donnée (en créant le site Web d'une bonne cause, ou en le rendant dysfonctionnel), ou en développant des outils existants ou nouveaux, comme porter un pilote d'imprimante 3D de Windows au système libre d'exploitation GNU/Linux, ou encore inventer une télécommande universelle dont l'unique bouton sert à éteindre tous les téléviseurs à sa portée³⁸.

Perspective stratégique

Alors que les hacklabs opéraient une mission clairement politique selon une idéologie plus ou moins bien articulée, les hackerspaces renient explicitement leur engagement politique. Ces stratégies possèdent leurs propres potentiels et faiblesses. D'une part, les hacklabs à l'ancienne s'engageaient directement dans les conflits sociaux, apportant leur expertise technologique à la lutte – et pourtant restaient enfermés dans ce qui est généralement taxé de ghetto activiste. Bien qu'ils aidaient à prendre l'avantage et accéder à une infrastructure autrefois répandue du mouvement autonome, leur alignement limita sévèrement leur accessibilité sociale ainsi que leur prolifération. En contraste, les hackerspaces peuvent et mobilisent leurs propres ressources grâce à la relative affluence de leurs membres et des connexions plus intimes avec l'industrie qui l'accompagne, tout en étant capable de toucher une plus large audience et collaborer avec des formations sociales au travers du spectre entier de la société. Leurs nombres

[36] Voir <https://hack42.org/>.

[37] Quelques exemples suivent. Le passeport des hackerspaces est un document où les visiteurs de hackerspaces peuvent collecter des estampilles appelées « visas ». Le Hackerspace Global Space Program lancé en 2011 avec le but initial « d'envoyer un hacker sur la Lune dans 23 ans ». SpaceFED est un système fédéré d'authentification pour l'accès aux réseaux sans fil à travers les hackerspaces, analogue au système Eduroam utilisé dans les institutions d'enseignement supérieur autour du monde.

[38] Le « TV-B-Gone kit » sur <http://learn.adafruit.com>



croissant (plus de 2 000 enregistrés sur hackerspaces.org), bien plus importants que celui des hacklabs même au sommet de leur gloire, est sans doute au moins en partie la conséquence de ces facteurs d'affluence apolitique. Les hackerspaces ont franchi les limites historiques des hacklabs, mais ce, au détriment de leur consistance politique.

Toute déclaration de neutralité politique devrait cependant toujours être considérée de manière interrogative. La plupart des membres de hackerspaces s'accordent sur le fait que « la technologie n'est pas neutre », ou qu'elle constitue « une continuation de la politique par d'autres moyens » : le questionnement de la rationalité technologique, ainsi que l'essence oppressive de la technologie sont des sujets courants de conversation, même si les hackerspaces ne graveraient pas ce slogan sur leurs banderoles. En dernière analyse, toutefois, la principale contribution des hacklabs comme des hackerspaces à la transformation politique radicale est leur effort infatigable pour établir sur les technologies le contrôle des usagers, et d'étendre année après année le champ de ces technologies, du logiciel au hardware, à la biologie. Ce qui est nécessaire, pour les hackerspaces, est de réveiller systématiquement la conscience sur l'importance de ces pratiques et les solidités qu'elles impliquent.



Les données ouvertes : un bien commun ?

SAMUEL GOËTA

Cofondateur de l'Open Knowledge Foundation France

L'open data, ou l'ouverture des données publiques, consiste en la mise à disposition proactive de données issues principalement des administrations publiques, afin de favoriser la création de valeur par les citoyens et les entreprises, une plus grande transparence de l'action publique ou encore la participation citoyenne. Juridiquement, l'ouverture exige que les données soient accompagnées de licences dites ouvertes permettant à quiconque d'utiliser les données à la seule condition d'indiquer leur source et, éventuellement, de partager les améliorations avec la même licence. Puisque l'ouverture des données a vocation à devenir une pratique courante dans les administrations, assiste-t-on à l'émergence d'un bien commun numérique ? Quelles sont les communautés qui exigent leur ouverture et défendent leur gestion en bien commun ?

Exiger l'ouverture des données publiques

Rappelons d'abord que l'open data s'inscrit dans des pratiques anciennes de diffusion et de partage de l'information. L'accès à l'information détenue par l'État fait partie des revendications centrales de la Révolution Française. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 stipule dans son article 15 que « *la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.* » Après la Seconde Guerre mondiale, cette exigence de redevabilité (accountability) des agents publics a connu un nouvel essor avec l'émergence du concept d'open government qui exige que les citoyens aient accès aux secrets de l'État. Faisant face aux critiques de l'opacité de l'armée lors de la guerre du Vietnam, le président Johnson adopte en 1966 le Freedom of Information Act (FOIA) qui donne à tout citoyen le droit d'exiger les informations dont dispose une administration, sous réserve de certaines conditions liées à la confidentialité et à la sécurité nationale. Les dispositions du FOIA ont été reprises dans la plupart des démocraties et constituent un droit fondamental quant à la transparence de l'action publique.

Les premières pratiques de partage volontaire de données ont eu lieu dans le domaine des sciences. Avec le développement des réseaux informatiques et des capacités de calcul, le partage de données scientifiques a connu un essor considérable. Un exemple particulièrement illustratif est le projet de décodage du génome, qui a nécessité le partage de données entre laboratoires car le séquençage exigeait des infrastructures de recherche spécialisées. Bruno Strasser, dans son étude du partage des données génétiques¹, souligne la vigueur du débat sur la nécessité du partage des données lors de la création de la première base de données du génome, GenBank. En effet, selon lui, le partage des données scientifiques s'inscrit dans une « économie morale » où les chercheurs ne diffusent leurs données que si un échange de capitaux symboliques compense leur partage. Il cite le cas de GenBank qui est parvenue à s'imposer comme la principale base de données génétiques parce qu'elle ne considérait pas les données comme sa propriété, contrairement au projet concurrent, l'Atlas of Protein Sequence. Depuis 1990, les scientifiques doivent publier sur Genbank les articles utilisant des données sur le génome. Ces pratiques scientifiques qui inaugurent le partage de données à grande échelle n'étaient pas encore qualifiées d'open data. C'est en 1995 que le terme apparaît dans un rapport de la National Academy of Science des États-Unis, intitulé « On the Full and Open Exchange of Scientific Data », dans lequel l'académie réclame le partage des données recueillies par les satellites.

Alors que les pratiques d'ouverture de données sont déjà établies dans les sciences, l'open data en tant que revendication politique fait son apparition au Royaume-Uni. En 2006, le *Guardian* publie une tribune exigeant l'ouverture des données détenues par l'État britannique. Intitulée « Give us back our crown jewels », la tribune revendique en particulier l'ouverture des données de l'Ordnance Survey, l'institut géographique du Royaume-Uni, dont l'utilisation est soumise au paiement d'une redevance. L'argument, qui deviendra par la suite un fondement central de l'open data, consiste à revendiquer l'ouverture de ces données en vertu du fait qu'elles sont produites à partir de l'argent des contribuables. En 2007, le mouvement open data entre dans le débat politique aux États-Unis, à la suite d'une réunion qui se tient à Sebastopol, en Californie, et qui regroupe des activistes numériques bien connus comme Lawrence Lessig, Tim O'Reilly et Aaron Swartz, en vue de formuler des principes susceptibles d'être repris par les candidats à l'élection présidentielle américaine. Ces principes exigent la libération des données publiques dans leur intégralité dès leur production et telles qu'elles sont collectées, assortie à une licence ouverte permettant leur réutilisation par quiconque. Cette demande de données « brutes » vise l'émergence d'une nouvelle ère de la transparence en réduisant les asymétries d'information entre l'administration et les citoyens. Elle vise également l'émergence d'une vague d'innovation via la réutilisation des données par les développeurs et les entreprises ainsi qu'un meilleur usage des ressources publiques. L'injonction à l'ouverture des données publiques a engendré une prolifération de

[1] STRASSER Bruno J., « The Experimenter's Museum GenBank, Natural History, and the Moral Economies of Biomedicine, » *Isis*, 2011, vol. 102, n° 1, p. 60-96.



© Justgrimes

portails qui diffusent ces données partout dans le monde avec, au niveau national, le lancement de data.gov aux États-Unis en 2008, data.gov.uk en Royaume-Uni en 2009 et data.gouv.fr en 2011. En 2013, les principes de l'open data sont repris par le G8 qui, dans sa charte sur l'open data, se fixe les mêmes objectifs de transparence et de création économique, et établit par ailleurs que l'ouverture des données deviendra la pratique par défaut des administrations des huit pays signataires.

Une ressource qui n'est pas gérée comme un bien commun

L'injonction à l'ouverture des données publiques s'appuie sur l'argument selon lequel les données produites par les administrations et financées par l'argent public constituent un bien commun qui doit être partagé avec la société. Mais les données sont-elles gérées comme un bien commun ? Existe-t-il des mécanismes de gouvernance partagée qui permettraient à la société de gérer les données ouvertes comme une ressource commune ?

En exigeant des données « brutes », les militants de l'ouverture des données ont attiré l'attention sur des fichiers qui n'étaient jusqu'alors pas partagés et servaient au travail quotidien des agents de l'administration. Leur publication est donc inédite pour les administrations et cela amène naturellement des résistances et des questionnements. La plupart des données publiées sur les portails open data sont des fichiers administratifs et non des données statistiques produites spécifiquement pour créer un savoir général sur la société. Ces données sont en effet produites pour répondre à la mission d'un service administratif et non en vue de devenir une ressource susceptible d'être utilisée par des citoyens. La sélection des données qui

vont être publiées sur ces portails open data fait aussi l'objet de négociations entre les personnes en charge d'ouvrir les données et leurs producteurs. Ce travail de sélection, que nous avons observé lors d'une enquête dans des administrations françaises ayant libéré des données publiques², va à l'encontre des principes fondamentaux de l'open data, définis en 2007 à Sébastopol, qui exigent l'ouverture de toutes les données publiques dès leur production. Dans la pratique, les données sont au contraire sélectionnées par l'administration selon des critères variés comme la facilité technique de leur extraction, l'intérêt pour des ré-utilisateurs potentiels ou encore la publication d'une donnée similaire sur d'autres portails open data. De plus, la question du degré de sensibilité des données, c'est-à-dire du risque que leur ouverture représenterait pour le public mais également pour l'administration qui les produit, est aussi souvent cruciale. Enfin, les données sont travaillées en vue de leur publication ; elles ne sont pas brutes au sens d'inaltérées. Les producteurs de données les éditent pour enlever des éléments problématiques, nettoyer leur mise en forme ou encore effacer les commentaires, acronymes et colonnes qui n'ont pas d'intérêt hors de leur contexte de production.

Toutes ces étapes qui sont cruciales dans la construction des données publiques échappent au regard de leurs utilisateurs. La production, la sélection et la modification des données publiques sont donc invisibles aux citoyens alors même que c'est dans les coulisses de ces administrations que se fabrique la transparence de l'État. Les citoyens n'ont pas non plus la possibilité de participer à la gouvernance de ces données en contrôlant leur production et leur diffusion. Pourtant, une telle régulation existe pour les données des organismes statistiques dont la mission est de produire un savoir général sur la société. En France, les statistiques publiques font l'objet depuis 1972 d'une gouvernance partagée par un organisme de concertation, le Conseil national de la statistique (CNIS), composé de représentants des institutions, des syndicats, des organisations patronales, de la recherche et de la société civile. Le CNIS peut ainsi délibérer sur la nécessité de la production, de la diffusion ou encore sur les catégories en vigueur concernant les données produites par les organismes statistiques. Une telle gouvernance partagée n'existe pas encore pour les données des administrations dont la gestion échappe au contrôle des citoyens.

Les commoneurs³ : producteurs et gestionnaires de données comme biens communs

En l'absence d'une gouvernance effective et redevable des données publiques, des « commoneurs » se sont saisis des données publiques pour préserver leur

[2] DENIS Jérôme et GOËTA Samuel. « La fabrique des données brutes. Le travail en coulisses de l'open data », in *Penser l'écosystème des données. Les Enjeux Scientifiques et Politiques des données numériques*, NABI C., PLANTIN JC. et MONNOYER-SMITH (dir.), Paris : éditions FMSH, à paraître. Accessible en ligne : <http://halshs.archives-ouvertes.fr>.

[3] Les « commoneurs » sont des individus qui produisent ou entretiennent des biens communs dont ils participent collectivement à la gestion. (voir BOLIER David, *La Renaissance des communs. Pour une société de coopération et de partage*, Traduit de l'américain par Olivier Petitjean, C&F éditions, 2014)



© Open Knowledge

Open Knowledge Foundation Festival 2014.

caractère de biens communs. L'Open Knowledge Foundation, un réseau mondial militant pour l'ouverture des contenus et des données, a publié en 2009 la licence Open Database License (ODbL) qui applique le principe du copyleft aux données ouvertes, ce qui était auparavant impossible car la licence Creative Commons ne s'appliquait pas aux bases de données. La licence ODbL exige le partage avec la même licence des données réutilisées, préservant ainsi leur caractère de biens communs. Des administrations comme celle de la ville de Paris ont utilisé cette licence pour éviter une éventuelle « enclosure » de leurs données, craignant que leur exploitation par des acteurs privés ne bénéficie pas à la collectivité en retour. Des commoneurs ont aussi contribué à faire émerger les données publiques comme un bien commun en republiant leurs améliorations. En France, l'association Regards Citoyens extrait automatiquement les données issues des sites de l'Assemblée nationale et du Sénat pour les exploiter sur son observatoire citoyen de l'activité parlementaire, nosdeputes.fr et nossenateurs.fr. Ces données sont republiées en open data dans des formats exploitables par les machines et ont permis le développement de nombreux autres outils de surveillance de l'activité parlementaire. De manière similaire, le site OpenCorporates regroupe les données des registres des entreprises de 75 juridictions dans le monde et permet à quiconque de les exploiter, même pour des usages commerciaux, tant que la clause de partage à l'identique garantissant le caractère de biens communs des données est respectée.

Par ailleurs, des bases de données gérées comme un bien commun sont aussi produites par les citoyens. Le cas le plus connu est celui d'OpenStreetMap (OSM), une base de données géographiques mondiale qui a été créée en 2004 par un



chercheur britannique à la suite du refus de l'Ordnance Survey de partager ses données gratuitement. OSM repose sur les contributions des citoyens qui éditent le « Wikipedia de la carte ». La base de données couvre désormais la plupart des pays du monde et concurrence le géant Google Maps. En 2013, OSM a célébré son millionième contributeur. Dans les sciences, TeleBotanica est un réseau de botanistes, professionnels et amateurs, qui créent collaborativement une base de données partagée sur la faune et la flore partout dans le monde. On peut aussi citer OpenFoodFacts qui permet à chacun de scanner les données nutritionnelles présentes sur les emballages des aliments, ou encore OpenMeteoData pour le partage libre de données météorologiques. Tous ces projets reposant sur la participation des citoyens à la création de bases de données sous licence libre complètent les données publiques, et ils nous permettent d'envisager une gouvernance partagée de ces ressources numériques essentielles.



Le travail en informatique comme bien commun : le cas de Koumbit¹

ANNE GOLDENBERG

Docteure en sociologie et communication, artiste, chercheuse et facilitatrice. Elle s'intéresse aux aspects politiques, épistémiques et poétiques des plateformes collaboratives et des dispositifs participatifs.

Ce texte analyse les dimensions politiques, économiques et relationnelles de Koumbit, un groupe québécois de travailleurs-euses en informatique qui fournit notamment des services web pour les groupes associatifs et militants du Québec.

Le mode d'organisation de ce groupe s'inspire du modèle du logiciel libre, des théories de l'économie participative et anticapitaliste, ainsi que des pratiques anarchistes et autogestionnaires. Ses pratiques organisationnelles ont notamment été documentées en ligne par le groupe lui-même au sein d'un wiki, mais aussi par plusieurs études sociologiques². Ce souci de transparence et de mise en partage, combiné à une attention du groupe pour le bien-être, nous porte à croire que Koumbit conçoit le travail comme un objet de bien commun. Nous pourrions y voir une façon d'encourager une amélioration des conditions de travail en informatique.

La constitution de Koumbit, un milieu de travail politisé au service d'un Internet solidaire

Koumbit est un collectif montréalais de travailleurs et travailleuses en informatique qui a pris pour inspiration l'informatique libre, des théories de l'économie participative et des pratiques militantes autogestionnaires, pour créer des

[1] Cet article est basé sur une recherche réalisée par l'auteure à propos de Koumbit, au sein du Laboratoire de communication médiatisée par ordinateur (LabCMO) de l'université du Québec à Montréal (Goldenberg, 2006, 2008) ainsi que sur un article concernant le care et le bien-être dans les milieux hackers (Goldenberg, 2012).

[2] <https://wiki.koumbit.net>.

conditions de travail politisées, non aliénantes et reproductibles. Koumbit est un mot créole haïtien qui signifie « regroupement de personnes pour une cause, un but commun ». Cette inspiration fondatrice place ainsi le travail au cœur du projet : le travail en lui-même devient un bien commun.

Koumbit est un acteur social reconnu au Québec. Le collectif héberge et fournit des services à de nombreux projets militants et socialement engagés à Montréal et au Québec. Cet engagement l'a plusieurs fois mené à maintenir une position politique solidaire des mouvements sociaux, notamment en protégeant ses membres et clients des services policiers cherchant à contacter des auteurs-euses de propos militants et critiques.

Les membres fondateurs de Koumbit ont commencé à collaborer lors des manifestations altermondialistes contre le Sommet des Amériques au Québec en avril 2001, en constituant une plate-forme de médias alternatifs (le site *cmaq.net*). Ils et elles œuvraient bénévolement pour soutenir cette plate-forme et d'autres sites web par la suite, en solidarité avec des groupes militants locaux. En 2004, plusieurs de ces membres ont décidé de créer un système plus durable pour assurer la pérennité des services fournis. La création d'un collectif de travail devenait ainsi la condition *sine qua non* de la survie des services web et logiciels pour des groupes militants. C'était aussi l'occasion rêvée pour plusieurs travailleurs-euses en informatique de joindre leurs valeurs à leur travail quotidien.

Les membres du collectif partageaient des inspirations théoriques, politiques et économiques communes, comme l'économie participative (ParEcon), un modèle économique proposé par le théoricien Michael Albert et l'économiste Robin Hahnel (Albert et Hahnel, 2003), destiné à fournir une alternative au capitalisme et à l'économie planifiée en s'appuyant sur des valeurs d'équité, de solidarité, de diversité et d'auto-gestion. Les membres fondateurs ont notamment essayé de reproduire la notion de *balanced job complex*, en incitant les travailleurs-euses à équilibrer leur charge de travail et en répartissant les tâches de façon à distribuer le pouvoir et le plaisir de façon égalitaire. Ces tâches pouvaient être réalisées de manière rotative.

En 2005, il existait encore un flou sur ce que constituait une tâche « rémunérable ». Bien que les contrats de réalisation de sites web conduisaient à une rémunération directe, certaines tâches étaient effectuées bénévolement parce qu'il n'existait pas encore de mode de rétribution pour celles-ci. Parmi ces tâches figuraient des activités de maintenance, d'attention et de soin (administration des systèmes, comptabilité, secrétariat, facilitation), qui pourraient aisément être rapprochées de ce que Sylvia Federicci (2011) qualifie d'activités reproductives, souvent peu reconnues autant dans les pratiques de biens communs que dans la société en général. Dans le monde technique, ces activités restent



© Mike Gifford

Membres du groupa Koumbit. Montréal, 2010.

également moins visibles (Denis, 2012), même si elles sont bien rémunérés (en comparaison avec les activités reproductives décrites par Federicci, tels que le soin aux enfants ou le travail domestique). Au sein de Koumbit, la rémunération de ces tâches dites de soin et de maintenance ont ainsi fait l'objet pendant un certain temps d'un débat interne.

Par ailleurs, certain-e-s travailleurs-euses ont aussi défendu le besoin de garder certaines tâches bénévoles sans devoir justifier a priori leur utilité pour le collectif. Ainsi, les membres ont pu continuer à offrir du temps libre et bénévole dans des activités d'exploration ou de développement sans que le collectif ne décide de leur bien-fondé ou ne cadre leur orientation. À l'époque, les travailleurs-euses étaient encouragé-e-s à noter toutes les heures de travail effectuées pour le collectif, afin de permettre une meilleure visualisation de la comptabilité à venir. Vers 2006-2007, cette rationalisation du travail a toutefois été perçue par certain-e-s travailleurs-euses comme une forme de contrôle technicisé omniscient, exerçant une pression inutile par les pair-e-s. Ils et elles ont alors demandé de baser les efforts de gestion non pas sur la surveillance du travail, mais sur une meilleure compréhension des besoins relationnels et organisationnels du collectif. Ce besoin de compréhension des dynamiques générales du groupe s'est notamment traduit par une documentation assez exhaustive de l'organisation du collectif, de ses évolutions, réunions, résolutions et méthodes de travail. Depuis les débuts de l'organisme, cette documentation a été tenue sur un wiki public toujours disponible à cette adresse : <https://wiki.koumbit.net>.

L'ouverture processuelle comme militantisme

En 2008, je publiais un article portant sur l'« ouverture processuelle » comme forme de militantisme (Goldenberg, 2008). J'y décrivais la façon dont Koumbit avait développé un rapport politisé à ses méthodes de travail. Par cette expression – l'ouverture processuelle comme militantisme – je fais référence à une vision des méthodes d'organisation comme un objet de bien commun et dont la connaissance technique et empirique est cruciale pour améliorer le vivre ensemble. Les procédures de réunion, les principes de rétribution, les logiques de division des tâches ou encore les outils de gestion de conflit sont ainsi documentés sur le wiki public de l'organisme. Via cet outil, les travailleurs-euses ont aussi accès aux procès verbaux de toutes les réunions de travail. Inspirées de la culture du libre, l'ouverture, la transparence et la documentation des procédures de travail semblent constituer les principaux gages de durabilité (et de reproductibilité) de ce mode de fonctionnement. Il s'agit d'un militantisme dans la mesure où le collectif revendique cette ouverture des processus comme une forme de solidarité et de transparence sociale.

Par cet accent mis sur l'ouverture processuelle, le collectif exprime également ce qu'il est et ce qu'il refuse d'être. Certains clients sont ainsi refusés s'ils sont considérés comme dommageables pour la société. Les outils sont également choisis en fonction de leurs contributions au bien-être collectif. Pour travailler chez Koumbit, la personne nouvellement arrivée doit d'ailleurs s'engager à respecter les principes fondateurs de l'organisme. Ceux-ci se résument en trois types de valeurs³: des valeurs d'autogestion (avec la création d'un espace participatif, épanouissant et égalitaire), d'ouverture (via l'usage d'outils et de formats libres, et un respect du droit à l'information, à la vie privée et à la liberté d'expression) et, enfin, des valeurs de solidarité (avec d'autres collectifs, avec un réseau de partage favorisant l'autonomie technologique et avec des associations alliées). Tout cela nous permet de dire qu'il s'agit bien d'un groupe aux frontières définies, ce qui est l'une des conditions nécessaires à la protection des communs, selon Elinor Ostrom (1990).

De façon générale, Koumbit fonctionne en autogestion. Dès sa fondation, le collectif a adopté des règlements généraux définissant un mode de fonctionnement très horizontal. Le collectif s'est doté de règles et de procédures dont le suivi est assuré lors de journées de réflexion annuelles, qui ont souvent lieu dans un chalet en retrait de la ville. Les travailleurs-euses se réunissent également lors de rencontres de travail hebdomadaires, où se fait le suivi des affaires courantes mais aussi des problèmes organisationnels potentiels. Avant d'être adoptées en assemblée générale, la plupart des décisions et des modifications structurelles se font ainsi par les travailleurs-euses. Un conseil d'administration régit l'organisme, mais c'est surtout pour répondre aux contraintes stipulées dans

[3] www.koumbit.org/fr/apropos/valeurs.



les réglementations attendues des organisations à but non lucratif (OBNL) au Québec. Son rôle se limite en pratique à conseiller le collectif de travail à partir d'un regard extérieur et à arbitrer les rares et éventuels conflits qui n'auraient pas été résolus par le collectif.

Vers une attention au bien-être

Malgré son succès organisationnel et sa reconnaissance sociale, le collectif souffre de plusieurs difficultés internes. L'augmentation du nombre de travailleurs-euses a notamment impliqué des restructurations logistiques. Toutefois, certaines difficultés sont difficilement résorbables par la mise en place de méthodes de travail. Des tensions d'ordre relationnel et communicationnel donnent plutôt lieu à une préoccupation croissante pour le bien-être des travailleurs-euses.

L'une de ces préoccupations concerne les rapports de genre. À l'instar de nombreux groupes en informatique, le ratio homme-femme reste déséquilibré. En janvier 2014, le wiki de Koumbit dénombrait en effet 18 membres travailleurs-euses, dont trois femmes. Plusieurs femmes ont travaillé chez Koumbit, prenant souvent des rôles de graphistes ou de responsables des communications. Elles occupent plus rarement des postes de responsabilité technique. Pour contrebalancer ce déséquilibre, les travailleuses sont volontiers mises en avant par le collectif pour des rôles administratifs par exemple. De nombreuses discussions sur les relations de genre et la place des femmes dans Koumbit ont contribué à sensibiliser le collectif à cette problématique. Quoique les travailleurs-euses soient maintenant davantage conscient-e-s de ce problème dans le milieu du libre, ils et elles continuent de travailler pour y remédier dans leur collectif. Dans l'ensemble, les tâches les plus valorisées restent en effet liées au fonctionnement technique et financier du collectif.

L'attention au bien-être est devenu un intérêt soutenu par plusieurs membres travailleurs-euses, en particulier ceux et celles qui sont aussi impliqué-e-s dans d'autres collectifs autogérés. Ainsi, certain-e-s travailleurs-euses de Koumbit rejoignent les préoccupations de travailleurs-euses d'autres milieux politisés, qui s'intéressent à l'organisation du travail collectif et sont soucieux-euses du bien-être au travail. La spécificité de Koumbit est donc de développer cette intelligence et cette sensibilité dans le milieu de l'informatique libre, en transformant son expérience en un objet de bien commun pouvant servir de modèle ou être transmis à d'autres collectifs.

Conclusion : le travail en informatique comme bien commun

Dans *Jalons pour un monde possible* (2010), Thomas Coutrot suggère de réfléchir au travail comme un bien commun dont les conditions relationnelles, physiques et psychiques sont menacées par le capitalisme néolibéral contemporain. Coutrot y analyse notamment la perte de sens et la détresse qui caractérisent le travail au sein des grandes entreprises d'informatique. Pour Coutrot, le travail décent

doit être considéré comme un bien commun et les prises de décisions démocratiques concernant l'organisation du travail, l'investissement de l'entreprise ou la répartition des gains, constituent des éléments centraux d'un tel travail décent.

Au-delà de l'imaginaire fondateur associé au concept de Koumbit (signifiant donc en langue haïtienne un collectif de personnes orientées vers une tâche commune), le collectif semble constamment vouloir rejoindre les réflexions de Coutrot. Le groupe cherche en effet à concevoir son espace de travail comme un lieu où les membres réfléchissent à de meilleures conditions d'engagement, d'efficacité mais aussi de vivre ensemble. De plus, inspiré en cela par la culture de l'informatique libre, le collectif a toujours à cœur de documenter ses pratiques techniques et organisationnelles, pour que cette documentation puisse servir à d'autres groupes ou collectifs, dynamique que j'ai qualifiée dans ce texte d'« *ouverture processuelle comme militantisme* ». Ces pratiques de mise en partage au sein du groupe, auprès des membres, mais aussi en vue d'un public plus large confirment que le travail est vécu au sein de Koumbit comme un objet de bien commun.

RÉFÉRENCES

- ALBERT Michael. *Parecon: life after capitalism*. London; New York : Verso, 2003.
- COUTROT Thomas. *Jalons vers un monde possible redonner des racines à la démocratie*. Lormont (Gironde) : Le bord de l'eau, 2010.
- DENIS Jérôme. « L'informatique et sa sécurité. Le souci de la fragilité technique ». *Réseaux*, vol. 171, no 1, p. 161 - 187, 2012.
- FEDERICI Silvia. « Feminism and the Politics of the Commons ». *The Commoner*, n° 24, 2011. <http://andandand.org>.
- GOLDENBERG Anne, Les pratiques collaboratives de Koumbit : La construction technique et politique des conditions d'activité et de justice d'un collectif de travailleurs du libre. Rapport de recherche du Laboratoire de communication médiatisée par ordinateur (LabCMO), 2008.
- GOLDENBERG Anne, « Un collectif autogéré de travailleurs en informatique libre : le cas de Koumbit ». In *L'action communautaire québécoise à l'ère du numérique*, sous la dir. de Serge Proulx, Stéphane Couture et Julien Rueff, p. 113-138. Montréal : Presses de l'Université du Québec, 2008.
- GOLDENBERG Anne, « Hacking with Care : Attention, bien-être et politique de l'ordinaire dans le milieu hacktiviste ». *Dpi. Revue féministe d'art et de culture numérique*, no 27. En ligne <<http://dpi.studioxx.org>>
- OSTROM Elinor. *Governing the commons: the evolution of institutions for collective action*. Cambridge; New York : Cambridge University Press, 1990.



La souveraineté technologique

ALEX HACHÉ

Sociologue, docteure en économie sociale et chercheuse sur l'usage des TIC pour l'intérêt public. Elle est impliquée dans le développement et l'utilisation des logiciels libres comme outil de transformation sociale et politique au sein de communautés de quartier, de réseaux de chercheurs engagés, de mouvements sociaux, et de groupes transféministes.

Face à cette centralisation capitaliste, le développement de technologies libres pouvant garantir une souveraineté technologique (ST) aux populations est un enjeu de taille pour la démocratie numérique. Dans le présent article, Alex Haché revient sur les principes directeurs de la ST et propose un tour d'horizon théorique et pratique de quelques initiatives de développement de technologies libres pour mieux esquisser les limites et les défis qui se dressent aujourd'hui dans la lutte pour la souveraineté technologique.

J'ai commencé à me pencher sur le concept de la souveraineté technologique (ST) suite à un entretien avec Margarita Padilla qui a ébranlé ma conception du technopolitique, et des motivations et aspirations derrière son développement. Ce texte définit ce que j'entends par ST, il décrit certains points communs concernant les initiatives qui contribuent à son développement, et nous mène à nous questionner sur leur importance, chaque fois plus stratégique dans la bataille qui se joue contre le tout-marché, la surveillance globale et la trivialisation des infrastructures de communication.

Un premier élément de la problématique ébauchée par la ST concerne la rareté des technologies libres. Comme le déclare Margarita Padilla :

« Ces projets alternatifs que nous développons, nécessitent une contribution. Aujourd'hui, nous n'avons pas les ressources libres nécessaires à tous ceux qui utilisent les ressources télématiques. De ce point de vue, nous avons totalement perdu la souveraineté. Nous utilisons les outils 2.0 comme s'ils étaient des dieux,

comme s'ils étaient éternels, mais pour le bien ou pour le mal ils sont entre les mains d'entreprises qui peuvent s'écrouler¹ ». Concernant ces outils que nous utilisons de façon de plus en plus omniprésente, nous nous sommes demandé comment il était possible de déléguer avec autant de facilité notre identité électronique et son impact sur nos vies quotidiennes, à des multinationales multimillionnaires, cauchemars kafkaïens : « Nous n'en sommes pas capables, car nous ne leur donnons aucune valeur. Sur le terrain alimentaire, ce serait la même chose, à la seule différence que les groupes d'autoconsommation s'organisent entre eux pour avoir un contact direct avec leurs fournisseurs. Alors pourquoi les gens ne s'organisent pas pour avoir leurs fournisseurs technologiques, en achetant directement le support technologique nécessaire à leur vie, tout comme ils achèteraient leurs carottes ? »

Pour comprendre la valeur que nous donnons à qui produit et maintient les technologies dont nous avons besoin, il convient de faire une analogie entre la ST et la souveraineté alimentaire. Ce concept fût introduit en 1996 par Via Campesina² lors du Sommet mondial de l'alimentation et de l'agriculture. Une déclaration ultérieure (Mali, 2007) la définit comme telle :

« La souveraineté alimentaire est le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée produite avec des méthodes durables et écologiques, et le droit des peuples de définir leurs propres systèmes agricoles et alimentaires. Elle place au cœur des systèmes politiques et alimentaires les aspirations, les besoins et les moyens de subsistance de ceux qui produisent, distribuent et consomment des aliments, plutôt que les exigences des marchés et des entreprises multinationales. [...] La souveraineté alimentaire suppose de nouveaux rapports sociaux sans oppression et inégalités entre les hommes et les femmes, les peuples, les groupes raciaux, les classes sociales et les générations³. »

La souveraineté alimentaire rend la notion de ST plus compréhensible. Dans cette déclaration, il serait aisé de remplacer le mot « alimentaire » par « technologie » et « agriculteurs et paysans » par « développeurs de technologies ». D'autres lignes de fuite permettant de penser la ST nous mènent à nous demander : Quelles facultés et envies nous reste-t-il pour rêver nos propres technologies ? Et pourquoi avons-nous oublié le rôle crucial de la société civile dans la conception de certaines des technologies les plus importantes de notre histoire récente ? Nous définissons la société civile comme l'ensemble de citoyennes et collectifs dont les actions individuelles et collectives ne sont pas avant tout motivées par l'attrait du gain, mais par la volonté de répondre à des désirs et à des besoins tout en développant une transformation sociale et politique. Insistons sur le fait que la société civile et les technologies de l'information et de la commu-

[1] Disponible en castellan sur : <https://vimeo.com/30812111>

[2] <http://viacampesina.org/en>.

[3] D'après la définition apportée dans l'article « Soberania alimentaria » du Wikipédia espagnol : https://es.wikipedia.org/wiki/Soberan%C3%ADa_alimentaria



Foockinho (CC-BY-SA)

nication (TIC) forment un duo dynamique. Pour pouvoir neutraliser certaines contingences propres aux mouvements sociaux comme le paradoxe de l'action collective⁴, les structures politiques défavorables ou la rare mobilisation de ressources, la société civile a toujours développé des utilisations tactiques des TIC et des moyens de communication et d'expression en général. Comme par exemple : faire campagne pour mettre en évidence les luttes, les actions, les alternatives ; collecter des fonds et développer des mécanismes pour impliquer des volontaires et des participants ; étayer les processus pour créer une mémoire collective ; faciliter le transfert des connaissances et permettre à toutes l'accès à l'information ; améliorer l'administration et l'organisation interne du collectif ; fournir des services et des solutions aux utilisateurs finaux, etc.

De plus, la société civile ne s'est jamais limitée à l'utilisation passive d'outils technologiques développés par d'autres, à savoir, des hommes blancs, riches et souvent sociopathes appelés Bill Gates, Steve Jobs ou Marc Zuckerberg ; mais elle a toujours contribué à la conception de ses propres outils, sous la forme de radios et télévisions communautaires, le lancement en orbite du premier satellite non militaire, le premier portail de publication ouvert et anonyme, la libération de la cryptographie, ou encore l'invention du logiciel et les licences libres.

Toutefois, tout ce que nous faisons aujourd'hui dans le cyberspace, avec un téléphone portable ou une carte de crédit, de plus en plus fréquemment et de

[4] « Sont appelés passagers clandestins les individus et organismes qui consomment plus qu'une partie équitable d'une ressource, ou qui n'assument pas une juste part du coût de sa production. Source : « Problema del Polizon », <https://es.wikipedia.org>.

manière plus persuasive, transforme nos identités électronique et sociale. Cette infinité de données compose notre graphe social dont l'analyse révèle quasi tout sur nous et les personnes avec lesquelles nous interagissons. Mais nous ne savons toujours pas ce qui nous manque pour prendre conscience de l'importance de pouvoir compter sur nos propres fournisseurs de technologies libres. Avons-nous besoin d'une hécatombe technologique comme la fermeture de Google et de tous ses services ? Ou suffit-il de savoir que Microsoft, Yahoo, Google, Facebook, YouTube, AOL, Skype et Apple sont de mèche avec le Service national de la sécurité américain pour nous épier – le programme PRISM – pour changer nos habitudes ?

Pour neutraliser ces dynamiques, nous avons besoin d'une multitude d'initiatives, de coopératives, d'entreprises et de collectifs informels qui fournissent les technologies qui nous manquent et dont la conception nous garantit qu'elles ne sont pas là pour développer notre individualisme ou limiter nos libertés, sinon pour garantir nos droits en matière d'expression, de coopération, de vie privée et d'anonymat. Si nous souhaitons que les technologies prennent en considération ces garanties, il nous faudra les construire ou leur donner de la valeur, en contribuant à leur développement. Tout comme le soulignait le collectif hacktiviste Autistici/Inventati : « Libertés et droits ? Tu dois te battre pour eux, sur Internet aussi⁵ ».

404 not found – Veuillez nous excuser, nous créons des mondes !

La ST traite de technologies développées depuis et pour la société civile, ainsi les initiatives qui la composent créent des alternatives aux technologies commerciales et/ou militaires. Ses actions tentent de s'en tenir à des impératifs de responsabilité sociale, de transparence et d'interactivité, les degrés de confiance dont elles peuvent faire l'objet sont donc renforcés. Elles se fondent sur des logiciels, du hardware ou des licences libres parce qu'elles les utilisent ou les développent (les deux dynamiques coïncidant souvent), mais leurs caractéristiques vont au-delà de cette contribution. En d'autres termes, faire partie du monde libre et/ou ouvert ne signifie pas forcément faire partie du panorama de la ST.

Partant d'une approche critique des technologies, ces initiatives étudient également la façon dont nous nous mettons en rapport, interagissons et consommons les technologies de l'information et de la communication (TIC). Elles cherchent à comprendre comment il est possible d'affronter les coûts écologiques et sociaux qui retombent sur les centres d'extraction et de production, ainsi que la façon dont on peut démanteler l'obsolescence programmée⁶ et élargir le plus possible la

[5] « Freedom and rights? You have to sweat blood for them! On the internet, too. » Source : <http://www.infoaut.org/index.php/english/item/8937-freedom-and-rights?-you-have-to-sweat-blodd-for-them-on-the-internet-too-infoaut-interviews-autistici/inventati>

[6] Nous recommandons cette vidéo didactique sans dialogues présentant par exemple le fétichisme vis-à-vis des produits Apple (« Idiots : A tale by Big Lazy Robot VFX » Music and Sound design by Full Bastards) : <http://www.youtube.com>.



vie utile et l'efficacité de toute technologie, produit ou service. Dans une certaine mesure, elles cherchent aussi à faire face au fétichisme technologique, défini par le collectif Wu Ming comme ces discours et pratiques « où quotidiennement, nous mettons uniquement l'accent sur les pratiques libératrices qui agissent sur le réseau, en les décrivant comme la règle, et implicitement les pratiques de subordination sont considérées comme des exceptions⁷ ».

Penser la ST, c'est aussi rechercher sous quel type de processus sociaux apparaissent les technologies et comment certaines amplifient nos degrés d'autonomie. Comment passe-t-on de la production d'une technologie à une technologie appropriée ou peut être même, réappropriée ? Chacune de nous est experte de sa propre relation avec les technologies. Nous pouvons donc, à ce titre, nous amuser à les analyser pour les réinventer. Les technologies quotidiennes, avec leurs processus de résolution des problèmes du quotidien ou des dispositifs plus complexes qui exigent une conception et une maintenance pour atteindre leurs buts. Les technologies polyvalentes qui proposent plusieurs fonctionnalités, des technologies numériques venues du cyberspace, mais aussi des technologies du genre et de la subjectivité. Nous pouvons également les définir ou les réduire à certains de leurs aspects, comme le fait qu'elles soient « utilisables » ou le fait qu'elles requièrent une implication et une attention particulière pour leur fonctionnement.

Un effort collectif mieux distribué vers notre souveraineté technologique démontre d'ores et déjà sa capacité transformatrice révolutionnaire. L'Association des astronautes autonomes soulignait l'importance de se réapproprier et construire de nouveaux imaginaires concernant notre futur en déclarant : « Les communautés de gravité zéro sont à portée de main, seule l'inertie de la société prévient qu'elles soient formées, mais leur base est déjà créée et nous autres, nous développerons la propulsion nécessaire ». La ST représente ces communautés en gravité zéro chaque jour plus près du décollage.

[7] « Feticchismo de la mecanica digital y expotaion oculta : los casasa de Amazon y Apple », *Transversales*, n°24, novembre 2011. En ligne : www.rebellion.org.

FILMOGRAPHIE

ÉTAT DES LIEUX

Chomsky, les médias et les illusions (Necessary Illusions : Thought Control in Democratic Societies), Peter Wintonick, Mark Achbar, 1992, Canada, Pays-Bas, Finlande, 167 mn

Partant du point de vue de Chomsky sur les médias et leur fonctionnement, ce film examine le pouvoir de l'information et les forces qui, dans la société, s'exercent sur sa formulation et sa propagation.

<http://www.autourdu1ermai.fr/fiches/film/fiche-film-3755.html>

Les Nouveaux chiens de garde, Gilles Balbastre, Yannick Kergoat, 2011, France, 104 mn

Les nouveaux gardiens de l'ordre établi sont journalistes, éditorialistes, experts médiatiques. Lorsque l'information est produite par les grands groupes industriels du Cac40, la presse peut-elle encore jouer un rôle de contre-pouvoir démocratique ?

<http://www.autourdu1ermai.fr/fiches/film/fiche-film-2946.html>

Pas vu, pas pris, Pierre Carles, 1998, France, 85 mn

Pierre Carles nous livre une réflexion acerbe sur l'étendue de ce « quatrième pouvoir » que sont devenus les médias et sur les compromissions de ceux qui en sont les maîtres. L'enquête est objectivement décapante : tout peut-être dit à la télévision, sauf une chose, la connivence de plus en plus étroite des journalistes et du pouvoir politique.

<http://www.autourdu1ermai.fr/fiches/film/fiche-film-1582.html>

Une Contre histoire de l'Internet, Sylvain Bergère, 2013, France, 87 mn

Retour sur l'émergence des mouvements de défense des libertés sur Internet, apparus en réaction à la régulation croissante du Web par les gouvernements et les multinationales. Internet a été créé par des hippies tout en étant financé par des militaires ! Cet improbable choc des cultures a donné naissance à un espace de libertés impossible à censurer ou à contrôler. C'est pourtant ce que cherchent à faire, depuis des années, un certain nombre de responsables politiques, poussant hackers et défenseurs des libertés à entrer dans l'arène politique.

<http://www.autourdu1ermai.fr/fiches/film/fiche-film-4058.html>



DES INITIATIVES DE MÉDIAS LIBRES ET CITOYENS PARTOUT DANS LE MONDE

***Bon anniversaire radio Tokpa !*, Jean-Claude Hellequin, Fréjus Anagonou, 2001, France-Bénin, 64 mn**

Un documentaire sur radio Tokpa, une radio installée au c?ur du marché international de Cotonou, devenue en quelques mois, un phénomène social, la voix des «?sans voix?».

www.autourdu1ermai.fr/fiches/film/fiche-film-4112.html

***Je suis un reporter citoyen*, John Paul Lepers, Smaïn Belhadj, 2011, France, 65 mn**

Le film raconte la première année de formation des Reporters citoyens : depuis les auditions des candidats à la formation dans les locaux de l'EMI en février 2010 jusqu'au voyage au Sénégal, lors du Forum Social de Dakar, en février 2011. Nous assistons à l'apprentissage des techniques de bases de la vidéo et à l'enseignement des règles éthiques du journalisme. Nous témoignons de la fabrication de leurs premiers reportages. Des extraits de certaines de leurs productions sont diffusés pour illustrer les différentes étapes de leur initiation au métier de web-journaliste.

www.autourdu1ermai.fr/fiches/film/fiche-film-4115.html

***La Guerra por otros medios*, Cristian Jure et Emilio Cartoy Díaz, 2010, Argentine, 74 mn**

Que ce soit par l'utilisation d'ordinateurs et d'Internet, de radios, de caméra et de téléphones portables, les peuples autochtones d'Amérique du sud intègrent les nouveaux médias de communication pour appuyer leurs revendications et la défense de leurs droits fondamentaux. Ce film présente quatre exemples d'utilisation de médias alternatifs et communautaires en Argentine, en Bolivie et au Brésil, différents mais tout aussi poignants les uns que les autres.

www.autourdu1ermai.fr/fiches/film/fiche-film-4116.html

***Le 20 heures dans les camps*, Chris Marker, 1993, France, 28 mn**

Au camp de réfugiés de Roska, à Ljubljana (Slovénie), un groupe de jeunes réfugiés bosniaques présente tous les soirs un « journal télévisé ». Ils n'ont aucune possibilité d'émettre, mais ce qu'ils proposent sur cassette VHS est un véritable journal avec présentateur, jingles, nouvelles du monde, et aussi du camp. Chris Marker a suivi toute une journée la préparation, le tournage et la présentation de ce journal. Les membres du groupe y ajoutent leurs témoignages personnels.

<http://www.autourdu1ermai.fr/fiches/film/fiche-film-544.html>

***Morena, réalisation collective*, 2007, Mexique, 22 mn**

Les médias furent au centre de la lutte pour le pouvoir lors du conflit dans l'État de Oaxaca. Ce film rend compte de l'expérience de télévision populaire qui a fait suite à la prise de possession des installation de Canal 9 par le comité des femmes.

<http://www.autourdu1ermai.fr/fiches/film/fiche-film-659.html>

Palabra del agua, Ulises Chàvez Pacheco, Victor Guzmàn Cuevas, 2008, Mexique, 36 mn

Documentaire sur la Radio Ñomndaa, une radio communautaire, emblématique des projets de communication indigène au Mexique. Elle s'inscrit dans le processus d'autonomie du peuple amuzgo. Un entretien avec des membres de Radio Ñomndaa illustre la vision et l'action de ce collectif. Une conversation avec la journaliste mexicaine Gloria Muñoz Ramirez retrace les enjeux historiques et actuels des processus d'autonomie au Mexique.

<http://www.autourdu1ermai.fr/fiches/film/fiche-film-3578.html>

Propositions pour une télé libre populaire, Thierry Deronne, 2002, Vénézuëla, 20 mn

Un documentaire qui décrypte et analyse l'image du peuple donnée par les médias dominants, notamment au Nicaragua et Venezuela. C'est l'image d'un peuple mendiant, qui n'appelle que la charité ou la répression. Pour faire revivre le peuple comme acteur, et nous rendre cette conscience de notre pouvoir de transformer, Tele Tambores expose 11 propositions concrètes, autant de repères pour permettre une télé véritablement libre.

www.autourdu1ermai.fr/fiches/film/fiche-film-4113.html

Radio Okapi, radio de la vie, Pierre Guyot, 2006, France, 52 mn

En 1994, au Rwanda, « la radio des mille collines » a joué un rôle terrible dans le génocide. La République Démocratique du Congo a connu, elle aussi, une guerre civile. Pour que l'histoire ne se répète pas, les journalistes de Radio Okapi cherchent à apporter aux Congolais une information juste et équilibrée et de faire de cette radio un instrument de paix. Sa vocation : fournir une information fiable, rigoureuse et professionnelle à ses auditeurs. Elle diffuse ses programmes sur une grande partie du territoire congolais. Ce film montre l'importance du rôle des médias dans la construction démocratique d'un pays.

<http://www.autourdu1ermai.fr/fiches/film/fiche-film-2031.html>

Une Autre information est possible, Sophie Gergaud, 2011, France, 20 mn

Dans le cadre du Forum Social Mondial qui s'est tenu à Dakar en février 2011, Ritimo, réseau d'information et de documentation pour la solidarité internationale et le développement durable, a co-organisé un séminaire d'une journée sur les médias alternatifs avec des partenaires du Sud (Intervozes (Brésil), E-Joussour (Maroc), Sacsis (Afrique du Sud), Ciranda (Brésil), Pambazuka (Afrique), ALAI (Équateur)). Retour en images sur la place de la communication et de l'information dans nos sociétés mais aussi au sein-même du FSM, sur le rôle des médias alternatifs dans les mouvements sociaux et leur appropriation par les militants et acteurs de changement social.

www.autourdu1ermai.fr/fiches/film/fiche-film-4117.html

Cette filmographie a été réalisée grâce à la base *Cinéma et société* de l'association *Autour du 1er mai*, une base de données sur les films autour de la société et de ses questionnements, pour permettre à tous de localiser les films, de savoir où les visionner, de les programmer ou de retrouver les ayants droit.

Pour retrouver les fiches complètes de ces films, avec les coordonnées des structures auxquelles vous adresser pour visionner, rendez-vous sur le site www.autourdu1ermai.fr.

Vous pouvez par ailleurs visionner plusieurs de ces films, et d'autres sur cette même thématique, dans les collections de la médiathèque CEDIDELP : <http://www.cedidelp.org/>.

SITOGRAFIE

- **Agencia Latinoamericana de Información (ALAI)**
www.alainet.org
- **Alliance internationale de journalistes**
www.alliance-journalistes.net
- **Altermondes**
www.altermondes.org
- **Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires (AMARC)**
www.amarc.org
- **Association pour la promotion, la démocratisation et de la diffusion du logiciel libre (APRIL)**
www.april.org
- **Basta!**
www.bastamag.net
- **E-joussour**
www.e-joussour.net
- **Ciranda internationale de communication partagée**
www.ciranda.net
- **Conectas**
www.conectas.org
- **French Data Network (FDN)**
www.ffdn.org
- **Free Software Foundation**
www.fsffrance.org
- **Forum national pour la démocratisation de la communication (FNDC)**
www.fndc.org.br
- **Forum mondial des médias libres**
www.fmml.org
- **Institut Panos Afrique de l'Ouest**
www.panos-ao.org
- **Intervezes**
www.intervezes.org.br
- **Koumbit**
www.koumbit.org
- **Labomedia**
www.labomedia.org
- **La Quadrature du Net**
www.laquadrature.net
- **Regards Citoyens**
www.regardscitoyens.org
- **Remix the commons**
www.remixthecommons.org
- **Soylocoporti**
www.soylocoporti.org.br
- **Tactical Tech**
www.tacticaltech.org
- **Vecam**
www.vecam.org

LES DERNIERS NUMÉROS DE LA COLLECTION PASSERELLE

- N°10/2014** : *La terre est à nous ! Pour la fonction sociale du foncier, Résistances et Alternatives* (disponible en français, anglais et espagnol)
- N°9/2013** : *Paysages de l'après-pétrole ?*
- N°8/2012** : *L'efficacité énergétique à travers le monde, sur le chemin de la transition* (Co-édition avec Global Chance)
- N°7/2012** : *Le Logement en Europe, Délogeons la crise !* (disponible en français et en anglais)
- N°6/2012** : Version actualisée : *Les biens communs, modèles de gestion des ressources naturelles* (anglais et portugais)
- N°5/2011** : Le pouvoir des entreprises Transnationales



Ritimo

21 ter, rue voltaire – 75011 Paris

Tel : +33 (0)1 44 64 74 16

www.ritimo.org

www.coredem.info

www.plateforme-echange.org

Réalisation et coordination :

Erika Campelo

Comité éditorial

Stéphane Couture (université McGill - Canada), Ivan du Roy (Bastamag - France), Rita Freire (Ciranda - Brésil), Sophie Gergaud (Cedidelp - France), Alex Haché (Calafou – Espagne) et l'équipe Ritimo : Myriam Merlant, Danielle Moreau, Bernard Salamand, Viviana Varin et Erika Campelo.

Coordinatrice traducteurs

Viviana Varin

Traducteurs

Elisabeth Teixeira

Susanne Gendall

Conception graphique et mise en page

Guillaume Seyral

Impression

Corlet – 01 49 26 03 95

Droits de reproduction

La reproduction et/ou la traduction dans d'autres langues de ce dossier sont non seulement autorisées mais encouragées, à la condition de mentionner l'édition originale et d'en informer Ritimo. Tout les articles de la collection Passerelle sont en ligne sur le site de la Coredem sous liscense Creative Commons : CC BY NC ND (www.creativecommons.org).

Illustrations

Sauf mention explicite du contraire, toutes les illustrations de ce dossier sont des images sous licence creative commons (cc) issues du site flickr : www.flickr.com/creativecommons - Couverture designed by Freepik.com & G. Seyral

Nos façons de communiquer ont radicalement changé ces dernières années avec les progrès réalisés dans les technologies de l'information et de la communication (TIC), et principalement internet. Il faut pouvoir comprendre ce paysage technologique pour prendre la mesure des relations de pouvoir actuelles dans le domaine de l'information.

(...) Mais cette évolution de la technologie porte en elle-même un potentiel de concentration de puissance qui pourrait être utilisé pour renforcer des pouvoirs ou des relations inégalitaires déjà existants. Car s'il est vrai que les impacts des TIC dans les relations sociales sont incontestables, et si leur potentiel pour le développement de l'humanité est évident, ces outils sont déjà appropriés par des grands acteurs du système néolibéral, qui utilisent ces technologies pour maximiser leurs bénéfices. Les TIC, comme les autres secteurs économiques, sont l'objet de tentatives de constitution de monopoles par des multinationales, que ce soit pour proposer des contenus (Google, Apple), des réseaux sociaux (Facebook) ou commercer en ligne (Amazon, Alibaba...). Les TIC ne sont pas exemptes des logiques financières présentes partout ailleurs. Elles restent exposées au risque d'uniformisation des informations proposées qui touche depuis longtemps les grands médias. Elles ouvrent des possibilités techniques nouvelles en termes de surveillances de contrôle des utilisateurs ou d'espionnage des lecteurs-clients.

(...) Cependant, l'émergence de processus de production coopératifs, de création de nouveaux médias, de logiciels et de protocoles libres mettent en lumière le fait que la créativité et l'innovation échappent en partie aux intérêts économiques et redonnent de la force à l'imagination créatrice comme maître d'oeuvre d'un avenir à construire.

Ritimo

L'association Ritimo anime la Coredem et est éditeur de la Collection Passerelle. Ritimo est un réseau d'information et de documentation pour la solidarité et le développement durable. Dans 90 lieux en France, Ritimo accueille le public, relaie des campagnes citoyennes, propose des animations, et des formations. Ritimo s'engage dans la diffusion d'information et de documentation sur le Web via son site : www.ritimo.org



La collection Passerelle est réalisée
par Ritimo avec l'appui
de la Fondation Charles Léopold Mayer
pour le Progrès de l'Homme
dans le cadre de la Coredem.

Prix : 10 euros ISBN : 2-914180-54-3